

ASSEMBLEE DE MARTINIQUE

PROCÈS-VERBAL REUNION DES 5 ET 6 JUIN 2018

Sommaire

1 – Ordre du jour	page 3
2 – Présences	page 13
3 – Débats	page 15
4 - Index des matières	page 196

ORDRE DU JOUR

L'an deux mille dix-huit et les 5 et 6 juin à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Yan MONPLAISIR – vice-président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1 / APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DES 19 ET 20 DÉCEMBRE 2017
- 2/ CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA)
- 3/ DÉNOMINATION DU COLLÈGE DES TROIS-ILETS
- 4/ DÉNOMINATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL DE DILLON
- 5/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION DE RELOGEMENT DE LA CITÉ SCOLAIRE DE SAINTE-MARIE
- 6/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION CONCERNANT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT G DU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE « LA JETEE » DE LA VILLE DE FRANÇOIS
- 7/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION DE RENFORCEMENT PARASISMIQUE DE LA CITÉ SCOLAIRE BEAUSÉJOUR-F. FANON SUR LA COMMUNE DE TRINITÉ
- 8/ APPROBATION ENVELOPPE PRÉVISIONNELLE DES TRAVAUX À FINANCER POUR L'OPÉRATION CONSTRUCTION DU LYCÉE VICTOR SCHOELCHER
- 9/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL CONCERNANT L'OPÉRATION SUR L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE PARTIELLE DE 12 LYCÉES
- 10/ ANNULATION D'UNE CRÉANCE NÉE D'UN PRÊT ÉTUDIANT
- 11/ PROJET DE LOI PORTANT ÉVOLUTION DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU NUMÉRIQUE
- 12/ PROJET DE DÉCRET PORTANT ADAPTATION AUX DOM ET CERTAINES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER MENTIONNÉES AU LIVRE V DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

- (PARTIE RÉGLEMENTAIRE) DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE
- 13/ PROJET DE DÉCRET RELATIF À LA MISE EN OEUVRE DE LA CONDITIONNALITÉ DES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
- 14/ PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS, AUX ASSOCIATIONS D'ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ET AUX GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS
- 15/ PRÉSENTATION DU COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX POUR LA PÉRIODE DU 16 MARS AU 27 AVRIL 2018
- 16/ MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS FINANCIERS D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL AU SEIN DE LA DIRECTION DU SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL **DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
- 17/ CRÉATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 18/ PORTANT COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITE TECHNIQUE (CT) ET COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) ET ORGANISATION DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
- 19/ FONDS DE RESTRUCTURATION DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX FAMILLES ET D'ACTIONS ÉDUCATIVES
- 20/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DES AINÉS DE LA VILLE DE FORT DE France
- 21/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DE MARTINIQUE (A.A.S.M.) EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ANNEXES A LA CUISINE DE L'ESAT DE RIVIÈRE L'OR
- 22/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LA MAISON DE LA SOLIDARITÉ DE LA MARTINIQUE (MSM) » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS
- 23/ FIXATION DE L'OBJECTIF ANNUEL D'ÉVOLUTION DES DÉPENSES (O.E.D.) DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX TARIFÉS POUR L'EXERCICE 2018
- 24/ NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIAL ET DE L'HABITAT

- 25/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA SMHLM POUR FONDATIONS SPÉCIALES POUR 26 LLS DE L'OPÉRATION « COUR MARINE 3 » A FORT-DE-France
- 26/ DEMANDE DE LEVÉE DE DÉCHÉANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE À LA CONSTRUCTION DURABLE DE MADAME V. M.
- 27/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LA RUCHE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES JOURNÉES DE RÉFLEXION INTITULÉES SUR LE THÈME « DE L'ERRANCE DES JEUNES À LA RADICALISATION »
- 28/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADIN'JEUNES AMBITION POUR LA CAMPAGNE « LA CARAVANE DE LA NON-VIOLENCE » AU TITRE DES ANNÉES 2017
- 29/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OBJECTIF PRÉVENTION MARTINIQUE « OPM » POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2017
- 30/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION LA MAISON ROUGE : MAISON DES ARTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2017
- 31/ SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 À L'ASSOCIATION « CE CEDILLE » DANS LE CADRE DES 20 ANS DE LA STRUCTURE ET POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- 32/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADIN'EKITAB DANS LE CADRE DE LA 6ÈME ÉDITION DU FESTIVAL MADISOLIDD
- 33/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE PROTECTION CONTRE LA HOULE DE LA RN2 SUR LA COMMUNE DU CARBET
- 34/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION DE PROTECTION CONTRE LA HOULE DE LA RD10 ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-PIERRE ET LE PRÊCHEUR
- 35/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL PORTANT SUR L'OPÉRATION DE PROTECTION DES ROUTES DE LA MARTINIQUE CONTRE LES CHUTES DE BLOCS
- 36/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA PLAINE DE RIVIÈRE-SALÉE
- 37/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE BLOCS ET ÉLARGISSEMENT DE LA RD10 PR33+150 À 33+500 À L'ENTRÉE DE GRAND-RIVIÈRE
- 38/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION D'UN AÉRODROME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BASSE-POINTE

39/ PASSATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA SOCIÉTÉ IRSTEA ET LA CTM PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT, AINSI QUE SUR UNE EXPERTISE POUR LA SURVEILLANCE DU BARRAGE DE LA MANZO

40/ CONVENTION TRANSACTIONNELLE AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE SA

41/ CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES À PASSER AVEC LES ENTREPRISES DE TRANSPORTS SCOLAIRES SUIVANTES POUR LA RÉALISATION DE PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES: - SARL TRANSPORT BONIFACE - SERTRANS SARL - SARL TRANSTOUR CARAIBES

42/ MODIFICATION DU PROTOCOLE DE TRANSACTION DE L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)

43/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

44/ PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES (PIC) ANNÉE 2018

45/ CONVENTION ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LE FONDS PARITAIRE DE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP) – ANNÉE 2018

46/ PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES DE LA 2ÈME CHANCE POUR LA RÉALISATION DE LEUR PROGRAMME D'ACTIVITÉS EN 2018 DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

47/ ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°17-53-1 DU 9 FÉVRIER 2017 RELATIVE À LA DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNTD'UN MONTANT TOTAL DE 3 187 270,00 €, DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 47 LOGEMENTS SOCIAUX (32 LLS ET 15 LLTS) SITUES RUE DE LA GLACIÈRE À FAUBOURG LA CAMILLE QUARTIER SAINTE-THÉRÈSE A FORT-DE-FRANCE - NOUVELLE DEMANDE DE GARANTIE À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3187 270,00 € -

48/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM (SMHLM) À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 096 450,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX- QUARTIER RAVINE VILAINE A FORT-DEFRANCE

49/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 100 % D'UN PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 2 455 759,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT PARASISMIQUE DU PARC ANCIEN DE LOGEMENTS SOCIAUX

50/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 100 % D'UN PRET DE HAUT DE BILAN BONIFIÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 330 000,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE CONFORTEMENT SISMIQUE DU PARC ANCIEN DE LOGEMENTS SOCIAUX

51/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE PDRM FEADER 2014-2020 - RMAR040117DA0970086 - SARL PAQUEMAR - "PLANTATION DE VITROPLANTS 2017 - DRAINAGE"

52/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL HABITATION GRAND SUD - INSTALLATION IRRIGATION SUR 33 HA, RÉALISATION DE DRAINAGE ET DE TRACES POUR 2°014 - RMAR040116DA0970031»

53/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 «EARL LAUDAMAR - PLANTATION DE CANNE ET ACQUISITION DE MATÉRIELS2017 - RMAR040116DA0970328»

54/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 «SARL EXPLOITATION PETIT MORNE - IRRIGATION GOUTTES A GOUTTES (40 HA), INSTALLATION DE 3 HELIOSECS - 2014 - RMAR040116DA0970175

55/ numéro non attribué

56/ MODIFICATION D'UNE AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 20142020 « SAS HÉRITIERS CRASSOUS DE MEDEUIL PLANTATION DE 19,24 HA DE BANANES ET DE 9,75 HA DE CANNES ACQUISITION D'UN APPAREIL DE TRAITEMENT RMAR040116DA0970249

57/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PLANTATIONS CONCORDE – AMÉNAGEMENT DE HANGAR, RÉALISATION DE 6000 ML TRACES ET PLANTATIONS DE BANANES (2017) - RMARO40117DA0970053»

58/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - « SARL CHAMPIMAR - RÉALISATION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DE CHAMPIGNONS DE PARIS (2016) - RMAR040116DA0970023»

59/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 «SAS MARTINIQUE AVICULTURE - AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ -RMAR040218DA0970001»

60/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « EARL EXPLOITATION AGRICOLE RIVIÈRE LA MANCHE – PLANTATION DE VITROPLANTS BANANE SUR 15 HA ET DE CANNE À SUCRE SUR 34,93 HA E 2017 - RMAR040117DA0970114»

61/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - « SARL HABITATION TRIANON – IRRIGATION POUR LES PLANTATIONS DE 12,18 HA DE 2015 ET 1500 ML DE CRÉATION DE TRACES - RMARO40116DA0970034»

62/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020- « S.M.P.S.J SOCIÉTÉ MARTINIQUAIS DES PLANTATIONS SAINT-JAMES (EX-SMCS)-INVESTISSEMENTS AGRICOLE 2014 –2015 ((DOSSIER 2/2 : AMELIORATIONS FONCIÈRES – MÉCANISATION) – RMAR040116DA0970203

63/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - « SAS DISTILLERIE AGRICOLES DE SAINTE-LUCE - TRAVAUX DE DÉROCHAGES, AMÉLIORATION FONCIÈRE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION EXPERIMENTAL SUR L'EXPLOITATION DASL EN 2017 - RMAR040116DA0970092

64/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE AU TITRE DE LA MESURE 69 - TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PECHE DE L'AQUACULTURE (PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL DU FEAMP 2014-2020) - « SARL LES TI'FUMES DE CLEMENT - PFEA690018CT0970002 »

65/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PO FEAMP 2014-2020- CTM DGARHPFEA 780218CT0970001 - "ASSITANCE TECHNIQUE FEAMP 2016-2018 RÉNUMÉRATIONS"

66/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 - MQ0013956 - ANTILLAISE D'EXPLOITATION DE PORTS DE PLAISANCE - SAEPP - "MAITRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

67/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR LA MQ0013008 - SOCIÉTÉ CARAIBES DE COMMERCE "EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE L'HOTEL BAMBOU »

68/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATION NEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR - MQ0008271 - SAS BELLONIE ET BOURDILLON SUCCESSEURS - "MODERNISATION DES SITES TOURISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ BBS: DOMAINE LA MAUNY ET PLANTATION TROIS-RIVIÈRES

69/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR SOCIÉTÉ ANTILLAISE DE PRODUCTION DE YAOURTS (SAPY) - MQ0013097

70/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE - MQ0009713 - RÉNOVATION DE LA CATHÉDRALE DU MOUILLAGE - PHASE 3 /

RESTAURATION DE LA NEF Y COMPRIS LA VOUTE DU VAISSEAU PRINCIPAL ET LA RESTITUTION DES DEUX TOURS

71/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR LA SAS BIOMÉTAL - MQ0012745 - «COMPENSATION DES SUR COUTS DE FRET LIÉS A L'ULTRA-PÉRIPHERIE POUR LES ANNÉES 2016-2017 - AIDE AU FRET»

72/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 D'AIDE AU FRET IMPORT DE MATIÈRES PREMIÈRES ET EXPORT DE PRODUITS FINIS — « COMPENSATION DE SURCOÛT DE FRET LIÉS À L'ULTRA-PÉRIPHÉRIE POUR L'ANNÉE 2017"SAS SCIC MARTINIQUE - MQ0010178

73/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 D'AIDE AU FRET IMPORT DE MATIÈRES PREMIÈRES ET EXPORT DE PRODUITS FINIS - "COMPENSATION DE SURCOÛT DE FRET LIÉS À L'ULTRA-PÉRIPHÉRIE POUR L'ANNÉE 2017"SAS PROCHIMIE INDUSTRIE- MQ0012748

74/ MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION 17-100-1 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE PUBLIQUE EN COFINANCEMENT A LA SOCIÉTÉ AÉROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE (SAMAC) — SYNERGIE MQ0007514 - MODERNISATION ET EXTENSION DES INSTALLATIONS ET DES INFRASTRUCTURES DE L'AÉROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE

75/ CESSION DE LA PARCELLE R 128 SISE A DUCOS PAR MME C. D.

76/ RÉGULARISATION DES EMPRISES EFFECTUÉES SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA SMHLM ET DES COPROPRIÉTAIRES DE LA FONDATION D'AUTEUIL DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES GIRATOIRES DE LA MEYNARD OUVRAGE ET SOUTENEMENT ACCEPTATION ET CESSION DE TERRAINS À TITRE D'ÉCHANGE

77/ ACQUISITION DE LA BANDE DE TERRE OBJET DE L'EMPRISE DE 97 M² EFFECTUÉE SUR LA PROPRIÉTÉ DES HERITIERS G

78/ ACCEPTATION DE LA REMISE PAR L'ÉTAT A LA COLLECTIVITÉ DE LA VILLA « LES BOSQUETS » (OU « HOTEL DU PROCUREUR ») CADASTRÉE SECTION BD N° 104 SISE A FORT-DE-FRANCE

79/ DOMAINE DE FONDS SAINT-JACQUES PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU DOMAINE MISE EN ŒUVRE AVANT TRAVAUX D'UNE OPÉRATION DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE

80/ INDEMNISATION PÉCUNIAIRE DES USAGERS DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES VICTIMES DE DOMMAGES MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS DE FAIBLE MONTANT ET REMBOURSEMENT DE LA FRANCHISE AU TITRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

81/ COMMISSION DE RÉFORME DES BIENS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

- 82/ COMMUNICATION D'UN AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
- 83/ MODIFICATION DE LA SUBVENTION ACTC 2015 ALLOUÉE POUR LA RÉNOVATION DE LA CATHÉDRALE (PHASE 3° VILLE DE SAINT-PIERRE
- 84/ MODIFICATION DES ARTICLES 4 ET 5 DE LA CONVENTION ACRC N° 14-1788- 33/29-04 POUR L'OPÉRATION "ETUDES DE FAISABILITÉ ET DE CONCEPTION RELATIVES À LA RÉFECTION DE LA VOIERIE COMMUNALE" ACRC 2013 DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE
- 85/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE À L'OPÉRATION : "TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ÉTAGES" DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE
- 86/ LEVÉE DE DÉCHEANCE QUADRIENNALE POUR L'OPÉRATION A.C.T.C "EX ARPEL" ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN M.252 APPARTENANT AUX HERITIERS L. " DE LA VILLE DU ROBERT
- 87/ CTM: DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CONTRATS DE MILIEU
- 88/ PLAN EAU DOM: CONTRAT DE PROGRES ODYSSI ET GUICHET UNIQUE
- 89/ CACEM: ANIMATION DU CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE 2016-2017
- 90/ CACEM: ANIMATION DU CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE 2018
- 91/ CACEM : ÉVALUATION DU CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE
- 92/ RÉALISATION D'UN PROJET D'INTERVENTIONS PÉDAGOGIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT A LA MARTINIQUE EN 2017 ET 2018 (SEPANMAR)
- 93/ RÉALISATION DU PROGRAMME 2018 DE SUIVI DES CÉTACES "PELAGOS 972" (SEPANMAR)
- 94/ CRÉATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE MARTINIQUE (PPGDM)
- 95/ IDEAL CONNAISSANCES : ASSISES ANTILLO GUYANAISES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- 96/ CENTRALE CASS'AUTO: PROJET DE CONVENTION RELATIVE LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES VEHICULES HORSD'USAGE (VHU)
- 97/ VALIDATION DU CONTRAT DE PROJET FORÊT D'EXCEPTION 2018-2023, EN VUE DE LA LABELLISATION DES FORÊTS DÉPARTEMENTALO-DOMANIALES DE LA MONTAGNE PELÉE ET DES PITONS DU CARBET
- 98/ SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTÈRES DE MARTINIQUE SECONDE ANNÉE D'ÉTUDE (SFEPM)

99/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION PORTANT SUR DES AMÉNAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR L'AMÉNAGEMENT POUR LA PÊCHE D'INTÉRET TERRITORIAL (APIT) DU FRANÇOIS

100/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION PORTANT SUR DES AMÉNAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR LE PORT DE PÊCHE TERRITORIAL DU MARIN

101/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION PORTANT SUR DES AMÉNAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR LE SUR LE PORT DE PÊCHE TERRITORIAL DE GRAND-RIVIÈRE

102/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE À GLACE VILLE DU PRÉCHEUR

103/ PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2017 DU COMITÉ DES PÊCHES MARITIMES ET DES ÉLEVAGES MARINS (CRPMEM)

104/ PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA 12ÈME ÉDITION DU CONCOURS DE PÊCHE DE L'ASSOCIATION ZAGAYAK

105/ AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU PRIX DE LA TONNE DE CANNE DANS LE CADRE DE L'AIDE À LA BALANCE

106/ POURSUITE DU PLAN D'ACTION ET DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2018, CONCERNANT L'EAU DE LA RETENUE DE LA MANZO ET LA QUALITÉ DE L'EAU SU PISE AU TRAVERS SU PLAN MANZO 2018

107/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA SAFER AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

108/ DEMANDES DE SUBVENTIONS DES LIGUES ET COMITÉS SPORTIFS SUPÉRIEURES À 100 000 € - PROGRAMME D'ACTIONS 2017-2018

109/ CARAÏBE SURF PROJECT ORGANISATION DE L'ÉDITION 2018 DU MARTINIQUE SURF PRO

110/ MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 17-483 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À M. HARRY TANIC POUR LA RÉALISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2017 DE SON FILS CRAIG TANIC

111/ FIXATION DES INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE (CESECEM)

112/ AVIS SUR LE PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ 2018-2022 (2ÈME GÉNÉRATION)

113/ MOTION DE L'ASSEMBLÉE DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE SUR L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE LIÉ AUX SARGASSES

PRESENCES

Le 5 juin 2018

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Yan MONPLAISIR — vice-président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, , Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Richard BARTHELERY (procuration à Maryse PLANTIN), Belfort BIROTA, Catherine CONCONNE (procuration à Kora BERNABE), Jenny DULYS-PETIT (procuration à Fred LORDINOT), Johnny HAJJAR (procuration à Michelle MONROSE), Lucie LEBRAVE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Marie-Line LESDEMA (procuration à Nadia LIMIER), Claude LISE (procuration à Marie-France TOUL), Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Karine MOUSSEAU (procuration à Diane MONTROSE), Jean-Philippe NILOR, Justin PAMPHILE (procuration à Félix CATHERINE), Louise TELLE, David ZOBDA (procuration à Claude BELLUNE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

> LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Yan MONPLAISIR — vice-président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jean-Claude DUVERGER, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Marie-Line LESDEMA, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, , Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Marius NARCISSOT, Stéphanie NORCA, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Catherine CONCONNE (procuration à Kora BERNABE), Jenny DULYS-PETIT (procuration à Fred LORDINOT), Christiane EMMANUEL (procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO), Johnny HAJJAR (procuration à Michelle MONROSE), Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Claude LISE (procuration à Marie-France TOUL), Charles-André MENCE (procuration à Daniel ROBIN), Karine MOUSSEAU (procuration à Diane MONTROSE), Jean-Philippe NILOR, Justin PAMPHILE (procuration à Félix CATHERINE), Louise TELLE, David ZOBDA (procuration à Claude BELLUNE).

> LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je crois que nous allons pouvoir commencer. Je tiens d'abord à vous présenter les excuses du président LISE qui n'a pu être là ce matin et qui m'a demandé de le remplacer, ce que je fais volontiers. Je veux ensuite vous remercier d'être là, remercier ceux qui sont arrivés à l'heure. Évidemment, mon propos ne s'adresse pas nécessairement à chacun et à chacune d'entre vous mais malgré tout d'une certaine manière. Je pense que par rapport aux engagements que nous avons pris, aux responsabilités qui sont les nôtres, nous avons un devoir d'exemplarité. Je préside cette séance ce matin mais chacune des séances auxquelles j'ai eu à assister, a provoqué chez moi le sentiment d'un certain manque vis-à-vis des électeurs et vis-à-vis des martiniquais. Nous avons pris des responsabilités, il me semble que nous ne sommes pas excusables – je ne parle pas pour vous qui êtes là - car nous sommes convoqués à une réunion à 10 heures et à chacune de ces réunions sans exception, nous n'arrivons pas à commencer à l'heure. Nous n'arrivons pas à avoir un nombre suffisant d'élus responsables parce qu'il y a évidemment des élus qui ne peuvent pas être là dont certains d'ailleurs se sont excusés par écrit ou verbalement, il y a des élus qui ne peuvent pas être à l'heure cela fait partie des impondérables, cela fait partie de la vie mais on ne peut pas me faire croire que nous élus responsables nous soyons incapables de nous trouver en nombre suffisant pour ouvrir une séance à l'heure alors que nous avons demandé des responsabilités. Il y va d'abord du respect vis-à-vis de ceux qui sont toujours à l'heure, de ceux qui trouvent les moyens de remplir leurs obligations en se libérant pour venir ici travailler car nous sommes prévenus très à l'avance, il y va aussi du respect que nous devons à ceux à qui nous avons promis de travailler pour eux. Quand on s'est engagé à travailler, le minimum c'est de respecter un certain nombre de règles pour indiquer que l'engagement que l'on a pris n'est pas un engagement volatile ou léger mais un engagement de responsable. Je voudrais que chacun et chacune d'entre nous... je le dis en particulier vis-à-vis de ceux qui en venant à une réunion comme celle-ci se disent «de toute façon ils ne démarreront pas à l'heure, j'arriverai avec un peu de retard et ainsi je n'aurai pas de problème. » Je souhaiterais que l'on arrête avec ce type de comportement. D'ores et déjà, je vous le dis : si je suis amené à présider une autre séance pour laquelle nous sommes convoqués à 10 heures et que nous n'avons pas le quorum à 10h30, je lèverai la séance et on reconvoquera. Je ne souhaite pas le faire aujourd'hui mais c'est ainsi que j'agirai à l'avenir parce que je considère qu'une demi-heure de retard pour une assemblée comme la nôtre, c'est largement suffisant pour que l'on puisse considérer que nous sommes des gens responsables. Merci d'être là, merci d'être à l'heure et merci d'entendre mon propos parce que je pense que c'est déjà ne pas paraître sérieux aux yeux des gens que de ne pas ouvrir une séance à l'heure.

Ceci étant dit, je vous remercie encore. Conformément à l'article 23 du règlement intérieur de notre assemblée, je demanderai s'il y a des personnes qui veulent bien être désignées comme secrétaire de séance.

Monsieur Georges CLEON est désigné secrétaire de séance.

Je demande à l'administration de procéder à l'appel.

M. Christophe PRIAM procède à l'appel nominal des élus. Le guorum est atteint

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vous remercie. Nous pouvons donc déclarer cette séance ouverte et aborder le premier point de l'ordre du jour. Comme je vous l'ai indiqué, notre réunion a été convoquée sur deux jours avec un ordre du jour assez chargé qui comprend 110 points. Nous essaierons donc de faire au mieux, avec votre accord nous tâcherons d'arrêter à une heure un peu décente par respect pour les salariés qui préparent le repas mais aussi pour que nous ayons moins de problèmes d'hypoglycémie et que nous ayons un repas aussi court que possible afin d'aborder le maximum de points. Vous aurez noté qu'il y aura 110 points, vous aurez aussi noté que le point 50 de

l'ordre du jour n'a pas été attribué au dernier moment. Il n'y a donc pas de numéro 50 simplement parce que l'instruction de ce dossier a nécessité un peu plus de temps. Nous l'examinerons sans doute à la séance qui aura lieu à la fin du mois puisque nous devons nous voir en raison des contraintes du calendrier qui nous est imposé.

Je vous demanderai aussi d'accepter l'introduction, selon la procédure d'urgence, de deux questions supplémentaires. Vous savez que la préparation des plénières implique le respect de certaines règles notamment le fait de vous adresser dans les temps un certain nombre de dossiers mais la Collectivité a aussi des contraintes liées au travail en cours et il y a quelquefois des dossiers qui, en raison de leur caractère très urgent, nécessitent qu'on les introduise de manière extraordinaire :

- Il s'agit d'abord d'un dossier qui vise à fixer les indemnités des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental de la Culture et de l'Éducation (CESECEM). C'est une décision urgente, pas tellement parce nous sommes pressés par les membres du CESECEM mais parce qu'il faut pouvoir leur verser leurs indemnités, ce qui relève du cadre légal. Il y avait autrefois deux conseils, il n'y en n'a plus qu'un maintenant. Une concertation avec le président du CESECEM était donc nécessaire, ce qui explique que ces ajustements de nos visions respectives a engendré un peu de retard mais il y a nécessité de fixer aujourd'hui le montant de ces indemnités.
- Le rapport 112 qui est un avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022 dit PRS de deuxième génération. La Collectivité est invitée à donner un avis sur ce document dans le cadre de la consultation obligatoire. Les consultations obligatoires s'imposent quelquefois à la dernière minute à cause des procédures préalables, par ailleurs il y a lieu de veiller à respecter d'autres dispositions. Comme l'exige la loi, je vous invite à vous prononcer sur la reconnaissance de l'urgence et ainsi à accepter la prise en compte dans notre ordre du jour des deux points supplémentaires. Je mets aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous allons donc examiner ces deux points selon la procédure d'urgence. Je tiens également à vous indiquer que ces dossiers (111 et 112) seront respectivement exposés par les conseillers exécutifs Miguel LAVENTURE et Francis CAROLE. Je signale aussi à notre Assemblée qu'il y aura des modifications dans la chronologie de l'examen des points de l'ordre du jour, je lui demande sa compréhension à ce sujet. En effet, il y a des conseillers qui sont amenés à se déplacer et qui souhaitent – nous le souhaitons également sinon ces questions risquent d'être en souffrance – que l'on bouscule un peu l'ordre du jour. J'en conviens volontiers, je voudrais que vous le compreniez également. Après les interventions de Mesdames LEOTIN et SAITHSOOTHANE, nous aurons les interventions de Messieurs MARIE-SAINTE et BOUTRIN qui présenteront la totalité des affaires les concernant. M. MARIE-SAINTE présentera également les rapports n°5 et n°9. La présentation de ces rapports avait été pressentie dans un premier temps par Madame SAITHSOOTHANE mais Monsieur MARIE-SAINTE étant présent – contrairement à ce qui avait été envisagé initialement – il les présentera lui-même. Il en sera de même pour les dossiers n°99, 100 et 101 que devait présenter Monsieur BOUTRIN. Monsieur CAROLE interviendra dans la foulée car il y a un certain nombre de rapports qui sont urgents et pour lesquels il n'était pas possible de reporter les dates ; interviendront ensuite Madame NELLA et Monsieur LAVENTURE. Le dossier n° 16 ne sera pas traité aujourd'hui car il doit être examiné par le CTP, c'est une disposition légale que nous devons respecter. Il n'y a pas de difficulté particulière mais nous devons respecter la forme, d'autant qu'il n'y a pas d'extrême urgence pour ce dossier. Je vous ai exposé la manière dont se déroulera notre séance. Je vais maintenant passer la parole à Mme LEOTIN qui viendra nous présenter le premier point de l'ordre du jour, à moins qu'il n'y ait d'autres points particuliers.

M. Jean-Claude DUVERGER – Il n'y a pas d'approbation de PV ?

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous n'avons pas le procès-verbal de la dernière séance. Par contre, nous examinerons celui des 19 et 20 décembre 2017 que je soumets à votre approbation.

1/ APPROBATION DU PV DES 19 ET 20 DECEMBRE 2017

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il des observations? Souhaitez-vous apporter des modifications à ce procès-verbal? Mme TOUL.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – A la page 61 du PV, on a inscrit Madame Louise TOUL alors qu'il s'agissait de Mme Louise TELLE. C'était juste cette observation.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous allons donc corriger ce procès-verbal. Y a t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumets ce procès-verbal à votre approbation.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Ce procès-verbal est approuvé. Le procès-verbal qui précède cette séance vous sera soumis à la fin du mois. Vous comprenez bien qu'il puisse y avoir des problèmes de délais incompressibles qui nous conduisent à avoir ce petit décalage dans l'approbation des procès-verbaux mais qui sont de nature ordinaire. Mme LEOTIN vous avez la parole.

2/ CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (CTM) ET L'INSTITUT NATIONAL DE L'AUDIOVISUEL (INA)

Mme Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Mme LEOTIN. Je passe parole à Mme EMMANUEL pour la commission « Culture ».

Mme Christiane EMMANUEL – Ce projet de convention est tout à fait pertinent. Il permettra à tous, en particulier aux chercheurs étudiants, d'enrichir leur production par le biais de contenus audiovisuels et multimédias de la banque de données de l'INA (Institut National de l'Audiovisuel). La commission « Culture, identité et patrimoine » suit donc l'avis de la conseillère exécutive et donne un avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Madame la présidente. Y a t-il d'autres commissions qui ont émis un avis sur cette convention ? Qui souhaite intervenir ? Très bien. Merci beaucoup Mme LÉOTIN, ne partez pas trop loin au cas où vous auriez à défendre encore votre point de vue, cela ne me parait pas être le cas. Je vous invite à vous prononcer.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Voté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci et bravo. Les deux points suivants de l'ordre du jour seront présentés par Mme SAITHSOOTHANE.

3/ DENOMINATION DU COLLEGE DES TROIS-ILETS

- M. Sylvia SAITHSOOTHANE procède à la présentation du rapport
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Mme la conseillère. Puis-je recueillir les avis des commissions éventuelles ? Commission « Education ».
- <u>M. Eugène LARCHER</u> C'est un avis favorable. Nous suivons l'avis du conseil d'administration et du conseil municipal qui ont voté à l'unanimité. Cela permettra aussi à nos jeunes de connaître des personnalités qui se sont engagées dans la lutte pour la Martinique.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Monsieur le Président. Y a t-il d'autres interventions ? Mme EMMANUEL.
- <u>Mme Christiane EMMANUEL</u> Permettez-moi cette auto-saisine. La commission « Culture » a voulu faire honneur et parler de Mme Suzanne ROUSSI-CESAIRE. Il était tout à fait normal que nous validions cette dénomination du collège des Trois-Ilets.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Monsieur DUVERGER je me doutais bien que vous alliez intervenir. Vous ne pouviez nous laisser porter seuls...
- M. Jean-Claude DUVERGER Je n'ai pas grand-chose à dire, je voudrais juste remercier la famille d'avoir accepté. Il y a certes le conseil d'administration mais surtout la famille qui a accepté. Nous donnons notre accord.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u>— Je ne crois pas prendre beaucoup de risques en disant que nous serons unanimes comme nous l'avons été sur d'autres dossiers, mais celui-là nous permettra de rassembler au-delà de nos clivages un peu trop récurrents. Mme EMMANUEL.
- <u>Mme Christiane EMMANUEL</u> Je voudrais juste ajouter : femme intellectuelle, progressiste, engagée, militante de l'antillanité, autant de qualificatifs qui lui valent le surnom de panthère noire. On dit souvent que derrière un grand homme, il y a toujours une grande femme.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci pour ce moment d'équilibre.
- <u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> Si je peux me permettre, Président, je suis très heureuse d'être une femme *(inaudible)*.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Nous allons féminiser pour rééquilibrer les dénominations de nos collèges bien que certains portent déjà le nom de femmes. Je soumets cela à l'approbation de notre Assemblée.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Voté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – C'est une unanimité à laquelle nous nous attendions tous. J'espère que nous aurons la même unanimité parce qu'au moment où on dénomme les collèges, il est bon que ce soit un moment de consensus.

4/ DENOMINATION DU LYCEE PROFESSIONNEL DE DILLON

M. Sylvia SAITHSOOTHANE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci pour ce rappel. Avons-nous l'avis de la commission « Éducation. »

M. Eugène LARCHER – Marius CULTIER, artiste de renom, c'est un avis favorable de la commission.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci M. le Président. Mme EMMANUEL.

Mme Christiane EMMANUEL – Nous émettons également un avis favorable concernant la dénomination du lycée professionnel de Dillon. Nous tenons aussi à apporter notre témoignage : Marius cultier est un pianiste autodidacte, doué d'un exceptionnel talent, auteur, interprète, compositeur. Il affectionnait la biguine, le jazz, la mazurka ainsi que le latino. Il a influencé et inspiré de nombreux artistes musiciens martiniquais. Il a laissé son empreinte et son écriture au patrimoine de la Martinique, une rue porte son nom aux Terres Sainville à Fort de France et une autre à Rivière Salée. Il est temps maintenant de laisser le souvenir de ce génie méconnu qui fait corps avec son instrument au sein du monde éducatif avec la dénomination du lycée professionnel de Dillon.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Vous avez raison de souligner tout cela. Les plus âgés d'entre nous savent à quel point la reconnaissance du patrimoine n'a pas toujours été un repère suffisamment fort, tous ces signes qui sont donnés aujourd'hui sont donc importants pour la Martinique. D'autres demandes d'intervention ? M. DUVERGER

M. Jean-Claude DUVERGER – Juste pour compléter en disant que Marius CULTIER habitait à Trénelle Grosse-Roche, il faut l'ajouter au dossier; autrement nous sommes absolument d'accord.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Une proximité qui vous mobilise d'autant plus, Monsieur le conseiller. Merci. Nous allons donc soumettre cela au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Mme la conseillère. Je crois que vous n'avez pas d'autres points.

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> – J'aurais bien souhaité que vous écoutiez ma mélodieuse voix sur les cinq points à venir qui concernent les établissements scolaires. C'est l'opérationnalité de M. MARIE-SAINTE qui est présent, je lui cède donc le micro avec plaisir mais ce sont des dossiers que je porte et que je soutiens avec beaucoup d'enthousiasme.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous allons passer à l'opérationnalité de M. MARIE-SAINTE que j'invite à nous présenter les points suivants de l'ordre du jour.

5/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION DE RELOGEMENT DE LA CITE SCOLAIRE DE SAINTE-MARIE

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci M. le conseiller. Je souligne simplement l'engagement et le travail qui est fait pour optimiser les financements notamment pour pouvoir utiliser tous les leviers des fonds européens. Je souligne également le fait que l'expérience acquise sur l'opération du lycée Schœlcher nous a permis de prendre malgré tout quelques risques en fonction des délais qui sont courts et que je sais que nous tenons à respecter. Monsieur le Président de la commission des finances puis le Président de la commission « Education ».
- M. Michel BRANCHI La commission des finances a examiné ce premier plan de financement et a noté cette volonté d'optimisation des fonds européens et d'autres fonds pour venir en complément de l'apport de notre collectivité et ce en conformité avec les orientations que nous avons arrêtées au Budget Primitif 2018. Ce dossier est le premier de toute une série de plans de financement qui reviendront pour approbation au moment de l'octroi des fonds européens. Notre commission a prononcé un avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci M. le Président. La commission « Education ».
- M. Daniel MARIE-SAINTE Si vous le permettez. Après la discussion au sein de la commission des finances, j'avais indiqué aux collègues qu'il y avait une rectification à apporter. Je veux corriger parce j'ai lu le premier rapport, je vous prie de m'en excuser. Le plan de financement a été revu : l'autofinancement est de 10 % et non de 20%, pour l'Europe c'est 40 % et ce qui sera demandé pour les fonds de l'État c'est 50 %. Voilà le nouveau plan rectifié après passage en commission des finances.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Ce ne sera donc plus 3 M€?
- M. Daniel MARIE-SAINTE Ce sera 6 M€ pour le FEDER, 7.5 M€ pour l'Etat et 1.5 M€ pour la CTM.
- **M. le Président Yan MONPLAISIR** C'est une économie que nous utiliserons à bon escient. M. le Président de la commission « Education ».
- **M.** Eugène LARCHER Avis favorable sur le plan de financement prévisionnel et sur le mandat donné au Président du Conseiller Exécutif, d'autant que cela urge.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? M. CLEON.
- <u>M. Georges CLEON</u> La commission « Infrastructures » s'est également penchée sur ce point et a émis un avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci. Il y a une autre commission? Mme RENARD.
- <u>Mme Nadine RENARD</u> Je crois que c'est une opération qui était très attendue par la communauté scolaire du collège Joseph Lagrosillière, du lycée Nord atlantique et par la population samaritaine. Je

crois que cette opération qui fait l'objet depuis de longs mois d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes est une opération qui avance bien. On ne peut que saluer le recours et l'optimisation du plan de financement pour recourir le plus possible aux fonds européens et pouvoir soulager la Collectivité de cet investissement important mais ô combien indispensable, compte tenu du risque que représentent ces infrastructures vieillissantes qui ne sont plus en conformité par rapport aux normes parasismiques. C'est un avis favorable, en tout cas pour ma part en tant que samaritaine.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci d'apporter cette précision. Y a t-il d'autres samaritains qui souhaiteraient intervenir ? Y a t-il d'autres demandes d'interventions ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Juste un commentaire, Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Allez-y.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je vous remercie d'avoir signalé la volonté que nous mettrons pour faire tenir les délais. Je voulais le réaffirmer publiquement parce que c'est un pari fort. Nous avons fait savoir aux entreprises que nous comptons sur leur mobilisation. Vous savez que beaucoup d'entreprises du bâtiment se plaignent de l'absence de commandes. Nous souhaitons que celles qui sont mobilisées sur le chantier mettent les moyens pour permettre aux jeunes qui sont actuellement dans des locaux non conformes, d'occuper dès la prochaine rentrée ces nouveaux bâtiments. Pour cela il faut que les entreprises se mobilisent et augmentent leurs capacités de production. Ils ont accepté la commande avec les délais et nous l'ont fait savoir, ils sont prêts à s'engager. Nos services et nos collaborateurs seront mobilisés pendant toute la période de vacances pour faire en sorte que les engagements soient tenus. Je voulais le dire publiquement.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous vous en remercions. J'insiste également sur le fait qu'à la suite du tremblement de terre de 2007, on avait constaté qu'un certain nombre d'établissements étaient des établissements à risques. Vous avez effectivement donné une vraie priorité à la reconstruction de ces établissements, notamment en ce qui concerne le lycée Schœlcher pour lequel vous avez accéléré le programme et également pour ce projet. L'engagement, évidemment suivi de cette optimisation des ressources, a été fort. Monsieur LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Merci Monsieur le Président. Je ne suis pas du tout dans un esprit polémique. C'est un chantier qui doit rassembler tous les martiniquais, il rassemble déjà tous les samaritains parce que ce chantier est nécessaire. Ce site a déjà connu beaucoup de déboires, il y avait une ancienne gendarmerie en face qui était amiantée. C'est grâce au Président LISE que cette gendarmerie a été détruite, à l'époque j'avais fait une intervention auprès de Monsieur le Préfet et on me disait que l'on ne trouvait pas l'argent pour détruire cette gendarmerie. Aujourd'hui c'est une friche, hélas. Il y avait une volonté de faire un équipement pour les marins-pêcheurs de Sainte-Marie, cela ne s'est pas fait mais je ne désespère pas. Il faut supprimer cette friche même si on change le lycée de lieu. Je veux bien qu'il y ait une pression qui soit faite sur les entreprises martiniquaises mais attention à ne pas les stigmatiser. Je serai clair. Comme je l'ai dit au conseil d'administration du collège SALDES, à l'ensemble du collège Lagrosillière, à l'ensemble de la communauté éducative (parents, enseignants et personnels) vous ne serez pas prêts pour la rentrée, il ne faut donc pas mettre cela sur le dos des entreprises. Très cher collègue du conseil exécutif, je vous ai adressé un courrier auguel vous n'avez jamais répondu donc je veux bien entendre aujourd'hui les grandes déclarations publiques mais... je sais que nous sommes la minorité, l'opposition, et que nous ne comptons peut-être pas mais je souhaite que l'intérêt de tout le monde soit pris en compte. Je vous le dis : ne mettez pas la pression sur les enseignants car il y a des élèves qui vont passer le brevet à la fin du mois de juin et il y a une forme de pression sur les enseignants pour mettre tous leurs effets dans des cartons. Je vous dirai publiquement ce que je leur ai dit : priorité à la réussite des élèves. Il n'appartient pas aux enseignants de faire les cartons pour déménager, la Collectivité doit apporter son appui pour le déménagement. J'espère que ce sera fait. Ce n'est pas la peine de mettre la pression sur les entreprises puisque, compte tenu de l'évolution du chantier, vous ne pourrez pas mettre l'établissement en service au mois de septembre. J'ai beau le souhaiter, depuis des années je suis le premier à souhaiter que l'on sorte de là, je milite en ce sens mais n'essayez pas de mettre la pression sur les entreprises martiniquaises qui sont déjà bien malmenées aujourd'hui par la conjoncture ; vous le savez comme moi-même, toutes les entreprises... les grosses comme les petites. J'espère qu'il y aura là une coordination et une collaboration efficace entre les différents corps de métier et si vous savez que le chantier ne sera pas terminé pour septembre, dites franchement à tout le monde que le déménagement se fera en janvier. De grâce, ne commençons pas de discours pour stigmatiser les entreprises martiniquaises.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Si vous le permettez, je demanderai aux deux conseillers qui sont interpellés par ce propos de vous répondre.

M. CHARPENTIER-TITY, vous souhaitez également dire un mot ?

<u>M. Fred LORDINOT</u> – J'ai simplement dit mon ressenti. Je répète que je partage l'objectif de faire en sorte que le chantier soit prêt pour le mois de septembre. Je le répète, s'il vous plait collègues, je ne suis pas dans la polémique.

M. le Président Yan MONPLAISIR— J'ai bien compris Monsieur LORDINOT. J'ai compris votre question mais vous avez raison, la question est délicate pour vous. Il ne s'agit pas de ça mais je pense qu'il faut une réponse. Vous interpellez sur le fait de savoir si l'établissement ouvrira en septembre. Je pense qu'il faut que M. MARIE-SAINTE apporte des précisions. Vous posez également le problème d'une « pression » qui serait exercée sur les enseignants, je pense que Mme SAITHSOOTHANE doit nous apporter l'éclairage que vous souhaitez. En ce qui concerne la pression sur les entreprises, je comprends votre propos qui est tout à fait louable mais quand les entreprises ont signé un engagement, elles doivent savoir quelles seront soumises à la pression de l'engagement qu'elles ont signé. Quand on signe un contrat, il n'est pas signé unilatéralement, il engage plusieurs personnes, il engage tous ceux qui peuvent être concernés par le contrat... tous ceux qui peuvent avoir des raisons de s'être engagés dans une démarche contractuelle. Cela dépasse le cadre... je dirai du donneur d'ordre qui doit veiller au respect de l'engagement contractuel. Monsieur CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Merci Président. Je profite pour te saluer et saluer également le Président du Conseil Exécutif ainsi que tous les collègues. En l'absence de Mme SAITHSOOTHANE et de M. LARCHER, j'ai eu l'honneur de présider le dernier comité de pilotage du déménagement du lycée et collège Joseph Joseph-Lagrosillière. Je veux simplement témoigner - Mme SAITHSOOTHANE interviendra probablement de manière beaucoup plus approfondie sur cette question – non seulement de l'engagement, de la mobilisation de tous ceux qui s'occupe de ce déménagement en interne à la CTM. A tous les étages, à tous les niveaux, c'est une mobilisation réelle pour un challenge. C'est vrai que des questions légitimes peuvent se poser, elles se sont posées au niveau du comité de pilotage. Il est légitime que des questions se posent car c'est un véritable challenge comme le challenge du lycée Schoelcher qui était plus prégnant parce que – le n'entrerai pas dans tout l'historique, nous avons eu l'occasion de le faire – les entreprises se sont donné le mot pour relever ce défi. C'est en prenant l'exemple du lycée Schœlcher que nous avons pu rassurer un certain nombre de personnes qui, tout à fait légitimement, demandaient si ce challenge pouvait être relevé. Les opérations ont été entamées dans un temps qui était beaucoup plus long que celui qui nous était assigné en ce qui concerne le déménagement du lycée Schœlcher. Je ne parle pas d'opposition ni de majorité à ce niveau-là... Monsieur LORDINOT a raison de dire que nous ne devons pas poser ces questions en ces termes. Par conséquent, il faut donner justement tout le balan politique pour que cette opération réussisse et permette le déménagement. C'est ce que je voulais dire, je voulais parler de l'administration qui était mobilisée là-dessus mais également de toute la communauté scolaire qui suit ce chantier avec intérêt.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – L'inquiétude étant tout à fait légitime, M. MARIE-SAINTE, pouvez-vous nous éclairer sur les risques, les probabilités etc. ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je note que le collègue de l'Assemblée commence en disant qu'il ne fait pas de polémique mais quand je l'écoute, je vois qu'il fait exactement le contraire de ce qu'il dit. Mais c'est son affaire, je le connais de longue date, nous sommes samaritains tous les deux.

La question du chantier, c'est la fonction qui m'a été donnée. Je travaille en équipe avec Sylvia SAITHSOOTHANE qui assure les liaisons avec les communautés scolaires et je prends le relais pour faire construire les immeubles qui accueillent ses communautés scolaires. La commande qui a été passée (je le mets entre quillemets) c'est d'enlever le plus rapidement possible ces deux communautés scolaires de cette situation risquée. Le deuxième aspect de la commande – le rythme de la vie est ainsi défini - c'est qu'il est souhaitable d'occuper l'établissement à la rentrée plutôt que de faire un déménagement en cours d'année. Voilà les deux bornes qui ont été mises. Sur cette base, utilisant les accords cadres que nous avons et qui nous permettaient de faire l'ensemble des travaux, des contacts ont été établis avec les entreprises avec qui nous avions les accords cadres. Nous leur avons posé les conditions du contrat, ces conditions ont été acceptées. Dès lors que les conditions sont acceptées, il y a un donneur d'ordre qui est le maître d'ouvrage - à savoir la CTM que je représente - et les entreprises qui doivent faire les travaux. Pour le collège, il y a entre les deux une maîtrise d'œuvre extérieure puisque le Conseil Général avait déjà concu un premier projet qui devait effectivement se réaliser sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie. Nous n'avons pas retenu ce choix, d'une part parce que ce site est lui-même exposé au risque tsunami et aux embruns marins, d'autre part nous ne pouvions pas mettre les deux établissements sur le site de l'ancienne gendarmerie. Nous avons donc saisi l'opportunité d'un terrain à 6 km du bourg, à l'anse Charpentier, qui selon nous, ne présente pas les mêmes risques vis-à-vis du tsunami. Nous avons pris cette option, les cartes ont été mises sur la table, les entreprises ont accepté. Dès lors que le contrat est passé, notre fonction est de faire en sorte que chacun respecte ses obligations. Le collègue dit que nous mettons la pression, non. J'ai une longue expérience des marchés publics et de la conduite de chantiers. Il faut que ceux qui ont librement accepté les conditions, y mettent les moyens. Ils ont une obligation de résultat, pour cela il faut qu'ils mettent les moyens.

J'informe – puisque vous m'avez invité à le faire – que l'entreprise qui construit les modulaires s'est trouvée à la tête d'une commande importante. Ils ont eu l'honnêteté de venir nous voir et de nous dire qu'ils ont augmenté leur capacité de production mais pas suffisamment pour pouvoir respecter le contrat qu'ils avaient eux-mêmes signé. Après une réunion très intéressante, ils nous ont demandé quelques jours de réflexion puis ils nous ont fait savoir qu'ils allaient se renforcer avec une autre entreprise puisque la loi prévoit que l'on puisse avoir des sous-traitants. Il y aura donc deux entreprises sur le terrain pour faire ces modulaires : l'une qui construira le lycée, l'autre le collège en parallèle. Cela permettra justement – en termes techniques, on dit « avoir des temps masqués » – pour tenir les délais. Voilà le challenge qu'ils ont accepté de relever. Maintenant, il y a toujours des impondérables, il peut y avoir un mauvais temps etc. mais il y a une volonté. Ce n'est pas une pression que nous faisons, c'est une discussion sur des points précis. Si le collègue appelle cela « pression » c'est son affaire, mais c'est la mission que nous avons. Une fois que ce sera réceptionné, ce sera mis à la disposition de notre collègue comme nous l'avons fait – je remercie le collègue de l'avoir rappelé – pour le lycée Schœlcher.

Je rappelle que nous avons dû attendre la fin des examens pour commencer à construire les modulaires du lycée Schœlcher. Nous avons commencé à la fin du mois de juin et nous avons livré au

début du mois de septembre. Il me semble que la rentrée n'a eu qu'une semaine de retard, les entreprises martiniquaises nous ont donc montré qu'elles savaient faire. Pour cela, il faut qu'elles mobilisent des ouvriers qui ne vont ni au tour des yoles, ni au tour cycliste, qui ne partent pas en vacances pendant cette période de vacances scolaires. Nous allons reproduire l'exercice. Maintenant, il semblerait que certains souhaitent que nous échouions, je n'en connais pas les raisons. Maintenant, il faut espérer pour entreprendre, il faut oser pour essayer de gagner. Je viendrai vous rendre compte de ce que nous aurons fait.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci M. MARIE-SAINTE. Les questions posées par les collègues sont légitimes. Il est légitime de s'interroger sur le fait de savoir si les délais seront respectés ou pas pour pouvoir éventuellement anticiper, mais vos réponses sont tout à fait pertinentes. Effectivement, en dehors de tout incident non prévisible – un glissement de terrain peut arriver à Sainte-Marie – vous devriez pouvoir tenir les délais avec des entreprises qui ont déjà montré qu'elles étaient capables de le faire. Madame SAITHSOOTHANE, je voudrais que vous nous indiquiez l'état d'esprit de la communauté scolaire pour savoir s'ils ont vraiment le sentiment d'être mis sous pression.

Mme SAITHSOOTHANE.

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – Je voulais effectivement intervenir sur ce point. Le collègue LORDINOT a parlé de pression pour la mise en carton des affaires pour le déménagement. Je peux le comprendre parce que nous avons été confrontés à un problème de gouvernance, gouverner c'est anticiper. C'est vrai que si on s'imagine dans un scénario de réussite, les enfants devraient pouvoir entrer dans cet établissement en septembre. Les mois de juillet et août n'étant pas travaillés, il nous fallait anticiper avec les services de la logistique et se demander s'il ne fallait pas faire les cartons dès à présent. Aujourd'hui, on peut quand même s'inquiéter et se dire que l'on va tout faire pour que ça se passe en septembre mais mettre la pression aux enseignants est un peu difficile. Pour l'instant, j'ai demandé au service de la logistique d'attendre – la pression n'est donc plus d'actualité – et de permettre de terminer l'année. Par contre, si tout est prêt en septembre, il faudra tout mettre en carton.

J'ai entendu le collègue LORDINOT dire que c'était à la CTM de tout mettre en carton. Bien sûr, la Collectivité mettra à disposition des établissements tout ce qu'il faut pour un déménagement mais il appartient quand même aux enseignants et aux enseignantes de privilégier les choses qu'ils souhaitent apporter et surtout de les ranger afin de les retrouver rapidement. En fait, c'est en bonne intelligence. Il n'y a de pression ni d'un côté ni de l'autre. A mon avis, il n'y a pas non plus de volonté de la part de la communauté éducative de faire en sorte que les choses n'avancent pas. Je comprends qu'il y ait beaucoup de pression aujourd'hui car il y a les concours, les examens etc. mais nous travaillons en bonne intelligence afin que ce déménagement se passe le mieux possible. C'est l'intérêt de tous et de toutes. Si d'aventure il y avait ce sentiment de crispation, je pourrai lors du prochain COPIL au mois de juin – Monsieur LORDINOT y sera invité – le rappeler et expliquer les modalités.

Juste un petit aparté. Il y a deux ans de cela, lorsque nous avons reconstruit le lycée Schœlcher avec une autre entreprise que celle qui a été choisie pour la cité Joseph Lagrosillière, les responsables de cette entreprise qui a maintenant le marché de Joseph Lagrosillière étaient venus me voir en me demandant d'essayer d'être juste parce que le marché du lycée Schœlcher avait été remporté par une autre entreprise. Je leur ai dit qu'ils ont aujourd'hui le marché, qu'il leur appartient de réussir au même titre que leurs concurrents et de montrer qu'ils sont en capacité d'honorer le marché qu'ils ont signé. Je sens moins la pression des entreprises puisqu'en quelque part c'est un peu de la notoriété de l'entreprise de montrer qu'ils sont en capacité de relever les défis qu'ils se sont eux-mêmes imposés et qu'ils ont même souhaité ardemment, il y a deux ans. J'espère et je souhaite vraiment que tout se passe au mieux et que nos enfants puissent être sortis de cette cité qui est dangereuse.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Madame la conseillère. Je rappelle qu'il s'agit d'un marché de 15 M€ de travaux pour des entreprises martiniquaises.

 Monsieur DUVERGER.
- M. Jean-Claude DUVERGER Je voudrais, sans prolonger les débats, remercier Fred LORDINOT. La réponse de Madame SAITHSOOTHANE semble montrer que même quand on a des réunions avec des parents et des enseignants, on n'a pas face à nous un bloc homogène, il y a toujours des préoccupations et des inquiétudes. Nous pouvons être ici les porte-paroles de certains qui sont inquiets, les gens peuvent attendre une bonne réponse. Je ne crois pas que Fred LORDINOT souhaite que l'on échoue, il expose la situation. C'est vrai que l'on a le droit d'être inquiet, on a le droit de se poser des questions tout en disant que nous allons tout faire pour que cela n'arrive pas, mais ça peut arriver. Ce n'était pas un désir d'échec, c'était simplement dire « faisons tout » puisqu'il a dit « je souhaite que cela se fasse ». Je voudrais que l'on retienne ici que nous pouvons de temps en temps être les porteparoles d'une fraction de la population qui s'inquiète. Il y a toujours des gens qui disent que ça ira et il y a des enseignants qui sont préoccupés. Je remercie d'autant plus la collègue qui dit que la CTM prenne part à ce déménagement. Je ne vois pas en quoi le fait de dire qu'il faut que la CTM prenne part au déménagement etc. serait un souhait d'échec. C'est ce que je retiens.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci pour cette intervention qui est pleine de sagesse. Je suis convaincu que la question était tout à fait légitime, les préoccupations sont légitimes. Il faut accepter la formulation qui est peut-être liée au tempérament. Le collègue LORDINOT aurait pu évité de dire qu'il savait d'avance que l'on ne respecterait pas le délai. C'est un point de vue, il a le droit de l'exprimer mais peut-être que le fait de l'exprimer ainsi laissait supposer qu'il y avait un préalable lié à une forte probabilité pour ne pas dire une certitude d'échec. Je soumets cela au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Cela nous a permis d'aborder une préoccupation. Peut-être, Monsieur le conseiller, que quand vous présentez très rapidement, il faudrait prévenir toutes ces inquiétudes qui peuvent être les nôtres. Cela peut être le cas pour d'autres dossiers concernant des problèmes de délais.
- 6/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION CONCERNANT DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION DU BATIMENT G DU LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE « LA JETEE » DE LA VILLE DU FRANCOIS
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u>— Nous allons maintenant approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération concernant les travaux de démolition et de construction du bâtiment G du lycée d'enseignement général et technologique de la jetée de la ville du François. Etes-vous soumis aux mêmes impératifs de contrainte de temps ?
- **M.** Daniel MARIE-SAINTE Non, nous ne sommes pas dans le même cas de figure. Je vais résumer le rapport car il est très technique.

- M. le Président Yan MONPLAISIR Avant de demander l'avis des commissions, pourriez-vous nous préciser pourquoi vous ne faites pas appel cette fois-ci aux fonds relatifs à la prévention des risques ?
- M. Daniel MARIE-SAINTE C'est parce que nous avons déjà un programme. Vous verrez que pour d'autres projets qui viennent après et pour lesquels nous les avons sollicités. Nous connaissons déjà l'enveloppe disponible pour la Martinique, nous avons d'autres projets tels que le lycée Schœlcher en particulier vous le verrez tout à l'heure mais également le lycée Frantz Fanon à Beauséjour. C'est une répartition par rapport à des enveloppes connues. Nous connaissons l'enveloppe pour le PSA (Plan Séisme Antilles), nous connaissons l'enveloppe du FEDER.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci. Je crois que la précision s'avérait nécessaire puisque nous sommes dans un cas de figure comparable à celui que nous avons examiné précédemment. Je vais donc demander l'avis des commissions... commission des finances, commission de l'éducation.
- M. Michel BRANCHI La commission des finances a formulé un avis favorable.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Monsieur CLEON, vous nous donnerez également votre avis pour la commission des travaux puis Monsieur LARCHER pour la commission de l'éducation.
- **M. Georges CLEON** La commission « Infrastructures » a émis un avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci. Monsieur LARCHER.
- M. Eugène LARCHER Avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Y a t-il des demandes d'intervention ? Mme TINOT.
- <u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> Vous avez demandé au rapporteur s'il s'agissait du même cas de figure, il a répondu que non. Je voulais savoir d'une part quel est le calendrier prévisionnel, d'autre part est-ce qu'il y aura un impact sur la rentrée prochaine ?
- M. le Président Yan MONPLAISIR Nous avons du mal avec votre micro.
- <u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> Je reformule mes questions : quel est le calendrier prévisionnel ? Est-ce qu'il y aura un impact sur la rentrée prochaine ?
- M. Daniel MARIE-SAINTE Je consultais le directeur puisque c'est lui qui suit techniquement. Il me dit qu'il n'y aura aucun impact pour la rentrée. De toute façon, c'est un bâtiment qui est au fond et qui n'est pas utilisé actuellement pour l'enseignement. Le démolir et mettre des modulaires à côté n'aura aucun impact sur la rentrée. Concernant le calendrier, je ne sais pas si Monsieur MONGIS peut venir nous donner la programmation. Ce sera pour la rentrée 2019 en termes de calendrier mais il n'y aura aucun impact sur la rentrée de septembre 2018.
- M. le Président Yan MONPLAISIR M. DUVERGER.
- M. Jean-Claude DUVERGER Je voulais simplement demander quelque chose. Il y aura démolition et reconstruction, il nous est imposé aussi de vérifier le désamiantage. Je sais qu'il y a très peu d'entreprises qui le font. N'y aura-t-il pas de problème de cet ordre-là ? Lorsqu'on démolit, il nous est

demandé d'avoir une entreprise, de vérifier, de faire le diagnostic etc. Or nous prenons des positions comme si cela ne peut pas nous arriver. Sommes-nous à l'abri ?

M. Daniel MARIE-SAINTE — Je remercie le collègue, je sais qu'il connait la réponse. Il me fait l'amitié de venir assez souvent avec nous en commission d'appel d'offres. Il sait que nous avons eu des difficultés au départ pour avoir des entreprises en nombre suffisant afin d'effectuer la recherche d'amiante avant démolition et la recherche d'amiante avant travaux. Les messages que nous avons passés ont été entendus, beaucoup d'entreprises martiniquaises ont fait suivre des formations à leurs collaborateurs ce qui fait que nous avons actuellement un nombre suffisant de bureaux d'études pour faire la recherche d'amiante. Nous avons couvert notre territoire — je vous rappelle que nous avons fait des allotissements géographiques — nous disposons actuellement de bureaux de contrôle sur toutes les parties du territoire qui sont en mesure de faire des diagnostics dès lors que nous devons intervenir sur un immeuble.

D'autre part, nous avons pu passer des accords cadres pour désamianter lorsque c'est nécessaire, nous avons passé cette étape. Nous avons pu trouver suffisamment d'entreprises dans tous les corps d'état qui ont en leur sein du personnel habilité à travailler en présence d'amiante, tant des électriciens, des plombiers, le gros œuvre, la peinture etc. Nous avons passé cet écueil et à chaque fois que nous faisons des travaux, nous faisons la recherche d'amiante avant travaux. S'il y a de l'amiante, nous passons des contrats avec des entreprises déjà présélectionnées, qui peuvent travailler en présence d'amiante. Je remercie le collègue de m'avoir permis de porter cette information puisqu'il y a quelques mois, j'avais fait état des difficultés que nous avions.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Y a t-il d'autres collègues qui souhaitent intervenir ? Sinon, je passe au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant qui est à peu près du même ordre.

7/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION DE RENFORCEMENT PARASISMIQUE DE LA CITE SCOLAIRE BEAUSEJOUR- F. FANON SUR LA COMMUNE DE TRINITE

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur le conseiller. Pouvons-nous recueillir l'avis des commissions ?

M. Michel BRANCHI – Commission des finances : avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Commission « Infrastructures » ?

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Commission de l'éducation.

M. Eugène LARCHER – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Qui souhaite intervenir ? Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Non. Nous pouvons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant

8/ APPROBATION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX A FINANCER POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DU LYCEE VICTOR SCHOELCHER

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président de la commission des finances.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – Nous avons prêté beaucoup d'attention en commission à ce dossier et nous avons longuement interrogé les personnels qui ont participé à cette ingénierie financière assez délicate. Nous avons essayé de vérifier – avec l'aide du collègue LAVENTURE d'ailleurs – que ce qui est annoncé est possible. Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Avis de la commission « Infrastructures ».

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président de la commission « Education ».

M. Eugène LARCHER – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande, je soumets au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

9/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL CONCERNANT L'OPERATION SUR L'AUTONOMIE ENERGETIQUE PARTIELLE DE 12 LYCEES

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Monsieur le Président de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

- M. le Président Yan MONPLAISIR Monsieur CLEON.
- **M. Georges CLEON** Avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Monsieur le Président LARCHER.
- M. Eugène LARCHER Avis favorable
- M. le Président Yan MONPLAISIR Y a t-il des demandes d'intervention ? Madame TINOT.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Nous ne pouvons que nous réjouir du fait que la Collectivité Territoriale s'inscrive dans une démarche d'autonomie énergétique et qu'elle puisse mettre en œuvre cette expérimentation avec les établissements scolaires. L'action semble intéressante puisqu'elle rendra les établissements autonomes sur le plan énergétique et contribuera à la réduction de la consommation. Cependant si cette démarche est louable, elle demeure toutefois un peu insuffisante dans ses objectifs même si on peut comprendre que tout ne peut être fait en même temps. Comme vous le savez, gérer c'est prévoir.

Ma première question portera sur la relation entre ce chantier et les espaces d'application pédagogique des jeunes lycéens en formation. Au-delà des prérogatives de chacune des institutions, de la pédagogie pour l'éducation nationale, de l'infrastructure immobilière et de l'équipement pour la Collectivité Territoriale, pouvons-nous imaginer que les jeunes lycéens puissent trouver dans ces chantiers, des espaces d'application pour leur formation, voire même pour la réalisation de leur formation en alternance ? Ma deuxième question portera sur les précautions à prendre quant à la gestion des déchets, à la fin de vie des panneaux photovoltaïques. La problématique du traitement de ces matériaux dangereux faisant encore débat, qu'est-il prévu pour la destruction de ces matières hautement polluées ? Je vous remercie.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci pour ces questions qui sont effectivement intéressantes et auxquelles vous ne manquerez pas de répondre, Monsieur MARIE SAINTE.
- M. Daniel MARIE-SAINTE Oui. J'attends de savoir s'il y a d'autres guestions.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Y a t-il d'autres questions ? Monsieur MARIE SAINTE, allez-y.
- M. Daniel MARIE-SAINTE La question pour les lycéens c'est vrai aussi pour tous ceux qui suivent des formations de trouver des périodes en entreprise pour faire la pratique est prévue dans tous les programmes. Nous utilisons une clause qui s'appelle la clause d'insertion, que nous pouvons mettre dans les marchés. Nous la mettons systématiquement pour demander aux entreprises de prendre un engagement. C'est d'ailleurs une annexe à l'acte d'engagement. La loi sur l'égalité réelle a prévu que nous puissions réclamer à la fois des quotas pour une entreprise PME locale mais également pour les jeunes. Ce n'est pas nous qui plaçons les jeunes mais le fait de mettre cette clause d'insertion, fait que les entreprises qui signent un marché ont une obligation d'accueillir ces jeunes qui sont à la recherche de terrain de stage. C'est un premier aspect, je profite pour faire passer ce message. Nous sommes obligés de jouer un peu aux gendarmes pour vérifier si les entreprises respectent cette clause. Cela nous permet ainsi d'avoir des jeunes accueillis dans les entreprises.

La deuxième chose relève de l'initiative des enseignants. Je ne sais pas si Madame SAITHSOOTHANE a déjà eu ce type de contact mais il y a des enseignants qui souhaitent pouvoir bénéficier de ces installations pour faire des travaux pratiques. Nous avons un enseignant du lycée Joseph GAILLARD

qui souhaite apprendre l'énergie solaire et photovoltaïque aux jeunes qui sont en formation, ce à partir des installations. Je n'y vois aucun inconvénient, dès lors que les conditions de sécurité sont bien assurées. Ce sont des terrains de pratique de stage pour les jeunes, personnellement j'y suis favorable. En tant que représentant de l'acheteur public, je voulais signaler que nous avons les moyens de demander aux entreprises d'accueillir à la fois des jeunes apprentis, des jeunes en stage mais également des personnes fort éloignées de l'emploi jusqu'il y a aussi un quota pour les chômeurs longue durée afin de permettre aux entreprises de les recruter sur le chantier. J'ai élargi la question.

Maintenant la deuxième question. Evidemment, les panneaux solaires ont une durée de vie, ils deviennent après des déchets. Je ne sais plus si cela a déjà été voté – c'est le collègue BOUTRIN qui pilote cette affaire – il y a un schéma territorial pour l'élimination des déchets industriels ou des déchets ultimes. Vous savez que l'on recycle ce type de déchets (c'est l'économie circulaire) au lieu de les jeter dans une décharge. S'ils ne sont pas recyclables, il y a en principe des décharges d'une certaine classe pour accueillir ces déchets ultimes. Malheureusement, je crois qu'il n'en n'existe pas sur notre territoire. Pour le moment, ils sont mis dans des containers plombés et sont réexpédiés en France, un peu comme l'amiante. Fort heureusement, il y a de plus en plus d'industriels qui recyclent sur notre territoire, je pense qu'il faut les encourager. Il y eu dernièrement la semaine de l'économie circulaire, les panneaux solaires peuvent également être recyclés mais évidemment c'est à terme.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur MARIE-SAINTE. Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au dossier 33.

33/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE PROTECTION CONTRE LA HOULE DE LA RN2 SUR LA COMMUNE DU CARBET

- M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.
- M. le Président Yan MONPLAISIR- Merci. Monsieur le Président de la commission des finances
- M. Michel BRANCHI Avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Avis de la commission « Infrastructures ».
- **M. Georges CLEON** Avis favorable.
- **M. le Président Yan MONPLAISIR** Y a t-il des demandes d'intervention ? Monsieur DUVERGER.
- M. Jean-Claude DUVERGER C'est le dossier qui m'impose d'intervenir. Est-ce que l'on ne peut pas penser qu'il faut faire une étude pour entrer derrière l'église et sortir derrière le tunnel ? Y a t-il cette possibilité ? Est-ce que nous ne pourrions pas faire une étude ? Je crois que malgré tout ce que l'on fera, il nous faut avoir une prévention beaucoup plus importante. Techniquement, je me demande s'il ne

faudrait pas réfléchir pour faire passer la route par Bout-bois ou ailleurs mais que ce ne soit pas du côté de la mer. Ce n'est pas pour aujourd'hui mais on peut envisager une étude.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je m'associe volontiers à cette demande de réflexion sur le plus long terme. Y a t-il d'autres demandes d'intervention pour permettre au conseiller MARIE-SAINTE de répondre ? Madame LIMIER.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Comme l'a dit le collègue MARIE-SAINTE, la protection contre la houle est importante au niveau du nord-caraïbe. Je fais moi-même partie d'une commune littorale qui est confrontée à beaucoup de phénomènes. Le collègue DUVERGER parle d'emprunter la route de Bout-Bois qui mène vers le Carbet mais je crois que les deux routes sont importantes parce que si jamais il y a un glissement de terrain du côté de Bout-Bois, il faut bien que l'on emprunte l'autre route. Les deux sont importantes, je donnerai également un avis favorable sur ce dossier. Je crois qu'il est également programmé la protection contre la houle qui arrivera jusqu'à Anse Belleville au Prêcheur.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je vois qu'il y a une unanimité sur la demande formulée par Monsieur DUVERGER. Vous souhaitez intervenir à nouveau, Monsieur DUVERGER ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Je n'oppose pas une route par rapport à une autre. Au contraire, je dis qu'il y a des travaux à faire mais rien ne nous empêche de faire une étude.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Là-dessus vous êtes d'accord, vous dites bien la même chose. Madame LIMIER soulignait simplement que cette route existait et qu'il est sans doute important de réfléchir à l'amélioration de la desserte par cette voie.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je voudrais informer le collègue, qu'à chaque fois qu'il y a une coupure de la circulation sur la RN2 à cause du sable, nous mettons en place une déviation par une départementale qui passe à côté de la piscine. En tout cas, il y a une départementale qui permet de court-circuiter le bord de mer mais c'est une départementale de montagne avec des ouvrages hydrauliques un peu fragiles. Nous sommes obligés de limiter le tonnage des véhicules qui l'empruntent, les cars ne peuvent pas passer ainsi que les camions qui transportent les matériaux. En attendant que nous renforcions tout cela, des études sont en cours mais il existe un itinéraire de déviation, seulement il est un peu fragile.

M. le Président Yan MONPLAISIR – La réponse à la question c'est que les choses sont en cours.

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est qu'il faut renforcer la départementale.

M. le Président Yan MONPLAISIR – C'était une question pertinente et intéressante.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous passons au point suivant. Je pense que l'on pourra être très bref sur l'exposé des motifs puisque c'est un peu la même chose, sauf que cela concerne la portion suivante. C'est bien cela ? J'ai bien compris ?

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Oui. Je voulais projeter des images mais nous n'avons pas trouvé de connexion.

34/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION DE PROTECTION CONTRE LA HOULE DE LA RD10 ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-PIERRE ET LE PRECHEUR

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Pouvons-nous avoir l'avis des commissions ? Commission des finances et commission des infrastructures.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur CLEON.

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il des demandes d'intervention ? M. MARTINE.

M. Raphaël MARTINE – En m'associant aux propos tenus par ma collègue LIMIER, je voterai bien sûr des deux mains l'approbation du plan prévisionnel de l'opération de protection contre la houle, de la RD 10 entre Saint-Pierre et Prêcheur. Vous n'êtes pas sans savoir que cette portion de route est régulièrement agressée – le collègue MARIE-SAINTE l'a dit – par les fortes houles qui frappent notre territoire régulièrement. Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que c'est la seule voie d'accès pour la commune du Prêcheur. C'est la raison pour laquelle je profite de l'occasion qui m'est donnée pour demander au conseiller exécutif en charge des travaux, de me rassurer sur l'état d'avancement du projet de mise en place du pont transitoire ou provisoire prévu sur la rivière des Pères pour garantir la continuité de la circulation en cas de risque majeur, notamment en cas de fortes crues.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Mme LIMIER.

<u>Mme Nadia LIMIER</u> – Je voudrais m'associer aux propos du collègue MARTINE et du collègue MARIE-SAINTE et dire que je voterai favorablement. Je sais qu'il y a la protection contre la houle et je salue déjà le travail qui est fait au niveau du nord caraïbe. Il y a un certain nombre de travaux qui ont été entamés notamment au Carbet pour la protection de la falaise, j'espère que ça continuera jusqu'au Prêcheur puisque nous avons les mêmes problèmes. Je pense que ce sera programmé dans le futur.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le conseiller, là encore quelques précisions.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Merci. Je remercie la collègue qui annonce toujours le dossier suivant. Ce dossier apportera une réponse à ses questions. En tout cas, je réponds au collègue Martine. Cela me permet de faire le point sur le pont de la rivière des Pères dont on a beaucoup parlé. La solution qui a été retenue – je l'avais déjà exposée ici – est celle qui consiste d'abord à conforter ce qui existe en assurant un curage permanent mais en même temps un cheminement de piétons en toute sécurité le long du gué submersible qui est praticable par temps sec. Pour la période de crues où la circulation est interrompue, nous avons prévu une alternative qui consiste à mettre un viaduc une cinquantaine de mètres environ en amont. Cette décision a été retenue et ça coûtera 1 115 000 euros. Cela consiste à construire deux culées en béton, avec une largeur suffisante pour permettre l'évacuation de toutes les

crues et d'utiliser un équipement qui est déjà dans le patrimoine de la Collectivité. C'est un viaduc métallique démontable – un VLD comme disent les spécialistes – que nous avons hérité du Conseil Général. Pour que les collègues se rendent compte de ce dont il s'agit, si vous passez près de la trompeuse près de la RN1, vous verrez sur le bord de la route une série d'éléments métalliques qui nous permettront de réaliser le tablier du pont.

Nous avions une double démarche à faire : d'abord d'obtenir du propriétaire foncier voisin d'avoir une emprise. En quoi cela consiste ? En sortant de Saint-Pierre, il y a l'allée Pécoul qui conduit vers le centre de découverte des sciences de la Terre, on remonte légèrement, on emprunte le viaduc et on redescend en traversant la carrière, le centre de préfabrication qui appartient à un propriétaire. Un contact a été pris avec celui-ci qui est absolument d'accord. C'est la 1ère démarche qui est en train d'aboutir. Dès lors que vous faites un ouvrage hydraulique, quand vous travaillez sur une rivière, il faut obtenir une autorisation de l'État au titre de la loi sur l'eau. C'est la 2ème démarche. Nous avons déposé les dossiers, je viens de consulter le Directeur Général Adjoint qui me dit que la réponse explicite, la réponse écrite de la Préfecture n'est pas encore revenue. C'est ce document que nous attendons pour pouvoir lancer les travaux. J'avais programmé de démarrer ces travaux au mois de juin – ce sont des travaux très rapides à faire – de manière à ce que ce soit très rapidement mis en place. Nous attendons actuellement la réponse au titre de la loi sur l'eau. Nous avons invité le Président Marie-Jeanne à informer les Maires du Prêcheur et de Saint-Pierre du choix qui a été retenu. Concernant la deuxième question de la collègue au sujet de la protection des falaises, c'est le point suivant.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Nous tenons pour acquis cette réponse concernant le démarrage puisqu'il y a effectivement une certaine impatience de la part des habitants d'autant que nous allons entrer dans une saison qui les concernera sur cette problématique. Je soumets donc cela à l'approbation.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Avec votre accord, nous passons au point suivant.

35/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PORTANT SUR L'OPERATION DE PROTECTION DES ROUTES DE LA MARTINIQUE CONTRE LES CHUTES DE BLOCS

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Monsieur le Président de la commission des finances, l'avis sur l'approbation du plan de financement portant sur la protection des routes.

M. Michel BRANCHI – Un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président de la commission des infrastructures.

M. Georges CLEON – Avis favorable également.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il des demandes d'interventions ? Merci. Je soumets au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point 36. M. MARIE-SAINTE, allez-y.

36/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DANS LE CADRE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS DE LA PLAINE DE RIVIERE-SALEE

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je dois faire une petite observation puisque nous allons sortir du nord pour aller au sud. Tous les projets que nous avons présentés dans le nord faisaient suite à une directive que nous avait donnée le Président pour bien montrer que nous avions entendu les protestations des gens du Nord qui disaient que l'on ne faisait rien pour le nord. Nous avons listé et avons fait des études pour toute cette partie de la Martinique à qui nous avons donné une certaine priorité. Le Président a tenu une réunion à la Mairie de Saint-Pierre avec l'ensemble des maires du nord caraïbe, des engagements ont été pris vis-à-vis des maires et à partir de là, nous les mettons en œuvre au fur et à mesure. Je tenais à le dire.

Nous allons vers le sud maintenant où le problème d'inondation est récurrent et très ancien. Ce n'est pas nous qui avions construit la RN5. Elle a été construite dans une plaine qui est arrosée par beaucoup de rivières et qui aboutissent dans une mangrove avec un encombrement dès l'embouchure. Quand il y a une conjonction de pluies et de marées hautes plus un lit qui est encombré dans les bassins d'eau douce, il y a inondation.

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Monsieur CLEON pour la commission « Infrastructures ».

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Je suis aussi élue à la ville de Rivière-Salée et c'est vrai qu'en tant que sudiste et surtout saléenne, je salue l'initiative de la Collectivité qui consiste à prendre en charge cette problématique qui est importante pour nous, en tous cas pour les habitants de Rivière-Salée. Je pense à toutes les personnes qui habitent le bas du bourg de Rivière-Salée, particulièrement le quartier la Fayette qui est régulièrement inondé et qui souffre énormément de la problématique de la montée des eaux, pas forcément en période cyclonique, cela peut se passer hors période car il y a des périodes où il pleut abondamment. Je salue la prise en compte, que ce soit par les services techniques de la Collectivité, le collèque Daniel MARIE-SAINTE et bien sûr le Président Alfred MARIE-JEANNE. Merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres interventions ? Madame CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Vous avez omis la commission des finances.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Vous avez raison. Excusez-moi.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – La commission des finances émet un avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci de ce rappel à l'ordre. Je vous prie de m'excuser, je n'avais plus le Président de cette commission dans mon visuel. Mme TINOT, allez-y.

Mme Marie-Frantz TINOT – Je salue cette opération qui sera mise en place car elle présente un intérêt et une utilité mais je me permets de poser une question d'ordre général au Rapporteur : en tant qu'élus, quand on est sollicité par un citoyen suite à des intempéries par exemple, le relais est fait mais après les réponses tardent à venir. Quelles sont les démarches à faire en tant qu'élu territorial ? Je me trouve confrontée à plusieurs petites difficultés liées à des demandes qui me sont formulées et j'ai du mal à répondre à ces personnes car moi-même je ne reçois pas de réponse. J'aimerais savoir s'il y a un dispositif particulier lorsque je suis interpellée. Que dois-je faire? Dois-je demander au citoyen qui me contacte d'aller directement vers vous ? J'aimerais savoir et comprendre pour bien fonctionner.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Madame TINOT, vous n'êtes pas en train de dire que vous posez des guestions et que l'on ne vous répond pas ?

Mme Marie-Frantz TINOT – Je serai plus directe, je ne souhaitais pas aborder le sujet car nous sommes sur un dossier particulier mais cela concerne les intempéries. J'ai reçu des personnes de la commune du François, plus particulièrement au sujet des routes appartenant à la Collectivité Territoriale pour lesquelles il y avait des difficultés. J'ai fait remonter les informations de ces personnes qui sont venues vers moi, à ce jour je n'ai eu aucune réponse, ces personnes n'ont reçu aucun appel. J'ai appelé, j'ai sollicité je n'ai pas eu de retour. Je ne cite personne, je ne condamne personne, je voudrais juste connaître la procédure à suivre à l'avenir. Merci.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Votre question est tout à fait pertinente. C'est la raison pour laquelle je voulais que vous précisiez votre demande. Monsieur MARIE-SAINTE vous dira comment faire. Y a t-il d'autres questions ? Monsieur MARIE-SAINTE souhaite un bouquet de questions. Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Ce n'est pas une question, juste une observation. En tant que Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, membre du Conseil d'administration de l'Office de l'eau, je me réjouis de la prise en compte de cette problématique au niveau de Rivière-Salée d'autant que le SDAGE préconise la prise en compte des inondations et la protection des personnes contre les eaux. C'est vraiment pour moi un signal fort qui montre que nous sommes tout à fait dans les recommandations d'usage. Au niveau du Conseil d'administration de l'Office de l'eau, vous aurez bien entendu tout notre soutien pour appuyer et défendre ce dossier.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Mme TOUL. Y a t-il d'autres questions ? Monsieur MARIE-SAINTE.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Le problème que pose Madame TINOT est plus large. D'abord, il y a une idée qui circule et selon laquelle la CTM serait responsable de tout. Il se trouve qu'il y a plusieurs collectivités sur notre territoire et que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) attribue à chacune d'elles un certain nombre de compétences. Il y en a qui ont la clause de compétence générale et qui peuvent intervenir dans tous les domaines dès qu'elles en ont les moyens ; il y en a d'autres que l'on a circonscrit dans des compétences précises. L'affaire est venue se complexifier, il y avait auparavant les communes – la collectivité la plus proche – le Département et la Région. Pendant que nous simplifions en fusionnant Département et Région, la loi a permis de créer des EPCI avec des

compétences attribuées aux EPCI. Quand il y a un sinistre dû aux dégâts des eaux, il faut intégrer la nouvelle loi qui est sortie, cette fameuse loi GEMAPI qui cible les communes. Si elles sont membres des communautés d'agglomération à fiscalité propre, celles-ci ont la charge de protéger contre les inondations et de gérer les milieux aquatiques y compris les rivières – je sais qu'il y a débat là-dessus – qui étaient dans le patrimoine de l'État. La loi GEMAPI a transféré aux communautés d'agglomération mais on ne parle nulle part des Régions ou de la CTM. C'est la première chose.

Dans ces domaines, des initiatives avaient déjà été prises avant nous – c'est le cas du Prêcheur – et nous assumons puisqu'un contrat a été signé entre l'État et la Région. J'en profite pour dire qu'à ce jour le travail de curage se poursuit au Prêcheur, je rends compte régulièrement des volumes déjà enlevés. Par ailleurs, lors des inondations il y a un certain nombre de cours d'eau qui n'avaient pas été curés, qui ont quitté leur lit et qui ont envahi les habitations. C'est le cas du François. Nous sommes interpellés par un certain nombre de personnes qui souhaitent savoir si c'est la CTM qui doit curer le canal (on l'appelle « canal » mais c'est un cours d'eau). Ce n'est pas à la CTM de le faire. J'ai regardé nos compétences, ce n'est pas la CTM. Les seuls endroits où nous sommes responsables c'est là où il y a un ouvrage hydraulique qui passe au-dessus de la rivière, un pont ou une buse. Si c'est une route départementale ou une route nationale, nous sommes responsables 10 mètres en amont et 10 mètres en aval et nous devons curer. Si c'est une route communale c'est la municipalité qui est responsable 10 mètres en amont et 10 mètres en aval. C'est écrit dans les textes, nous l'observons scrupuleusement. Je rappelle en permanence aux services cette obligation que nous avons.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Mais Monsieur le conseiller, la question qui est posée...

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je sais mais j'en profite pour faire une information.

M. le Président Yan MONPLAISIR – On ne peut pas répondre aux administrés...

M. Daniel MARIE-SAINTE – Le problème s'est posé au François, je réponds au François. Nous avons reçu du courrier du François, nous mettant en cause au sujet du canal. Maintenant la collègue nous pose une question précise, elle me fait l'amitié de me transmettre un certain nombre de doléances que nous examinons. Sur le bord des routes, nous sommes compétents pour intervenir sur le domaine public foncier, il y a la chaussée et les bas-côtés. Quand la route est menacée parce qu'il y a un talus qui s'est écroulé en amont et qui risque de couper la route. Curer, nettoyer, conforter le talus, cela nous revient de droit. Quand il y a de l'eau qui circule le long de la route parce que l'assainissement pluvial est mal fait, que l'on n'a pas bien canalisé et que l'eau entre chez les gens, c'est nous qui sommes responsables... c'est la CTM. Nous faisons les travaux ai niveau des canalisations afin d'empêcher que les eaux ne fassent pas de dégâts chez les riverains. Il y a maintenant des éboulements qui se sont faits dans la nature et qui envahissent les gens. Il n'appartient pas de droit à la CTM d'entrer dans une propriété privée et de le faire, maintenant nous ne sommes pas indifférents. D'ailleurs le Président MARIE-JEANNE est allé immédiatement visiter un certain nombre de lieux. Il y a des services ont été mis en place pour recenser les dégâts de tous les sinistrés... d'ailleurs les services sociaux sont d'abord montés au créneau et travaillent avec les CCAS des communes concernées dont le François. C'est mon collègue Francis CAROLE qui suit cette affaire et qui nous fait un point à chaque Conseil exécutif. Il y a donc des réponses qui sont apportées aux personnes mais nous n'allons pas le clamer. C'est d'abord dans le cadre de l'aide de première urgence. Maintenant j'ai moi-même conseillé à certaines personnes qui ont vu leurs maisons dégradées, de prendre contact avec un opérateur social qui les aidera car ce sont des maisons privées, nous ne pouvons pas envoyer des équipes de la CTM sur des propriétés privées.

Par contre, ces personnes peuvent recevoir de l'aide, encore faut-il qu'il y ait un dossier qui soit constitué. Ce n'est pas une partie que je gère, je donne simplement le mode opératoire mais il faut monter les dossiers puisqu'il y a des aides qui peuvent être envisagées pour l'amélioration de l'habitat. Je sais que beaucoup de martiniquais s'attendent à ce qu'une équipe de la CTM vienne sur les lieux, j'estime que nous ne pouvons pas le faire. J'ai travaillé 30 ans dans une mairie, les maires peuvent le faire puisqu'ils ont une compétence générale mais les équipes de sécurité routière de la Collectivité travaillent sur le domaine public. Maintenant, il faut aider les personnes à monter et à déposer les dossiers et sous l'autorité du Président MARIE-JEANNE, on verra quel dispositif d'aide pourra être appliqué à cette personne. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Si je puis me permettre, avant de vous passer la parole Monsieur DUVERGER, il me semble que la question était plus précisément de savoir qui interpeller quelle que soit la réponse qui sera faite. Si la réponse n'est pas de notre compétence, cette personne répondra que ce n'est pas de la compétence de la CTM. Mais qui répondra à cette personne qui se trouve entre le citoyen et l'Exécutif?

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai crois avoir répondu, Président, dans la dernière partie de mon intervention. J'ai dit que l'élu qui est contacté peut conseiller le citoyen pour le montage du dossier, si c'est la maison qui est touchée, il y a des opérateurs sociaux agréés qui peuvent aider à monter les dossiers techniques. La DEAL a en son sein un service qui s'appelle l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) et qui peut recevoir. De notre côté, nous donnons une aide complémentaire mais pour tout cela, il faut constituer un dossier.

M. le Président Yan MONPLAISIR - Mme TINOT, aviez-vous déjà cette réponse ?

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Je connais la procédure. Je suis élue à la ville du François, je sais comment cela se passe. J'ai été au Conseil Général, je connais les dispositifs. J'ai posé une question très précise, ce n'était pas la peine de passer du temps à dire autant de choses que presque tout le monde connaît.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Avez-vous la réponse à la question que vous avez posée ?

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – En tant qu'élue j'ai interpellé parce que plusieurs personnes sont venues me voir. A ce jour, ces personnes n'ont toujours pas de réponse, c'est un peu ça. J'ai envoyé des numéros de téléphone, des adresses etc. il faut au moins qu'on leur dise que l'on est passé et que l'on n'est pas compétent etc. Il faut que ces personnes qui ont subi de gros dégâts aient des réponses. Je n'ai pas besoin de savoir les procédures, je les connais.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame TINOT, il y a une petite difficulté. A mon avis, cette démarche relève en priorité de la Collectivité la plus proche c'est-à-dire de la mairie. Elle doit être engagée par la mairie en concertation peut-être avec la CTM, mais c'est la collectivité de proximité qui est la première concernée. Si la mairie ne peut pas vous donner une réponse, vous ne pouvez pas demander à une autre collectivité de se substituer à elle, cette autre collectivité peut aussi dire que ce n'est pas elle mais que c'est l'Etat. On n'en sort pas.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Monsieur le conseiller exécutif, je connais les routes départementales, la commune connait ses compétences. J'ai posé des questions sur des routes qui étaient anciennement départementales et qui sont entrées dans l'escarcelle de la CTM. C'est seulement çà. La Mairie aussi fait des interventions, elle non plus n'a pas de réponse. En tant que conseillère territoriale, je pensais

que je pouvais intervenir, mais je pense qu'il faudrait clore le débat. Je ne veux pas en faire une affaire personnelle pour la commune du François.

M. le Président Yan MONPLAISIR – D'abord Madame TINOT, si vous le permettez, vous me laisserez présider. C'est moi qui vais clore le débat là-dessus. Il y a un sujet et je ne souhaite pas qu'on l'élude. J'avais compris que vous attendiez des réponses et que vous n'avez pas obtenues. En ce qui concerne les dossiers de particuliers qui sont concernés, Monsieur MARIE- SAINTE a expliqué la procédure à suivre. Vous sollicitez une réponse concernant les routes « ex départementales » et maintenant territoriales même si elles portent encore la dénomination de CD. Monsieur MARIE- SAINTE est-ce qu'un élu de l'Assemblée peut vous questionner sur ces routes ?

M. DUVERGER allez-y.

M. Jean-Claude DUVERGER – J'ai demandé la parole parce que je n'ai pas compris toute la première partie qui me semble simple. Que faire ? J'ai posé une question, quel type de réponse ? La réponse pourrait être « tel ou tel dossier ne relève pas de la CTM et orienter ». Même ma mère pourrait écrire et demander un renseignement, elle peut ne pas savoir comment monter un dossier et à qui s'adresser. Quelle est la marche à suivre ? Je retiens que la marche à suivre peut être une lettre au Président de l'Assemblée ou au Président de l'Exécutif. Je suppose que tel ou tel président peut orienter vers tel ou tel service. Mais quelle démarche et quel type de réponse ? Une réponse peut être « je ne peux pas ». Une réponse peut être « cela ne relève pas de notre compétence ». Une réponse peut être « adressezvous à la DEAL ». Est-ce que nécessairement la CTM doit tout faire ? Ce n'est pas ce qui est posé. La question était simple. Quand on fait une démarche, à quoi s'attendre ? Pour être élu de la ville de Fortde-France, la réponse peut être aussi « on intervient sur la rivière Monsieur ou sur la rivière Madame pour protéger les gens de Dillon et des Terres Sainville, à partir du moment il y a un danger, même si cela relève de l'État ». Il est arrivé quelquefois que l'on intervienne alors que l'on sait très bien que la responsabilité relevait de l'État. La réponse peut être « ce n'est pas à nous de le faire mais nous pouvons alerter la DEAL, alerter la ville, alerter etc. » La réponse n'est pas nécessairement que l'on fasse les travaux.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Madame TINOT, avez-vous adressé un courrier pour solliciter des réponses ? Ce courrier est-il resté sans réponse. ?

Mme Marie-Frantz TINOT – J'ai interpellé l'Exécutif.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Sous quelle forme l'avez-vous interpellé ?

Mme Marie-Frantz TINOT — Une forme simple, comme il me l'avait demandé à savoir m'adresser à lui par WhatsApp. Je lui ai demandé s'il avait reçu. Il m'a répondu que l'essentiel c'est que les choses soient faites mais à ce jour, les choses ne sont pas faites. C'est un peu pour cela que j'interviens. Ce n'est pas pour faire de la polémique, c'est juste pour savoir. J'insiste pour savoir comment faire à l'avenir. Je n'ai pas besoin de connaître la réponse, on peut s'adresser directement aux personnes pour lesquelles j'ai interpellé la CTM. Une fois qu'elles auront reçu une visite, elles ne reviendront pas vers moi, elles me diront simplement qu'elles ont eu une visite. Lorsque j'interpelle en tant qu'élue, après avoir reçu quatre ou cinq personnes qui me disent que ça fait deux mois et qu'elles n'ont eu aucune visite, aucun appel... ces personnes ne demandent pas que l'on fasse quoi que ce soit mais elles aimeraient recevoir une visite et qu'on leur dise s'il est possible de faire quelque chose. C'est juste ça. Le problème que je soulève aujourd'hui, c'est le problème que rencontrent tous les élus, qu'ils soient de la majorité ou autre. Vous avez des gens qui vous sollicitent et qui n'ont pas de réponse. Après ça génère des coups de gueule dont nous pourrions nous passer, nous sommes des élus. Il faudrait au moins que les personnes qui ont subi des dégâts depuis le 16 avril — nous sommes quand même en

juin – aient des réponses. Elles ne demandent pas que l'on vienne faire des choses pour elles mais à connaître la procédure, savoir ce qu'elles ont à faire. Quand ces gens me disent qu'ils n'ont vu personne, ça m'embête. Est-ce que j'aurais obtenu une réponse si j'avais adressé un courrier officiel par lettre recommandée ? Je ne pense pas.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vais demander à Monsieur MARIE-SAINTE de vous apporter une précision car je ne souhaite pas... je ne voudrais pas – c'est la raison pour laquelle je souhaite que l'on aille au bout de ce sujet – qu'il soit dit, qu'il soit entendu ou supposé que des élus de l'Assemblée qui interrogeraient des élus de l'Exécutif n'obtiennent pas de réponse. Cela ne me semble pas être le cas, je souhaite donc que l'on aille au bout de ce sujet afin d'éviter tout malentendu.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Comme elle a beaucoup insisté sur un cas particulier et qu'elle en fait un cas général... j'ai dit que pour un certain nombre d'élus qui veulent bien s'adresser à moi, j'ai mis en place une procédure pratique, moderne et technique avec les services. Lorsque les collègues voient un dégât, une dégradation sur les réseaux routiers ou sur un bien de notre patrimoine que nous avons la responsabilité de réparer, comme chacun a maintenant un Smartphone... la procédure consiste à faire une photo, à indiquer le lieu et à répercuter au service concerné qui font le travail. Une fois que le travail est fait, les services font une photo pour indiquer que c'est fait puis je rends compte à l'élu. Cette procédure fonctionne, je peux recueillir le témoignage de beaucoup d'entre vous qui ont utilisé ce système. C'est un système pratique qui est mis en place, ce n'est pas le système académique qui consiste à écrire au Président du Conseil Exécutif qui fait étudier, qui fait une lettre etc. La collègue m'a vu plusieurs fois, je lui ai dit que j'ai pris en compte, que j'ai transmis au service mais ce n'est pas encore fait parce que les services ont un plan de charge compliqué.

Maintenant, dans les requêtes qu'elle a adressées, certaines touchent aux particuliers. Il faut qu'elle sache qu'elle n'est pas la seule élue du François et que les mêmes personnes ont vu d'autres élus qui m'ont mis physiquement en contact avec la personne concernée qui est inquiète parce qu'il y a un éboulis au-dessus de sa maison. On a donné concrètement la marche à suivre à cette personne, c'est ce que j'ai rappelé dans l'ordre général tout à l'heure. Sa propre maison étant menacée, il lui faut constituer un dossier, il faut déposer une demande auprès d'un certain nombre d'institutions susceptibles d'apporter une aide. Les élus qui le veulent bien peuvent servir d'intermédiaires mais je n'ai pas voulu en faire état pour ne pas particulariser la chose sur une personne bien ciblée.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Ce n'est pas le seul dossier...

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Madame TINOT, laissez-le conseiller vous répondre. Si vous souhaitez intervenir ensuite, je vous donnerai la parole.

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai cru devoir porter l'information auprès de la population parce que des témoins sur le terrain nous rapportent – au François en particulier – que l'on rend la CTM responsable des inondations qui sont faites dans un quartier précis où il y a beaucoup de sinistres. J'ai donc utilisé la tribune pour porter l'information au public, pour situer les responsabilités de chacun. Si on fait de la politique, moi aussi je sais en faire. J'essaie de dire sur quoi je m'appuie pour porter cette information. Il ne faut pas nous reprocher ne pas avoir de sollicitude pour des personnes en difficulté, toute notre vie nous n'avons fait que cela. Je peux recueillir le témoignage de Francis CAROLE qui est revenu, pour dire comment il rend compte régulièrement de tout ce qui est fait pour les sinistrés du François, toutes les réunions, toute la mobilisation qui est faite. Maintenant, je n'ai pas répondu à votre WhatsApp, quand le travail sera fait, je répondrai. Je ne réponds pas quand ce n'est pas encore fait. Quand ce sera fait je vous rendrai compte par WhatsApp puisque vous vouliez révéler que nous échangions des WhatsApp.

M. le Président Yan MONPLAISIR – C'est normal. Tout moyen de communication moderne doit être utilisé pour faciliter les échanges. Je pense que nous avons obtenu la réponse, je souhaitais que l'on aille au bout de ce sujet afin d'éviter tout malentendu. Si d'autres élus ont des témoignages ou un problème, il faut qu'ils le disent. Personnellement, j'ai eu l'occasion de vous interpeller, je l'ai fait et vous m'avez toujours répondu. Je dois être honnête. Parmi tous les conseillers, vous êtes certainement celui qui répond le plus systématiquement, je peux en témoigner. Madame BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – C'est surtout dire qu'il ne faut pas que les élus aient des problèmes dans ce type d'échange, au contraire. Je voudrais rassurer Madame TINOT sur certains points, je suis élue de la Ville de Rivière-Pilote et j'ai eu l'occasion d'être sollicitée par les habitants. Je fais le relais auprès du conseiller exécutif qui, comme d'habitude, nous demande de prendre des photos. Une fois l'information passée, on est obligé d'attendre que les travaux soient programmés. Il y a effectivement un délai d'attente. Il faut aussi savoir qu'une fois que la demande a été faite verbalement ou même avec une photo, il y a un dossier à constituer pour apporter une aide beaucoup plus concrète afin que cet habitant obtienne satisfaction dans sa requête.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur CAROLE, je pense que vous pourriez peut-être nous éclairer sur les aspects un peu plus sociaux de ces demandes.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je ferai un rapport plus détaillé lors de ma prise de parole mais la question de Madame porte aussi sur les aides sociales qui sont accordées. Aussitôt ces événements connus, nous avons envoyé des travailleurs sociaux qui ont fait des enquêtes, nous avons déjà commencé à verser un certain nombre d'aides. Je donnerai des chiffres plus précis tout à l'heure et je répondrai à la fois aux préoccupations des personnes du François et du Robert.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je voudrais simplement vous informer que nous arrêterons à 14h00 pour le déjeuner. Y a t-il d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en pas, je soumets cela à l'approbation.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant, le point 37.

37/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE BLOCS ET ELARGISSEMENTS DE LA RD10 PR 33+150 A 33+500 A L'ENTREE DE GRAND-RIVIERE

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur le conseiller. Je recueille l'avis des commissions. Avis de la commission « Infrastructures », Monsieur CLEON.

M. Georges CLEON – Avis favorable de la commission.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame CLEM-BERTHOLO pour la commission des finances.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Avis favorable également.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il d'autres commissions ? Non. Qui souhaite intervenir sur ce sujet ? Personne. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons donc au point suivant.

38/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION D'UN AERODROME SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE BASSE-POINTE

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avis de la commission des finances, Madame CLEMBERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – La commission « Infrastructures » s'est-elle penchée sur ce dossier ?

M. Georges CLEON – Tout à fait, Président, l'avis est favorable également.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres commissions concernées par ce sujet ? Non. Qui souhaite intervenir ? Madame CASIMIRIUS.

Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS – A la suite de ces attentions vis-à-vis de Grand Rivière, je voudrais saluer cette volonté affichée de permettre un rééquilibre au niveau des infrastructures et des outils sur le territoire du nord. Je souhaite ajouter qu'il y a là aussi pour moi une volonté d'inscrire la Martinique dans ce que j'appelle la prévention des risques. Je rappelle – cela été dit avant moi mais il est bon de le rappeler – que suite aux conséquences des cyclones Maria et Irma, la Ville de Grand-Rivière ainsi que celle de Basse-Pointe ont été largement impactées ainsi que tout le nord. Nous n'avions jusqu'ici aucun modèle par rapport à la répartition. Je crois que là c'est une avancée extraordinaire que je dois saluer, je ne veux pas m'inscrire dans des schémas qui existent ailleurs mais pour ma part, j'ai toujours estimé que les vrais responsables des problèmes des martiniquais sont d'abord les martiniquais eux-mêmes et qu'il y a là une volonté de rassurer la population martiniquaise – que l'on soit de Grand-Rivière ou de Sainte-Anne – en dotant la Martinique d'outils nécessaires pour nous permettre d'avancer.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Je pense qu'il est important que vous insistiez sur l'intérêt de ce projet, sur le fait qu'il y a là un projecteur braqué sur une zone de la Martinique qui nécessite un effort particulier. Monsieur le Conseiller, puis-je vous demander si pendant que l'on fait des études techniques, il serait possible de faire une petite étude opérationnelle de ce projet de manière à ce que nous sachions comment sera exploité, quelle sera la charge éventuellement et qui la portera...

même si c'est une évaluation grossière. Je pense qu'il est important, au moment où nous allons valider la décision d'engager, que nous ayons tous ces éléments d'information. Est-ce que c'est prévu dans l'étude que vous avez ?

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je n'ai pas de réponse à tout. La mission que m'a confiée le Président consiste à faire construire mais nous avons veillé à ce qu'il y a un comité de pilotage. La commune de Basse-Pointe est représentée, il me semble que les communes avoisinantes le sont également, quelques présidents de commissions sectorielles ont été sollicités pour participer au comité de pilotage. Toutes ces questions seront débattues au comité de pilotage. Ce que je présente aujourd'hui ce sont les études techniques mais il n'est pas exclu que l'on puisse faire évaluer le coût de fonctionnement et le statut que peut avoir le gestionnaire. CAP Nord nous avait demandé de construire mais la question est de savoir si le bien sera mis à la disposition de CAP Nord. Je pense que ce sont des questions qui seront débattues au sein du comité de pilotage. Autant que nécessaire, des études pourront être menées par des spécialistes. Je ne peux pas aller plus loin car je n'ai pas la prétention de répondre à toutes les questions, je veux rester à ma place. Il me connaît, il sait que je suis très carré, Monsieur le conseiller exécutif chargé des infrastructures, je vais m'en tenir là pour le moment. Maintenant Daniel MARIE-SAINTE pense qu'il faut effectivement étudier, ne faut pas se lancer tête baissée mais savoir comment ce sera géré et ce que l'on fait avec. C'est une réponse que je fais à titre personnel.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci pour cette réponse. Monsieur MARTINE a peut-être un complément.

M. Raphaël MARTINE – Je veux seulement appuyer avec force ce projet et singulièrement ce plan de financement prévisionnel de l'opération de construction de l'aérodrome sur la commune de Basse-Pointe, ce pour plusieurs raisons. La première, c'est que cette demande de financement prévisionnel représente à mon avis, la parole tenue par le Président MARIE-JEANNE face à son engagement. Deuxièmement, en dehors de l'aspect technique lié au fonctionnement de l'aéroport du Lamentin, lié aux risques multiples et variés sur lesquels je ne reviendrai pas, ce projet de construction d'un aérodrome sur la commune de Basse-Pointe est un projet majeur pour le développement du Grand nord que nous appelons de nos vœux, mais aussi sur le plan du rééquilibrage spatial, sur le plan touristique et économique. Ce projet permettra inévitablement à notre pays de s'ouvrir vers la Caraïbe et permettra bien sûr d'établir des échanges que j'espère fructueux, entre la Martinique et les îles de la Caraïbe, plus particulièrement les îles du Nord. Bravo pour ce projet, je sais que le chemin sera long mais là où il y a des hommes et des femmes de bonne volonté, il y a un chemin. J'espère qu'un jour, que je souhaite le plus proche possible, nous verrons fonctionner cet aérodrome.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien, merci. Y a t-il d'autres demandes ? Madame MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE — Je n'ai pas voulu faire d'intervention à chaque dossier, je ferai une intervention globale — si le collègue veut bien — pour des demandes de précision. Je veux tout d'abord saluer l'initiative en matière de prévention des risques parce qu'au-delà de l'impact économique que l'on pourra saluer, il s'agira de donner du travail aux entreprises du BTP et de faire en sorte qu'il y ait de la commande publique mais je retiens avant tout cet esprit de prévention des risques et des populations. Je ne peux que saluer cette démarche où nous voyons la concrétisation de cet aspect des choses, bien évidemment avec ce focus qui est fait sur le Nord. Je voudrais que le collègue MARIE-SAINTE puisse nous indiquer le calendrier prévisionnel. Qu'est-ce qui se passe après ? Pour ceux qui nous écoutent, je pense que cela peut être intéressant. Aujourd'hui, nous votons les plans de financement mais les délais n'ont pas été mentionnés dans les dossiers. Le collèque MARIE-SAINTE

peut-il nous dire assez rapidement et de façon prévisionnelle comment vont s'enchaîner les étapes ? Merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le Conseiller.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Ma prudence habituelle fait que je ne prendrai pas ce genre d'engagement sur le temps du planning. Je rappellerai simplement que nous faisons des études qui nous indiqueront le coût et le bureau d'études nous proposera une planification. Ce qui est déterminant, c'est la capacité de faire. Je connais le phasage, après les études qui iront jusqu'au dossier de consultation, on lance la consultation et les entreprises entrent ensuite en action. Tout le monde connaît le calendrier mais le dater dans le temps... dire que les études seront livrées là. Le dossier avait déjà été préparé pour les études qui seront livrées avant la fin de l'année mais la programmation des travaux sera déterminée par notre capacité à le financer. C'est là-dessus que je suis un peu plus prudent. Je vous ai parlé du semitunnel que nous faisons à Grand-Rivière, vous avez dans votre dossier la date à laquelle les études ont été faites, il y a déjà plus de 10 ans or nous ne sommes pas encore arrivés à la phase des travaux. C'est pourquoi j'ai pris l'habitude de ne pas annoncer publiquement que ce sera fait à telle ou telle date. Il y a beaucoup de facteurs, surtout en cette période de crise financière. Je ne sais pas encore combien ça coûtera, quand nous serons au vote du budget nous verrons si nous pouvons le programmer. Je fais une réponse de type prudence. Si le Président du Conseil Exécutif peut prendre des engagements, ça lui appartient mais je ne suis pas Président du Conseil Exécutif, je ne peux pas encore faire de programmation.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame TOUL.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Juste pour compléter la demande de la collègue qui est un peu la même pour moi. Il n'est peut-être pas possible de nous donner des délais, mais après cette phase quelles sont les autres ? Que se passera t-il après ? Une fois que nous aurons fait ces études, qu'est-ce qui suivra ? Que ce soit fait dans un an, dans trois ans, quatre ou cinq ans, nous savons qu'il n'est pas possible de le dire aujourd'hui mais il serait bon que nous sachions au moins le process qui sera mis en place par la suite.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Vous avez vu les informations contenues dans le dossier, nous devons associer les services de l'aviation civile, choisir le terrain – un terrain est déjà pressenti – solliciter les autorisations puisque il y a un couloir aérien à définir. C'est la raison pour laquelle vous avez vu dans le dossier que des techniciens de l'aviation seront associés. Quand toutes les autorisations seront obtenues, l'appel d'offres sera lancé pour choisir les entreprises. Ce qui est à faire n'est pas compliqué, vous avez une piste avec un local technique à côté pour loger les appareils techniques, les radars etc. Ce n'est pas la partie la plus compliquée. La plus compliquée sera d'obtenir toutes les autorisations et les financements, une fois que les études auront été faites. Voilà les séquences suivantes.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur MARIE-SAINTE. Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant.

39/ PASSATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA SOCIETE IRSTEA ET LA CTM PORTANT SUR DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT, AINSI QUE SUR UNE EXPERTISE POUR LA SURVEILLANCE DU BARRAGE DE LA MANZO

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. Daniel MARIE-SAINTE – Si vous permettez, je veux passer un autre message. Nous avons eu l'occasion de passer un autre marché qui n'est pas venu devant vous – compte tenu du niveau il a été traité directement – pour nous aider à l'analyse de l'eau. J'ai eu l'occasion de faire une communication ici mais on fait courir des informations de nature à semer la panique. Le barrage de la Manzo qui dessert les communes allant du Robert jusqu'à Sainte-Anne – donc le périmètre irrigué du sud-est – ne propage pas de chlordécone dans le sud. Pour cela l'analyse systématique, répétée et périodique des eaux est faite. Les doses constatées sont infinitésimales c'est-à-dire en dessous des seuils. Il faut rassurer les agriculteurs qui utilisent cette eau pour irriguer. Nous avons les documents officiels. Je voulais faire cette petite mise au point parce que l'eau est captée en amont sur les rivières, en amont de la zone chlordéconée donc très près de la source. Elle est conduite par de gros tuyaux et arrive dans le barrage. Le peu de chlordécone vient du bassin versant qui est juste à côté mais lorsque les terres sont labourées. Or, depuis quelque temps, on ne laboure plus les terres qui sont juste autour du barrage, ce qui fait que les traces de chlordécone résiduelles sont infimes. En tout cas, je tiens les analyses à disposition de tous ceux qui en douteraient. Je tenais à faire passer ce message. Aujourd'hui, il y a une convention avec un institut qui surveille la tenue du barrage de l'eau.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci pour toutes ces précisions qui nous rassurent quant à notre santé et notre sécurité. Puis-je recueillir l'avis des commissions ? Il n'y a pas d'avis là-dessus ? Monsieur le Président de la commission « Infrastructures ».

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Avis de la commission des finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL — Je tiens vraiment à remercier le collègue Daniel MARIE-SAINTE pour la précision qu'il vient d'apporter sur la qualité de l'eau au niveau de la Manzo pour dire qu'aujourd'hui cette eau n'est pas chlordéconée. C'est une question qui revient très régulièrement et qui est de nature à semer la panique, non seulement au niveau des agriculteurs mais aussi au niveau de la population. Je crois qu'il était important de préciser les choses et de garantir que nous avons, au niveau du barrage de la Manzo, une eau de bonne qualité qui peut être servie pour l'irrigation. Puisque les services de la Collectivité nous assurent que ces documents peuvent être communiqués, les agriculteurs qui le souhaitent peuvent venir eux-mêmes consulter ces documents. Merci pour ces précisions qui sont de nature à rassurer non seulement la population mais aussi les agriculteurs et les élus que nous sommes.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame TOUL. Pas de demandes d'interventions ? Merci.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

40/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET LA SOCIETE ORANGE SA

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Puis-je recueillir l'avis de la commission des finances ?

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – C'est un avis favorable. Je voudrais surtout souligner le travail qui est fait au niveau de la Collectivité pour régler ces problèmes qui se posaient quand il n'y avait pas de convention ou de contrat de service.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – D'autres commissions se sont-elles prononcées sur ce sujet? Monsieur DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Personnellement, je suis d'accord puisque je suis membre de la commission d'appel d'offres. Dans de tels cas, il ne s'agit pas de non faire. A un moment précis, on dit qu'il faut payer un service qui a été fait. Il y a deux possibilités : soit faire une transaction soit faire un avenant. La commission d'appel d'offres qui a examiné le dossier reconnait que le travail a été fait. Ce n'est pas quelque chose qui date de 1000 ans pour laisser croire que c'est au moment où cela arrive, où on change de responsable de marché, qu'il y a une transition qui doit se faire – je crois que c'est ce que le collègue MARIE-SAINTE a tenté de dire – et que l'on règle cela par convention. C'est une indemnité, une discussion et on fait partir l'autre marché.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci de cette précision.

M. Daniel MARIE-SAINTE – La seule chose que l'on peut ajouter, je pense qu'il faut le dire c'est qu'Orange aurait pu couper et cela aurait été catastrophique pour nous parce que nous aurions eu un certain nombre de services dont nos services médico-sociaux sur le territoire qui auraient été privés de téléphoner et d'Internet. Ils ont accepté, sans être payés tout de suite, de laisser le service puisque nous leur avons promis qu'ils seraient payés à terme. Ils ont les reins assez solides pour attendre.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Tout cela nécessite d'être précisé pour que l'on comprenne qu'il ne s'agit pas de dysfonctionnements. Il s'agit d'un fonctionnement courant et normal. Avant de passer au vote, j'aimerais vous donner une information (puisque nous sommes dans ce registre) concernant l'indicatif de la Guadeloupe qui apparait pour la Martinique et sur lequel je suis assez sensible. Je sais que ça fait sourire le collègue de l'Exécutif Daniel MARIE-SAINTE mais c'est pour moi un sujet très important car il s'agit de la lisibilité et de la visibilité de la Martinique à l'échelon international, notamment des marchés qui sont importants et surtout des marchés touristiques. Ne pas voir afficher Martinique mais voir afficher Guadeloupe à chaque fois que l'on appelle la Martinique, c'est un réel problème. De plus, je dirai que c'est aussi pour moi un problème d'amour-propre, je pense que vous le partagez, moi je me sens très martiniquais. J'aime beaucoup mes collègues et amis guadeloupéens mais je me sens d'abord martiniquais. J'ai refait le point avec eux, j'avais interpellé Orange qui n'est pas le seul responsable, qui n'est pas le responsable à l'origine du problème mais étant son client, je me suis adressé à eux. L'affaire est en cours, je les avais verbalement menacés de l'éventualité d'un recours judiciaire parce qu'il y a pour nous un préjudice, un vrai préjudice d'image qui est causé à la Martinique. Je les ai rencontrés, ils m'ont indiqué qu'ils s'occupaient du problème. J'ai dû les relancer parce que je trouvais que c'était long, cela nécessite une procédure au niveau de l'ARCEP etc. mais la dénomination qui sera retenue à l'issue de cette démarche c'est « Antilles-Guyane ». Cela me paraît plus acceptable. Je leur ai dit que s'ils mettaient Martinique, que cela ne nous gênerait pas, ils m'ont répondu que cela ne leur paraissait pas possible, que les autres ne seraient pas contents. J'ai donc dit

qu'il y a un motif de mécontentement. Je tenais à vous le dire pour que vous compreniez que c'est une affaire qui est quand même suivie.

M. Daniel MARIE-SAINTE – J'ai souri car je t'ai soutenu dans cette démarche. Maintenant, comme tu l'as si bien dit, c'est auprès de l'ARCEP (Autorité de la Régulation de la Communication Electronique Publique) qu'il faut agir. Je pense qu'il faut persévérer parce que techniquement c'est possible, il y a un indicateur Martinique qui est le 0596, qui est différent de l'indicateur Guadeloupe et de l'indicateur Guyane. Auparavant, il y avait un nom à chaque indicateur.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Ils m'ont expliqué qu'au moment où il y a eu un changement international, ils nous ont donné d'autorité un seul indicatif... un seul code. Pour des raisons sur lesquelles nous n'allons pas nous étendre, le code qui a été retenu est celui de la Guadeloupe. Ils m'ont expliqué que c'était un aspect lié à l'alphabet. Je leur ai dit que je pense que c'est parce que le siège d'Orange est en Guadeloupe et qu'il y a d'autres raisons, peut-être des raisons ministérielles mais en tout cas cela traduit pour le moins l'importance qu'il y a pour nous à veiller à un rééquilibrage et à veiller à ce que les sièges des différentes grands opérateurs ne soient pas tous installés en Guadeloupe. Je pense que c'est important de le souligner. Ce n'est pas pour polémiquer avec nos amis guadeloupéens, mais c'est un vrai problème.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Pour Digicel, c'est pareil. C'est pourquoi je pense que c'est au niveau de l'ARCEP qu'il faut régler cela. Sainte-Lucie a un indicatif... je m'associe à cette contestation.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Je passe quand même au vote pour le principe.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant, le dernier que nous examinerons avant le déjeuner. Nous avons cinq minutes pour le faire.

41/ CONVENTIONS TRANSACTIONNELLES A PASSER AVEC LES ENTREPRISES DE TRANSPORT SCOLAIRE SUIVANTES POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES : SARL TRANSPORT BONIFACE – SERTRANS SARL – SARL TRANSTOUR CARAIBES

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur le Président de la commission des finances, pouvezvous nous donner l'avis de la commission ?

<u>M. Michel BRANCHI</u> – C'est à la fois en tant que membre de la commission d'appel d'offres qui a déjà vu ce dossier dans le détail et de Président de la commission des finances mais aussi avec beaucoup de conviction que je donne un avis favorable. Effectivement, ce sont des entreprises qui ont besoin de cet argent.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur le Président de la commission des transports. Monsieur ADENET. <u>M. Lucien ADENET</u> – Effectivement, les montants qui ont été donnés sont des montants pour solde de tout compte. C'est inscrit dans la convention. Notre commission a donné un avis favorable pour ces conventions.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Y a t-il des avis ou des demandes d'interventions ? Sinon, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je suspends la séance et vous propose de reprendre à 15h30.

Suspension de séance

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous avons maintenant le quorum, nous allons commencer. Monsieur MARIE-SAINTE est-il là ?

M. Daniel MARIE-SAINTE - Oui.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur le conseiller, nous passons au point suivant. Monsieur MARIE-SAINTE vous avez la parole.

42/ MODIFICATION DU PROTOCOLE DE TRANSACTION DE L'AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (ASP)

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Mme BERTHOLO pour la commissions des finances.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – C'est un avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Aucune autre commission ne s'est penchée sur cette question ? Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Nous passons tout de suite au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

43/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

- M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport
- M. le Président Yan MONPLAISIR Très bien, merci. Il n'y aura pas de vote.
- M. Daniel MARIE-SAINTE C'est pour donner acte.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Nous prenons acte, nous avons tous entendu. Certains conseillers souhaitent peut-être intervenir à l'issue de cette information ? Pa de demandes d'intervention, pas de questions, pas de demandes de précision ? Nous passons au point suivant.

44/ PLAN D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPETENCES (PIC) ANNÉE 2018

- M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Y a t-il des commissions qui se sont saisies de ce sujet ? Madame CARIUS peut-être ?
- <u>Mme Francine CARIUS</u> La commission « Formation professionnelle et apprentissage » a émis un avis favorable puisqu'il s'agit de booster la formation pour les jeunes sans qualification et pour les personnes en difficulté d'insertion.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Y a t-il d'autres commissions qui ont examiné ce sujet ? Y a t-il des demandes d'intervention ? Monsieur ROBIN.
- M. Daniel ROBIN Nous ne pouvons que saluer ce dispositif qui, bien évidemment, permet d'avoir une action très concrète à destination de ceux qui ont les plus bas niveaux de qualification c'est très encourageant avec une dotation de l'État, ce qui est très important pour la Collectivité. J'avais posé une question en commission et n'avais pas obtenu de réponse, c'était de voir globalement ce que représentait cet effort complémentaire par rapport à l'effort que fait déjà la CTM en faveur des publics demandeurs d'emploi, par rapport à ceux que nous accompagnons déjà mais pas seulement sur ce volet bas qualification, mais de façon globale. Il y a les aides individuelles, le plan de formation etc. Grosso modo, quel est le poids par rapport à l'ampleur de ce que porte la CTM ?
- M. Daniel MARIE-SAINTE C'est un engagement renouvelé puisqu'en 2016 cela ne s'appelait pas ainsi nous nous étions engagés à doubler par rapport à ce qui se faisait en 2015. C'est le même phénomène qui se reproduit. Nous sommes engagés à doubler par rapport à 2015, toutes formations confondues. Simplement, l'innovation c'est que l'on nous a demandé de réserver une fraction pour un type de public. Ils ont accepté que ce soit toutes formations confondues c'est-à-dire aussi bien ce qui se fait à l'IMFPA, que ce qui se fait à l'IMS ou que les formations qui sont dans le programme de formation. Nous avons pensé que c'était une opportunité intéressante pour augmenter le nombre que nous faisions jusqu'ici. La réponse à ta question est « oui ». Nous nous sommes associés à Pôle emploi qui est prescripteur, ce qui est nouveau pour les aides individuelles c'est que dorénavant nous versons une rémunération à tous ceux qui vont en formation, y compris ceux à qui nous donnons une aide individuelle. Voilà ce que je peux apporter comme information.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur COUTURIER.

- M. Gilbert COUTURIER Si on ne peut que saluer cette initiative, connaissant le comportement de l'Etat c'est une réflexion que l'on a partagée sur le RSA, nous connaissons tous la somme que l'Etat doit à la Collectivité avons-nous un moyen de pression si l'État ne paie pas la somme qui avoisine les 2 M€? Nous avons un État qui est en train de « dépotioler » les petites collectivités, comment réagir par rapport à cela? C'est mon interrogation au cas où l'État ne respecterait pas son engagement.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci. Monsieur le conseiller MARIE-SAINTE, pouvez-vous apporter des assurances au nom de l'Etat.
- M. Daniel MARIE-SAINTE De toute façon, il n'y a pas de fongibilité des fonds. Les crédits pour le RSA ne sont pas les mêmes que pour la formation professionnelle. En tout cas, notre interlocuteur pour la formation professionnelle c'est le Sous-préfet chargé de l'insertion et la directrice de la DIECCTE. Je crois que le RSA relève plutôt du social, je n'ai pas de réponse à ce sujet. A mon avis, ceci ne compense pas cela. Il faut continuer à mener le combat pour que l'État verse à la CTM le supplément que nous payons et qui reste à devoir. Je ne pense pas que cela compense, c'est simplement pour essayer d'augmenter le nombre de personnes en espérant que les personnes formées renforceront leurs chances d'entrer en l'emploi. C'est ce que j'ai perçu. Le Président de la Collectivité a déjà donné un accord de principe au Préfet. Nous attendions simplement le vote pour permettre au Président de signer la convention, ainsi le veut la démocratie.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Madame TINOT. Nous avons toujours le problème de micro. Vous ne voulez pas vous asseoir à côté de Monsieur... Nous allons demander l'intervention des techniciens pour rétablir la communication. Allez-y, Madame TINOT.
- <u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> Je salue l'initiative de signer cette convention puisqu'il y a toujours un intérêt à former nos jeunes. Par contre, le conseiller exécutif a insisté sur le mot « rémunération » alors que lorsqu'on est en formation, c'est une petite indemnité que perçoivent ces personnes. Vous avez parlé de rémunération et d'aide individuelle. Pouvez-vous nous expliquer la différence entre les deux ?
- M. Daniel MARIE-SAINTE Volontiers. Ce n'est pas moi qui ai inventé les termes, ils sont dans le code du travail. Vous savez que c'est le code du travail qui réglemente la formation professionnelle. On distingue l'aide individuelle de l'aide collective puisque nous avons deux manières d'offrir la formation aux citoyens. Nous avons la possibilité de faire un marché, un appel d'offres et d'acheter un nombre de places auprès d'un centre pour une formation donnée. Dans ce cas, le stagiaire va s'inscrire et c'est gratuit pour lui. Nous payons directement le centre de formation, c'est une action collective. Par ailleurs, il y a des demandeurs de formations qui ne trouvent pas à se former dans les actions collectives inscrites au programme. Ils ont la possibilité de faire une demande à la Collectivité. Pour information, une convention a été passée avec Pôle emploi qui reçoit à la demande, l'instruit et nous la transfère. Ensuite, quand la Collectivité accepte - vous aviez donné délégation au Conseil exécutif pour traiter ces questions – il y a une délibération cadre, le centre de formation est payé directement par la CTM mais le stagiaire a la rémunération (c'est le terme) puisque nous avons agréé ces formations également. Le montant est fixé par le législateur, il varie en fonction de l'âge du stagiaire, de son passé etc. s'il s'agit d'une femme avec des enfants c'est un certain montant, si c'est quelqu'un qui a déjà travaillé ce sera un autre montant. Ce n'est pas nous qui fixons le montant. Nous mettons simplement des sommes à la disposition de Pôle emploi qui leur verse la rémunération mensuellement. Le terme c'est « rémunération ».

Il y a également les indemnités : les indemnités pour le repas, les indemnités pour la mobilité s'ils habitent à une certaine distance – je crois plus de 20 km – du lieu de travail. Tout est servi par Pôle emploi pour notre compte, nous régularisons ensuite avec Pôle emploi. Il est évident que cela fonctionne un peu comme un salaire bien que ce ne soit pas la contrepartie d'un travail parce que si le stagiaire est absent, on lui fait des retenues.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Monsieur DUVERGER, allez-y.
- M. Jean-Claude DUVERGER Comme c'est une rémunération, cela sert pour la retraite ?
- <u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> Non. Il y a simplement des cotisations sociales pour l'assurance maladie, pas pour la retraite. A ma connaissance, c'est l'assurance maladie, accident de trayail pour lesquels ils sont couverts.
- **M. le Président Yan MONPLAISIR** Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

45/ CONVENTION ENTRE LA CTM ET LE FONDS PARITAIRE DE SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS (FPSPP) – ANNEE 2018

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame la Présidente CARIUS.

<u>Mme Francine CARIUS</u> – La commission « Formation professionnelle et apprentissage » a bien évidemment émis un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

46/ PARTENARIAT AVEC LES ECOLES DE LA 2^{EME} CHANCE POUR LA REALISATION DE LEUR PROGRAMME D'ACTIVITES EN 2018 DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Y a t-il une commission qui doit donner un avis ?

<u>Mme Francine CARIUS</u> – La commission « Formation professionnelle et apprentissage » a émis un avis favorable.

M. Eugène LARCHER – La commission « Education » a émis un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur ROBIN.

M. Daniel ROBIN – J'avais également posé une question, le collègue MARIE-SAINTE a commencé à y répondre mais... bien évidemment nous soutenons le dispositif mais la question était davantage de savoir quel serait le dispositif qui couvrirait les populations concernées pour le nord. J'avais cru comprendre que dans un premier temps il y aurait la reconduction de l'école de la deuxième chance nord à travers de l'IMFPA, ce qui apparaît finalement c'est qu'il aurait un autre dispositif... une autre appellation, quelque chose qui serait une innovation par rapport à ce que l'on connaît. Si le collègue MARIE-SAINTE veut bien nous en dire quelques mots.

<u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> – Si vous m'autorisez, la présidente de l'IMFPA étant présente, je vais donner la parole à Madame CARIUS qui pourra mieux que moi vous indiquer le dispositif qui a été mis en place.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame CARIUS.

Mme Francine CARIUS - Merci Président. Il me semble que j'en avais discuté avec mon collègue Daniel ROBIN à l'occasion d'une de nos commissions. Il a été demandé à l'IMFPA de reprendre les activités de l'école de la deuxième chance du nord. Le collègue MARIE-SAINTE l'a dit, les écoles de la deuxième chance, c'est aussi une question de label donc une démarche relativement longue et lourde pour obtenir le label "école de la deuxième chance". Cependant, il y avait des jeunes de l'école de la deuxième chance du nord qu'il fallait immédiatement prendre en charge et nous avons régulièrement en Martinique, des jeunes qui ont le profil des élèves de l'école de la deuxième chance. Sur sa plate-forme d'accompagnement et de préparation à la performance – plus communément appelée PA2PI – l'IMFPA offre un dispositif qui permet d'accueillir les élèves qui ont le profil des écoles de la deuxième chance. Ils peuvent être pris en charge aussi bien à Trinité qu'au François dans le bassin Sud. Nous avons vu avec l'école de la deuxième chance du sud qui se trouve sur le pont du Diamant que bien que le transport soit très bien organisé sur cette partie du territoire, certains jeunes n'arrivaient pas spécialement à aller jusqu'à l'école de la deuxième chance du sud mais avaient la possibilité d'aller sur le François. Les personnes qui ont le profil des élèves des écoles de la deuxième chance sont effectivement accueillies par l'IMFPA au François ou à Trinité pour les mêmes activités. Nous leur offrons les mêmes activités que celles qui étaient offertes par l'école de la deuxième chance du Nord. Ceci étant, c'est vrai que nous n'avons pas le contrat d'objectif spécifique des écoles de la deuxième chance mais le contrat d'objectif assigné à l'IMFPA comprend une partie qui concerne évidemment les activités des écoles de la deuxième chance, nous répondons aux mêmes critères.

M. Daniel MARIE-SAINTE – En fait, le travail est fait sans label.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avons-nous d'autres demandes d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

- M. le Président Yan MONPLAISIR Nous passons au point suivant. C'est encore vous, Monsieur MARIE-SAINTE.
- M. Daniel MARIE-SAINTE J'aurai bientôt fini.
- 99/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION PORTANT SUR DES AMENAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR L'AMENAGEMENT POUR LA PECHE D'INTERET TERRITORIAL (APIT) DU FRANCOIS
- **M.** Daniel MARIE-SAINTE Je dois une petite explication, je le fais en accord avec le collègue BOUTRIN. Nous avons déjà donné l'explication ce matin, nous travaillons en tandem et dès lors qu'il y a des travaux à faire, je les fais puis la gestion des ports et les relations avec les marins-pêcheurs lui reviennent. Il s'agit là de travaux à faire sur les APIT (appelés APID auparavant).
- M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> La commission « Pêche » peut-elle nous donner son avis ? La commission des finances également.
- M. Michel BRANCHI Pour la commission des finances, avis favorable effectivement. C'est la même observation qu'au début, c'est-à-dire que nous prenons appui pour l'ingénierie financière sur d'autres sources de fonds. Je profite de l'occasion pour dire que c'est un montant total d'investissement de 126 M€ pour cette opération.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci de cette précision. Monsieur BOUQUETY.
- M. Joachim BOUQUETY La commission « Pêche » a émis un avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Y a t-il des demandes d'intervention ?
- <u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> Président, vous oubliez systématiquement la commission à laquelle je fais partie.
- M. le Président Yan MONPLAISIR C'est laquelle ?
- **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO** La commission « Infrastructures ».
- M. le Président Yan MONPLAISIR Je suis désolé.
- Mme Manuella CLEM-BERTHOLO La commission « Infrastructures » donne un avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Très bien, merci. Nous avons une autre demande d'intervention.
- Mme Patricia TELLE Je ne serai pas longue mais puisque nous sommes sur le sujet... le conseiller exécutif BOUTRIN n'est pas là cet après-midi mais le port de pêche... pardon collègue. Concernant le port de pêche de Cosmy à La Trinité, je me demandais s'il y avait une programmation, si on allait en parler parce qu'il y a également une véritable attente. Je crois que le conseiller exécutif BOUTRIN est venu sur place avec les équipes de techniciens, avec ceux de la ville, mais sur COSMY il y a

effectivement beaucoup à faire. C'est sûr qu'il faut commencer par un bout, c'est sûr également qu'il y a de nombreux APIT sur la Martinique et qu'il faut satisfaire tout le monde. Je voulais juste dire que nous sommes en attente à la Trinité.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Madame TINOT, est-ce qu'après l'intervention de Madame TELLE vous allez nous parler de la même chose sur le François, ceci afin qu'il réponde d'une seule voix.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Dans la mesure où c'est un outil que les marins-pêcheurs attendent depuis longtemps, j'avais posé la question lors d'une plénière précédente l'an dernier, je voudrais savoir si le temps des travaux sera rapide.

M. Daniel MARIE-SAINTE - C'est en finition.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Oui mais ce n'est pas terminé. Le bâtiment est fait depuis un moment mais...

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous n'allons pas mettre la pression aux entreprises, pour ne pas les traumatiser. C'était une boutade.

M. Daniel MARIE-SAINTE – C'est l'entreprise KARIKANE qui a le marché et qui doit le finir. En tout cas, je reçois des PV qui montrent que les travaux avancent.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous allons quand même leur mettre la pression à travers votre question. Madame TELLE a posé une question.

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je rappelle simplement que le collègue BOUTRIN vous a fait approuver un Plan Territorial d'Equipement des Ports de Pêche de 14 M€, ce plan touche tous les ports de pêche. Évidemment, au niveau des travaux, nous faisons d'abord les études et nous y allons progressivement, le port de Trinité est inclus dans ce plan au même titre que celui de Sainte-Marie pour les abris des pêcheurs. Il ne reste pas beaucoup de marins-pêcheurs dans ma commune, il me semble qu'ils sont au nombre de six ou sept mais nous avons programmé des constructions d'abris pour eux, il y en a déjà un qui était très avancé. En tout cas, le programme qui été présenté par le collègue Louis BOUTRIN et pour lequel j'ai la mission de passer en phase travaux, inclut la totalité des APIT y compris Trinité.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Y a-t il d'autres demandes intervention ? Les autres représentants présents qui sont implantés dans une commune sont tous certains que ça se fera, ils sont donc rassurés par votre propos. Nous pouvons maintenant passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

100/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION PORTANT SUR DES AMENAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR LE PORT DE PECHE TERRITORIAL DU MARIN

M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Les commissions respectives « Pêche », « Finances » et « Infrastructures ». Monsieur Cléon est revenu, je vous laisse vous prononcer en premier.

M. Georges CLEON – La commission a émis un avis favorable.

M. Joachim BOUQUETY – Pour la commission « Pêche », un avis favorable.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Pour la commission « Finances », un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame la Présidente, vous voyez avec vos deux casquettes, on finit par s'y retrouver. Y a t-il des demandes d'intervention ? Non, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur MARIE-SAINTE c'est le dernier point pour vous, ne soyez donc pas dissipé.

101/ APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION PORTANT SUR DES AMENAGEMENTS DE SUPERSTRUCTURES SUR LE PORT DE PECHE TERRITORIAL DE GRAND-RIVIERE

M. DANIEL MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame CLEM-BERTHOLO pour la commission des finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur CLEON pour les infrastructures.

M. Georges CLEON – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Enfin, Monsieur le Président de la commission « Pêche » qui a décidément le vent en poupe dans sa commune de Grand Rivière puisque je constate que sur la mer, sur les routes, dans les airs, il a tous les projets.

M. Joachim BOUQUETY – Heureusement. Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il des demandes d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous remercions le conseiller Daniel MARIE-SAINTE pour ce long exercice auquel il a bien voulu se plier, exercice nécessaire pour que nous soyons informés mais pour que lui aussi soit sensibilisé aux attentes des élus de l'Assemblée. Merci.

Nous passons aux dossiers présentés par Monsieur BOUTRIN qui m'impressionne par le volume de ce qu'il a sous la main mais je crois qu'il a beaucoup de sujets, lui aussi. Nous attaquons avec le point n°83.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Merci Monsieur le président, chers collègues. Je tâcherai de mener tambour battant les différents dossiers, environ 34, que j'ai à passer. J'irai relativement vite pour certains mais il y a environ trois à quatre dossiers un peu plus sensibles pour lesquels je vous ferai une présentation exhaustive.

83/ MODIFICATION DE LA SUBVENTION ACTC 2015 ALLOUEE POUR LA RENOVATION DE LA CATHEDRALE (PHASE 3- VILLE DE SAINT-PIERRE)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Très bien. Pouvons-nous recueillir l'avis des commissions concernées ? La commission des finances.
- <u>M. Michel BRANCHI</u> La commission des finances a pris en compte cette modification et a émis un avis favorable.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Y a t-il une autre commission qui s'est prononcée ? Nous n'avons pas de commission des cultes ? Il n'y a pas d'autres commissions. Monsieur MARTINE, allez-y.
- M. Raphaël MARTINE Etant à l'origine de la rénovation de la cathédrale de Saint-Pierre quand j'étais aux affaires, je ne peux qu'appuyer cette modification. La subvention qui avait été allouée à la Ville pour la rénovation de la cathédrale revoit à la baisse la participation des différents contributeurs. Cependant si cette modification est actée, elle va inévitablement altérer la qualité du niveau d'intervention des prestations que nous nous étions assignées au départ, eu égard bien évidemment au classement de notre cathédrale qui, dois-je le rappeler, est inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Après cette remarque, je voterai positivement pour cette modification en espérant que nous puissions redémarrer les travaux pour la poursuite de la rénovation que nous avons commencée il y a quelques années.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Monsieur MARTINE. Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BOUTRIN, vous pouvez peut-être nous rappeler très rapidement les raisons qui ont conduit à la diminution de l'intervention des fonds européens, pour éviter tout malentendu.
- M. Louis BOUTRIN Je dirai que ce n'est pas de notre fait. La Ville de Saint-Pierre a demandé cette modification de la subvention parce qu'elle n'a pas pu obtenir les fonds européens. Nous n'avons pas

plus d'information, c'est un édifice cultuel, je ne sais pas si c'est ce qui a motivé la baisse de la participation dans la phase 3.

M. Jean-Claude DUVERGER – On peut faire avec moins ?

M. Louis BOUTRIN – C'est ce que vient de dire le collègue, cela risque d'altérer la qualité des travaux. Mais on fera avec moins parce qu'il faut que l'on termine ce projet, c'est une opération qui a débuté dans la phase 1 depuis plusieurs années. Il nous faut maintenant accompagner la Ville dans sa demande pour lui permettre de réaliser. Malgré la baisse, notre pourcentage de participation n'a pas changé.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je ne vais pas prolonger sur ce dossier dont on voit bien l'intérêt mais il faut malgré tout que nous soyons précis. On dit dans la note « face aux difficultés financières rencontrées par la Mairie sur cette opération, la Direction des fonds européens a décidé d'augmenter sa participation afin d'alléger la part de la commune ». C'est cela ?

M. Louis BOUTRIN – Oui.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien, dont acte. Pouvons-nous passer au vote, à moins qu'il y ait une demande d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

84/ MODIFICATION DES ARTICLES 4 ET 5 DE LA CONVENTION ACRC NUMERO 14-17 88-38/29 04 POUR L'OPERATION ETUDE DE FAISABILITE ET DE CONCEPTION RELATIVE A LA REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE - ACRC 2013 DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – C'est une modification de pure forme, donc avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Monsieur le Président de la commission « Infrastructures ».

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Aurais-je oublié une autre commission ? Non. Pas de demande d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

85/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RELATIVE A L'OPERATION DES « TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES ETAGES » DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Monsieur le Président de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR - Monsieur CLEON.

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Il n'y a pas d'autres commissions qui se soient penchées sur ce dossier ? Qui souhaite intervenir ? Pas de demandes d'intervention. Nous allons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

- M. Louis BOUTRIN Juste 30 secondes, Monsieur le Président. Comme vous le constatez, contrairement à ce que l'on entend ici et là, la Collectivité Territoriale de Martinique vient régulièrement aux côtés de la Ville de Sainte-Marie pour l'accompagner, après le stade de Louis Vergès où nous avons apporté une aide de 3 M€... je répète 3 M€. Je suis obligé de répéter parce que quand on entend les remerciements, la CTM n'est pas citée. De plus, on pourrait penser que c'est uniquement l'État qui accompagne. La CTM apporte sa contribution et je voudrais vous rendre hommage parce que c'est l'Assemblée qui vote. Le moment venu, nous aurons à faire l'état des subventions allouées aux différentes communes et vous verrez qu'aucune commune n'est oubliée. Je tenais à le dire même si on est quelque peu surpris des oublis sur les médias.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Cela fait sourire Monsieur LORDINOT qui vous approuve totalement car il considère qu'il est légitime que vous souligniez l'intervention de cette collectivité auprès de la commune de Sainte-Marie, intervention qui est très significative mais quelquefois passée sous silence. Vous avez raison de le dire. Comme personne ne peut mieux faire sa propre promotion que soi-même, nous devons le souligner d'autant que d'autres oublient de le faire. Nous nous passons au point 86.

86/ LEVEE DE DECHEANCE QUADRIENNALE POUR L'OPERATION A.C.T.C. « EX ARPEL » ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN M. 252 APPARTENANT AUX HÉRITIERS L. DE LA VILLE DU ROBERT

M. Louis BOUTRIN donne lecture du document de présentation.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avons-nous d'autres commissions concernées ? Non. Des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas donc nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

87/ CTM : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX CONTRATS DE MILIEU - SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE DU GALION

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – La commission de l'environnement a t-elle eu à se prononcer ? Une autre commission peut-être ? Non ?

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – La commission « Environnement » donne un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR- Y a t-il des demandes d'intervention ? Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL – En tant que présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, c'est sûr qu'un tel soutien de la Collectivité aux contrats de milieu de la rivière du Galion ne peut qu'avoir mon approbation. Je me réjouis de voir que la Collectivité se propose d'accompagner cette structure qui met en place des actions pour retrouver un bon état du milieu, faire en sorte que nos rivières puissent être plus saines et de ce fait pouvoir développer, protéger notre biodiversité. Les membres du Comité de l'eau et de la biodiversité ont eu à faire une visite de terrain le 14 décembre 2017, lors de cette visite nous avons pu effectivement constater et voir tout le travail qui est déjà réalisé et mis en place pour atteindre ces objectifs de bon état du milieu. Je tiens vraiment à féliciter CAP Nord qui porte ce contrat de milieu ainsi que la Collectivité Territoriale de Martinique qui l'accompagne dans cette démarche.

M. Le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame TOUL. Pas d'autres demandes d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

88/ PLAN EAU DOM: CONTRAT DE PROGRES ODYSSI ET GUICHET UNIQUE

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Avons-nous à recueillir des avis sur ce sujet ? M. BRANCHI.

<u>M. Michel BRANCHI</u> – Nous avons beaucoup discuté des aspects financiers de ce plan Eau/DOM qui mettra quand même en jeu des sommes importantes de différentes sources, de différentes origines. Nous approuvons bien sûr l'engagement de la CTM dans ce contrat de progrès. Toutefois, nous

voudrions quand même proposer d'apporter une précision à la délibération. A l'article 1^{ier}, il est dit ceci : « mandat est donné au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour signer le contrat de progrès d'Odyssi ». Nous proposons de préciser « la Collectivité jugera de sa contribution sur la base des dossiers qui lui seront présentés ». Le reste est sans changement. Nous apprécions d'ailleurs le fait que cette délibération rappelle bien à Odyssi que la priorité doit être donnée à l'élaboration des schémas directeurs pour son territoire, ce qui veut dire en clair qu'il faut améliorer la qualité de la prestation de service à tous égards. Je parle là un peu en tant qu'élu CACEM.

M. Louis BOUTRIN - Président, si tu permets. Il y a une précision que je n'ai pas donnée dans le rapport et qui permettra peut-être de répondre aux uns et aux autres et d'écourter. Compte tenu des impératifs, je ne suis pas entré dans l'analyse du document stratégique mais c'est justement parce que nous avons vu qu'il y avait des indicateurs de performance qui n'étaient pas bons que nous nous sommes inscrits dans cette logique. Permettez que je puisse dire tout ce que nous avons fait afin que les collègues comprennent l'intérêt de ce contrat d'objectifs pour clarifier la gouvernance aussi bien pour les services de l'eau que pour l'assainissement, cela a fait débat sur les médias toutes ces dernières semaines. Ensuite il y a le fonctionnement de la régie – là encore cela a malheureusement fait débat - nous devons accompagner la régie dans ce sens. C'est surtout au niveau de la bonne gestion financière, il n'y a pas de hasard s'il y a des difficultés aujourd'hui. Pendant des années, nous n'avons pas pu nous mettre d'accord, comme nous l'avons fait pour le transport pour lequel nous avons pu créer l'établissement public transport. Il y a lieu de suivre des recommandations très anciennes, il y a même eu un arrêté préfectoral pour la création d'un établissement unique de l'eau avec un prix unique de l'eau. Je n'entre pas dans les détails mais sachez que l'on peut regretter - cela fait partie des constats et des analyses qui ont été menées - que nous ayons l'eau la plus chère pas seulement de France mais également de tout l'outre-mer. Là encore, il y a des raisons à cela, sans compter les exigences de qualité que nous devons avoir pour les critères de potabilité de l'eau que l'on distribue actuellement aux usagers. Tout cela fait l'objet d'un constat, on ne peut pas rester dans des logiques de constat il faut maintenant aborder des dynamiques d'action. Dans ces dynamiques, c'est le document stratégique qui fixe un certain nombre d'axes. Il y a beaucoup de pertes pour une eau qui est déjà traitée, tout cela a été pris en compte. Je sais que tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier, Odyssi, la DEAL, l'ODE, tous les partenaires ne comprendraient pas que le conseiller BOUTRIN ait pu présenter un tel dossier qui est essentiel et capital, à la vitesse « grand V ». Je voudrais donc rassurer tout le monde. Toutes mes excuses chers collègues parce qu'il y a un travail conséquent qui a été fait en amont, je voudrais que vous puissiez y trouver ici toute sa traduction. Nous y travaillons depuis 2016 et c'est l'aboutissement de tout ce travail. Voilà chers collègues pour l'éclairage de ceux qui nous écoutent également.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Vous savez que j'aurais bien aimé que ce soit un membre de l'Assemblée qui présente le dossier. Dans la réalité c'est un membre de l'Exécutif – je l'entends – et il dit « je vais faire un résumé » et j'entends. Il nous est demandé de nous prononcer à partir de ce qu'il présente. Mais quand le collègue BRANCHI intervient, je voulais savoir si c'est un amendement du président de la commission des finances ou de lui-même en tant qu'individu parce que ce qu'il propose, c'est un amendement. Si c'est un amendement, on rédige et on vote. Dans la réalité il faut que ce soit clair. Est-ce un amendement qui est proposé parce que ça modifie considérablement le dossier sur lequel nous sommes appelés à nous prononcer ?

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Bien sûr. De plus il faut que nous ayons lecture de cet amendement et qu'il soit soumis à l'Assemblée. Est-ce un amendement, Monsieur BRANCHI?

M. Michel BRANCHI – C'est exact. C'est un amendement dont nous avons discuté avec le collègue LAVENTURE, il me semble qu'il m'a dit en avoir touché un mot au collègue BOUTRIN. Je le relis : l'article premier, premier alinéa est sans changement : « Mandat est donné au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour signer le projet de contrat de progrès d'ODYSSI. » Tel que l'a exposé le conseiller exécutif avec tous les indicateurs de performance qui sont énoncés dans ce document mais pour préserver les intérêts de la collectivité, nous pensons qu'il faut dire que la collectivité jugera de sa contribution sur la base de dossiers qui lui seront présentés. Pour le reste, il y a une recommandation qui était déjà dans le projet de délibération et qui n'a pas été changée mais que je souligne quand même : « il est rappelé à ODYSSI que la priorité doit être donnée à l'élaboration des schémas directeurs pour son territoire. » C'est dit de manière soft mais en clair il faut améliorer les performances.

M. le Président Yan MONPLAISIR – M. DUVERGER.

- M. Jean-Claude DUVERGER Si c'est un amendement, nous allons le voter. Nous avons vu qu'il y avait une négociation avec ODYSSI, s'il y a une autre décision qui n'est pas la même et qui nous conduit à prendre une décision, je propose sursis à statuer en allant voir les autres. Si i ni an lamandeman ka modifié sa ou di-a.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Je pense que nous pouvons souscrire à cette proposition. C'est une convention bipartite, nous ne sommes seuls à décider. Il y a des règles sur lesquelles nous nous sommes arrêtés avec ODYSSI, il faut les revoir pour convenir avec eux de cette évolution. Est-ce qu'il y a une urgence ou est-ce que nous pouvons surseoir et soumettre cette proposition à ODYSSI ? A priori, ça ne devrait pas leur poser problème mais on ne sait jamais.
- <u>M. Louis BOUTRIN</u> Juste une précision. Ce dossier a fait d'une présentation en Préfecture en présence des différents partenaires y compris en présence d'ODYSSI.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Monsieur, je ne peux pas entendre cela ici.
- M. Louis BOUTRIN Je n'ai pas fini, Monsieur le Président. Je dis que le dossier a fait l'objet d'une présentation lors du comité des partenaires à la Préfecture, ce en présence d'ODYSSI. L'amendement qui vient d'être lu à l'instant par le collègue BRANCHI a été présenté en présence d'ODISSY et qu'il n'y a pas eu d'objection. Par contre, parmi les trois contrats que nous avons examinés, c'est le contrat qui est le plus abouti et pour lequel les études sont terminées. Nous pouvons renvoyer mais quand vous passez près de la Galleria et que vous constatez la situation, vous comprendrez qu'il y a urgence à entrer dans des dynamiques d'action et à réaliser. Nous devons le faire dans un cadre juridique sécurisé mais dans un cadre contractuel qui ne devrait pas poser de problème puisque c'est dans les modalités, le plan de financement est identique. Il n'y a pas de modification du plan de financement, il y a une volonté de la Collectivité d'accompagner. Par contre, les élus de la Collectivité ont voulu ajouter une précision dans l'article premier de la délibération mais il n'y a pas trop d'inconvénient. J'ai presque envie de dire que par cet amendement, on défonce une porte ouverte. Ce n'est une appréciation personnelle.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Très bien. Monsieur ADENET.
- <u>M. Lucien ADENET</u> Le collègue BOUTRIN disait que l'amendement a été lu et présenté devant ODYSSI ?
- M. Louis BOUTRIN L'amendement a été présenté et débattu en présence de tous les acteurs y compris ODYSSI.

M. Lucien ADENET – Il a été validé ?

- M. Louis BOUTRIN L'instance de validation, pour nous, c'est l'Assemblée. Ce n'est pas à l'extérieur que l'on valide, c'est ici que l'on doit valider. Il n'y a eu ni objection, ni remarque de la part d'ODYSSI. L'instance c'est la conférence des partenaires mais l'espace de validation c'est l'Assemblée de Martinique.
- **M.** Lucien ADENET Si nous validons l'amendement proposé, nous n'allons pas à l'encontre de ce qui est proposé à l'ensemble des partenaires ?
- M. Louis BOUTRIN Collègue ADENET, j'ai donné mon point de vue. Je me suis permis de donner mon point de vue puisqu'il s'agit de la majorité. Nous n'apportons pas... je dirai une plus value à la rédaction du texte, c'est ce que je veux dire. Par contre, telle que la délibération est rédigée actuellement, nous pouvons avoir l'unanimité là-dessus. Maintenant l'Assemblée est souveraine, elle va se prononcer.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Je pense que nous sommes dans un débat qui est un faux débat. Si vous avez consulté, si vous avez échangé avec ODYSSI et qu'ils n'ont pas fait d'observation particulière, il eut fallu nous l'indiquer au moment où vous présentiez cette « proposition d'amendement ». Je ne parle pas de Monsieur BOUTRIN mais Monsieur le Président si vous êtes informés de ce qu'ils sont déjà eux-mêmes sensibilisés à cette requête qui est la nôtre, il faut que nous le sachions. Monsieur DUVERGER.
- M. Jean-Claude DUVERGER Président, je veux que nous soyons clairs. Dans la discussion qui a conduit à ce que ce dossier arrive aujourd'hui, il n'a pas été question d'amendement. Il s'agit d'un point qui a été discuté et qui enrichit le dossier qui vient d'arriver. Il ne peut y avoir d'amendement que si l'on propose quelque chose d'autre. Si ce que l'on propose était déjà dans l'échange et dans la discussion, c'est que la proposition fait double emploi et n'a pas lieu d'être. Ce que l'on nous présente aujourd'hui est le résultat de tout ce qui a été discuté. Quand on prend la parole pour dire qu'il faut d'une vigilance, on semble dire que ceux qui nous ont représentés n'ont pas été vigilants. Je dis que c'est une répétition qui n'a pas lieu d'être puisque cela été pris en compte dans la construction même du dossier.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Mme TOUL.

Mme Marie-France TOUL — J'étais en Préfecture et je fais partie de ceux qui ont signé ce contrat de progrès avec le Président de l'Office de l'eau, entre autre. Lors de cette signature, la Collectivité territoriale a très clairement exprimé — par la voix de Miguel LAVENTURE — que la Collectivité émettait un certain nombre de réserves. D'ailleurs elle n'a pas signé ce jour-là, l'Office de l'eau a signé pour des raisons liées à sa mission notamment le fait d'accompagner des collectivités pour retrouver un bon état du milieu sur la partie environnement ainsi que tous ceux qui font partie du SDAGE, y compris moimême en tant que Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité. Maintenant, la Collectivité a très clairement dit qu'elle était prête à accompagner tous les contrats de progrès, à partir du moment où elle pouvait elle-même apprécier le moment où elle pourrait participer à ce projet et valider le programme. Très clairement, la Collectivité n'émet pas d'opposition sur les différents contrats de progrès mais elle s'accorde la liberté de juger de l'opportunité de signer à hauteur de... sans vouloir prendre d'engagement fixe et précis sur ce qui sera proposé car nous avons aujourd'hui des contrats de progrès avec un certain nombre de propositions mais il faut que ces propositions puissent coller à la réalité. Selon moi, ça ne devrait pas poser de problème pour valider la proposition du collègue BRANCHI puisqu'il est dit très clairement que nous sommes d'accord au niveau de la collectivité, que nous

sommes prêts à accompagner. Je crois que la Collectivité peut être en mesure d'apprécier l'opportunité, d'apprécier sa capacité financière à supporter ou pas. C'est à laisser à l'appréciation de la Collectivité en sachant qu'au niveau de l'Office de l'eau et du Comité de l'eau et de la biodiversité, nous sommes sur un aspect environnemental.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vais soumettre au vote. J'aurais souhaité comme d'autres et j'espère que nous y arriverons malgré tout, que nous ayons une unanimité sur ce point. Si nous n'y arrivons pas, nous procèderons ainsi et si après ODYSSI n'est pas d'accord, ils rediscuteront et nous reviendrons.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le conseiller exécutif puis Monsieur Martine.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Monsieur le Président, je voudrais que l'on tienne compte d'une double exigence. Nous avons aujourd'hui une exigence de santé publique sur tous les problèmes d'assainissement. Il s'agit pour l'instant du dossier d'ODYSSI mais regarder ce qui se passe au niveau du bourg de Sainte-Luce... je ne citerai pas les différentes communes. Il nous faut intégrer cette exigence sanitaire dans nos décisions, il y va de notre responsabilité. Premier aspect.

Deuxième aspect, il y a tout ce que vous savez sur la qualité de l'eau qui est aujourd'hui desservie à nos usagers. Nous devons essayer de montrer qu'il y a une unanimité sur ce type de dossier, nous devons pouvoir faire peuple sur ce type de dossier. J'ai demandé la rédaction de l'amendement. Le comité de pilotage qui s'est réuni le 11 avril 2018 a validé et dans la foulée nous « mettons la pression » sur l'administration pour pouvoir dégager ce dossier qui a été présenté au Conseil exécutif en présence du collègue dès le 3 mai 2018, de manière à débattre de ce dossier à la plus proche plénière. Juste pour un amendement qui précise que la collectivité jugera de sa contrepartie sur la base des dossiers qui lui sont présentés... chers collègues c'est quand même ce que nous faisons, nous avons une vigilance à tous les niveaux. Quelle est la plus value de cet amendement dans la rédaction de ce qui a été validé au Conseil exécutif? Je veux bien que l'Assemblée soit souveraine et que l'on puisse discuter des virgules et des points-virgules mais quand même... les enjeux sont beaucoup trop importants pour les usagers qui nous écoutent pour que nous ayons aujourd'hui l'unanimité et je plaide en son ce sens, Monsieur le Président.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur MARTINE, Madame MONTROSE puis Monsieur ROBIN.

M. Raphaël MARTINE – Sans minimiser la portée des enjeux sanitaires relatés par le conseiller exécutif Louis BOUTRIN, je dois dire qu'en entendant les propos de la collègue TOUL et du collègue BRANCHI, je crois comprendre qu'un certain nombre de réserves ont été émises lors des discussions au Comité de pilotage, ce qui a fait que la Collectivité ne s'est pas prononcée sur cette question. Je propose que ces réserves soient émises lors du vote en Assemblée.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Mme MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Juste dire qu'il ne s'agit pas d'éluder, d'ignorer ou d'oublier les urgences sanitaires. Ce n'est pas le cas. Nous avons une collègue qui nous relate les discussions qui ont eu lieu en Préfecture, nous avons un autre collègue qui fait un amendement en tenant compte de ces discussions où toutes les parties étaient présentes. Il s'agit d'une délibération qui est prise par l'Assemblée, elle ne change en rien le contenu du contrat de progrès. L'amendement qui est proposé vient juste avant, c'est une délibération autorisant la signature du contrat de progrès. Nous ne touchons donc pas au contrat de progrès, il ne nous appartient pas d'y toucher. Ces réserves ont déjà été émises

publiquement, je ne vois pas quelle est la problématique à intégrer cet amendement qui à priori a déjà fait l'objet de discussions ouvertes avec tous les partenaires. Il me semble normal de s'assurer que la Collectivité puisse elle-même juger de l'opportunité d'investir ou non sur des lignes en fonction des projets qui lui sont présentés.

M. Louis BOUTRIN – C'est ce que nous faisons tout le temps, chers collègues.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Je souhaite juste que nous puissions être sereins quand nous sommes en Assemblée.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET – Président, je lis le dernier paragraphe, le dernier alinéa de la page 2 sur 3 : « La proposition de plan de financement ne vaudrait ni éligibilité des dépenses, ni promesse de cofinancement. Le porteur de projet devra dans un second temps déposer un dossier complet auprès des organismes indiqués. » On retrouve donc l'amendement qui est proposé.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – C'est un peu superfétatoire, mais enfin... Monsieur ROBIN veut intervenir.

<u>M. Daniel ROBIN</u> – Je ne voudrais pas rajouter au débat parce que sur le fond, je pense que nous sommes capables de trouver l'unanimité sur un sujet de cette nature.

M. le Président Yan MONPLAISIR – S'il vous plaît, laisser le collègue Robin s'exprimer.

<u>M. Daniel ROBIN</u> – Cependant, ce que je n'accepte pas, c'est que l'Assemblée ne puisse pas débattre souverainement de ce qu'elle souhaite. Je ne comprends pas, il me semble que nous avons une belle unanimité sur ce dossier y compris sur le fait de dire « présentons cet amendement, votons le et avançons ». Je ne reconnais pas à l'Exécutif la possibilité de nous dire ce que nous devons faire.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Mme CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Il y a un adage qui dit que la répétition est une très bonne pédagogie. Il me semble que le fait de mettre des précisions sur des réserves qui ont déjà été présentées ne nuit en rien. S'il y a un amendement présenté par le collègue BRANCHI, nous le votons à l'unanimité même s'il ne change en rien et il ne va changer en rien ce qui a été prévu dans la convention et dans le contrat de progrès.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Voilà un débat qui aura fait couler de l'eau. Je crois que M. BOUQUETY souhaite également s'exprimer... il m'avait semblé, d'accord. Il avait une procuration. M. DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je ne voudrais pas que l'on pense ici que je ne suis pas d'accord pour qu'il y ait cette garantie. Je voudrais que l'on accepte que je dise qu'en lisant le dossier, j'ai cru comprendre que tout cela avait été intégré y compris dans la réunion en Préfecture. Le redire ici n'a pas de sens. Je trouve que ça n'a pas de sens puisque c'est déjà là, dans ce cas mettons-le deux fois dans la rédaction. Ce n'est pas dire que je suis contre, je voudrais que l'on comprenne que je dise que dans le dossier que l'on m'a présenté toute cette réserve a été intégrée et prise en compte. Le dire là, y compris comme membre de la CACEM, je m'en moque complètement.

- M. le Président Yan MONPLAISIR M. NARCISSOT finalement vous souhaitez...
- <u>M. Marius NARCISSOT</u> Je veux simplement remercier le collègue BRANCHI d'avoir porté à ma connaissance, en tant qu'élu de cette Assemblée, une information parce que je n'étais pas en Préfecture. Merci au collègue BRANCHI.
- **M. le Président Yan MONPLAISIR** Je soumets au vote l'amendement. Nous passons au vote sur la proposition que vous avez faite d'ajouter quelque chose au texte.
- M. Jean-Claude DUVERGER Nous ne prenons pas part au vote sur l'amendement.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Je vais faire une nuance. Excusez-moi, c'est une première pour cette séance.

VOTE

Qui ne prend pas part au vote (14) Contre ? (0) Vote acquis avec 14 non participants

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Vous voulez que je vote aussi sans amendement ? Nous avons voté l'amendement, nous votons maintenant le texte. Quand nous aurons voté le texte, il faut savoir que l'amendement sera attaché au texte.

VOTE

Abstentions ? (0) Contre ? (0) Ne s'exprime pas ? (0) Voté à l'unanimité

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Tout le monde est pour. Puis-je avoir maintenant l'explication de vote ?
- **M. Jean-Claude DUVERGER** C'était avant le vote. L'explication de vote c'est que nous votons « pour » puisque c'est déjà dans le dossier.
- M. Le Président Yan MONPLAISIR Nous passons au point suivant, point 89.

89/ CACEM: ANIMATION DU CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE 2016-2017

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Peut-on avoir l'avis de la commission des finances pour ce montant astronomique ?
- M. Michel BRANCHI Avis favorable sans amendement.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Est-ce que d'autres commissions se sont prononcées? Non. Avez-vous des demandes d'intervention ? Non. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous passons au dossier 90, il s'agit encore une fois de la CACEM.

90/ CACEM: ANIMATION DU CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE 2018

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame la Présidente CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – C'est un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Mme TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Là aussi c'est un contrat de milieu, un contrat de baie, pour retrouver un bon état du milieu et faire en sorte que nous eaux soient plus saines afin que nous ayons cette préservation de notre biodiversité. C'est un rappel que j'avais fait et que je veux renouveler ici en disant que ce contrat de milieu de la baie de Fort-de-France était un contrat très ambitieux. Tous les objectifs n'ont pas été atteints lors du premier plan, il va falloir cette fois que ce contrat de milieu puisse s'atteler, par son animation et sa communication, à faire en sorte que les objectifs soient mieux compris par les différents partenaires y compris par la population qui doit elle-même s'en approprier, de manière à pouvoir les atteindre.

<u>M. Le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Mme TOUL. Pouvez-vous nous rappeler qui anime le contrat de baie ? Comment cela fonctionne ?

M. Louis BOUTRIN – Il y a un comité de pilotage porté par la CACEM. Je profiterai de la tribune pour donner des informations à la population qui nous écoute. Nous avons souvent plaidé pour qu'il y ait des évaluations des politiques publiques c'est-à-dire que nous réalisons des projets, nous votons des plans de financement et il n'y a pas d'évaluation de ce qui a été fait. Comme vient de le dire la collègue TOUL, on a dû prolonger ce dispositif de deux années, il a été clôturé le 7 mai 2017 il y a environ un an. La CACEM va lancer l'évaluation de ce contrat de baie, de manière à voir le bilan et l'avancement de toutes les actions qui avaient été retenues, d'évaluer l'impact des actions menées et in fine l'état du coût et du financement qui a été mobilisé à cet effet. C'est un travail considérable qui a été réalisé, ie tiens à rendre hommage au service de Madame POLETTI et de Madame PRIAM pour le travail réalisé par toute l'équipe dans le cadre de ce contrat de baie et de son bassin versant. Vous avez là l'évaluation concernant l'assainissement, les eaux usées domestiques, les eaux pluviales urbaines, les pollutions industrielles artisanales et portuaires. Vous avez également tout ce qui concerne les pollutions phytosanitaires et les pollutions d'origine agricole qui ont été effectivement évaluées à travers ce contrat de baie. Connaître la qualité du milieu et l'impact des activités industrielles et agricoles sur le milieu. C'est une baie fermée. La dernière évaluation qui a été faite remonte au rapport de l'Unesco sur la baie de Fort-de-France. A l'époque on avait trouvé des métaux lourds et une très forte concentration de pollution d'origine agricole avec une hyper sédimentation de la baie. Tous ces tableaux d'évaluation ont été finalisés avec l'état d'avancement ainsi que le suivi du contrat de baie. Ce n'est pas souvent que l'on réalise des évaluations des politiques publiques. Nous nous sommes mis ensemble pour réaliser tout cela, je tenais à souligner tout le travail qui a été fait dans le cadre de ce comité de pilotage.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres demandes? Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL — Juste pour ajouter que les contrats de milieu sont préconisés par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). C'est ainsi que les représentants du Comité de l'eau et de la biodiversité souhaitent que plusieurs actions soient mises en œuvre, des actions de concertation avec les différents partenaires qui fréquentent le bassin versant pour fédérer leurs actions et faire en sorte que l'état du milieu soit de meilleure qualité. C'est vrai que les objectifs n'ont pas tous été atteints — nous avons vu que c'était un contrat de milieu très ambitieux — mais le contrat a quand même eu l'avantage d'avoir existé et d'être le premier contrat de milieu qui a permis aux autres contrats d'exister et de tenir compte des difficultés rencontrées par ce premier contrat pour mettre en place les autres expériences. Le contrat de milieu de l'Espace Sud viendra superposer le contrat de milieu de la baie de Fort-de-France. Là aussi, il faudra le financer. Il est donc très important que l'on puisse définir et surtout évaluer les différentes politiques mises en œuvre.

M. Le Président Yan MONPLAISIR – Merci Mme TOUL. Nous allons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant, dossier 91. Nous étions dans l'animation du contrat de la baie 2018. Nous n'avions pas voté. Vous avez donné des indications suite à une question sur les aspects liés à l'évaluation, je n'ai pas interrompu j'ai considéré que c'était une anticipation de la question suivante.

91/ CACEM: EVALUATION DU CONTRAT DE LA BAIE DE FORT-DE-FRANCE

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il un avis de la commission des finances ?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR — Y a t-il des demandes d'intervention ? Y a t-il d'autres commissions qui souhaitent donner un avis ? Je propose que nous passions au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons donc au point 92.

92/ REALISATION D'UN PROJET D'INTERVENTIONS PEDAGOGIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT A LA MARTINIQUE POUR LES ANNEES 2017 ET 2018 (SEPANMAR)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien. Monsieur CHARPENTIER-TITY pour la commission de l'environnement.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Non, la commission « Education », avis favorable bien entendu.

M. Le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Y a t-il d'autres commissions ?

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Avis favorable de la commission « Environnement ».

M. le Président Yan MONPLAISIR – Mme CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable de la commission des finances.

M. le Président Yan MONPLAISIR - Y a t-il des demandes d'intervention ? Nous passons directement au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

93/ REALISATION DU PROGRAMME 2018 DE SUIVI DES CETACES « PELAGOS 972 » (SEPANMAR)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR— Avons-nous des avis là-dessus ? La commission « Environnement » ? Non. Nous n'avons pas d'avis. Y a t-il des demandes d'intervention ? Madame TELLE.

Mme Patricia TELLE – Merci Monsieur le président. Juste pour dire que nous voterons bien évidemment ce soutien à l'action de la SEPANMAR et pour ajouter qu'il est prévu dans le programme 2018, un programme de vulgarisation des connaissances à travers des projections dans les écoles, les EHPAD, des médias, des manifestations etc. Je voudrais juste rajouter que le lien avec les professionnels de la mer que sont les marins-pêcheurs est extrêmement importante. Je crois qu'il faut intensifier ce lien en cette période de disette pour les marins-pêcheurs, il est important. Sur des programmes aussi intéressants que sont les actions de valorisation de ces mammifères marins, dans la diversification que proposent certains marins-pêcheurs, il y a aussi l'observation des cétacés. Juste pour dire à la SEPANMAR qu'il est important de poursuivre, qu'il y a des liens qui méritent d'être intensifiés avec les professionnels de la mer que sont les marins-pêcheurs. Merci beaucoup.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – C'est une observation très pertinente. Y a t-il d'autres propositions ? Nous mettons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point 94.

94/ CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES) DU PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DE MARTINIQUE (PPGDM)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Puis-je avoir l'avis de la commission environnement ?
M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – La commission environnement donne un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Est-ce que d'autres commissions se sont penchés sur ce sujet ? Y a t-il une demande d'intervention dans la salle ? Puis-je savoir pourquoi vous souhaitez donner une délégation au président pour désigner des membres de l'Assemblée ? Pourquoi l'Assemblée ne fait-elle pas de proposition au Président ?

M. Louis BOUTRIN – Parce que cela aurait dû être fait au préalable et que ça n'a pas été fait. On donne mandat au Président de l'Assemblée pour qu'il puisse désigner. Une délibération a été prise pour permettre au Président de désigner des élus de l'Assemblée dans les organismes extérieurs. Or là, il ne s'agit pas d'un organisme extérieur mais d'une commission consultative dans le cadre d'un plan qui relève de nos compétences. Dans la mesure où il n'y a pas de délibération pour pouvoir accompagner cette commission, on propose de donner mandat au Président de l'Assemblée de Martinique afin qu'il désigne deux élus de l'Assemblée pour représenter la CTM au sein de cette commission consultative.

M. le Président Yan MONPLAISIR – C'est au Président de l'Assemblée, pas au Président de l'Exécutif.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Je n'ai pas dit de l'Exécutif, j'ai dit de l'Assemblée. On donne mandat au Président de l'Assemblée pour désigner.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je n'avais pas entendu « Assemblée ».

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Il a dit « Assemblée ».

M. Louis BOUTRIN - Qui a entendu « Exécutif » ? J'ai dit « Assemblée ».

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Ma question était à la fois sans objet mais et pertinente. Plus de questions ? On soumet au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant, le point 95.

95/ IDEAL CONNAISSANCES: ASSISES ANTILLO GUYANAISES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Est-ce que des avis de commissions ont des avis à donner? Des demandes d'interventions ? Monsieur JOSEPH-ANGELIQUE.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – La commission a donné un avis favorable sur ce dossier.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Avons-nous d'autres demandes d'intervention ? Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Le Président de l'Office de l'eau, Claude LISE, n'étant pas là ; je me permets de féliciter et de remercier l'équipe de l'Office de l'eau qui a porté ce projet, de remercier également la Collectivité territoriale qui accompagne ces Assises. Aujourd'hui quand on parle d'assainissement non collectif, il faut savoir que l'on parle des fosses septiques que nous avons tous chez nous et qui ont un véritable impact sur l'environnement et sur le milieu. J'en profite également, au nom du Président de l'Office de l'eau, pour inviter l'ensemble des élus, l'ensemble de la population, à participer activement à ces Assises qui se dérouleront à Madiana les 27 et le 28 juin. Il y aura des conférences et plusieurs ateliers. L'invitation est lancée.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. S'il n'y a pas de demande d'interventions, je passe au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant, le point 96.

96/ CENTRALE CASS'AUTO: AUTORISATION DE CONVENTION RELATIVE A LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRAITEMENT DES VEHICULES HORS D'USAGE (VHU)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avons-nous des avis de commissions ? Monsieur JOSEPH-ANGELIQUE.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Dans le dossier qui nous a été présenté où l'on parle de modernisation, nous n'avons pas vu l'information concernant la mutation des véhicules hybrides et électriques. Nous aurons de plus en plus de véhicules électriques et hybrides, dont certains vont passer à la casse. Qu'est-il prévu à cet effet dans la modernisation ? Avec l'arrivée des véhicules électriques, nous devrions normalement avoir de moins en moins de véhicules à la casse.

M. Louis BOUTRIN – Je comprends la préoccupation du collègue mais j'étais en train de m'assurer que le chiffre que j'allais avancer est exact. C'est vrai qu'il y a des mutations vers le véhicule hybride et

vers le véhicule électrique mais ça représente actuellement « 0, » en tout cas moins de 1 % sur l'ensemble du parc automobile. Pour l'heure, compte tenu de l'ancienneté de ces véhicules, le problème ne se pose pas avec la même urgence que les VHU qui fleurissent dans nos campagnes. Tu as raison, il va falloir que l'on s'y penche et que quand nous accompagnons les établissements de casse, que nous veillons à ce qu'ils puissent intégrer les véhicules hybrides qui inévitablement finiront à la casse.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Y a t-il d'autres questions ? Madame TOUL.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Le dossier relatif aux VHU m'interpelle mais sur notre territoire, nous avons aussi un autre problème qui est celui des bateaux hors d'usage. Est-ce que nous aurons cette même réflexion au niveau de la collectivité ?

M. Louis BOUTRIN – Nous avons dans les tiroirs des dossiers qui concernent des filières que nous allons accompagner au sujet des bateaux hors d'usage. Ce n'est pas tout à fait la même filière. Là encore pour la dépollution, la collecte et le traitement de ces bateaux hors d'usage cela va demander des installations spécifiques. C'est une filière à créer. On l'a vu avec le cimetière de bateaux que l'on a constaté après le cyclone Irma à Saint-Martin et à Saint Barth également. Les professionnels de Martinique, notamment sur le port du Marin, ont été contactés pour le traitement de ces VHU. Notre filière n'est pas encore en capacité de répondre à ces bateaux hors d'usage. Nous sommes dans une phase de finalisation pour les dossiers.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Nous passons au vote.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Avant de passer au vote, je pense que lorsqu'il y a des sommes qui interviennent, la commission « Finances » a au moins besoin de dire qu'elle émet un avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Aurais-je oublié d'autres commissions ? Nous passons au vote. Monsieur CLEON.

<u>M. Georges CLEON</u> – Nous sommes là également pour échanger des informations. Je voudrais porter à la connaissance des collègues ainsi que du public, que nous avons voté un programme de formation en CAO pour les volontaires de traitement des bateaux hors d'usage. Cette formation sera mise en place, nous pourrons ainsi avoir des techniciens de ce niveau sur place.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci de cette précision qui prouve que cette préoccupation est déjà intégrée dans les priorités définies par la Collectivité. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant.

97/ VALIDATION DU CONTRAT DE PROJET FORET D'EXCEPTION 2018-2023 EN VUE DE LA LABELLISATION DES FORETS DEPARTEMENTALO-DOMANIALES DE LA MONTAGNE PELEE ET DES PITONS DU CARBET

M. le Président Yan MONPLAISIR - On continue à utiliser la dénomination forêt départementale ?

M. Louis BOUTRIN – Il y a une discussion à ce sujet, nous sommes en passe de faire des propositions. Ce sont des forêts territoriales domaniales. Nous allons nous adapter au fur et à mesure, nous avons pris quelques petits retards y compris sur les édifices qui relèvent de notre patrimoine. Nous continuons à avoir le logo de l'ex Département qui continue à fleurir. Il a fallu faire face à des urgences et au bout de deux ans et demi pratiquement, il serait peut-être temps de faire un toilettage au niveau des acronymes, au niveau des sigles et au niveau des édifices qui reçoivent du public. Vous avez parfaitement raison, cher collèque.

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – J'essaie de n'oublier aucune commission. La commission « environnement » s'est sans doute prononcée là-dessus ?

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Avis favorable de la commission.

M. le Président Yan MONPLAISIR – La commission des finances ?

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – La commission des finances a émis un avis favorable. Toutefois, elle souhaite connaître l'implication financière de la Collectivité dans ce contrat pour cette labellisation.

M. le Président Yan MONPLAISIR – M. le conseiller BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – Quand vous analysez le contrat de projet, vous verrez qu'il y a toute une série d'actions qui devront être menées par les différents partenaires. En page 3 du dossier, vous avez le rappel des orientations stratégiques. Concernant le cadre contractuel, il est dit en page 4 que les signataires du contrat de « projet forêt d'exception » de la forêt des volcans de Martinique s'engagent pour la période de 2018–2023 à mettre en œuvre de façon concertée les projets inscrits au contrat. Notre participation se situe dans la mise en œuvre des différents projets dans le contrat. Nous ne sommes pas tenus de récupérer l'ensemble des projets. Nous allons récupérer certains projets que nous estimons d'un intérêt supérieur pour le pays, pour les forêts de Martinique et nous serons porteurs du projet. S'il y a un programme scientifique de recherches, l'Université des Antilles portera ce projet.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MARTINE.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Je voudrais savoir à quelle échéance le label de forêt d'exception pourrait être donné par le Comité national de labellisation.

M. Louis BOUTRIN – A l'instar de ce que je viens de dire, nous avons une procédure à observer. L'Assemblée de Martinique doit se prononcer aujourd'hui sur ce projet. C'est un contrat de projet qui s'il est validé, sera ensuite transmis à l'ONF qui devra l'envoyer au Comité national des forêts d'exception pour l'examen de notre candidature. Pour l'heure, validation de l'Assemblée de Martinique, transmission à l'ONF et validation ou non par le Conseil national de notre candidature au label « forêt d'exception ».

M. Le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur MARTINE vous souhaitiez intervenir ?

M. Raphaël MARTINE – Quelle est l'échéance approximative ?

M. Louis BOUTRIN – Il y a un tableau avec un plan d'actions. De 2018 jusqu'à 2023, il y a des actions qui sont déjà fléchées. Quand nous aurons terminé ce cycle, nous verrons en 2023 si notre candidature a été validée ou pas. La majorité des forêts font partie du domaine public à 80%. Seuls 20 % de ces forêts sont des forêts privées. Ces forêts font déjà l'objet de protection très forte, notamment la Pelée et les Pitons, dans le cadre des réserves biologiques intégrales. Il y a quelques zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique mais la Montagne pelée et les Pitons font déjà en grande partie l'objet d'une protection. Nous essayons de mettre en valeur cette biodiversité qui existe sur ces massifs forestiers et d'avoir un label supplémentaire.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il des demandes d'interventions ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant.

98/ SUIVI DES POPULATIONS DE CHIROPTERES DE MARTINIQUE - SECONDE ANNEE DETUDE (SFEPM)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur le conseiller. Monsieur JOSEPH-ANGELIQUE.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Nous sommes justement dans un cas concret actuellement, tout le monde sait que l'on est en train de monter des éoliennes à Grand-rivière alors qu'il y a une population de chiroptères dans la région. On se demandait s'ils iraient vers le bourg ou si on prévoyait quelque chose pour eux. La commission donne un avis favorable mais demande ce qu'il en est de cette population.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur le conseiller, par ailleurs Maire de Grand-Rivière, avezvous prévu une protection pour ces petits animaux dans votre commune ?

M. Joachim BOUQUETY – Cela m'amuse énormément parce qu'il y a une invasion de chauve-souris sur la commune de Grand Rivière et que nous avons même eu des touristes qui sont venus se plaindre à la mairie parce qu'ils étaient malades à cause des chauves-souris. J'ai demandé à l'ARS ce qu'elle comptait faire. Je ne sais pas si vous savez comment fonctionnent les chauves-souris. Ils ont des radars qui leur permettent d'éviter les obstacles à une distance d'un mètre. Tu as parlé d'éoliennes, j'avais même dit au Préfet que si ces bêtes continuaient à proliférer sur la commune de Grand-Rivière, ke mwen té ké brilé tout.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Vous nous garantissez que vos éoliennes seront un élément supplémentaire de régulation ?

<u>M. Joachim BOUQUETY</u> – Comme elle dit, ce sera par défaut. En fait, les gens sont en train de dire qu'il faut les protéger, je veux bien mais les maisons... ma maison que j'ai construite il y a à peine six ans est déjà infestée de chauve-souris. C'est même très grave. Il ne faudrait pas se contenter de dire

« protégeons », que fait-on ? On protège les animaux, les bêtes et on oublie les gens. Il y a une question à se poser. Je te comprends cher collègue mais comprends moi aussi parce quand je suis à la mairie, les gens viennent voir le maire pour dire qu'il y a des problèmes avec les chauves-souris. Que fait-on ? On les protège ek nou ka di zafè tjou sé moun-lan.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Toutes ces questions seront précisément examinées dans l'étude que nous vous proposons de faciliter grâce à votre décision afin d'évaluer tous ces aspects.
- <u>M. Joachim BOUQUETY</u> Président, je te comprends mais il y a un seul mot qui me gêne. Je suis d'accord pour l'étude mais la protection... « Etude et protection », le 2ème mot me gêne.
- **M. le Président Yan MONPLAISIR** Il faut d'abord faire l'étude pour savoir s'il y a lieu de protéger. Si ce sont des espèces dont dans la disparition est possible, il faut peut-être les protéger. Mais comme elles ont l'air de proliférer beaucoup plus que les titiris que nous ne mangeons plus, je pense que vous n'êtes pas inquiets, Monsieur le Maire. Madame TOUL allez-y.

Mme Marie-France TOUL – Lorsque j'entends les propos de mon collègue BOUQUETY, ça pose le problème de la continuité écologique. Je crois que suite à cette étude, il est important que l'on puisse voir quelles sont les méthodes que nous pouvons mettre en place pour protéger les espèces tout en tenant compte des réalités et des besoins des habitants. Il faut faire en sorte que l'homme puisse se développer et vivre dans son milieu mais en sachant qu'il y a une biodiversité et un environnement à respecter. Maintenant, je crois qu'il est aussi important de faire en sorte que ces populations d'animaux ne deviennent pas un fléau pour la population. Là se pose vraiment la problématique de la continuité écologique, je pense qu'avec ces études nous pourrons avoir de meilleures réponses.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Tout à fait. Je pense que tout cela passe par une meilleure connaissance mais nous convenons bien volontiers qu'il est nécessaire de préserver la biodiversité à la Martinique comme ailleurs.

M. Louis BOUTRIN – Président, il faut quand même préciser aux collègues le rôle inestimable de ces bestioles dans l'écosystème martiniquais, nous avons à les protéger. La première phase de l'étude a révélé quels étaient les sites où il y avait des chauves-souris et quelles étaient les espèces endémiques. Nous avons des espèces endémiques à la Barbade et à la Martinique que l'on ne retrouve nulle part au monde. En ce qui concerne la commune de Grand Rivière, c'est au niveau du tunnel de Beauséjour en aval et en amont qu'il y a des habitats de chauves-souris. Les sites qui sont les plus fréquentés par les chauves-souris sont dans le nord caraïbe dans les falaises de Bellefontaine et surtout sur le territoire du Carbet, depuis les falaises du tunnel jusqu'à pratiquement Fond Capot. C'est important aujourd'hui d'avoir un suivi et cette étude qui ne coûte que 675 euros mérite d'être accompagnée. Elle permettra d'améliorer la connaissance de ces chiroptères et de préconiser un plan d'actions à la fois pour protéger ces espèces mais également pour voir comment nous pouvons cohabiter. Au regard de nos responsabilités, il n'est pas question de faire une spécialité riveraine de chauves-souris grillées. Je referme la parenthèse, c'est une boutade.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur BOUQUETY.

M. Joachim BOUQUETY – Juste pour porter une information à mon cher collègue. Il a dit que c'est le tunnel de Beauséjour mais malheureusement le centre bourg est déjà envahi par les chauves-souris. Tu ne le savais peut-être pas. J'habite le quartier Beauséjour qui se trouve à côté, i za anvayi. An kay mwen ni dépi sis lanné mwen pé pa dòmi andidan'y. Est-ce que tu comprends cela ?

- <u>M. Le Président Yan MONPLAISIR</u> L'étude est d'autant plus nécessaire qu'elle nous permettra de savoir ce qui a perturbé ces chauves-souris pour qu'elles se déplacent vers le bourg.
- M. Joachim BOUQUETY Je suis d'accord pour l'étude. Quand j'ai dit que je vais les détruire, c'était pour plaisanter. Il faut faire l'étude pour bien comprendre et connaître ce qui se passe parce que quand les gens viennent à la mairie, ils viennent voir le Maire. Quand ils ont des problèmes de santé, c'est le Maire. J'ai fait venir l'ARS pour vérifier, ils m'ont dit qu'ils n'avaient pas les moyens, qu'il fallait protéger etc. Voilà la réponse que j'ai eue. Comme disait Madame, tout à l'heure, le Maire prend une décision avec son conseil municipal.
- Mme Manuella CLEM-BERTHOLO Je pense que l'étude devra peut-être prendre exemple sur l'habitat du collègue BOUQUETY, pour savoir si ce type d'habitat plait aux chauves-souris et pour éviter qu'elles n'envahissent pas le bourg. Il y a certainement des paramètres dans son habitation qui expliqueraient cette invasion.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Vous ne croyez pas si bien dire, ce sont des choses qui ont été faites dans certaines régions où il a fallu reconstruire des habitats pour certaines espèces. Collègues, nous allons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant qui est le 102.

102/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE MACHINE A GLACE – VILLE DU PRECHEUR

M. Louis BOUTRIN donne lecture du document de présentation.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Commission des finances, commission des pêches. Madame BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

- M. Joachim BOUQUETY Avis favorable de la commission « Pêche ».
- M. le Président Yan MONPLAISIR Pas d'autres commissions ? M. MARTINE souhaite intervenir.
- <u>M. Raphaël MARTINE</u> J'apprécie ce projet car c'est l'une des rares fois où nous voyons qu'une association porte sa contribution financière pour l'acquisition de matériel de ce type. J'applaudis donc des deux mains ce plan de financement qui montre l'effort apporté par les socio-professionnels euxmêmes. Cela montre bien le sens des responsabilités qu'ils ont depuis quelques années.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Madame Limier nous dira sans doute à quel point elle est contente.

- M. Nadia LIMIER Bien sûr que j'interviendrai s'agissant de la ville du Prêcheur où je suis élue. J'ai beaucoup embêté Monsieur BOUTRIN ainsi que le Président Alfred Marie-Jeanne au sujet de cette machine à glace. C'est vrai que le traitement du dossier a demandé un certain temps mais je salue l'effort fait par la Collectivité parce que la Ville du Prêcheur a demandé 23 000 euros et cela été acté. La ville a eu un avis favorable contrairement aux autres partenaires qui ont participé dans une moindre mesure. Il faut le souligner. S'agissant des marins-pêcheurs, je dirai « enfin » car ils étaient en grande souffrance. Ce sont les collègues de Grand-Rivière et de Case-Pilote qui... tout le monde n'a pas tout à fait les mêmes moyens. Je crois que leurs vœux ont été exaucés et je remercie encore les collègues. Je donnerai un avis favorable et je voterai à deux mains, s'agissant de ce rapport.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Vous voterez avec beaucoup de chaleur pour ce projet.
- <u>M. Nadia LIMIER</u> Il m'a été dit que je pouvais rester. Je suis élue de la Ville du Prêcheur, est-ce que je peux être juge et partie ?
- M. le Président Yan MONPLAISIR Vous pouvez, vous n'êtes pas à l'Exécutif.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Très bien. D'autres interventions ? Madame TELLE.
- Mme Patricia TELLE Juste pour dire que nous soutenons bien évidemment cette proposition de financement pour la machine à glace du Prêcheur. En écho aux propos du collègue Martine, je voudrais dire que chaque fois que nous avons affaire à des associations de marins-pêcheurs structurées, qui sont là, qui sont prêtes, qui se retroussent les manches, il faut leur faire confiance. Il faut bien évidemment évaluer, suivre, accompagner mais nous ne pouvons que souhaiter la gestion par les professionnels eux-mêmes de leur outil de travail.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Très bien. Y a t-il d'autres interventions ? Monsieur NARCISSOT.
- M. Marius NARCISSOT Je rejoins les propos de la collègue Patricia TELLE. Nous saluons cette initiative qui consiste à accompagner les marins-pêcheurs du Prêcheur mais nous voudrions souligner que cette problématique est plus large, singulièrement sur la ville de Ducos où nous avons aussi un APIT. La même problématique se retrouve avec le silo à glace qui ne fonctionne, les marins-pêcheurs de la Ville de Ducos souffrent de ce problème depuis des années. Nous insistons pour que ce problème soit également pris en compte pour l'APIT de Ducos.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci. Je pense que le conseiller va répondre. Je crois qu'une réflexion a été menée pour faire en sorte que la relation contractuelle qui nous liait, puisse évoluer vers une relation plus responsabilisante pour ceux qui nous fournissaient ces machines et qui les entretiennent.
- M. Louis BOUTRIN Deux points importants, Monsieur le Président. Le collègue NARCISSOT a parlé de l'APIT de Cocotte Ducos qui relève effectivement de nos compétences. Concernant les installations sur le territoire du Prêcheur, ce n'est pas un Aménagement Portuaire d'Intérêt Territorial, il n'est pas classé comme tel. Je fais exprès de poser le problème parce que malgré le fait qu'il n'y a pas eu un classement comme tel y compris du côté de Sainte-Luce à Trois-Rivières où on a des installations communales mais qui ne sont pas classées comme Aménagement Portuaire d'Intérêt Territorial il y a un financement qui est prévu dans le cadre des fonds européens des affaires maritimes et de la pêche (FEAMP) où malheureusement l'écriture de certaines mesures, notamment des mesures pour

l'aménagement portuaire, pose problème parce que nous n'avons pas la même interprétation des textes par la Direction de la mer et les services de l'État. Nous devons demander à ce qu'il y ait une modification du point de vue juridique des règlements afin que toutes ces installations qui accompagnent au quotidien et qui facilitent les professionnels puissent bénéficier du fonds européen alloué à la pêche et aux affaires maritimes. Ce n'est pas le cas actuellement. Voilà la difficulté que nous avons.

Le Comité national de suivi du fonds FEAMP se réunit à Paris le 7 avec l'Europe, j'arriverai avec les dossiers qui sont déjà prêts pour apporter des amendements aux différents règlements. Il y a une interprétation qui est restrictive, si nous devions écouter la Direction de la mer, nous n'aurions eu que deux ports qui seraient éligibles au fonds FEAMP. Ce n'est pas la lecture que nous avons, voilà pourquoi nous aurons à débattre de ces sujets. Pour les installations du Prêcheur, c'est un effort que nous faisons nous le faisons volontiers parce que là encore, il n'y a pas de petites ou de grandes communes, il y a des hommes qui vivent du fruit de leur travail. Que les marins-pêcheurs soient à Ducos, au Prêcheur ou à Trinité, ils ont droit au même égard. Voilà ce que je voulais préciser.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Le conseiller MARIE-SAINTE, vous avez...

M. Daniel MARIE-SAINTE – Je voulais porter une information puisque nous parlons des machines à glace et vous dire que nous venons de faire faire un diagnostic total de l'ensemble des machines à glace sur ces différents ports. Nous avons lancé une consultation pour choisir des entreprises qui remettront à niveau toutes les machines à glace car beaucoup sont en fonctionnement dégradé ou tout simplement en panne. C'est la première information que je voulais donner. À cette occasion, nos services juridiques ont examiné la situation que nous avons trouvée, il y a des problèmes qui se posent sur le plan juridique parce que ces machines à glace sont des biens publics de la Collectivité. La Collectivité ne les gère pas en direct, la situation n'est pas la même d'un aménagement portuaire à l'autre. Il y a actuellement une étude juridique. Les conclusions des services juridiques sont les suivantes : une fois que nous aurons remis à niveau, si nous voulons respecter les textes à la lettre, il va falloir faire un appel à candidature pour choisir le gestionnaire. Pour le moment, nous allons remettre à niveau. Je voulais porter cette information parce que ça entraînera quelques bouleversements sur une pratique établie depuis longtemps. Ces machines produisent de la glace, cette glace est vendue et entre dans le champ concurrentiel parce qu'il y a d'autres vendeurs de glace en paillettes qui existent sur le territoire. Il faut examiner cela sérieusement. Je voulais sensibiliser tout le monde là-dessus.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

103/ PARTICIPATION FINANCIERE AU PROGRAMME D'ACTIONS 2017 DU COMITE DES PECHES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS (CRPMEM)

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Avis de la commission des finances.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR - Avis de la commission « Pêche ».

M. Joachim BOUQUETY – Avis favorable

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il d'autres commissions qui se sont prononcées ou des demandes d'intervention ? Madame TELLE.

Mme Patricia TELLE – J'ai bien noté que notre collègue élu, conseiller exécutif, énonce la ferme volonté de la CTM d'accompagner le Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins, ce dont nous ne doutons pas dans notre groupe. Je voudrais toutefois préciser que tout au long de ces dernières années, le Comité régional des pêches a vraiment acquis une certaine expérience. En attente d'une Chambre consulaire – on en parle depuis quelque temps déjà, c'est vrai que ça ne se fait pas non plus du jour au lendemain – le Comité régional fait le travail. Je crois qu'il faut pointer l'assistance technique aux professionnels, il y a un réel accompagnement. Il suffirait d'y aller un lundi matin pour voir ce défilé de professionnels qui viennent pour se faire accompagner pour remplir les dossiers, rédiger des demandes, être informés sur la réglementation etc. je crois que c'est important. Je voulais surtout souligner ce qui existe depuis 2015, c'est la prospection concernant la pêche aux oursins. Il y a un véritable travail qui s'est déployé avec une association qui s'appelle « les jardins de la mer » qui va vérifier la maturité de l'oursin. Là aussi, je pense que ce sont des pratiques de pêche durable vers lesquelles nous devons aller et pour lesquelles les professionnels doivent être sans cesse sensibilisés. En tout cas, le Comité régional des pêches s'y attèle et depuis ces trois dernières années, il améliore sa connaissance au sujet de cette ressource précieuse.

Pour finir, chaque fois que l'on parle d'aquaculture, je cite le conseiller exécutif qui connaît bien le sujet. Il y a là un véritable potentiel de développement de cette filière, le conseiller exécutif nous a parlé précédemment du projet de plan relatif à l'aquaculture. Aujourd'hui, le nombre d'aquaculteurs, le nombre de fermes aquacoles est vraiment réduit à peau de chagrin. Plus qu'une écloserie dans l'île, il faut vraiment que la CTM puisse mettre réellement l'accent sur l'aquaculture qui a un fort potentiel de développement. Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président, chers collègues concernant cette aide financière au Comité régional des pêches pour laquelle nous allons voter positivement.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Une précision. C'est vrai que c'est le programme d'actions présenté par le Comité régional des pêches mais d'autres domaines, nous intervenons à hauteur de 220 000 euros pour la mise en place de DCP, soit six DCP géolocalisables qui sont des DCP semi-lourds et dix DCP plus légers. Une somme de 220 000 euros parce que 80 % de la pêche se fait actuellement sur les DCP. C'est une première chose.

Par ailleurs, nous donnons les moyens pour le plan territorial de développement de l'aquaculture avec une expertise que l'on veut de haut niveau, de manière à revenir à des chiffres plus acceptables. Nous sommes passés de 100 tonnes à 36 tonnes, il y a eu au fil du temps une hécatombe car il y a très peu d'aquaculteurs alors que lors du séminaire sur la pêche et l'aquaculture, nous avions eu des interventions de jeunes aquaculteurs, notamment du côté du Robert. Notre rôle aujourd'hui est de les accompagner. Le Président MARIE-JEANNE l'a parfaitement compris puisqu'il a donné son accord pour le recrutement de deux ingénieurs martiniquais dont une qui a travaillé à l'époque avec l'IFREMER. Il a signé pour que l'on puisse s'aider de cette expertise. Il faut que nous soyons tous derrière – pas seulement au niveau de l'Exécutif – pour que ce plan territorial de développement de l'aquaculture puisse voir le jour.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur BELLUNE.

M. Claude BELLUNE – Juste une chose qui me gêne dans ce que vient de dire le collègue BOUTRIN. Il a dit que l'on recrute deux ingénieurs martiniquais en précisant que l'un d'entre eux a travaillé à l'IFREMER. Ce qui me gêne c'est de savoir que nous avons un outil comme l'IFREMER, je me demande sincèrement à quoi il sert. Pourquoi faut-il que l'on recrute des ingénieurs en plus alors que nous avons un organisme censé nous éclairer sur toutes ces questions ?

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres observations avant de passer au vote? Je pense que c'est bien que plusieurs aient insisté sur l'effort fourni par la Collectivité en faveur du monde des marins-pêcheurs. Je sais que le Président, notamment le Président du Comité des pêche est très sensible à l'effort fourni par notre Collectivité en faveur des marins-pêcheurs, effort tout à fait légitime. Nous allons donc passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

104/ PARTICIPATION FINANCIERE A LA 12EME ÉDITION DU CONCOURS DE PÊCHE DE L'ASSOCIATION ZAGAYAK

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Quels sont les avis des commissions ? Avis de la commission des finances, commission des sports peut-être... ce sera assimilé à ça.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Avis favorable pour la commission des finances.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avis de la commission des sports ? Avis de la commission de la pêche ?

M. Joachim BOUQUETY – Avis favorable de la commission pêche.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien. Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. Louis BOUTRIN – Mèsi pou yo.

105/ AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU PRIX DE LA TONNE DE CANNE DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA BALANCE

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Commission des finances et commission de l'agriculture. Madame la Présidente de la commission des finances Mme CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Avis favorable pour la commission des finances.

M. Lucien ADENET – Avis favorable mais il faut noter qu'il y a quand même un effort important fait par la Collectivité qui augmente sa part de 2 euros. Le paiement de la tonne de cannes passera de 82 à 90 euros, à partir de 2018.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Monsieur BELLUNE.

M. Claude BELLUNE – Je souhaitais nuancer un peu les propos du collègue ADENET. L'effort est salué, je pense qu'il faut que tout le monde le note. Toutefois, il faut bien comprendre que cela ne signifie pas que les planteurs auront 92 euros à chaque tonne de cannes. Je pense très sincèrement qu'il faudra faire attention à ces fameux 8 CP parce que vu les conditions climatiques de cette année, il est illusoire de croire qu'une seule tonne de canne aura 8 CP. Ce n'est pas possible non pas parce que les planteurs n'ont pas fait d'effort mais parce que nous avons eu une météo tellement exécrable cette année, qu'il va falloir peut-être leur verser effectivement – c'est ce qui est souhaitable – les 90 euros par tonne en considérant que cette année était une vraie calamité pour eux.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur LORDINOT puis Monsieur CATHERINE.

M. Fred LORDINOT – La filière est en train de se structurer, notamment par le couplage de l'usine du Galion avec la centrale Albioma. Pour ceux qui comme moi empruntent cette route régulièrement, je voudrais leur dire que la centrale fonctionne parce qu'on ne voit plus les fumées que l'on voyait pendant les campagnes. On ne voit plus la fumée noire, elle a disparu. Quand on passe maintenant le soir, on aperçoit dans l'ombre une petite fumée blanchâtre, on voit plus les gaz d'échappement des véhicules que la cheminée de la centrale. Après tout ce temps, je me félicite du raccordement de la centrale. Il faut donc poursuivre l'effort de structuration. Plusieurs petits planteurs ont récemment lancé un appel dans les coopératives, dans les CUMA, ils sont dans la détresse. J'invite donc les responsables compétents à se rapprocher d'eux afin que les aides leurs parviennent le plus rapidement possible, que les processus et les délais administratifs soient réduits pour permettre aux petits planteurs notamment de toucher ce qui leur revient pour développer l'activité de la canne.

Je veux simplement dire qu'il y a des perspectives. Aujourd'hui on peut valoriser la bagasse, il y a la prime à la bagasse à la Réunion. Il y a un complément de revenus pour les petits planteurs. On peut aussi mettre en place une filière pour récupérer les pailles, pay kan-lan ke nou té ka wè brilé, ki té ka mété an lo lafimen, ki té ka sali lenj-moun, tou sa sé dé possibilité de biomasse. Ce sont des possibilités aussi de revenus complémentaires pour les petits planteurs. J'ai entendu dire ce matin et je l'ai voté, qu'il y a un plan sur les rivières, pour la mise hors d'eau de la plaine de Rivière-Salée par exemple, où on peut récupérer un certain nombre de matériaux. Tous ces matériaux peuvent être utilisés comme combustibles. C'est de la biomasse, cela permettra donc de réduire notre dépendance puisque nous sommes dépendants de la biomasse importée, mais nous avons la démarche d'autosuffisance. Nous pouvons le faire, nous pouvons avancer pour que la biomasse progresse en Martinique.

On a parlé tout à l'heure des forêts départementalo-domaniales, on peut changer le nom, ce sont des forêts territoriales. Là aussi, il y a du potentiel sur ces forêts concernant la biomasse. On peut développer des projets qui permettront de valoriser les forêts martiniquaises, de faire en sorte qu'il y ait une biomasse locale qui soit utilisée dans une unité de biomasse performante qui fonctionne et qui, je

l'espère, nous permettra de sauver à la fois l'unité de production... j'ai vu qu'il y a des gens qui vont dans les supermarchés prendre des sachets de sucre, c'est tout ce que je dis. J'ai dit qu'il y a des gens qui vont prendre des sachets de sucre sans passer à la caisse.

M. Georges CLEON – C'est hors sujet.

M. Fred LORDINOT – Laissez-moi m'exprimer Messieurs, sur le sucre de la Martinique. Il faut qu'il y ait du sucre pour permettre aux gens d'aller en chercher du dans les supermarchés. S'il n'y a pas de sucre, on ne peut pas aller le prendre. J'approuve ce plan mais faisons en sorte qu'il y ait un accompagnement au plus près des petits planteurs. Ils ont manifestement besoin de cette aide très rapidement. On peut les aider directement, on peut aussi faire qu'ils aient des revenus supplémentaires. Nous, Collectivité, nous pouvons aussi structurer cette filière biomasse puisque – je vous le rappelle – le coût de l'électricité est déterminant dans le coût de production du sucre. Plus le coût de l'électricité sera bas, plus le kilo de sucre sera bon marché et plus les martiniquais pourront en consommer, à condition naturellement de faire attention au diabète.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Monsieur CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Je souscris aux propos de mes collègues, toutefois je voudrais une précision. Il est indiqué que le Comité de suivi propose que cette augmentation de huit euros soit répartie entre les différents financeurs. Evidemment, les petits planteurs attendent fortement cette aide. Nous sommes d'accord pour la CTM mais y t-il un accord des autres ? A quel point nous en sommes ?

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur BOUTRIN.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Le prix et l'augmentation qui ont été proposés, l'ont été d'un commun accord entre l'Etat, la CTM et la SAEM Galion. Nous devons nous prononcer sur notre augmentation puisque les planteurs demandaient une augmentation de 8 euros la tonne ; la répartition est celle que j'ai donnée. J'espère que nous allons donner une suite à la demande des planteurs.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur ADENET.

M. Lucien ADENET – J'ai représenté la CTM au Comité de suivi. Avant même d'attendre l'avis de la Collectivité, j'avais déjà donné un accord de principe. Tous les partenaires ont acté cette augmentation : deux euros pour l'Etat, autant pour la CTM et quatre euros pour le Galion. Je voudrais quand même dire que – ce n'est ni le collègue BELLUNE ni Madame TELLE qui sont au conseil d'administration du Galion qui me contrediront – j'ai proposé au Président et au Directeur une rencontre avec la SAFER qui gère la banque de terres territoriales pour essayer de trouver des terrains qui pourraient être mis en exploitation par des planteurs de cannes pour augmenter le tonnage de cannes broyées à l'usine du Galion. Je crois qu'il y a eu déjà une première rencontre, nous essayons de trouver des solutions pour améliorer la situation de cette usine du Galion.

<u>M. Le Président Yan MONPLAISIR</u>— Merci Monsieur ADENET. Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité 106/ POURSUITE DU PLAN D'ACTION ET DES ACTIONS DE COMMUNICATION EN 2018, CONCERNANT L'EAU DE LA RETENUE DE LA MANZO ET LA QUALITE DE L'EAU DU PISE A TRAVERS DU PLAN MANZO 2018

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Peut-on recueillir l'avis des commissions ? Avis de la commission des finances puis de la commission de l'agriculture.

Mme Nadia LIMIER – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – La commission agriculture s'est-elle penchée sur ce dossier ? Madame TOUL, peut-être ? Monsieur JOSEPH-ANGELIQUE.

M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE – Avis favorable de la commission « Environnement ».
 M. le Président Yan MONPLAISIR – Avons-nous des demandes d'intervention ?
 Monsieur NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Mon propos sera bref puisque le collègue MARIE-SAINTE a longuement débattu ce matin en insistant sur la nécessité de renouveler le programme de surveillance de ce périmètre irrigué du sud-est situé sur le barrage de la Manzo à Ducos. Nous voyons la nécessité de poursuivre l'entretien, en tout cas la qualité. En tant qu'élu de la ville de Ducos, je voudrais quand même insister sur un point qui n'a pas été pris en compte, c'est sur la notion de sécurité de ce barrage. Il se trouve que l'accès, la fréquentation, en tout cas la proximité par rapport à certaines habitations fait que le niveau de sécurité n'est pas mis en œuvre. Il y a quelque temps, on a vu des noyades, notamment un homme âgé qui habitait non loin du barrage. On voit que l'ancienne route, la RD4 arrive sur une voie sans issue et débouche sur le barrage où il n'y a pas de glissière de sécurité. Je voudrais insister sur ce point pour que cet aspect soit pris en compte. Les riverains qui connaissent arrivent à se protéger mais mettons-nous à la place de quelqu'un qui arrive sur cette partie de la voie qui n'est pas éclairée et qui peut échouer dans l'eau. Il serait bien que dans le prolongement de cette RD4, il y ait une prise en compte de la notion de sécurité et que sur la partie qui jouxte le voisinage, il y ait un volet sécurité puisque l'on a déjà connu deux noyades dans ce bassin.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur BOUTRIN.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Dès lors qu'il y a mise en péril de la vie d'autrui, ça mérite que l'on s'y penche et que l'on puisse prendre toutes les mesures de protection et de prévention pour éviter ce type d'accident. Ce ne sont pas directement mes services mais je verrai avec le collègue MARIE-SAINTE pour voir dans quelle mesure on peut sécuriser et protéger le barrage de la Manzo.

M. Le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Je ne suivais pas quand tu as demandé l'avis de la commission agriculture. C'est un avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je vous remercie. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Mon intervention est surtout liée à l'accès accordé aux agriculteurs desservis par cette retenue d'eau, qui souvent ont des difficultés en termes de pression. Je voulais attirer votre attention là-dessus pour vous rapprocher de ce public d'agriculteurs parce qu'il arrive fréquemment qu'ils souffrent soit de manque d'alimentation soit de puissance d'arrivée d'eau pour irriguer leurs parcelles. C'est une question qui a déjà été évoquée à plusieurs reprises précédemment, je souhaiterais qu'il y ait une attention particulière. En disant cela, je pense singulièrement aux agriculteurs du Saint- Esprit qui sont souvent en souffrance par rapport à cet accès.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Madame VALENTIN. Monsieur BOUTRIN, vous voulez dire quelque chose ?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Je n'ai pas de commentaire particulier à faire là-dessus. Ce sont des problèmes techniques qui remontent et qu'il faut prendre en compte. Il faut les transmettre au service de manière à apporter des réponses, il faut voir s'il y a effectivement une baisse ou une augmentation de la pression et faire en sorte que l'on puisse réguler ces choses.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Nous passons donc au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant.

107/ DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE LA SAFER AU TITRE DE L'ANNEE 2017

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Pouvons-nous avoir l'avis de la commission des finances, de la commission agriculture ? Commission des finances, Madame CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur ADENET pour la commission « Agriculture ».

M. Lucien ADENET – Je crois que le collègue BOUTRIN a dit l'essentiel. C'est un outil indispensable dans la politique que nous menons pour l'aménagement foncier rural dans ce pays, la commission « Agriculture » a voté très favorablement pour cette subvention de 500 000 euros.

M. le Président Yan MONPLAISIR – J'ai plusieurs demandes : Monsieur LOUIS-REGIS, Madame BERNABE et Monsieur RANGON.

M. Denis LOUIS-REGIS – Effectivement 500 000 euros, c'est très bien. Le conseiller exécutif Louis BOUTRIN a rappelé que ça permettrait justement à la SAFER de procéder à ses missions ordinaires, cependant je pense que dès que la Collectivité en aura les moyens, il serait souhaitable qu'elle fasse un

effort supplémentaire envers la SAFER. Cela témoignera certainement de sa sincérité politique agricole et permettra également à la SAFER d'aller au-delà de ses missions ordinaires, de préempter quand les conditions sont remplies, de sorte que la mission première du foncier agricole ne soit pas détournée du fait même de l'héritage.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Madame BERNABE.

<u>Mme Kora BERNABE</u> – Je voulais profiter du sujet qui touche à l'agriculture pour intervenir sur la filière Cacao. Peut-être que vais-je laisser parler Monsieur RANGON avant de prendre la parole.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Allez-y Monsieur RANGON.

M. Lucien RANGON – Je voudrais savoir s'il y a un suivi par la CTM des travaux effectués sur ces terrains par la SAFER. Je suis éleveur depuis 30 ans et les accès des parcelles ne sont pas viabilisés par la SAFER. Ce sont les autres éleveurs et moi qui nous en occupons. Jusqu'ici je n'ai pas vu les services de la SAFER se préoccuper des accès. Je vois qu'il demande 500 000 euros, très bien mais à condition qu'il y ait un suivi du plan de réalisation des travaux à effectuer.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Est-ce que je peux compléter cette question ? Est-ce que nous avons dans les demandes présentées par la SAFER, des demandes supérieures à ce que nous leur octroyons. Est-ce qu'ils ont intégré des prévisionnels dans leur demande ?

M. Louis BOUTRIN – Pour répondre concrètement, dans le cadre des procédures de désenclavement des parcelles agricoles et d'accès à certaines parcelles, ce n'est pas la SAFER qui intervient. Elle peut éventuellement intervenir pour le compte de la CTM mais nous avons des dispositifs qui sont prévus par la CTM à cet effet. A la prochaine plénière, nous aurons deux agriculteurs qui se sont lancés dans des cultures d'agro foresterie et qui ont des parcelles qui sont fortement enclavées. La SAFER nous accompagne dans l'instruction des dossiers. Elle accompagne les services de la CTM sur le terrain auprès des agriculteurs mais le rôle de désenclavement et d'accès relève de la propriété privée. Si on peut pas, on fait appel à la puissance publique pour un accompagnement. La CTM accompagne.

M. Lucien RANGON – Je te remercie, cher collègue, je ferai le nécessaire.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Madame BERNABE, vous intervenez maintenant ou vous préférez que l'on vote avant ? Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Non. Nous allons procéder au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Vous vouliez faire une intervention? Allez-y, Madame BERNABE.

<u>Mme Kora BERNABE</u> – C'est bien cela, Président. Comme je disais, je voulais profiter du fait que le conseiller exécutif en charge de l'agriculture soit présent et du fait que l'on soit sur le sujet agricole et que c'était le dernier. Si je prends la parole devant vous aujourd'hui chers collègues, c'est d'abord pour vous interpeller sur un sujet qui me tient particulièrement à cœur.

Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée de Martinique. Mesdames et Messieurs. Vous savez peut-être que je travaille et je ne suis pas la seule.

à l'émergence d'une filière qu'on pourrait qualifier d'orpheline ou d'oubliée, mais aujourd'hui émergente : la filière cacao. Cela pourrait vous surprendre qu'en tant qu'élu, je puisse défendre un dossier que je porte à travers une structure que je préside. Sachez que je ne suis pas entrée en politique sans conviction et en étant porteuse de rien du tout, cela me semble être le minimum que nous devrions tous porter. Je ne suis pas juge et partie, vous me permettrez d'être la partie qui défend la filière cacao et vous les juges. Je ne reprendrai pas l'historique, tout ce que je peux dire c'est que nous ne nous attendions pas nous-mêmes, je parle du Salon du chocolat de Paris et des International Cocoa Awards, nous avons été reconnus parmi les meilleurs mondiaux. Si la qualité incontestable des résultats précédents, fruit d'un travail acharné, des collaboratrices et collaborateurs du PARM n'était pas suffisante, au-delà des frontières de la Martinique, on nous a dit que notre cacao faisait partie des meilleurs mondiaux. Nous nous retrouvons aujourd'hui embarqués dans cette belle aventure ô combien passionnant avec un rêve peut-être... mais ne vous méprenez pas, nous ne faisons pas que rêver. Le cacao est réellement une alternative aujourd'hui à la monoculture, à l'utilisation massive de produits phytopharmaceutiques. C'est un peu une culture qui, de par son histoire, pourra nous réconcilier avec la nôtre. Alors nous nous battons, oui nous nous battons – je ne crains pas de le dire – pour poser des bases solides à l'émergence d'une filière durable, profitable à tous. Nous ne sommes pas gourmands, vous êtes les premiers à le dire dans un discours somme toute quelque peu contradictoire mais les faits l'attestent, nous votons ensemble à chaque plénière – nous savons le faire de temps à autre – des sommes attribuées à des associations, à des entreprises. Nous nous positionnons, bref nous prenons des décisions. Malheureusement le dossier concernant la filière cacao n'avance pas. Nous attendons une décision claire au sujet d'une subvention de 22 500 euros, somme assez dérisoire qui doit être attribuée à Valcaco. Il y a là une urgence réelle, je parle d'urgence réelle parce que si nous n'avons pas cette somme, nous serons obligés de licencier à la fin du mois. C'est lié juste à une erreur d'écriture sur une convention. Je n'ai pas encore atteint l'âge où mon ego dépassera l'envie de voir avancer les choses de mon pays, de notre pays. Alors vraiment très calmement et de façon complètement détachée, je vous dis aujourd'hui que si ma seule démission permettra le déblocage de ce dossier et la non dissolution de l'association des producteurs de cacao de Martinique, je le ferai en toute humilité, non pas parce que je m'avouerai vaincue de quoi que ce soit mais simplement parce que lorsqu'on aime, il faut parfois savoir se détacher. Vous pouvez ne pas avoir envie de moi à la tête de cette filière, je le conçois. Mais vous ne pouvez pas, si vous êtes honnêtes avec vous-même, trouver quelque argument en sa défaveur. Je souhaite réellement que ce cri d'alerte puisse se transformer en espoir pour la filière. J'espère encore et encore que la Martinique aime ses enfants, j'y crois. En tout cas, pour ma part, elle ne verra pas partir, je suis là debout pour elle, pour nous, parce que j'aime mon pays, parce que je le porte en moi et que j'y crois. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

(Applaudissements)

M. le Président Yan MONPLAISIR – Avant de donner la parole à Monsieur ADENET, en tant que président et en tant qu'élu également, j'ai parfaitement entendu votre appel qui est d'ailleurs très émouvant. Je vous invite à ne pas faire ce sacrifice. Nous avons besoin de personnes comme vous parmi les élus de cette Assemblée Je ne veux pas croire – si tel était le cas, je manifesterais ma désapprobation – que ce soit lié à un problème d'appartenance politique. Je ne veux pas le croire. Je pense simplement que des explications vous seront fournies, qu'elles seront de nature à vous rassurer même si par ailleurs il est anormal que ce dossier ait mis trop de temps à être traité ou qu'il soit l'objet des conséquences d'une erreur matérielle.

Monsieur ADENET, je vous donne la parole.

M. Lucien ADENET – Je dois dire que le cacao était effectivement une production qui avait tendance à disparaître de notre paysage. Nous avons essayé de la faire renaître de ses cendres depuis les années 2008-2010 avec tout un ensemble de partenaires (associations. Chambre d'agriculture, producteurs de

cacao) La Région de l'époque avait mis en place toute une série d'audits : audit patrimonial, audit des exploitations, des cacaoculteurs avec un ingénieur du CIRAD venant de la Guyane, des auditeurs sensoriels. Nous avons poursuivi pendant toute la période de 2008 à 2015. Aujourd'hui la filière cacao commence à prendre de l'ampleur. Il y a plusieurs hectares de terres plantées en cacao. Avec le PARM (anciennement appelé pôle agro-alimentaire régional de la Martinique) devenu aujourd'hui le Pôle Agro-Ressource et de Recherche vu l'évolution de ses compétences, vu les certificats qu'il a obtenus, nous avons mis en place tout un accompagnement. Notre cacao n'était pas bien fermenté, n'était pas bien séché. Sur le site du PARM nous avons aidé les producteurs de cacao à faire en sorte que nous ayons un cacao de qualité, sans compter d'autres études qui ont été menées. Je dis que l'association Valcaco a présenté un dossier...

M. Le Président Yan MONPLAISIR – Madame BERNABE, je pense qu'il est important que vous écoutiez.

M. Lucien ADENET – Le collègue BOUTRIN disait qu'il fallait reprendre le dossier, c'était des questions d'ordre technique qu'il fallait améliorer. Nous avons la ferme volonté de faire en sorte que cette filière continue à progresser. Le collègue MARIE-SAINTE m'a chargé de suivre ce dossier au niveau du PARM et d'accompagner aussi les travaux qui s'y font. Nous sommes aujourd'hui en train de faire revivre, de faire renaitre de ses cendres une autre production qui est le café d'excellence : l'arabica Tipica. Le collègue BOUTRIN apportera d'autres informations à propos de cette production. On ne peut pas nous dire que c'est parce que l'association est présidée par quelqu'un de l'opposition de la CTM qu'on ne traite pas le dossier. Je crois que l'on se trompe sur notre manière de faire car nous avons pour mission de développer toutes les filières et de travailler avec tous les agriculteurs de ce pays, quelle que soit leur appartenance politique.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – L'occasion nous est donnée de répondre à l'interrogation qui est posée c'est-à-dire non pas de savoir que... parce que je le crois volontiers, ce n'est pas ça. Mais quel est le problème ? Pourquoi ce dossier n'est-il pas traité ? C'est ce qu'il faut lui dire clairement aujourd'hui.

M. Lucien ADENET – Le collègue BOUTRIN répondra.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur ROBIN avait demandé la parole, je veux savoir s'il veut intervenir ou pas.

M. Daniel ROBIN – Si le collègue BOUTRIN veut bien répondre.

M. Louis BOUTRIN – Nous ne sommes plus à l'inquisition. J'attends les questions et je vais répondre.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Justement, je voudrais que Monsieur ROBIN intervienne.

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Président, si tu permets, il y a des accusations graves qui ont été portées, même si la voix peut être angélique mais les accusations sont graves. Je préfère que chacun s'exprime et j'apporterai ensuite les éléments de réponse.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur ROBIN, allez-y.

<u>M. Daniel ROBIN</u> – Ce qui est grave, ce sont les faits... ce sont les faits. C'est pour cela que je pense qu'aujourd'hui, il faut d'abord rendre hommage à notre collègue qui a courageusement posé ce débat pour un dossier qui est en souffrance depuis plus de deux ans, pour une demande de subvention de

22 000 euros. C'est ce dont il s'agit. Je veux croire que le soutien unanime que nous attendons ici et là, à chaque fois que nous évoquons certaines filières soit avéré mais pourquoi ne passe t-on pas aux actes? Il s'agit effectivement pour 22 000 euros d'une menace qui pèse sur une filière en développement dont je viens d'entendre qu'elle était soutenue. Qu'est-ce que cela aurait été si elle ne l'était pas?

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avez-vous des informations sur ce dossier ou êtes-vous en train d'essayer de sensibiliser un peu plus ?

M. Daniel ROBIN – Je suis désolé, Président. Ces informations sont connues.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Mettez les pieds dans le plat parce qu'il faut que nous ayons des faits. D'abord le montant n'est pas faramineux, je crois que nous sommes tous sur le principe favorable à cette filière. Maintenant, je voudrais que l'on apporte une réponse aussi précise à la question qui est posée parce que cette question est posée de manière claire, effectivement sans sous-entendus mais avec des accusations. Il faut démonter ces accusations par des faits et non pas par des intentions ou des incantations. Il faut dire « ce n'est pas pour cette raison, mais voilà la raison pour laquelle ». C'est ce que je souhaite et que nous attendons tous, sinon nous serons tous mal à l'aise. C'est Monsieur BOUTRIN peut-être, Monsieur ADENET ne peut pas donner plus de précisions. Il a indiqué ce qu'il savait. Attendez, il y a Madame CLEM-BERTHOLO qui veut intervenir.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Je peux comprendre effectivement. Je pense que ce n'est pas seulement un ou une élue qui est dans l'attente de la résolution d'un dossier parce qu'il y a beaucoup de dossiers sur lesquels il y a des attentes et qui n'arrivent pas. Mais il n'y a pas de volonté – c'est ce qu'il faut surtout retenir – il n'y a pas de volonté manifeste de bloquer un dossier. Nous avons vu tout à l'heure l'enthousiasme de la collègue LIMIER qui a attendu pour les marins-pêcheurs, il y a des dossiers qui seront présentés tout à l'heure par le conseiller CAROLE et pour lesquels j'attends. Il y a des dossiers pour lesquels j'attends encore des réponses mais je sais qu'il y a un personnel qui travaille, il y a beaucoup de dossiers en attente, beaucoup de dossiers qui sont arrivés et qui sont en cours de traitement et qui demande réflexion. Il ne faut pas oublier que nous sommes dans une situation un peu compliquée avec des fonds qui ne sont pas à disposition régulièrement. Effectivement, je peux comprendre qu'il y ait une attente surtout lorsqu'on porte un dossier important pour la Martinique mais je ne pense pas qu'il y ait manifestement un blocage parce qu'on est de l'opposition ou que l'on ne convient pas à la Collectivité.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Madame BERNABE va intervenir mais avant, je voudrais vous demander si vous savez à quel stade en est l'étude et l'examen de votre dossier ?

Mme Kora BERNABE – Juste pour apporter des précisions. Je ne suis pas du tout dans une disposition offensive ou agressive, ce n'est pas mon objectif. C'est une délibération qui date de 2015, sur les 45 000 euros, nous avons eu la 1ère partie soit 22 500 euros. Le souci c'est que la convention a été écrite pour une durée d'un an au lieu de quatre ans, du coup pour le moment elle est caduque. Il faut donc clôturer sur les 22500 – c'était une des solutions que nous avions trouvée – et passer une nouvelle sur 22 500 euros, tout simplement. Je ne demande pas le versement de l'argent mais la passation de la convention qui permettra d'être recevable auprès des banques pour faire une demande de prolongation de l'autorisation de découvert, tout simplement.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je vous comprends d'autant mieux... je sors moi aussi du cadre pour vous dire que j'ai été moi aussi victime dans d'autres temps de comportement qui s'apparente à cela. Je suis d'autant plus dans la compréhension de votre problématique.

M. Louis BOUTRIN – N'importe quoi. Il faut arrêter ce cirque, c'est bon là.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur BOUTRIN vous répondra et il va vous rassurer sur le fait que là n'est pas le problème. Je ne veux pas croire que ce soit le cas, en ce qui vous concerne. Monsieur BOUTRIN va nous expliquer où en est votre dossier. C'est vrai Monsieur le conseiller que deux ans pour une problématique comme celle-là, ça nous interpelle peut-être sur les dysfonctionnements de notre administration ou de je ne sais pas quoi mais au bout de deux ans, c'est quand même un dysfonctionnement.

Le collègue RANGON souhaite intervenir.

<u>M. Lucien RANGON</u> – Simplement pour vous dire Président que depuis 2014, on attend une subvention qui a été votée et que jusqu'à présent, nous n'avons pas encore l'argent.

M. le Président Yan MONPLAISIR – « On » c'est qui ?

<u>M. Lucien RANGON</u> – La SEMAM. Depuis 2014, la SEMAM attend une subvention.

M. Louis BOUTRIN – C'est quoi la SEMAM, pour tous ceux qui t'écoutent.

M. Lucien RANGON – L'abattoir.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Le Département avait voté une subvention et vous attendez maintenant le déblocage des fonds ?

M. Lucien RANGON – Jusqu'à présent.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Cela interpelle sur plusieurs responsabilités. Le Département était en place jusqu'en décembre 2015, il y a donc plusieurs responsabilités concernées. Cela nous sort bien d'un cadre partisan mais la problématique demeure. Y a t-il d'autres interventions avant que Monsieur BOUTRIN ne vous réponde à tous ? Plus d'intervention ? Monsieur BOUTRIN.

M. Louis BOUTRIN – J'ai entendu les propos qui ont été tenus ici, disant que nous ne sommes pas honnêtes avec nous-mêmes, que nous avons des discours contradictoires, ce qui relève de mon point de vue de propos partisans. Je n'y mettrai pas le petit doigt, nous sommes dans un pays de liberté et la liberté d'expression est élevée au rang des libertés fondamentales. Nous sommes dans une Assemblée d'élus, chaque élu est libre de s'exprimer. Pour autant, on ne peut pas laisser prospérer des propos qui sont inexacts. Nous avons un certain nombre de dossiers qui ont été vus aujourd'hui notamment le dossier du Comité régional des pêches. J'ai rappelé l'historique du dossier, ce dossier n'était pas mature, il y avait un certain nombre d'éléments qui ne permettaient pas son instruction finale. Cela arrive que nous ayons des dossiers qui bénéficient des fonds européens, il y a encore des procédures qui sont encore plus strictes mais nous sommes tenus de respecter ces procédures. Je vais peut-être vous décevoir mais ie ne ferai pas de ce cas un cas particulier parce que de nature, ie suis contre toute forme d'injustice. Si on est contre toute forme d'injustice, on est également contre tout régime de faveur et en l'espèce il y a un lobbying qui a été fait auprès des élus y compris de la majorité, y compris au niveau de l'Exécutif, un lobbying qui a été fait auprès de l'administration pour me demander de présenter le dossier. Le dossier a été examiné, il n'était pas complet. Pour l'heure, le dossier ne peut pas être présenté au Conseil exécutif. Première chose.

M. Fred LORDINOT – Quelles sont les pièces qui manquaient ?

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Collègue LORDINOT, je vous en prie. Allez-y Monsieur le conseiller.
- M. Louis BOUTRIN Tu te trompes d'époque. Nous ne sommes pas à l'époque de l'inquisition.
- <u>M. Marius NARCISSOT</u> Collègue LORDINOT, ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour. Il n'a pas de pièces à te donner aujourd'hui.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Collègues...
- M. Louis BOUTRIN Collègue NARCISSOT, c'est ce que j'allais dire.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Messieurs, je vous en prie.
- M. Louis BOUTRIN Le procédé est inélégant. Le dossier n'étant pas à l'ordre du jour, c'est facile de faire des effets de manche et de venir parce qu'il y a les projecteurs et caméra, faire comme s'il y avait un parti pris contre ce dossier. Nous avons actuellement des dossiers pour lesquels nous sommes interpellés, nous suivons ces dossiers. Il y a une proposition qui a été faite dite « solution » mais c'est une solution qui a été proposée. Il appartiendra maintenant au Conseil exécutif de se prononcer sur le dossier, comme tous les autres dossiers. Je ne vois donc pas au nom de quoi il y aurait pour ce dossier précis, un régime de faveur. Je suis très interrogatif si une subvention de 22 000 euros risque d'anéantir une filière, cela m'inquiète en quelque part. Il y a une phase agronomique pour laquelle il y a eu l'apport du Parc naturel et il y a une deuxième phase le collègue qui siège au PARM l'a rappelé où le dossier est accueilli dans le cadre du PARM. Maintenant, les solutions qui sont préconisées doivent faire l'objet d'un examen par le Conseil exécutif, à ce moment-là nous allons acter si oui ou non le dossier doit suivre, comme tous les autres dossiers.

Je vous rappelle chers collègues que pour la seule année 2017, il y a eu plus de 1250 délibérations ici, en Assemblée plénière. Parallèlement, depuis la loi du 25 juillet 2011, le Conseil exécutif peut prendre un certain nombre d'arrêtés délibérés. Cela veut dire que nous ne chômons pas : 1650 arrêtés délibérés pour la seule année 2017. Nous examinons avec la rigueur liée à notre budget et liée aux différents dossiers. Je répète que je trouve le procédé inélégant, pour autant nous assumerons toute notre responsabilité. Quand le dossier de cette association Valcaco viendra à l'instruction, nous allons nous exprimer, libre à nous, libre à vous de donner une suite favorable à la solution qui est préconisée. Y a t-il eu d'autres solutions ? Ont-elles été examinées, oui ou non ? Chers collègues, il y a encore des dossiers qui doivent passer, je trouve regrettable que pour un dossier – Monsieur le Président, je vous le dis en toute amitié – qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour, que l'on puisse prendre à défaut le Conseil exécutif ou la majorité par le truchement d'une médiatisation. C'est un point de vue personnel que je ne demande à personne de partager, c'est facile de prendre les uns et les autres pour des punching ball, chacun assume ses actes et nous assumons les nôtres au sein de la majorité.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. J'ai entendu cette réponse et je ferai d'abord un commentaire là-dessus. Je ne pouvais pas préjuger de la nature de l'intervention d'une élue mais à partir du moment où une élue met en cause le fonctionnement de notre Collectivité, il me semble même préférable que ce soit fait dans cette enceinte et que nous puissions évacuer ce qui doit être évacué de manière publique. Je ne suis pas gêné par la question, je pense que c'est un élément d'appréciation qui résulte d'un délai manifestement trop long pour l'étude d'un dossier comme celui-là. C'est mon appréciation qui je crois est assez partagée. Il ne me paraît donc pas illégitime qu'une élue puisse arriver à de telles conclusions qui sont certainement infondées mais qui résultent d'un temps d'examen

anormal. Ce faisant, je vous demande de m'accorder quelques temps d'absence je vais passer la présidence à ma collègue, Madame TOUL.

M. Louis BOUTRIN – M. le Président, juste avant que vous ne puissiez partir.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Non, mais je reviens.

M. Louis BOUTRIN – Les exigences de la procédure vous autorisent à supprimer un dossier inscrit à l'ordre du jour d'une plénière. Mais en aucun cas, aucun texte ne vous autorise à mettre à l'ordre du jour un dossier qui n'y figure pas.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je ne l'ai pas mis à l'ordre du jour, il n'y aura pas de vote. Mais aucun texte ne vous autorise et ne vous permet de me dire ce qui sera l'objet du débat dans cette Assemblée dont je suis le Président actuellement. Je passe la présidence à Mme TOUL.

Applaudissements

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – Madame Présidente, je demande la parole s'il vous plait. <u>Mme la Présidente Marie-France TOUL</u> – Collègue NARCISSOT et après, si vous le voulez bien, nous allons retourner à l'ordre du jour.

M. Marius NARCISSOT – Je me permets d'intervenir parce qu'on entend beaucoup de choses dans cette Assemblée. Je crois que la collègue BERNABE a exposé un sujet et qu'elle l'a fait avec toutes les précautions oratoires, nous l'avons très bien compris. Le collègue BOUTRIN a répondu aussi de manière factuelle pour dire que si sa réclamation était acceptable, elle n'était pas fondée parce qu'aujourd'hui encore des éléments manquent au dossier. Ce que je veux dire c'est qu'il ne faudrait pas qu'il y ait ici de procès d'intention de la majorité pour laisser croire à l'opinion publique que des dossiers trainent et qu'il y a une négligence de la part des services de la Collectivité et des élus qui suivent ces dossiers. Par conséquent, je m'inscris en faux par rapport à ce genre de déclaration. Nous savons tous ici, collègues, nous sommes dans les commissions, nous travaillons à la complétude des dossiers et nous voyons que des dossiers ne sont pas forcément éligibles en tout cas complets pour être discutés. Je crois que l'objet du débat n'est pas là. Je souhaite qu'en sortant d'ici, l'opinion publique ne retienne pas que la majorité aurait laissé traîner ce dossier, ne serait-ce que par négligence. Je soutiens la réponse apportée par le collègue BOUTRIN parce que des dossiers comme celui-là – la collègue CLEM-BERTHOLO l'a dit – il y en a et il y en aura d'autres. Nous analyserons tout cela avec sérénité.

Mme la Présidente Marie-France TOUL — Je crois que le mot « sérénité » est celui qui convient. Je vous invite, chers collègues, à revenir à l'ordre du jour. J'invite la collègue Kora BERNABE à se rapprocher des services pour voir ce qui manque au dossier. Le conseiller exécutif a dit que le dossier n'était pas complet à ce jour, je l'invite donc à se rapprocher de l'administration pour voir quelles sont les pièces qui manqueraient. Je propose que l'on continue notre ordre du jour. Le conseiller exécutif a quelque chose à ajouter ?

<u>M. Louis BOUTRIN</u> – Je n'ai rien d'autre à ajouter sinon que si l'instruction de ce dossier pose problème, je le transmets directement au Président du Conseil Exécutif. Je n'ai aucun souci là-dessus.

Mme le Présidente Marie-France TOUL – Nous passons donc au point 108.

108/ DEMANDE DE SUBVENTION DES LIGUES ET COMITÉS SPORTIFS SUPÉRIEURS À 100 000 EUROS PROGRAMMES D'ACTIONS 2017- 2018

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

Mme la Présidente Marie-France TOUL - Merci. Avis de la commission « Sport ».

M. Marius NARCISSOT – La commission « Sport » a émis un avis favorable et a souligné qu'en dépit des contraintes budgétaires, un effort est fait pour soutenir les ligues dans leurs actions. La commission tient à souligner que dans l'enveloppe des 175 000 euros attribués au Comité régional cycliste, il y a aussi la prise en compte du Tour cycliste cadets qui commence à compter du sept de ce mois. La commission attire l'attention sur le fait que nous sommes à une période où les besoins en trésorerie des associations se font sentir et qu'il y a lieu de mandater ces sommes au plus vite.

Mme la Présidente Marie-France TOUL – Avis de la commission des finances.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Avis favorable également pour la commission des finances. <u>Mme la Présidente Marie-France TOUL</u> – Merci. Y a-t-il d'autres commissions qui ont été saisies ? Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je passe au vote.

VOTE
Abstentions?
Contre?
Voté à l'unanimité

Mme la Présidente Marie-France TOUL – Le dossier 109.

109/ CARAIBE SURF PROJECT ORGANISATION DE L'EDITION 2018 DU MARTINIQUE SURF PRO

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

Mme la Présidente Marie-France TOUL – Merci. Avis de la commission « Sport ».

M. Marius NARCISSOT – La commission « Sport » note avec satisfaction l'inversion du taux de participation de la Collectivité dans cette manifestation puisque l'an dernier, c'était un souhait exprimé. Il était question de faire participer un maximum de partenaires privés pour limiter la participation de la Collectivité. Les organisateurs en ont tenu compte et la commission le souligne. D'autre part, la commission fait remarquer que c'est un événement d'envergure internationale qu'il convient de soutenir et de pérenniser car cette manifestation se positionne comme un vrai moteur du développement touristique et économique, notamment dans le nord avec la ville de Basse-Pointe mais pas seulement Basse-Pointe. Vous avez l'axe Grand Rivière, Macouba et toute cette zone a besoin de ce soutien. Ce matin, nous avons voté à l'unanimité ce projet d'aérodrome sur Basse-Pointe, il faut donc noter que la CTM prend en compte tous ces aspects du sport tourisme afin que le sport soit un vrai contributeur des enjeux sociétaux de la Martinique. C'est avec satisfaction que nous le notons, nous avons émis un avis favorable.

<u>Mme la Présidente Marie-France TOUL</u> – Merci collègue NARCISSOT pour la commission « Sport ». Avis de la commission des finances avec Manuella CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – La commission « Finances » émet également un avis favorable. Par ailleurs, la commission culture considère que cette manifestation était non seulement un moteur économique mais qu'elle a eu le mérite de rassembler différents sports, notamment avec le bois flotté présenté au monde entier et qui représente nos débuts dans le surf. Cela a montré que grâce à un sport très moderne, on pouvait mettre en avant la culture du pays. Je pense que c'est une manifestation que la CTM devrait continuer à accompagner d'autant qu'elle fait connaître une Ville comme celle de Basse-Pointe qui mérite qu'on y fasse un détour.

<u>Mme la Présidente Marie-France TOUL</u> – Merci à la collègue CLEM-BERTHOLO qui a donné l'avis, tant de la commission « Finances » que de la commission « Culture ». Y a t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Collègue Diane MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – Effectivement le collègue BOUTRIN a dit que nous avons diminué notre participation parce que les organisateurs ont fait appel au partenariat avec des privés. Je voudrais aussi profiter pour souligner – puisque que je préside la commission promotion au sein du comité Martiniquais du tourisme - l'effort important du Comité Martiniquais du Tourisme dans l'organisation de cette manifestation de surf pour plusieurs raisons. D'une part parce qu'elle rayonne au-delà des frontières avec la couverture médiatique, d'autre part parce qu'elle permet aujourd'hui à plus d'une centaine de personnes de destinations différentes, de venir séjourner une semaine en movenne sur notre territoire. Donc elle fait fonctionner notre desserte aérienne. Elle fait fonctionner notre desserte aérienne, elle fait aussi fonctionner notre aéroport. Elle fait fonctionner notre industrie touristique puisque c'est à la fois l'hébergement et la restauration qui sont sollicités. Elle a su allier cette année le modernisme et les traditions puisqu'il y a eu un mélange de ce sport – aujourd'hui le surf – avec notre tradition, comme l'a dit Manuella CLEM BERTHOLO. Je voulais simplement rappeler ce travail partenarial pour l'organisation d'une manifestation d'envergure qui répond à notre Schéma d'Internationalisation, de territorialisation puisque c'est un axe fort que le développement du Nord. Je voulais simplement rappeler cette forte participation du Comité Martiniquais du Tourisme auprès des organisateurs.

<u>Mme la Présidente Marie-France TOUL</u> – Merci collègue. Nous voyons bien que tous ces efforts sont de nature à dynamiser non seulement le secteur du sport mais l'ensemble du territoire de la Martinique et à faire de notre île une destination très prisée est très riche culturellement. Si vous le voulez bien, je propose que l'on mette aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

Mme la Présidente Marie-France TOUL – Je laisse la place à mon collègue Yan MONPLAISIR.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vous remercie Madame TOUL. Nous passons donc au point 110.

110/ MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION NUMÉRO 17-483 PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À MONSIEUR HARRY TANIC POUR LA RÉALISATION DE LA SAISON SPORTIVE 2017 DE SON FILS GRAIG TANIC

M. Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – La commission des finances a peut-être un avis, certainement même ?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – La commission n'a pas été saisie sur ce dossier.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il une commission qui aurait été saisie ? La commission « Sport ».

M. Marius NARCISSOT – La commission émet un avis favorable et souligne au passage les performances de ces jeunes en sport mécanique. Ce jeune TANIC n'a pas démérité puisqu'au niveau du championnat de France, il est même allé un peu plus loin au championnat d'Europe. On voit bien que c'est un jeune qui sert de référence aux sports mécaniques martiniquais. Il n'est pas le seul, il faut également penser à Axel MARIE-LUCE et Louis BRUNAUD, tous les autres qui sont les ambassadeurs du sport martiniquais sur le territoire national.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame MONTROSE.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Je voudrais juste m'associer aux propos du collègue NARCISSOT et plaider pour que nous puissions agir le plus rapidement possible puisqu'il s'agissait d'une erreur matérielle. Il a été champion de France et c'est à ce titre que nous lui avions accordé cette subvention, il est déjà parti reconquérir son titre de champion de France et de champion d'Europe, il y a vraiment urgence que nous puissions assez rapidement liquider cette subvention.

M. le Président Yan MONPLAISIR – A ce titre-là, je voudrais en profiter pour vous demander de nous rappeler les critères d'éligibilité pour ces jeunes sportifs de très haut niveau qui accomplissent des performances susceptibles de rayonner au-delà de notre département. Comment est conduite la politique en la matière dans des sports où nous avons des jeunes qui excellent et qui malheureusement n'ont pas toujours les moyens de participer à des compétitions et se trouvent souvent pris de court, car quand ils sont qualifiés il est un peu tard.

M. Marius NARCISSOT — Nous avons des dispositifs qui existent, un dispositif « élite » qui permet d'identifier ces jeunes. Nous allons encore plus loin que ce dispositif, nous prenons en compte la situation en termes d'accompagnement de ces jeunes. Le collègue Louis BOUTRIN a eu l'occasion de sensibiliser la Ministre des sports lors de son dernier passage ici. Nous lui faisions remarquer que l'éloignement est un élément qui n'est pas forcément pris en compte dans notre dispositif et que là aussi la CTM est contrainte de monter en charge dans la prise en compte de l'accompagnement de ces jeunes. Les dispositifs existent, vous avez des dispositifs « élite »dans lesquels s'inscrivent ces coureurs. Aujourd'hui se pose une question, on entend dans les couloirs que ces jeunes peuvent aussi bénéficier surtout quand ils résident sur le territoire... comme Axelle MARIE-LUCE qui réside sur le territoire national mais qui continue de bénéficier des aides de la CTM. N'oublions pas que ce sont des jeunes qui ont été obligés de s'installer pour contourner ces problématiques d'éloignement de transport, ce qui fait que la CTM ne les lâche pas. C'est une réponse importante parce que bien souvent notre accompagnement n'est pas forcément compris, nous tenons à mettre en avant cet aspect des choses pour dire que les jeunes martiniquais qu'ils soient installés ici ou là-bas, dès lors qu'ils défendent les

couleurs de la Martinique nous n'hésitons pas à prendre en compte ces différents aspects de leur accompagnement.

- M. le Président Yan MONPLAISIR Je crois qu'il était important de souligner à l'occasion de ce dossier l'implication plus large de la Collectivité en faveur de ces jeunes et moins jeunes athlètes ou sportifs en général.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci Monsieur le conseiller. Madame BERTHOLO, excusez-moi.
- <u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> Juste pour compléter ce qu'a dit le collègue NARCISSOT. Les étudiants qui sont dans des filières artistiques bénéficient également de l'accompagnement de la Collectivité pour leurs études quand ils ne peuvent pas le faire en Martinique.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Effectivement, nous retrouvons la même problématique qu'a évoquée Monsieur NARCISSOT de la distance qui contraint à des efforts supplémentaires de la Collectivité, aussi bien dans le domaine sportif que dans le domaine artistique. Ce sont malheureusement des éléments qui ne sont pas toujours pris en compte. C'est bien que le conseiller l'ait rappelé à la Ministre. Nous allons maintenant examiner les dossiers de Monsieur CAROLE qui est déjà là. Nous passons au dossier 17.

17/ CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

18/ PORTANT COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CT ET CHSCT ET ORGANISATION DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

- <u>M. Francis CAROLE</u> Mesdames, Messieurs, chers collègues, je présenterai ensemble les deux dossiers qui concernent le personnel.
- M. Francis CAROLE procède à la présentation des rapports.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Nous examinons en même temps les dossiers 17 et 18. Nous allons procéder à un débat puis nous allons voter. Y a t-il des demandes d'intervention ? Monsieur NARCISSOT.
- <u>M. Marius NARCISSOT</u> Avant d'entrer dans le débat, je souhaite inviter le collègue CAROLE à définir certains sigles que nous utilisons tels que les notions de CAP, de CTP etc. afin que tout le monde comprenne de quoi il s'agit.
- <u>M. Francis CAROLE</u> Les CT sont les Comités Techniques, les CAP sont les Commissions Administratives Paritaires, le CHSCT c'est la Commission d'Hygiène et de Sécurité. J'avais déjà défini le CCP.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes intervention ? Monsieur CATHERINE, je me doutais que l'attention que vous réserviez à cette question allait vous amener à intervenir. Vous avez la parole.

- M. Félix CATHERINE C'est un sujet important puisqu'il concerne à la fois les élus et le fonctionnement en quelque sorte de l'institution. Il y a une innovation puisque on a évolué encore sur ce que l'on appellera « la parité » mais quelle est véritablement la proportion aujourd'hui des femmes et des hommes pour nous donner une indication de la situation au niveau de l'effectif ?
- M. Francis CAROLE D'une manière générale c'est principalement un héritage de l'ex Conseil Général les femmes sont plus nombreuses que les hommes. J'avais demandé que l'on me donne des chiffres précis pour pouvoir calculer la façon dont se jouera la représentation des femmes, je n'ai malheureusement pas ces chiffres. C'est de l'ordre d'un peu plus de 60 % en faveur des femmes. Les femmes seront représentées non pas de manière égale mais en proportion de ce qu'elles représentent réellement. C'est la véritable égalité. Cela dépend aussi des catégories A, B, C etc. nous pourrons vous communiquer ces chiffres parce que j'avais demandé à avoir des éléments précis pour chaque catégorie, de sorte que les élus soient renseignés en amont, des proportions qui existent réellement.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Monsieur le conseiller, selon les informations que nous avons c'est de l'ordre de 60 % pour les femmes et 40 % pour les hommes. Cela dépend des catégories.
- M. Francis CAROLE C'est ce que j'ai dit mais ça dépend des catégories.
- M. Félix CATHERINE Président, si tu permets. Mon camarade NARCISSOT a indiqué qu'il était nécessaire de donner une précision sur le sigle. Nous avons une innovation au niveau de la CCP qui arrive et qui permettra de gérer différemment la situation des contractuels. C'était une vraie difficulté, pas plus pour nous que pour l'ensemble des collectivités puisque nous avons une part importante aujourd'hui de cette frange de population contractuelle au niveau des établissements, qui crée souvent des difficultés puisque nous voyons assez souvent qu'il y a des montées en charge ou des conflits liés uniquement à cette situation des agents contractuels. Je pense que c'est une bonne chose, étant entendu que cela permettra d'avoir une autre vision sur l'évolution pas véritablement de carrière mais de fonctionnement en tout cas de ces agents.
- M. Francis CAROLE C'est très important, raison pour laquelle j'ai tenu à souligner ces deux mini révolutions. D'une part la représentation des non titulaires, d'autre part une définition de l'égalité qui n'est pas simplement la parité, on représente les personnes (femmes ou hommes) à égalité de ce qu'ils ou qu'elles représentent réellement. Ce sont deux innovations dont il faudra tenir compte y compris dans la composition des listes électorales.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Avons-nous d'autres demandes intervention ? S'il n'y a pas d'objection, nous allons voter les dossiers 17 et 18 en même temps..

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant.

19/ FONDS DE RESTRUCTURATION DES SERVICES D'AIDE À DOMICILE - APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AUX FAMILLES ET D'ACTIONS ÉDUCATIVES

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. Le Président Yan MONPLAISIR – Avons-nous des avis de commission ?

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – La commission « Santé » s'est réunie et a donné un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres avis ? Madame NORCA.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Notre commission a donné un avis favorable à ce dossier.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Y a t-il d'autres interventions ?

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Et la commission finances...

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – On va croire que je fais exprès de l'oublier à chaque fois. Pardonnez-moi... alors commission des finances.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – La commission des finances se range à l'avis des autres commissions sociales.

M. Le Président Yan MONPLAISIR – Merci Mme BERTHOLO. Est-ce qu'il y a d'autres demandes intervention ? Monsieur CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Nous observons qu'il s'agit là d'une mesure très importante puisqu'il s'agit de soutenir la restructuration de ce secteur. Nous savons aussi que c'est un secteur extrêmement sensible compte-tenu de la réalité de la situation et de la démographie puisqu'on prévoit un triste record dans les temps à venir. J'observe que nous avons véritablement ce fonds qui est doté de plus de 6 M€ au niveau du CNSA mais surtout que ce fonds correspond à une part déléguée aux Agences Régionales de Santé et qu'il a été attribué à un seul candidat. Il est évident que sur une situation comme celle-là, quand on dit que l'on est préoccupé par la précision de la vieillesse, la question est de savoir ce que nous faisons. C'est vrai qu'il y aura des contrats pluriannuels etc. mais nous avons quand même ici aujourd'hui une situation particulière. Que faisons-nous pour inciter les associations à aller dans cette direction c'est-à-dire à s'inscrire dans le champ de la stratégie territoriale d'aides pour pouvoir bénéficier de ces dotations? On observe qu'il n'y a qu'un seul candidat et c'est quand même extrêmement préoccupant, même si l'enveloppe avérée aujourd'hui est relativement réduite puisqu'il s'agit de 139 000 euros. Malgré tout, je pense qu'il y a là un vrai travail à faire en termes de sensibilisation de nos associations qui agissent dans le secteur pour répondre véritablement sur ces actes de candidature pour pouvoir obtenir ce soutien à la restructuration dans l'intérêt de la population concernée.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur CAROLE.

<u>M. Francis CAROLE</u> – C'est vrai qu'il y a une enveloppe globale de 6 M€ mais c'est 139 000 euros, comme vous l'avez rappelé, pour la Martinique. Pourquoi n'y a t-il qu'une seule structure qui se soit positionnée ? Je pense que les structures qui existent doivent également être vigilantes sur ce genre de question et avoir les moyens de se présenter. Or, l'ADAFAE a été la seule structure a été la seule à

faire acte de candidature. Le troisième élément concernant l'incitation que nous devons impulser, c'est un peu la fonction du Schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi nous l'avons élaboré très tôt, les appels à projets sortiront très rapidement, j'espère dès la rentrée. D'autre part, nous avons eu récemment une rencontre avec les présidents, les directeurs et directrices de MDPH et la Ministre de la santé, sur tout ce qui a trait à l'autonomie. Nous avons également rencontré la CNSA sur les moyens financiers qui pouvaient exister, notamment pour les aidants. Nous avons pu identifier un certain nombre de dispositifs où nous pouvons émarger pour alimenter financièrement notre politique de l'autonomie. C'était un peu le but de ce voyage. Nous allons très rapidement mettre en place un certain nombre d'appels à projets en tenant compte de ces moyens financiers. Une question va se poser à un moment donné, il faudra bien y réfléchir. C'est « comment nous finançons » tout ce qui aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap. C'est une vraie interrogation que nous avons exprimée, que vous avez exprimée et que les travailleurs ont exprimé notamment à travers les grèves dans les EHPAD etc. parce que le personnel qui s'occupe de ces personnes est largement insuffisant. Il faudra que nous ayons un débat sur les moyens financiers que nous lettons en œuvre. En tout cas, cela nous oblige à être proactifs et à aller chercher les moyens là où nous pouvons aujourd'hui.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – D'autant plus proactifs que la démographie de la Martinique est ce qu'elle est. Très bien. Pouvons-nous maintenant passer au vote ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Donc nous passons au point suivant, le point 20.

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Excusez-moi, Président. Cela m'a peut-être échappé mais le point 16 a t-il été retiré ?

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Il a été retiré. Je l'ai dit ce matin en introduction, j'ai également expliqué qu'il n'y avait pas de point 50. Merci.

M. Francis CAROLE – C'est un dossier qui a été retiré parce que c'est un dossier qui doit être soumis au CT avant de passer en plénière. C'est la justification juridique. C'est extrêmement important parce qu'il y a une très forte attente du personnel de la Collectivité mais nous sommes contraints à cette formalité obligatoire, il faut que ça passe en CT. Je le dis parce qu'il y a des syndicalistes, il y a des agents qui nous écoutent en ce moment. Il faut qu'ils comprennent bien que si cela a été enlevé, ce n'est pas pour des raisons obscures mais simplement parce qu'il y a l'obligation de passer en CT.

20/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES CLUBS DES AINES DE LA VILLE DE FORT DE FRANCE

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avis des commissions. Madame CLEM-BERTHOLO, il y a une incidence donc nécessairement je ne vous oublie pas.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Un avis favorable, bien sûr.

M. le Président Yan MONPLAISIR – La commission des affaires sociales s'est prononcée.

Mme Stéphanie NORCA – Nous avons émis un avis favorable en faveur de cette association.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il des demandes d'intervention ? Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL – Le conseiller exécutif n'est pas entré dans le détail mais je crois qu'il est important de préciser l'action qui est retenue pour le club des aînés. Il s'agit de portage de repas, c'est une action importante pour nos personnes âgées qui bien souvent sont isolées. C'est aussi un moyen de faire en sorte qu'elles aient une très bonne qualité d'hygiène alimentaire mais bien souvent c'est aussi une façon de rompre leur isolement. Il faut vraiment se réjouir de cet accompagnement du club des aînés et le soutien de la Collectivité.

M. Francis CAROLE – Sur la question du portage des repas, il nous faudra avoir une vraie réflexion. Est-ce que nous apportons à manger aux gens ou est-ce que nous introduisons un autre type de relations sociales à l'occasion de ces portages de repas ? C'est important. Nous notons quelquefois des difficultés. Il y a des endroits où il s'agit du déjeuner mais pas du dîner, quelquefois c'est la semaine mais pas le week-end. Il nous faudra prendre ces éléments en considération et faire en sorte qu'il y ait un vrai portage de repas suivi, avec une dimension sociale d'accompagnement et de rencontres des personnes. Je pense que c'est très important. La dernière chose qu'il faut dire c'est que les associations font beaucoup d'effort mais la contribution qu'apporte la Collectivité n'a pas bougé depuis plus d'une dizaine d'années. Or entretemps, la vie a continué d'augmenter. C'est vrai que la Collectivité connaît les difficultés que nous savons mais je pense qu'à un moment donné, il faudra procéder à une augmentation de la part de la Collectivité auprès des associations pour qu'elles aient davantage de marge de manœuvre parce que c'est une situation difficile pour elles. Il ne faut pas se le cacher, les augmentations n'ont pas eu lieu depuis des années. C'est un peu comme l'APA qui n'avait pas augmenté depuis des années. Nous l'avons augmentée en trois fois en la faisant passer de 10 à 18 euros. Il faudra le faire un moment donné pour le portage des repas, dès que nous serons revenus à une moins mauvaise infortune.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur le conseiller. Nous allons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant.

21/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DE MARTINIQUE (A.A.S.M.) EN VUE DE LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES ANNEXES A LA CUISINE DE L'ESAT DE RIVIERE L'OR

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. L'avis des commissions. Madame BERTHOLO, allez-y.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – La commission des finances émet un avis favorable. Par contre je souhaiterais relever une petite erreur dans le rapport au sujet de la création de l'association. Je pense que c'est une inversion de chiffres, il est indiqué comme date de création le 6 janvier 1947 alors qu'il s'agit du 6 janvier 1974.

M. Francis CAROLE – Ils sont bien plus jeunes que nous ne le pensions.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Tout à fait. C'est tout de même une association suffisamment ancienne qui s'est beaucoup occupée de nos enfants en situation de handicap et des adultes également en situation de handicap.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Commission de la santé, Madame NORCA.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – C'est la commission des « affaires sociales, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap » pour la précision. Nous avons émis un avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci, vous avez raison. Ma mémoire me faisant quelquefois défaut, vous avez raison de rappeler l'étendue de la mission de cette commission. Y a t-il des demandes d'intervention ? Non. Nous pouvons donc directement passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR - Nous pouvons passer au point suivant.

22/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « LA MAISON DE LA SOLIDARITE DE LA MARTINIQUE (MSM) » POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS.

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien. Madame CLEM-BERTHOLO, l'avis de votre commission.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Avis favorable, Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR Y a t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point 23.

M. Francis CAROLE – Si vous le permettez, Président. Compte tenu de l'horaire fixé soit 21h00 et ces deux points (23 et 24) feront l'objet d'un débat tout à fait légitime notamment la présentation du

nouveau dispositif sur le logement, je préfère passer au point 25 et revenir demain pour les points 23 et 24.

M. le Président Yan MONPLAISIR— Très bien. S'il n'y a pas d'opposition dans l'Assemblée, je pense que c'est une bonne chose surtout que si nous commençons à l'heure demain et que nous maintenons le rythme, vous verrez que ce sera plus agréable pour tout le monde. Nous passons au point n°25.

25 / DEMANDE DE SUBVENTION EXEPTIONNELLE DE LA SMHLM POUR FONDATIONS SPECIALES POUR 26 LLS DE L'OPERATION « COURS MARINE 3 » A FORT-DE-FRANCE

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avis de la commission des finances dont je ne doute pas qu'il sera tout à fait favorable à cette approche économique. Madame CLEM-BERTHOLO, quelle est la position de la commission ?

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il d'autres commissions qui se sont prononcées ? Le logement ?

Mme Christine BAURAS – Nous n'avons pas été consultés.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Vous n'avez pas examiné ce dossier. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Avant que nous ne passions à la prochaine question, je voudrais simplement souligner à l'attention de l'Assemblée, le fait que les sociétés d'HLM de Martinique aient versé des dividendes à leur maison mère – je ne sais pas si vous êtes au courant – qui regroupent maintenant les sociétés de Martinique, de Guadeloupe et de Guyane et de d'autres départements d'outre-mer. Nous allons, par la gestion très performante de nos sociétés d'HLM, apporter une forme de subventions aux sociétés d'HLM qui ont été moins performantes. Je trouve cela très bien mais je voulais attirer votre attention là-dessus, comme quoi il faut savoir être performants mais ne pas perdre de vue les objectifs qui vous ont été fixés. Pour tout vous dire, nous avons subventionné la Guadeloupe et la Guyane. C'est ça en réalité puisque les sociétés d'HLM vont maintenant distribuer des dividendes, qu'elles font des résultats qui vont remonter à la société mère qui les répartira dans ses actions. Peut-être que Madame MONTROSE veut dire un mot...

Mme Diane MONTROSE – Comme tu as évoqué le sujet, je voudrais quand même porter un certain nombre de précisions. Si on fait cette observation, cela nous oblige à préciser un peu les choses. Effectivement, nous avons trois bailleurs sociaux dits traditionnels que nous connaissons, d'entre eux sont adossés à des sociétés je dirai « mère » qui ont un siège au niveau national puisque Ozanam a été repris et a un actionnaire majoritaire qui est « Action logement » et la SIMAR a un autre actionnaire majoritaire qui est SNI et qui est le plus grand opérateur en matière de logement social au niveau national puisqu'il dispose de 700 000 logements sociaux au niveau national. Donc oui, dans les

sociétés dites traditionnelles que je viens de citer. A une époque, je sais que le Président du Conseil Exécutif s'était battu contre cela, malheureusement ça n'a pas pu être suivi d'effet. Nous avons aujourd'hui deux d'entre elles qui ont été reprises par des sociétés et qui bien évidemment ont fait des augmentations de capital et aspirent à une rémunération de leur capital. On voit donc, chose qui n'existait pas auparavant, des distributions de dividendes qui commencent et qui sont votées ont au sein des conseils d'administration. Nous en avons déjà échangé avec le collègue CAROLE qui pourra le confirmer, cela nécessitera de toute façon que nous ayons une réflexion et un positionnement vis-àvis de ces transformations puisque le modèle du logement social change. Nous devons réajuster et avoir une réflexion sur ce sujet.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je puis d'ores et déjà faire une proposition qui est celle de demander à ces sociétés de faire un effort supplémentaire en direction de la Martinique pour récompenser la bonne gestion de nos sociétés qui leur verseront des dividendes. Il n'y a pas de raison que nous ayons la double peine. Aujourd'hui, c'est ce qui va se passer si nous ne demandons pas un effort supplémentaire sur notre territoire par rapport aux autres territoires. Excusez-moi Monsieur le conseiller d'avoir apporté cette information mais je pense que c'est quand même important que l'on mesure parce que finalement quand on raisonne, ces résultats représentent une partie des aides que nous avons apportées. Ce sont ces aides qui ont généré ces résultats et donc d'une certaine manière, nous avons subventionné la maison mère qui a racheté les sociétés d'HLM, certaines en déconfiture et les nôtres riches. Je veux quand même dire tout cela parce qu'il y a des gens qui veulent me faire passer pour un farfelu quand je dis que c'est bien de bien gérer une société HLM mais que la très bien gérer c'est de la mettre à l'équilibre et pas de générer des résultats.

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – La demande est tout à fait légitime, Président, quand tu dis qu'il faudra avoir une attention particulière sur le cas de notre territoire la Martinique parce que là encore, c'est une volonté forte de notre Collectivité de soutenir le logement social. Nous avons pu échanger, il n'y a pas longtemps puisque nous étions dans une conférence avec les autres bailleurs sociaux et les autres opérateurs. C'est une spécificité de la Collectivité de soutenir le logement – je veux rappeler qu'il n'existe aucun dispositif de subvention du logement social en Guadeloupe – c'est propre à notre volonté politique affichée, ce qui peut sous-tendre que nous demandions que dans nos sociétés martiniquaises il puisse y avoir un effort particulier qui soit fait, compte tenu de notre investissement.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Nous avons eu à rencontrer, avec la présidente de la commission « Habitat logement » et le conseiller exécutif, un des responsables de l'ex SNI devenue « CDC Habitat », qui est un actionnaire majoritaire sur la question du logement social, particulièrement sur la SIMAR. L'opportunité nous a été donnée de rencontrer celui qui a la gestion des six DOM, ce que l'on appelle les sociétés de logement social des Outre-mer: Martinique, Guadeloupe, Guyane, la Réunion et Mayotte. Nous avons eu l'occasion d'échanger et de dire fortement la volonté que nous avons de pouvoir opposer l'identité de nos territoires, l'identité aussi du partenariat fort que nous avons établi avec les sociétés de logement social parce que c'est une longue histoire. L'histoire date de plus d'une soixantaine d'années sur la guestion du logement social ici en Martinique. Nous avons aussi demandé à ce que l'on ne nous dise pas que nous réclamons un certain nombre d'attentes de la part des sociétés de logement social mais que l'on tienne compte de nos particularités non seulement démographiques, mais topographiques. Nous avons eu à discuter avec Madame BAURAS, la présidente de la commission « Habitat logement », sur la question du calcul de la LBU. Malgré les pénalités, nous sociétés de logement social ici en Martinique, nous arrivons sur l'ensemble des sociétés de logement social à sortir les loyers les moins chers des territoires d'Outre-mer. C'est vrai que nous avons tenu à avoir cet échange, nous avons affirmé notre identité et nous avons aussi expliqué toutes les

particularités qu'ils devront prendre compte dans le cadre des sociétés de logement social, en tout cas en Martinique. C'est la démarche que nous avons faite, qui a été un tant soit peu entendu, l'échange a été un peu vif parce qu'il faut à certains moments asseoir des positions qui sont légitimes parce que nous contribuons. Avec le la collègue MONTROSE, nous avons pris le temps d'échanger avec les bailleurs sociaux pour affirmer véritablement un partenariat fort. Pour nous c'est une problématique très forte que nous défendrons jusqu'au bout.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je vais donner la parole à Madame BAURAS mais je suis certain qu'avec trois personnalités comme les vôtres, ça n'a pas dû être pour vos interlocuteurs le terrain le plus simple. Madame BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Je ne serai pas longue puisque Madame NORCA a brossé assez bien les choses. Il est vrai que nous avons eu un échange et que nous avons entendu pas mal de choses. Il est vrai aussi que nous serons engloutis dans de grands groupes et qu'il va falloir que l'on nous entende. Je ne reprendrai pas les choses parce que j'ai prévu d'intervenir mais j'imaginais pouvoir le faire plutôt au moment de la présentation de la loi ELAN par Mme Aurélie NELLA. J'ai prévu de dire quelque chose, je le ferai certainement demain mais c'est clair qu'il y aura à se revoir, d'autant que j'ai institué cette possibilité de nous voir régulièrement avec les bailleurs sociaux, les bailleurs classiques en tout cas: SIMAR, SMHLM et OZANAM. Nous essayons de concrétiser un certain nombre d'idées et d'éléments qui permettront que nous ne soyons pas trop dénaturés dans la prise en compte des lois qui sortiront et de l'organisation de ces grands groupes qui se sont mis en place. Il faut dire que la loi ELAN institue un certain nombre de choses qui permettent que ces grands groupes se mettent en place. Je pense que la discussion n'est pas terminée, quand bien même on nous parle de projet de loi qui de manière imminente devra trouver voie de citer bientôt. Je pense que pour nous dans les départements d'Outre-mer et particulièrement la Martinique, il sera question que nous continuions à discuter. Il n'est pas dit aujourd'hui que l'on tiendra compte de nos particularismes par rapport à la manière de se loger et par rapport au parcours résidentiel de nos populations paupérisées. Voilà ce que j'avais à dire donc rendez-vous demain.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Tout ceci étant dit, nous pouvons donc passer au point suivant qui est le point 26.

M. Francis CAROLE – Très rapidement pour partir avec des idées précises, les opérations de partage de bénéfice dont nous avons parlées se sont opérées uniquement au niveau d'une des sociétés pour l'instant, à savoir OZANAM. Au moment où nous parlons, ça ne s'est pas passé à la SIMAR, ni à la SMHLM. Je le dis pour que nous ne pensions pas qu'au moment où nous parlons, il s'agit de toutes les sociétés. Par ailleurs, vous avez raison de dire que ces sociétés se sont enrichies à nos dépens parce que nous avons accompagné. Il y a aussi des municipalités qui ont mis à disposition des terrains, ça a un prix. Nous entrons de plus en plus dans des opérations qui sont éloignées du modèle que nous avions auparavant, parfois avec des directeurs qui arrivent avec une espèce de prétention. Celui que nous avons rencontré nous a dit qu'il était venu pour développer le logement, comme si nous n'avions pas ici des gens en capacité de développer donc il y a toujours cette mentalité.

26/ DEMANDE DE LEVEE DE DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE DOSSIER D'AIDE A LA CONSTRUCTION DURABLE DE MME V.M.

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Y a t-il des commissions qui se sont prononcées ou des demandes d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Pouvons-nous reporter la suite à demain ?

M. Francis CAROLE – Nous pouvons présenter le dernier.

M. le Président Yan MONPLAISIR – D'accord.

27/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION LA RUCHE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DES JOURNÉES DE RÉFLEXION INTITULÉES SUR LE THÈME « DE L'ERRANCE DES JEUNES À LA RADICALISATION »

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Que pensent les commissions ? Madame PLANTIN.

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable pour la commission « Santé ».

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – Avis favorable également pour la commission des finances.

<u>M. Le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il un autre avis de commission ? Non. Très bien. Une demande d'intervention ? Je mets aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je l'ai presque fait exprès, il est 21 heures 23 secondes. Je vous demande que nous construisions la même précision demain et que nous soyons au démarrage à 10h00 demain. Je pense que nous y arriverons. Je suspends la séance en vous remerciant tous de votre participation, de votre présence, de votre implication et de la manière dont vous m'avez aidé à maintenir la sérénité de nos débats, même si quelquefois il faut un peu d'un peu de vivacité dans tout cela, ça ne fait pas de mal. Merci à tous ceux qui ont permis l'organisation de cette séance et à Messieurs les conseillers qui nous ont présenté tous ces dossiers et qui ont bien voulu se plier à l'exercice.

Suspension de séance

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vous remercie tous. Je souhaite la bienvenue à ceux que je n'ai pas encore pu saluer individuellement. Nous allons donc reprendre l'ordre du jour et bousculer un peu les choses pour deux raisons, d'abord parce que Monsieur CAROLE est tenu par ses obligations professionnelles compte tenu des examens qui se déroulent en ce moment, d'autre part Monsieur LAVENTURE ayant également un impératif, cela permettra d'arranger tout le monde. Nous

commencerons avec les sujets que nous présentera Monsieur LAVENTURE. Le premier point est le point 47. Pour nous permettre d'avancer un peu plus vite, nous allons faire un tir groupé sur les garanties sollicitées par les sociétés SMHLM et SIMAR. Nous examinerons donc les dossiers 47, 48, 49 et 50 qui concernent des dossiers de demandes de garanties sollicitées par la SMHLM, la SIMAR et OZANAM. Monsieur le conseiller vous avez la parole.

47/ ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION 17-53-1 DU 9 FÉVRIER 2017 RELATIVE À LA DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 187 270 € DESTINÉS À LA CONSTRUCTION DE 47 LOGEMENTS SOCIAUX, 32 LLS ET 15 LLTS SITUÉS RUE DE LA GLACIÈRE À FAUBOURG LA CAMILLE QUARTIER SAINTE THÉRÈSE À FORT-DE-FRANCE – NOUVELLE DEMANDE DE GARANTIE À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 187 270 €

48/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE D'HLM (SMHLM) A HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 096 450 € DESTINÉ A LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX – QUARTIER RAVINE VILAINE FORT-DEFRANCE

49/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE SIMAR À HAUTEUR DE 100 % D'UN PRÊT DE HAUT DE BILAN BONIFIÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 2 455 759 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT PARASISMIQUE DU PARC ANCIEN DE LOGEMENTS SOCIAUX

50/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 100 % D'UN PRÊT DE HAUT DE BILAN BONIFIÉ D'UN MONTANT TOTAL DE 330 000 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE CONFORTEMENT PARASISMIQUE DU PARC ANCIEN DE LOGEMENTS SOCIAUX

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Chers collègues, comme l'a introduit le Président, nous examinerons ces différentes demandes de garanties, un peu comme nous le faisons habituellement, d'une manière globale ; ce qui permettra d'avoir une petite dynamique de séance.

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports

Voilà donc récapitulés les quatre rapports relatifs aux demandes de garanties d'emprunt pour cette séance. Je rappelle que depuis le début de la mandature, nous avons retenu une procédure de présentation au fil de l'eau c'est-à-dire que dès qu'une demande de garantie est présentée, elle est instruite par les services et suit immédiatement la procédure d'examen jusqu'à la décision par l'immédiate prochaine plénière.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Monsieur le conseiller. Pouvons-nous avoir l'avis de la commission des finances et de la commission du logement ?
- <u>M. Michel BRANCHI</u> La commission des finances a donné un avis favorable à ce financement. Nous avons calculé, ça fait un total de 6000 logements.

- M. le Président Yan MONPLAISIR Cela m'étonne. Il y a une erreur ? Nous avons en tout 30 000 logements sociaux en Martinique...
- M. Michel BRANCHI Je vais vérifier et je vous donnerai le chiffre exact tout à l'heure.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Pouvons-nous recueillir l'avis de la commission logement ?

Mme Christiane BAURAS – Avis favorable.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Très bien, nous ouvrons les débats. Qui veut intervenir ? Monsieur ADENET.
- <u>M. Lucien ADENET</u> C'est une remarque qu'il est important à faire, elle concerne les deux derniers dossiers pour lesquels la garantie est assurée à 100 % du montant du prêt pour les prêts concernant le haut de bilan. C'est un peu différent de ce que nous avons l'habitude de voir, c'est la totalité du prêt qui est garantie par la CTM.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Très bien. Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? Monsieur DUVERGER.
- <u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> C'est plus un élément d'information. Sur les 45 logements de la rue de la Glacière, je ne vois pas où faire 45 logements. C'est peut-être prévu mais a t-on une idée de la superficie ? Est-il prévu de déplacer des gens ? La rue de la Glacière se trouve vers les eaux découpées, c'est un peu fermé.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Madame LESDEMA connait bien le dossier.
- <u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> Je connais aussi bien le coin, l'opération a déjà commencé, c'est juste après le virage sur la gauche. Il y a là un espace important mais je pense qu'ils ont travaillé en hauteur, ce qui permet d'avoir le nombre de logements. On voit en passant que le chantier est déjà bien avancé.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Je voudrais tout de même poser une question concernant le caractère particulier de cette demande qui nous est présentée au sujet d'une restructuration de haut de bilan. Ce n'est pas une opération classique, on voit bien l'intérêt de cette restructuration de haut de bilan. Je suis évidemment comme tout le monde, sensible au fait que nous supportions ce qui est un effort particulier. Il faut bien dire que dans ce domaine ça ne remonte pas à notre Collectivité je dirai que traditionnellement les Collectivités de Martinique apportent un soutien très important aux sociétés d'HLM, plus important que les autres territoires ou départements voisins. Je parle de la Guadeloupe et de la Guyane. Il faut le souligner parce que c'est une constante des élus martiniquais que de soutenir le logement mais en même temps on peut souhaiter soutenir et je dirai garder raison. Chacun doit faire l'effort à la proportion et à la mesure de ses propres moyens, même s'il ne s'agit que de garantie c'est tout de même un engagement. Je m'étonne quand même que des sociétés capables de distribuer ne soient pas capables de consolider leurs résultats ou d'obtenir de leur maison-mère que le résultat soit consolidé au lieu d'être distribué pour que la maison-mère porte la garantie que l'on nous demande. C'est ma question.
- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> Pour la Glacière, je pense que le petit échange a permis d'éclairer. C'est vrai que ce secteur est assez dense, effectivement on imagine qu'il y a un parti pris d'utilisation du foncier qui est un petit peu particulière. En ce qui concerne les demandes de garantie pour haut de bilan,

notons bien l'objet. Cette demande de garantie est présentée avec comme motif et finalité, de pouvoir permettre de faire du confortement parasismique. Nous sommes effectivement dans un schéma qui est différent de celui que nous faisons habituellement puisque pour les deux autres dossiers et d'une manière générale tout ceux que nous voyons, il s'agit de garanties pour des prêts de construction.

Sur cette question, il y a deux aspects. Il y a effectivement l'aspect... je dirai d'inciter à mettre en sécurité parasismique un parc ancien dont nous sommes tous soucieux aujourd'hui de voir qu'ils permettent à ceux qui les occupent d'être les mieux protégés possible. Les dispositifs qui existent aujourd'hui ne sont pas des dispositifs qui permettraient – en termes de crédits publics, si on devait les mettre en œuvre – de faire face à l'importance des volumes concernés. Le deuxième aspect de la question c'est de se demander si la société qui demande pourrait négocier les conditions avec son prêteur, sur la base de ce que sa maison mère pourrait apporter comme accompagnement. Ça renvoie à l'échange qui a eu lieu hier en plénière, il me semble que c'est à l'initiative du Président qui avait fait un commentaire sur les évolutions constatées des structurations des sociétés de bailleurs sociaux en Martinique. Je pense que c'est effectivement un sujet qu'il faut prendre en considération et qu'il faut donc traiter avec les intéressés. Nous prenons acte de ce qu'aujourd'hui, une sollicitation renforcée est manifestée vis-à-vis de la Collectivité. Nous prenons acte qu'il y a une utilité évidemment puisqu'il faut voir comment sécuriser au mieux les personnes qui y habitent mais nous prenons acte également du fait qu'il y a une manière d'accompagnement de la maison-mère – puisque nous sommes dans un nouveau contexte – qui pourrait justifier une autre présentation.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur le conseiller. Est-ce que je pourrais suggérer que l'on reporte cette guestion à notre séance qui aura lieu d'ici la fin du mois et gu'entretemps, on interroge la SIMAR sur ces points précis ? C'est quand même un peu la facilité, je sinon. Voilà des gens qui vont distribuer des dividendes à leur nouvelle maison-mère qui s'appelle CDC Habitat qui est une grosse structure, qui n'est pas à la taille de la SIMAR. C'est une grosse maison qui nous demande de faire l'effort qui consiste à apporter une garantie et dans le même temps, ils prennent les bénéfices et les ramènent chez eux. Cela me pose un problème. Je pense que cela doit poser un problème à tous les élus et qu'il faut les interpeller. Il faut que nos interlocuteurs, les sociétés d'HLM prennent l'habitude de percevoir les Collectivités comme un accompagnateur, comme un soutien, comme l'expression d'une volonté politique de loger, de mieux loger et de faciliter la vie des entreprises par l'investissement mais en même temps qu'ils ne nous prennent pas pour une vache à lait qui systématiquement va leur donner toutes les garanties, toutes les assurances. C'est autant que nous prenons sur nos marges de manœuvre. A mon avis, nous avions la volonté politique de faire des logements, nous n'y sommes pas toujours arrivés et nous leur avons trop laissé la main, il faut qu'ils prennent l'habitude de nous concevoir comme des interlocuteurs volontaires et responsables. Ils pensent que comme nous avons besoin de logements, comme nous avons besoin de donner du travail aux entreprises, ils peuvent nous présenter la demande que nous signerons et que nous n'oserons pas discuter avec eux. C'est mon sentiment. Madame BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Je ne fais pas que t'écouter Président, je t'entends. Je t'entends véritablement mais il faut savoir que la commission a statué sur ces dossiers dans le sens de la sécurité. Nous nous sommes plus portés sur la partie sécurité du parc ancien, par rapport aux risques sismiques. Cela dit, il est quand même intéressant d'entendre parce que ce qui se passe là et l'appui que tu viens porter à la réflexion, c'est tout nouveau. Nous sommes pratiquement en train de changer de paradigme par rapport aux grands ensembles qui vont absorber ce qui se passe actuellement, du moins des maisons qui se passent actuellement. Cette manière de fonctionner qui n'est pas encore connue dans ses contours n'a pas pesé dans la réflexion. La réflexion s'est tout simplement portée sur la sécurité de nos locataires sociaux. Il faudrait peut-être voir avec l'Assemblée mais je ne serais pas opposée à ce qu'il y ait un approfondissement de la réflexion, de telle manière que nous construisions

différemment la manière de faire. Nous savons très bien qu'une garantie est un engagement et là c'est un engagement hermétique.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Madame MONTROSE

Mme Diane MONTROSE – Je voudrais compléter les propos de ma collègue BAURAS avec laquelle nous avons déjà eu un certain nombre d'échanges à ce sujet. Il y a un changement du modèle du logement social avec l'apparition de nouveaux opérateurs nationaux qui ont pris le contrôle de nos sociétés locales. Ce sont des situations qui sont aussi diversifiées, nous ne pouvons donc pas les généraliser. S'agissant des distributions de dividendes, ce n'est pas encore quelque chose qui se voit chez tous nos opérateurs. Les situations sont différenciées en fonction des opérateurs. Nous avons une vraie réflexion à mener sur la stratégie et sur la facon d'exiger. Que l'on comprenne bien, il est spécifique à la Martinique que nous aidions le logement social de cette façon. J'ai eu l'occasion de le dire hier, les aides et les dispositifs qui sont portés au niveau du logement ne sont pas vrais dans tous les départements d'Outre-mer, c'est spécifique à la Martinique. Nous ne le faisons pas pour faire plaisir aux uns et aux autres mais pour porter assistance et aider la population, pour faire en sorte que les coûts de loyer à la sortie soient moindres, pour faire en sorte justement que nous puissions booster. Nous avons donc à exiger, nous collectivités qui faisons cet effort singulier à la Martinique, nous avons à exiger de ces opérateurs qu'ils prennent en compte l'effort que nous faisons. Ce sera l'objet de nombreuses discussions qui ont déià été entamées. Aujourd'hui, pour que la population qui nous écoute sache bien, les prêts « hauts bilans » que nous garantissons sont destinées à des opérations, non pas de construction mais de confortement parasismique. Nous avons aujourd'hui, deux opérateurs qui nous présentent des dossiers avec - je dois le souligner - une programmation pluriannuelle qui prévoit plus de 600 logements confortés en parasismique à la fois sur Fort-de-France et le Marin. Cet effort doit être salué et parallèlement à cela, nous devons avoir des discussions avec ces nouveaux opérateurs pour exiger que nos contraintes, que nos spécificités soient prises en compte et qu'il y ait une priorité qui soit donnée à nos attentes.

M. le Président Yan MONPLAISIR – J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur COUTURIER, Madame LESDEMA, Madame NORCA et Madame BAURAS également. Sur ce point précis, je veux ramener les choses. Nous avons une Collectivité dans une situation, qui nous le savons tous, est un peu compliquée. Nous avons à côté des sociétés d'HLM qui réalisent des résultats nets... des résultats nets de près de 25 %. Le résultat de la SIMAR... je ne l'ai pas pour cette année mais il tourne autour de 8 à 10 M€ par an. Or, on nous demande une garantie de 4 M€. Moi je dis « intégrez vos résultats dans votre capital et vous avez votre solution ». Ce n'est pas plus compliqué que ça. Si nous ne leur disons pas et s'il n'y a pas un moment où nous leur disons stop, ils vont continuer.

Madame BAURAS vous vouliez intervenir avant que je ne passe la parole? Monsieur COUTURIER vous êtes d'accord ? Allez-y Mme BAURAS.

Mme Christiane BAURAS – Bien évidemment, je continue à préciser ce que je disais tout à l'heure mais alors, en ce qui concerne le côté technique de nos opérations, nous voyons bien aujourd'hui qu'il y a une certaine urgence à opérer par rapport à ce qu'il y a à faire. Est-ce qu'il serait bien judicieux que nous ne votions pas aujourd'hui? C'est une proposition que je fais pour la bonne et simple raison que quand on regarde bien, d'ici à la fin du mois, je doute que nous puissions avoir une discussion qui nous éclairerait de manière à opérer. Dans la mesure où nous allons engager un certain nombre de discussions, est-ce que nous ne pourrions pas voter aujourd'hui ce que nous avons et en même temps, de manière tout à fait concomitante engager la discussion pour que nous ayons une prochaine fois, suffisamment de clarté et de précision par rapport à ce que nous voulons faire avec nos partenaires pour les prochains dossiers. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je profite de nos échanges sur le logement, notamment sur les logements sociaux. Je crois que si aujourd'hui nous parlons de confortement pour la sécurité, il faudrait que dans l'avenir nous puissions véritablement échanger sur le modèle de logements avec nos bailleurs sociaux mais aussi sur la sécurité que l'on doit mettre pour les personnes qui vont y habiter. Pas plus tard que lundi soir vers minuit, je reçois un appel des pompiers pour un appartement dans lequel il y a du feu et où les résidents n'ont qu'une porte pour sortir. Cela ne date pas d'hier, je le sais, mais si on pense héberger les gens, il faudrait vraiment penser à la sécurité de ces personnes. Cet incident ne se produit pas tout le temps mais nous aurions pu enregistrer ce soir-là en Martinique, une mère et deux enfants décédés parce que pour sortir de la chambre, il ne disposait que d'une seule porte pour sortir. Dans l'affolement, la maman ne savait même pas où elle avait mis les clés. Sur ce point, je crois que dans l'avenir, il faudrait que l'on réfléchisse au problème de sécurité dans les logements. Ce n'est pas facile mais il faut vraiment y penser. Dans la mesure où la Collectivité accompagne, il faudrait que l'on puisse demander cette mesure pour nos populations.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur Couturier. Madame LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Pour ma compréhension et celle de ceux qui nous écoutent, j'aimerais bien savoir de quoi on parle. Il me semble que l'on parle de demandes de garantie. Quand j'entends certaines interventions, on a l'impression que ce sont des demandes de subventions et que l'on vient aider les bailleurs sociaux. Je veux quand même rappeler qu'il s'agit pour nous d'aider à la construction de logements pour les personnes les plus défavorisées sinon les plus fragilisées de notre Martinique. Si aujourd'hui certains bailleurs sociaux ont des maisons mères, c'est peut-être une opportunité pour ces bailleurs d'avoir à leurs côtés des maisons mères qui vont assortir leurs demandes de garanties. Si j'ai bien compris, une demande de garantie équivaut à une caution quand vous faites un prêt. Il y a des interventions qui me perturbent un peu.

Je veux rappeler ici, que tout comme l'aide aux sportifs de haut niveau a été à un moment donné un choix politique, le choix de venir se porter caution pour les bailleurs sociaux est également un choix politique. Comme certains dans l'Assemblée sont très au courant du projet, je pense qu'il serait intéressant que l'ensemble des élus de cette Assemblée voire les Exécutif puissent avoir une réunion d'explication sur les nouvelles orientations des bailleurs sociaux. C'est pour ma compréhension et celle de tout ceux qui nous écoutent. Merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame LESDEMA. Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Je rejoins la collègue LESDEMA sur cette question, en effet une demande de garantie consiste à se porter caution. Mais le prêt de haut de bilan, c'est quoi à la base ? Dans le cadre du plan logement qu'a voté le nouveau Gouvernement MACRON, un certain nombre d'opérateurs notamment dans le logement social, ont la possibilité d'obtenir des prêts à taux zéro sur des durées beaucoup plus longues. C'est la démarche dans laquelle se sont inscrits un certain nombre d'opérateurs sociaux, notamment la SIMAR. Je travaille dans ce domaine d'intervention, plus spécialement sur la question du comportement sismique pour des résidences qui ont déjà plus de 40 ans voire plus de 60 ans. Ce qu'il faut surtout entendre dans l'aspect logement c'est que beaucoup de locataires sont aujourd'hui très inquiets. Le vent souffle sur un bâtiment, ils sont inquiets par rapport au risque sismique.

Aujourd'hui, la SIMAR s'est engagée dans une démarche d'accompagnement pour déloger justement ces personnes qui sont dans des logements précaires par rapport aux risques sismiques afin de leur attribuer des logements beaucoup plus intéressants en termes de sécurité. Néanmoins, en dépit de la programmation du relogement, il faut quand même faire du confortement sismique parce que les locataires y sont toujours. De plus, il faut surtout entendre que le risque sismique n'a pas d'heure, n'a pas de jour et ne prévient pas de son arrivée. Le prêt de haut de bilan que propose le plan logement du nouveau Gouvernement MACRON permet d'accompagner les opérateurs parce que dans les financements que nous avons aujourd'hui sur les dispositifs logements que nous verrons probablement aujourd'hui sinon à la prochaine plénière, nous n'avons forcément prévu une participation importante de la Collectivité. Il est important pour nous Collectivité d'accompagner ces opérations, de se prêter caution pour aider à ce confortement sismique qui est important et qui évolue de réglementation en réglementation.

En tout cas pour la SIMAR, si je me base sur le secteur de Floréal et de Trénelle, ce sont facilement près de 450 logements, 450 locataires concernés par la problématique du risque sismique, ne serait-ce que sur Fort-de-France. La question de se porter caution est un choix politique que nous avons fait et que nous assumons. Il serait intéressant aujourd'hui de faire le nécessaire à ce niveau. Je conçois qu'il faille peut-être informer les collègues. C'est vrai que nous avons beaucoup échangé avec la commission « Habitat logement » présidée par Madame BAURAS et que la collègue Diane MONTROSE a participé à ces échanges. Nous avons fait plusieurs séances de travail auxquelles la commission « Finances » a participé également donc s'il y a besoin de porter des explications, volontiers, mais il faut savoir que pour signer un prêt il y a quand même des dates butoirs. Si la sollicitation est faite, si ce sont de nouveaux dispositifs pour accompagner les bailleurs sociaux, j'entends bien mais je rappelle une fois de plus que la SIMAR ne fait pas partie des sociétés pour lesquelles il y a des dividendes reversés aux actionnaires.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – J'essaierai de répondre après. Je passe la parole à Monsieur LORDINOT qui répondra peut-être par anticipation.

M. Fred LORDINOT – Président, je te laisserai faire le point explicatif, c'est un dossier que tu maitrises bien, chacun le sait ici. Il y a une volonté partagée par tous les membres de l'Assemblée de faire qu'il y ait une réponse apportée à la demande de logements en Martinique puisqu'il y a 11 000 personnes en attente de logements. Avec le vieillissement de la population, on devrait avoir des logements qui se libèrent puisque les personnes âgées, comme nous-mêmes, doivent à un moment quitter cette bonne terre mais il faut surtout encourager les investissements dans un marché qui est ce qu'il est, avec un foncier qui coûte cher et des coûts de construction qui sont élevés avec des contraintes particulières sur les risques auxquels nous avons à faire face. Nous devons nous réjouir de voir que les sociétés d'habitation à loyer modéré fassent des bénéfices, c'est un signe de bonne gestion. Nous n'allons pas souhaité qu'elles aient des pertes. La question est de savoir ce que l'on fait des bénéfices. Que fait-on des bénéfices ? On peut les réinvestir, il le faut. Seulement la proposition que je formule – je n'ai pas consulté mon groupe – c'est la baisse des loyers au nom du pouvoir d'achat parce que les martiniquais qui vivent dans ces habitations ont des difficultés, comme beaucoup de martiniquais, sur le pouvoir d'achat. Nous devons donc être clairs et fermes dans notre relation avec les bailleurs sociaux mais nous avons peut-être raté une opportunité. Je le dis sans blâmer qui que ce soit, peut-être même en faisant ma propre autocritique, nous aurions dû entrer dans le capital de cette société. C'est aussi ma position parce que plus vous êtes impliqués dans le capital de la société, plus vous avez le moyen d'agir et de dire ce que vous souhaitez à la fois sur la gestion et sur la répartition des bénéfices. Peutêtre devons-nous rappeler de manière très forte aux dirigeants de ces sociétés, que l'objectif est de faire baisser les loyers. Vous connaissez ma position, elle est connue, elle est a été très largement exprimée pendant les élections présidentielles. Vous savez pour qui j'ai appelé à voter... d'ailleurs le Président du Conseil Exécutif de cette Collectivité a fait le même choix que moi.

(Réactions)

Calmez-vous, je ne vais pas soulever... nous pouvons donc trouver un terrain d'entente sur la politique du logement qui est menée. On ne peut pas continuer sans arrêt à cautionner parce que ça coûte, ce sont des engagements financiers à la collectivité. On ne peut pas nous demander des cautions sans arrêt, on ne peut pas demander sans arrêt à augmenter les aides à la pierre et aux sociétés et faire que les loyers augmentent sans arrêt. A un moment donné, le loyer doit baisser. J'espère que cette demande qui est j'espère partagée par tous les rangs de l'Assemblée, par les martiniquais, sera transmise pour que dès cette année – nous avons le cadre légal pour le faire, le collègue MONPLAISIR le rappellera peut-être tout à l'heure – nous puissions assister à une baisse des loyers dans les habitations à loyer modéré.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien, nous avons plusieurs demandes d'intervention, preuve que le sujet intéresse. Monsieur DUVERGER, Madame NORCA puis Monsieur BIROTA.

M. Jean-Claude DUVERGER – Lors de la présentation des dossiers, il y a des moments où une intervention semble intelligente et nous discutons. Je dois dire que quand nous nous sommes réunis pour parler des dossiers, nous sommes venus pour voter ce dossier. Nous pensions et certains collègues sont intervenus pour dire la nécessité etc. nous sommes absolument d'accord. Nous sommes venus pour voter ce dossier mais ce que le Président introduit, ne peut pas nous laisser indifférents. Cela veut dire qu'il y a quelque chose à faire parce qu'il y a des statuts qui changent, des relations... on parle de maison-mère. Une collègue disait qu'il nous faudrait peut-être en savoir plus etc. Je retiendrai ce que disent les collègues BAURAS, NORCA et les autres : est-ce que s'il y a un débat, il faut nécessairement que la décision se prenne par rapport à ce dossier ou que ça nous invite à aller rencontrer les gens pour changer la donne, pas nécessairement sur ce dossier mais aller rencontrer les gens pour changer la manière de voir. S'il y a autre chose à faire, ce n'est pas nécessairement sur ce dossier au moment où nous avons travaillé dessus et où nous avons dit que nous étions d'accord. Je retiens quand même qu'il y a une discussion à mener, je retiens qu'il faut baisser – même si tu dis que tu n'en n'as pas discuté – il faut baisser les loyers. Mon désaccord serait que nous n'avons pas une population vieillissante mais des gens qui vivent longtemps.

(Rires)

M. le Président Yan MONPLAISIR – Il a toujours le sens de la formule. Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Juste pour répondre aux collègues LORDINOT et DUVERGER sur la question de la diminution des loyers. Depuis la loi MACRON sur la diminution à la fois des aides à la personne et des aides à la pierre, il faut savoir que depuis le 1er janvier 2018, l'allocation logement en Martinique a diminué et continuera à diminuer pour beaucoup de locataires. Il n'y a pas beaucoup de différence entre les locataires parisiens, les locataires foyalais ou encore saléens. À partir du 1er janvier de cette année, les aides aux logements personnelles que reçoivent les locataires vont diminuer, les loyers également. C'est la loi qui le prévoit, ce n'est pas une volonté. Concernant le calcul de la LBU (Ligne Budgétaire Unique), je rappelle que nous sommes les seuls. J'en ai parlé avec les deux collègues – Madame BAURAS et Madame MONTROSE – il faut que nous nous réunissions au titre du CDHH (Conseil Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement) pour comprendre pourquoi la Martinique est pénalisée d'un calcul totalement arbitraire sur la question de la LBU. Nous sommes les seuls à avoir un calcul de LBU différencié de tous les territoires d'Outre-mer, les seuls. Malgré cette

LBU la plus basse, nous sortons les loyers les moins chers des sociétés immobilières de l'Outre-mer. Ce sont des éléments chiffrés que je peux vous apporter. Quand j'entends qu'il faut encore diminuer les loyers, je l'entends, c'est louable. On peut l'entendre mais il faut comprendre tout le calcul qui est fait au préalable sur la question du financement du logement social. Je voulais vous porter ces informations pour bien comprendre comment se calcule la question du logement social et à quel point les loyers en Martinique sont les plus bas des Outre-mer.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame NORCA. Monsieur BIROTA.

M. Belfort BIROTA – J'ai noté avec satisfaction votre désir de poser les vrais problèmes parce que notre pays est confronté à un certain nombre de problèmes auxquels les élus ont du mal à trouver ou à proposer des réponses. Il y a effectivement le problème du logement social. C'est vrai qu'aujourd'hui, les sociétés HLM demandent souvent aux communes de mettre à disposition un terrain, ce que font les communes en général. Ces sociétés demandent également aux communes d'apporter des garanties financières, ce que font les communes également. Je n'en disconviens pas, je vais tout à fait dans votre sens Monsieur le Président, s'il faut poser ce problème je suis prêt à vous accompagner et à vous suivre. Seulement, il n'y a pas que ce problème. Si nous sommes des élus responsables – je crois que nous avons la prétention de l'être – nous devons aller au fond des vrais problèmes. Un problème capital pour nous ici en Martinique aujourd'hui, c'est le problème du prix de l'eau. Quand allons-nous – nous Collectivité Territoriale de la Martinique – nous pencher sur cette problématique ? Deuxième problème capital, celui des opérateurs téléphoniques. Quand allons-nous – nous élus de la CTM – nous pencher sur ce problème ? Ce sont les enjeux que nous avons à défendre et je crois que l'Assemblée tout entière, Monsieur le Président, sera prête à vous suivre si vous avez le courage d'aller encore plus loin. Mwen épi'w si ou ka alé.

(Applaudissements)

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur BIROTA, non seulement je suis prêt à y aller mais je l'ai déjà fait. En ce qui concerne le débat sur l'eau, je pourrais vous sortir toutes les interventions, tous les articles que j'ai rédigés sur ce sujet, ce de longue date. Il y a longtemps que je dénonce cette situation, tout comme je dénonce la situation concernant le logement, tout comme je dénonce la situation du monopole des sociétés qui nous permettent d'avoir les liaisons Internet avec la complicité de l'État. Il faut savoir que tout ceci ne peut se faire que si l'État cautionne ces situations. C'est la raison pour laquelle j'invite nos collègues qui sont au conseil d'administration de ces sociétés d'HLM, à avoir la position non pas du dirigeant de la société mais de l'actionnaire de la société. Vous n'avez pas à défendre la position de la direction, elle a raison de faire ce qu'elle fait. Si la direction peut dégager ses charges sur nous, ses contraintes, ses coûts, c'est de la bonne gestion que de faire cela. C'est de la très bonne gestion mais il faut savoir jusqu'où nous sommes prêts à aller pour ne pas nous laisser rouler dans la farine. C'est la règle du jeu... c'est la règle du jeu. Plus le dirigeant peut tirer sur la corde, plus il tire sur la corde. Si personne ne lui dit stop, il continuera à tirer sur la corde. C'est ce que nous faisons depuis des années.

Merci Monsieur BIROTA de votre intervention. Je dirai d'ailleurs en passant qu'il ne faut pas oublier qu'une garantie est un engagement. Monsieur le Président de la commission des finances pourrait le confirmer. Nous réduisons donc nos marges de manœuvre et nous augmentons nos risques parce que s'ils nous demandent une garantie c'est bien pour ne pas avoir à porter eux-mêmes le risque, pour que leur maison mère n'ait pas à porter le risque. Il ne faut pas être naïf dans cette affaire, chacun doit comprendre son rôle. Les sociétés d'HLM, leurs dirigeants sont dans leur rôle. Il faut simplement que nous ouvrions les yeux. Vous me dites aujourd'hui que telle société ne va pas distribuer. Qu'est-ce qui me garantit que demain, son actionnaire ne va pas distribuer? La seule garantie que je puisse avoir

c'est d'exiger de cette société qu'elle capitalise ses résultats, à ce moment-là, elle ne peut plus les distribuer. Peut-être qu'à ce moment-là, elle n'aura pas besoin de notre garantie parce qu'apparemment, c'est un problème de niveau de capitalisation. Il suffit de transformer les résultats en capital et vous avez résolu le problème. Il faut le leur dire, autrement ils continueront à tirer sur la corde parce que c'est de la bonne gestion, vous avez raison. C'est de la bonne gestion à leur niveau parce que plus ils ont de marge de manœuvre, plus ils sont dans leur rôle. Je comprends le collègue LORDINOT quand il dit que c'est de la bonne gestion d'avoir des résultats. Oui, mais quand votre mission est une mission sociale – et c'est une mission sociale – il est contre-productif, il est contraire à l'intérêt général, il est contraire à notre mission d'élu que ces sociétés produisent des résultats que beaucoup d'entreprises du secteur privé envieraient. Les sociétés des autres départements, pour d'autres raisons, pour de la mauvaise gestion peut-être mais aussi parce que - Monsieur BIROTA l'a rappelé – les élus ont été moins proactifs... je serais tenté de dire peut-être un peu moins naïfs, n'ont pas donné de terrains gratuitement à des sociétés qui n'ont pas fait de cadeaux etc. des terrains gratuits qui ont permis à ces sociétés d'être aujourd'hui en mesure de distribuer à leurs repreneurs des dividendes que nous leur avons permis d'assurer. C'est ce que je veux vous dire. Il faut évidemment consolider les logements, vous avez raison de dire qu'il faut le faire vite mais est-ce que nous ne pouvons pas dans les huit jours qui viennent – quel que soit l'aboutissement de nos discussions – avoir une discussion franche avec eux, quitte à revenir dans 10 jours pour voter une fois qu'ils nous auront donné des arguments, qu'ils nous auront dit qu'il y a une deadline pour la mise en place des financements, parce qu'ils nous auront que celle-ci est subordonnée à votre décision, la maison-mère ne veut pas... ne peut pas mais nous allons leur poser toutes ces questions. Nous leur demanderons pourquoi ils ne le font pas, pourquoi ils ne demandent pas à leur maison mère de garantir, pourquoi ils ne trouvent pas une autre solution. Ils nous donneront une réponse, le collègue responsable de l'Exécutif rapportera leur réponse et nous jugerons à ce moment-là. Mais si aujourd'hui nous envoyons un signal qui consiste à leur dire une fois de plus que nous n'avons rien vu, ils se diront qu'il faut continuer à les rouler parce que je considère qu'ils nous roulent dans la farine.

Vous avez dit que la LBU n'est pas la même ici. Savez-vous pourquoi elle n'est pas la même ? C'est parce que le coût de la construction est inférieur. On donne 300 euros au m² à la Guadeloupe et à la Guyane et nous 230 euros. La raison est très simple, la raison c'est que le coût de la construction présenté par les sociétés d'HLM de Martinique est inférieur à celui présenté par la Guadeloupe. La Guadeloupe a un prix moyen de construction au m² de 1850 euros, à la Martinique nous sommes à 1350 euros. L'État se frotte les mains puisque la contribution de l'État est proportionnelle au coût du m². Nous sommes en train de nous autoflageller – nous Collectivité et défenseur de l'intérêt général – pour faire plaisir à des sociétés qui fonctionnent très bien. C'est tant mieux, je m'en félicite parce qu'il vaut mieux ça que d'avoir la gabegie comme c'est le cas dans certains... je ne cite aucun département, mais c'est le cas quelque part ailleurs mais pour autant, ouvrons les yeux. N'acceptons pas de faire semblant de voir ce qui est une évidence. Je comprends votre intervention. Là où il y a une distorsion, c'est que nous confondons la finalité qui est de construire du logement, de conforter du logement, avec la réalité qui est que ces sociétés n'ont pas nécessairement besoin de faire appel à nous pour remplir la mission que nous leur demandons de remplir. C'est ce que je voulais dire. Monsieur le conseiller, pouvez-vous résumer ? Madame BAURAS.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Président, j'ai écouté. Depuis un moment, je fais la différence entre écouter et entendre. On entend malgré soi mais quand on écoute, on prête attention. J'ai prêté attention à ce que tu as dit, je comprends aisément que tu es sur la possibilité de surseoir au vote d'aujourd'hui alors que personnellement je serais d'avis que l'on maintienne le vote d'aujourd'hui. Il y a certainement des gens qui partagent ton opinion et d'autres qui partagent la mienne, je te demanderai s'il est possible de mettre aux voix la possibilité de voter aujourd'hui.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien. Monsieur NARCISSOT et Madame CLEMBERTHOLO.

M. Marius NARCISSOT – Je crois que le fond du débat est effectivement très important, les interventions qui ont suivi le montrent. Je veux quand même revenir sur ce qui nous est demandé aujourd'hui et qui consiste à nous porter garants. Ce n'est pas la première fois que nous nous livrons à ce genre d'exercice. Vous l'avez très bien dit, Président. La collègue LESDEMA ainsi que d'autres collègues l'ont dit : par cette décision, au-delà de tous les aspects que nous cherchons à protéger puisque nous sommes des élus, dans toutes les opérations que nous finançons, nous ne cherchons pas le gain économique mais le gain social. C'est ça notre objectif, nous cherchons à faire en sorte que le .citoven puisse trouver à travers les décisions que nous prenons, un meilleur confort, un accompagnement qui lui permet d'aller vers le mieux vivre. Je voudrais attirer notre attention sur la responsabilité de la Collectivité. Lorsque nous émettons une garantie financière, nous engageons la Collectivité. Je ne doute pas que les études aient été faites au préalable mais est-ce que dans ces successions de garanties, ces successions d'accords que nous donnons depuis que nous sommes au pouvoir, une analyse a été faite sur la portée du risque que nous prenons aujourd'hui. Il ne suffit pas de cumuler des engagements pour la Collectivité sans s'assurer du risque de bonne fin des opérations. On a parlé tout à l'heure de la notion de capitalisation qui serait pour nous, Collectivité, un gage de sécurité. Même si nous ne cherchons pas le gain économique, il n'est pas question pour nous de prendre le risque avant l'actionnaire même si nous. Collectivité, nous accompagnons l'opération.

Je veux attirer l'attention des élus et de la Collectivité sur le fait qu'à un moment donné, il faudra que nous puissions évaluer les risques que nous avons pris. Ce sont des risques qui sont là, ce sont des engagements financiers. Cette garantie signifie que si à un moment donné, l'emprunteur ne peut pas honorer son engagement, la Collectivité sera actionnée. Quel est le niveau de risque pour lequel nous avons engagé la Collectivité ? Nous sommes amenés à voter, nous cumulons les engagements mais nous n'avons pas une visibilité... sauf si le collègue LAVENTURE a des éléments pouvant nous rassurer. Je pense qu'il faudrait aller encore plus loin aujourd'hui sur la notion de risque que nous prenons car c'est un risque que nous prenons lorsque nous nous portons garants de ce genre d'opération.

M. le Président Yan MONPLAISIR - Merci Monsieur NARCISSOT. Madame CLEM-BERTHOLO.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Mon intervention portera sur trois points: le mécanisme économique de consolidation des capitaux propres, la sécurité et l'engagement politique et enfin le fonctionnement de notre Assemblée. Je commencerai par la fin. Concernant le fonctionnement de notre Assemblée, jusqu'ici les commissions qui ont été saisies ne se sont pas prononcées me semble-t-il. J'aurais aimé entendre l'avis des commissions. Sur le 2ème point à savoir l'engagement et la responsabilité de la Collectivité territoriale, il me semble que la sécurité des martiniquais – surtout ceux qui habitent dans ces logements – est primordiale et qu'en donnant ces garanties, la Collectivité veut montrer sa volonté de préserver la sécurité de ces personnes. En ce sens, je pense que nous ne devons pas reculer. Sur le capital, il est vrai qu'en cas de bénéfices une société peut augmenter son capital en consolidant ses capitaux propres, en intégrant les résultats dans la partie haute du bilan. N'empêche que s'il y a des emprunts à contracter, il leur faut d'une garantie. Comme l'ont dit certains de nos collègues, s'il n'y a pas cette relation de distribution de dividendes, on peut toujours demander que ces résultats soient directement affectés à de l'investissement. Tout en étant favorables à cette garantie, il me semble que nous pouvons demander – sans pour cela arrêter le processus – à ce que ces garanties soient apportées notamment la consolidation du capital, sinon affecter les résultats pour de l'investissement.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame CLEM-BERTHOLO. Monsieur DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je n'aimerais pas que l'on mette en opposition les deux possibilités. Je ne crois pas que l'intervention doit mettre en opposition le fait de voter aujourd'hui. Un vote mettrait en opposition. Dans la réalité, si on votait ce dossier, j'aurais aimé que l'on retienne quand même toute la démarche à faire qui nous permettrait d'intervenir après. Je n'aurais pas aimé qu'il y ait un vote qui laisserait supposer que nous ne sommes pas d'accord sur une discussion. Je proposerais que l'on vote ce dossier sans pour autant que cela ne nous empêche d'aller effectuer les démarches qui nous semblent nécessaires.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame RENARD puis Monsieur COUTURIER.

Mme Nadine RENARD – Comme l'a dit le collègue DUVERGER et certains autres collègues, je crois que tu as souligné un certain nombre de points qui me paraissent fondamentaux dans l'approche que nous devoir avoir sur cette question. Je crois qu'il y a besoin d'approfondir cette question pour définir de nouvelles orientations pour l'avenir. Tu as souligné un certain nombre de points qui me paraissent nécessaires à analyser et qui me paraissent pertinents sur cette problématique. Maintenant il s'agit sur ce dossier d'une garantie d'emprunt pour le confortement parasismique, je pense qu'il serait plus intéressant pour nous de voter ce dossier aujourd'hui – en tout cas de ne pas l'ajourner – et de garder comme objectif de mener une analyse de ces questions pour pouvoir définir à l'avenir notre position sur ce type de dossiers. Je pense qu'il y a vraiment lieu d'y réfléchir et de prendre des décisions qui iraient peut-être à reconsidérer nos positions. Il serait peut-être préjudiciable de bloquer ce dossier pour l'instant, même si la question me paraît très importante à analyser.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur COUTURIER puis Monsieur BRANCHI.

M. Gilbert COUTURIER – Je crois que la collègue RENARD a synthétisé et a dit ce que je souhaitais faire ressortir. Je voulais dire qu'il y va de la sécurité des personnes qui habitent ces bâtiments. Le fait de mettre les personnes en sécurité permet de sauver des vies mais n'exclut pas le vrai débat que nous devons poser autour du logement en Martinique. On pourrait prévoir une séance spéciale pour en débattre. Il n'est pas question pour nous de donner l'impression que nous défendons alors que ce n'est pas le cas dans la réalité. C'est nous qui devrions, avec nos populations, savoir ce qui est bon pour nous. Concernant le point de l'ordre du jour, je vote pour cette garantie apportée afin de mettre en sécurité les personnes qui habitent ces bâtiments.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur BRANCHI, ensuite Monsieur LORDINOT.

M. Michel BRANCHI — Je ne serai pas long dans la mesure où les deux orateurs qui m'ont précédé, ont exprimé un peu ma vision des choses. Je crois que la question du logement et des données spécifiques du logement dans notre pays mérite un examen, comme l'a proposé le Président de l'Assemblée, mais je ne suis pas pour prendre des décisions à l'emporte-pièce d'autant qu'au niveau national français... je dis bien français, le Gouvernement MACRON est en train de mener une politique ultralibérale dont les premiers éléments ont été communiqués par Madame NORCA. Le Parlement est en train de voter une loi ELAN en ce moment, loi qui dresse contre elle tous les responsables d'HLM et de communes. Je pense que nous devons donc nous accorder le temps de la réflexion en intégrant bien sûr les données spécifiques de notre pays, notamment la question foncière, la question du pouvoir d'achat chère à notre collègue LORDINOT. Dans ce domaine, nous avons trop souvent entendu les gens défendre le pouvoir d'achat — le parti dont je suis originaire est bien placé pour le savoir — et faire le contraire. Je terminerai en disant que moi aussi, j'ai voté MACRON pour écarter le danger fasciste en France mais je n'ai pas voté pour son programme. Je vous remercie.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur BRANCHI. Monsieur LORDINOT.

M. Fred LORDINOT — J'ai été bien inspiré de demander la parole, je ne savais pas que le collègue BRANCHI m'offrirait sur un plateau la fenêtre de tir. Je lui dirai « libre à chacun de qualifier comme il le souhaite la politique menée par le Président MACRON ». Aujourd'hui la baisse de la taxe et la suppression de la taxe d'habitation c'est quelque chose de très clair qui va dans le sens du pouvoir d'achat. Il peut être contre et dire ce qu'il veut, on peut partir systématiquement billet en tête contre l'État... je le répète, l'objectif de ce Gouvernement et de ce Président pour lequel j'ai appelé à voter, est de faire baisser les loyers. Je dis à mes collègues « faites attention à votre argumentaire » parce que j'ai entendu tout à l'heure un argument qui est repris par les fonctionnaires de l'État ici en Martinique, concernant les loyers les plus bas pour les sociétés d'HLM en Martinique. J'ai répondu à ce gentil fonctionnaire « Monsieur, il faut comparer le montant du loyer... »

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Il y a un problème de micro. Chacun va interpréter, Monsieur LORDINOT pensera que son propos était tellement pertinent qu'on lui a coupé la parole, mais ce n'est pas le cas.

M. Fred LORDINOT – Et la parole revient... l'objectif est bien de baisser le montant des loyers. Qu'on ne vienne pas me dire comme ce fonctionnaire que les loyers sont moins importants dans les HLM en Martinique. Je lui ai dit « Mais Monsieur les revenus aussi sont les moins importants. Reprenez les statistiques ». Si la personne a déjà des revenus qui sont bas, vous ne pouvez pas lui dire « loyé-a pa chè, péyé'y». Non, fok baisé pri loyé-a. Aujourd'hui, il y a une sorte de facilité à attaquer le Gouvernement en lui disant « augmentez la LBU » mais le collègue a expliqué pourquoi nous avions ce niveau de LBU. Je ne suis pas contre le fait que les sociétés fassent des bénéfices aujourd'hui mais c'est au prix d'une pressurisation des entreprises qui font les logements. Ou ka di lantripriz-la bésé pri-a, péyé sé ouvrié-a, itilizé lé matério lé mwen chè posib pou bésé pri loyé-a, pou bésé pri konstriksionan ek pandan tan-an ou ka rilivé pri loyé-a. Il faut que l'on soit cohérent, on ne peut pas sans arrêt se retourner contre l'État et dire « on les laisse avec les bénéfices, on verra s'ils vont capitaliser, ce qu'ils vont faire etc. » Non.

Je salue les efforts du Président de l'Assemblée pour convaincre sa propre majorité, moi qui ne suis pas de sa majorité, il m'a convaincu. Si cette société estime que nous n'agissons pas assez vite, qu'elle nous envoie promener et nous dise « mwen pa ni bizwen garanti zot » parce que l'Etat vient de créer une banque des territoires et cette société dit « zot CTM ,zot ka pran tan pou pran décizion-an, mwen pa ni bizwen garanti zot ». C'est pourquoi je partage le point de vue du Président. Si on veut que le débat soit placé sur le bon curseur, nous disons non, nous leur disons que nous voulons revoir la discussion avec eux. Nous sommes pour le confortement sismique, nous sommes pour l'amélioration du logement, nous sommes pour les investissements mais là maintenant nous vous disons « venez vous asseoir pour mener une négociation avec nous parce que les martiniquais en ont assez de ces hausses de loyers qui n'arrêtent pas et qu'on leur dise aller sans arrêt vers l'État ». Je reprendrai à une autre occasion le débat de fond sur la politique sociale du Gouvernement actuel. Tout à l'heure, à l'occasion du débat sur la santé, je donnerai d'autres arguments au collègue pour son information mais je lui dis d'ores et déjà que le déficit de la sécurité sociale et les quatre branches a été divisé par 10. Nous en parlerons tout à l'heure. Le déficit avoisinera les 500 millions d'euros alors qu'il était de l'ordre de 5 milliards. Le Gouvernement MACRON a donc quelques résultats positifs à son actif.

Brouhaha

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame LESDEMA a la parole.

Mme Marie-Line LESDEMA – Vous aviez dit au départ que nous aurions été proactifs, je pense que nous avons fait le tour de la question. Quand la collègue BAURAS a demandé si on mettait au vote, c'était justement pour pouvoir voter ce dossier. Ça fait plus d'une heure que nous en parlons, il serait peut-être temps de voter. Je sais que c'est vous qui avez la police de votre Assemblée mais à un moment il faut savoir s'arrêter.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Vous avez tout à fait le droit d'émettre votre point de vue. Je souhaite même recueillir tous les avis, c'est pour cela que j'écoute les uns et les autres. Madame CASIMIRIUS.

<u>Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS</u> – Je me rends compte que certains arrivent à quelques dérives à partir du problème du logement. Très honnêtement, étant Maire d'une petite commune, certes, je ne suis pas certaine que ce soit l'occasion, à partir d'un problème de garantie, de mettre en exergue – je ne peux pas me taire quand j'entends ça – des actions un peu scélérates de l'actuel Gouvernement.

(Applaudissements)

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous avons entendu à peu près tout le monde. Je pense que ce débat était nécessaire. C'est un débat de fond, vous l'avez dit Madame BAURAS, qu'il faudra avoir. J'ai entendu également les voies de sagesse qui se sont exprimées et qui souhaitent que nous ne nous divisions pas sur un sujet où il y a moyen de ne pas diviser et pour lequel nous sommes uniquement sur un problème de tempo. Est-ce le bon moment ou pas pour engager cette discussion et ce bras-de-fer. J'ai entendu tout cela, je propose de me rallier – sauf s'il y a des avis contraires qui souhaitent à nouveau argumenter – à ce point de vue de sagesse et de faire en sorte que nous votions. J'aurais souhaité que nous puissions assortir ce vote de l'expression d'une volonté. Je pense que c'est important qu'on le fasse, cela n'aura pas de valeur juridique mais il faut que nous fassions savoir aux sociétés d'HLM qui nous sollicitent, que nous leur demandons de ne pas distribuer de dividendes à leurs maisons mères parce que c'est appauvrir la Martinique sur le dos – et Monsieur LORDINOT a raison – des locataires qui ont payé des loyers, qui ont permis de générer des résultats. C'est appauvrir la Martinique sur le dos des efforts – Monsieur BIROTA a raison – des Collectivités qui pendant des années ont permis à ces sociétés d'avoir les résultats qu'elles ont.

Aujourd'hui, si elle distribue des dividendes pour permettre d'avoir une vision plus équilibrée de l'investissement qu'elles ont fait dans d'autres sociétés d'HLM qui elles sont ultra déficitaires et qui en termes courants sont appelés à dire qu'elles sont « à la rue » c'est parce que c'est nous qui allons aux yeux de leur vision de gestionnaire, leur permettre d'équilibrer leur situation avec des sociétés qui sont très déficitaires dans d'autres départements et des sociétés qui sont excédentaires fort heureusement, mais dont elles vont prendre les résultats pour les remonter et justifier d'un équilibre global. Je souhaite qu'on leur dise clairement que nous sommes défavorables à ce que toutes les sociétés d'HLM distribuent les dividendes qui sont le résultat des efforts des locataires martiniquais et des élus martiniquais. Pour ma part, voilà ce que je vous propose.

J'oublie quelquefois – je vous demande de m'en excuser – mais j'avais bien consulté les commissions et j'avais eu l'avis des deux commissions, à la fois des finances et du logement. Je voulais simplement que l'on n'ait pas à l'esprit l'idée que je ne l'avais pas fait. Monsieur le conseiller LAVENTURE, merci de votre patience. Je pense que vous aviez le sentiment que c'était un sujet qui allait passer très facilement mais j'ai noté que vous écoutiez la discussion avec beaucoup d'intérêt puisque vous êtes très concernés, en tant que responsable de la gestion des finances de notre Collectivité.

M. Miguel LAVENTURE – Si vous en êtes d'accord, j'essaierai de me limiter à cet aspect des choses. Nous sommes sur une demande de garantie d'emprunts avec un objet précis pour deux rapports. Il s'agit de ce que nous pratiquons de manière très usuelle pour permettre la construction par des bailleurs sociaux. Pour deux autres rapports (il y en a quatre au total) il s'agit d'une modalité nouvelle qui intervient dans un cadre particulier et dont aujourd'hui il est opportun de considérer qu'il y a lieu d'en parler. Le sujet est cadré. Ce sont des prêts qui sont consentis par la Caisse des dépôts et consignations pour des objets particuliers, sur une enveloppe spécifique qui permet notamment (c'est le cas ici) d'apporter non pas des moyens en construction mais des moyens en structuration financière de l'entreprise puisqu'il s'agit d'emprunts qui interviennent sur le haut de bilan et sur des modalités singulières puisqu'il y a de la bonification et suivant un mode opératoire défini qui appelle la garantie des collectivités.

Dans le même temps, les bailleurs sociaux martiniquais viennent de faire l'objet des évolutions structurelles qui ont été rappelées hier et qui font que ces bailleurs sociaux ne sont plus tout à fait aujourd'hui, du point de vue de leur format et de leur fonctionnement, ce qu'ils étaient hier. Ces deux éléments de nouveautés conjuguées, peuvent donner lieu à un espace de réflexion qui portera non seulement sur des opérations comme celles pour lesquelles nous somme invités à nous prononcer, mais plus généralement sur des aspects qui traduisent la volonté politique de la CTM en matière de logement. Par conséquent j'entends, je vois, j'accueille de manière extrêmement favorable... j'ai envie d'ajouter prometteuse l'enthousiasme qui se manifeste pour que les échanges puissent s'organiser avec les uns et les autres. Dans le cas présent, je crains que nous ne puissions pas déroger à ce dispositif singulier qui appelle la garantie des collectivités. Je crois que sur le plan du signal politique, il m'a semblé que tout le monde est d'accord dessus, l'intérêt de pouvoir recourir à une formule emprunt pour apporter un commencement de solution à du confortement parasismique dans le parc ancien, sera bien apprécié par les uns et par les autres.

Puisque les circonstances font que je m'occupe de ceci et de cela, j'ajoute que cette modalité au total nous est plus favorable que celle qui consisterait à solliciter sous forme de subventions, des dotations particulières pour permettre de faire des programmes parasismiques. Je ne le dis pas parce que c'est une éventualité théorique que l'on pourrait avoir dans la tête de celui-ci ou de celui-là, je le dis parce qu'aujourd'hui la CTM est concrètement sollicitée par des bailleurs sociaux pour financer sous forme de subventions des opérations de confortement parasismique. Il me paraît plus vertueux que ces objectifs de confortement parasismique soit mis en œuvre par des modalités financières qui recourent à du renforcement des hauts de bilan par des emprunts bonifiés, plutôt que par l'obtention de subventions dans le contexte financier que vous connaissez, que nous connaissons et que nous pratiquons.

Pour finir, l'Assemblée choisira ce qui lui paraîtra le plus opportun, je veux simplement dire que nos marges d'appréciation ne sont pas infinies et que nous avons en toute hypothèse à organiser en prenant le temps, non pas simplement sur la perspective de la seule prochaine plénière mais sur un temps plus significatif, puisqu'il s'agit d'intégrer les éléments de nouveauté et de restructuration des bailleurs sociaux martiniquais, pour faire en sorte que non seulement ces problèmes mais les autres puissent trouver des solutions partagées par l'ensemble des collègues. Merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je ne voudrais pas allonger les débats, nous allons donc passer au vote. Je voudrais simplement vous dire que l'idée c'est de régler le problème aujourd'hui pour qu'il n'y ait ni malentendu ni divergence. Je souhaiterais que l'on vote à l'unanimité mais il est bien clair que le recours à l'emprunt pour l'augmentation de capital n'était pas la seule solution. Dans la mesure où on a des bénéfices que l'on n'a pas affectés, il suffit de les affecter à la capitalisation et on n'a plus besoin de faire d'emprunt. Je ne m'étendrai pas là-dessus, la demande est présentée, j'ai compris l'état d'esprit que nous avons aujourd'hui et je le rejoins. Je souhaiterais simplement que nous assortissions chacune

des décisions – rien ne nous empêche de le faire, vous l'avez rappelé M. le conseiller exécutif, le contexte n'est pas le même, les obligations techniques ne sont pas les mêmes – de l'expression de notre volonté de demander à ces sociétés de ne pas procéder à des distributions de dividendes mais de procéder à une recapitalisation à partir des résultats qui sont mis en réserve, il y en a déjà etc. Autrement, nous nous exposons aux risques que ce soit la bonne santé des sociétés martiniquaises qui permettent d'améliorer la vision globale pour ces sociétés qui ont racheté nos sociétés. Voilà ce que je souhaite.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose que nous votions en l'état et que nous assortissions cela de l'avis de l'Assemblée qui consiste à demander à ces sociétés de ne pas distribuer de dividendes mais de veiller à ce qu'ils soient capitalisés. Ce ne sera qu'un vœu mais nous aurons au moins exprimé une volonté politique claire. Est-ce que nous pouvons être d'accord pour voter de cette façon ? Monsieur BRANCHI vous souhaitez dire un mot ?

M. Michel BRANCHI – J'approuve totalement cette proposition et je l'assortis d'une remarque purement personnelle, il faudrait demander à toutes les multinationales qui sucent le peuple martiniquais de faire pareil.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – D'accord. Monsieur LORDINOT ne vous répondra pas. Il le fera dans une autre enceinte sinon nous allons relancer le débat. Je propose que nous votions.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité avec inclusion de la proposition de l'avis indiqué.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Il faut absolument qu'ils nous entendent. Madame SAITHSOOTHANE, vous alliez dire quelque chose ?

Mme Sylvia SAITHSOOTHANE – C'est un peu hors sujet mais pas hors sujet de nos murs. C'est juste une information. A l'heure où les Maires se mobilisent pour la santé en Martinique, à l'heure où nous souhaitons beaucoup d'autonomie pour nos territoires, je rappelle que l'Etablissement Français du Sang se trouve dans l'accueil de la CTM et que les élus sont conviés à venir donner leur sang, comme je l'ai fait ce matin. Vous aurez la chance d'avoir un petit miroir, un petit stylo et une petite trousse. Je vous invite fortement à le faire, il y va de la santé de nos concitoyens. Je rappelle aussi que depuis le 19 avril 2009, l'âge limite est passé de 65 à 70 ans. Je pense que tous ceux qui sont ici peuvent donner leur sang, quatre fois par an pour les femmes et six fois par ans pour les hommes. Merci Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vous demande de ne pas y aller tous en même temps. Je ne doute pas que chacun ira puisque nous avons tous promis sur les tréteaux de donner notre sang pour notre pays, n'est-ce pas ? J'ai entendu cela quelquefois lors des campagnes électorales, je ne doute pas que nous serons généreux. Merci Monsieur le conseiller je vous propose de passer au point 51.

51/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE PDRM FEADER 2014-2020-RMAR040117DA0970086 SARL PAQUEMAR-« PLANTATION DE VITROPLANTS 2017-DRAINAGE »

- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> Nous allons rentrer dans l'examen d'une série de dossiers qui relèvent des fonds européens. Nous aurons toute une série d'opérations concernant le FEADER pour l'agriculture et le développement rural.
- M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport
- M. Miguel LAVENTURE Je rappelle, je ne le ferai pas nécessairement pour tous les dossiers, que nous voyons en plénière les demandes de subventions qui, s'agissant du FEADER, concernent un coût d'opération supérieur à 150 000 euros, les montants inférieurs étant examinés en Conseil exécutif.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Monsieur le conseiller. Nous allons donc recueillir l'avis des commissions, commission des finances évidemment. Je pense aussi à la commission des affaires européennes et à la commission des affaires agricoles.
- M. Michel BRANCHI Notre commission a examiné avec beaucoup d'attention tous ces dossiers européens. Concernant ce dossier, elle a émis un avis favorable. Puisque nous abordons ce chapitre important, je voudrais ajouter que nous avons également noté que l'intervention de la CTM pour cette plénière concerne 23 dossiers européens pour un coût éligible de 10 M€, avec une intervention de l'Union européenne à hauteur de 23.3 M€ et de 7.6 M€ pour la CTM. Par conséquent cela traduit une forte accélération de la programmation des fonds européens.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Monsieur BRANCHI de cet avis. Madame LESDEMA pour les affaires européennes.

Mme Marie-Line LESDEMA – Nous avons donné un avis favorable mais nous avons quand même interpellé les administratifs présents en leur demandant de nous faire également un récapitulatif de tous les dossiers qui ne passent pas en Assemblée et qui sont vus directement au Conseil exécutif. Nous sommes interpellés par le grand public sur des dossiers qui sont déposés et pour lesquels nous n'avons pas forcément les attributions. Nous avons porté une attention particulière car on parle souvent de performance économique dans les dossiers, il serait intéressant de tenir compte également des conditions de travail de ces ouvriers qui interviennent dans toutes ces entreprises.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame RENARD.

Mme Nadine RENARD – Sur ce dossier, la commission a émis un avis favorable. Je rejoins la collègue LESDEMA qui sollicite la possibilité d'avoir connaissance des dossiers qui sont passés au Conseil exécutif. C'est une demande que nous avions déjà formulée lors de la plénière précédente, je crois que le collègue LAVENTURE a prévu d'y répondre très prochainement. Je souhaiterais profiter de l'occasion pour faire un retour sur le salon de l'agriculture qui s'est déroulé ce week-end au stade Pierre ALIKER. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier les exposants qui se sont mobilisés sur cette manifestation, qui ont été très nombreux à répondre à notre appel. Nous avions environs 160 exposants. Je voudrais remercier les visiteurs qui se sont déplacés en nombre puisque nous avons eu plus de 20 000 personnes qui se sont déplacées sur cette manifestation et également féliciter le travail des services de la CTM qui en partenariat avec la Chambre d'agriculture, ont travaillé de concert pendant plus d'une année pour préparer à la fois les Assises de l'agriculture qui se sont tenues en décembre 2017 et ce Salon de l'agriculture de Martinique qui, aux dires des exposants et des visiteurs, était nécessaire et a été une réussite.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame RENARD. Avons-nous des demandes d'intervention ? Puisqu'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au dossier suivant, le numéro 52.

52/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL HABITATION GRAND SUD - INSTALLATION IRRIGATION SUR 33 HA, RÉALISATION DE DRAINAGE ET DE TRACES POUR 2014-RMAR040116DA0970031 »

M. Miguel LAVENTURE – Pour ce dossier, je donnerai les éléments essentiels pour aller directement à la cible. Son coût total est de 281 540 euros, le FEADER est sollicité pour 179 481,75 euros et la contrepartie est apportée par la CTM pour 31 673,25 euros.

M. le Président Yan MONPLAISIR – S'il n'y a pas d'opposition et pour nous permettre d'avancer puisqu'il s'agit du même type de dossier, le conseiller exécutif se propose de présenter tous les dossiers. Je demande donc à l'Assemblée s'il y a des objections.

Madame LESDEMA, vous n'êtes pas d'accord?

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Ce sont des dossiers qui sont traités de façon différente. Il y a de la banane, de la canne, il y a de la mécanisation.

M. le Président Yan MONPLAISIR – D'une certaine manière, Madame LESDEMA, je ne crois pas que cela nous empêchera de débattre sur un dossier parmi les dossiers qui seront présentés en même temps. L'idée n'est pas d'escamoter le débat, ni les avis. Les commissions donneront les avis dossier par dossier si c'est nécessaire. Dans le souci de ne pas avoir à chaque fois ces ruptures, ce qui nous permettra de gagner du temps, est-ce que vous accepteriez que nous procédions ainsi ? J'aimerais mieux qu'il n'y ait pas d'opposition. Allez-y M. le conseiller, tout le monde est d'accord là-dessus.

53/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « EARL LAUDAMAR-PLANTATION DE CANNE ET ACQUISITION DE MATÉRIEL LS 2017 - RMAR040116 DA0970328 »

54/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL EXPLOITATION PETIT MORNE - IRRIGATION À GOUTTES (40 HA) INSTALLATION DE TROIS HELIOSECS 2014-RMAR04116DA0970175»

56/ MODIFICATION D'UNE AIDE EUROPEENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014–2020 « SAS HÉRITIERS CRASSOUS DE MEDEUIL PLANTATION DE 19,24 HA DE BANANES ET DE 9,75 HA DE CANNES ACQUISITION D'UN APPAREIL DE TRAITEMENT RMAR040116DA 0970249 »

57/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014–2020 « SARL SOCIÉTÉ NOUVELLE DES PLANTATIONS CONCORDE - AMÉNAGEMENT DE HANGAR, RÉALISATION DE 6000 ML TRACES ET PLANTATIONS DE BANANES 2017 RMAR040117DA0970053 »

58/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL CHAMPIMAR - RÉALISATION D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DE CHAMPIGNONS DE PARIS (2016) RMAR04116DA0970023 »

59/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS MARTINIQUE AVICULTURE - AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ - RMAR040218DA0970001 »

60/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « EARL EXPLOITATIONS AGRICOLE RIVIÈRE LA MANCHE - PLANTATION DE VITROPLANTS BANANES SUR 15 HA ET DE CANNE À SUCRE SUR 34,93 HA EN 2017 - RMAR040117DA0970114 »

61/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL HABITATION TRIANON - IRRIGATION POUR LES PLANTATIONS DE 12,18 HA DE 2015 et 1500 ML DE CREATION DE TRACES - RMAR 040116DA0970034

62/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « S.M.P.S.J. SOCIÉTÉ MARTINIQUAISE DES PLANTATIONS SAINT-JAMES (EX SMCS) INVESTISSEMENTS AGRICOLES 2014 2015 DOSSIER 2/2 AMÉLIORATIONS FONCIÈRES-MÉCANISATION RMAR040116 D A0970203 »

63/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SAS DISTILLERIE AGRICOLE DE SAINTE LUCE - TRAVAUX DE DÉCROCHAGES, AMÉLIORATION FONCIÈRE ET MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION EXPÉRIMENTAL SUR L'EXPLOITATION DASL EN 2017- RMAR 040116DA0970092

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Voilà, Monsieur le Président et chers collègues, l'énoncé des propositions pour les différents dossiers relevant du FEADER.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur le Conseiller. Nous allons recueillir l'avis des commissions. J'en profite pour souligner le fait que cette longue énumération peut laisser supposer

l'ampleur du travail accompli. Il convient de le souligner et de souligner notre satisfaction de voir s'accélérer le nombre de dossiers présentés à notre assentiment.

Monsieur le Président de la commission des finances je vous donne la parole.

M. Michel BRANCHI – Nous avons formulé un avis favorable. Je souscris à ce que tu viens de dire, Président. Je voudrais m'associer aux remerciements pour les efforts accomplis par nos services.

M. le Président Yan MONPLAISIR – La commission « Agriculture ».

Mme Nadine RENARD – Nous avons effectivement analysé de manière détaillée les dossiers 51 à 63. L'avis a été un avis favorable. Je voudrais préciser également que ce sont des dossiers sur des thématiques que l'on retrouve régulièrement, il arrive quelquefois qu'il y ait des dossiers spécifiques sur des projets particuliers, en l'occurrence le projet CHAMPIMAR. Il nous arrive dans ce cas de solliciter le porteur de projet et de l'inviter à venir en commission pour nous présenter son projet de façon à ce que les élus puissent échanger et poser toutes les questions pour bien maîtriser ce projet.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Y a t-il des demandes d'intervention ?

Mme Marie-Line LESDEMA – Il y a d'abord la commission des affaires européennes.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Exact, Madame LESDEMA? Ne m'en veuillez pas. Pourtant, je ne manquais pas de penser à vous puisque vous avez accepté que nous ayons ce mode d'examen.

Mme Marie-Line LESDEMA – Nous avions quelques remarques à faire, sur le dossier 53 par exemple. Nous voulons quand même féliciter les agriculteurs qui font de la diversification parce qu'on réclame souvent sur les dossiers des fonds européens qu'il y ait des dossiers de diversification, c'est très bien. J'aimerais également demander... ça concerne un peu tous les porteurs de projets ou de demandes de fonds européens qui font la culture de la canne. Nous avons une usine que nous portons à bout de bras et souvent nous nous rendons compte que ces exploitations donnent la préférence aux distilleries. Tout comme nous avons fait le plaidoyer pour les logements sociaux, il faudra trouver un moyen pour que nous puissions être prioritaires. C'est vrai que ces entreprises agricoles ont besoin de finances rapides mais un jour ou un autre, cher collègue LAVENTURE, il faudra se pencher sur cette difficulté parce que nous ne pouvons pas financer à bout de bras toutes ces entreprises et qu'en retour, elles ne cherchent que le bénéfice, ce qui est normal.

Je voulais également aborder la question des champignons. Nous avons eu à porter un dossier dans le cadre des fonds INTERREG, par rapport au Parc naturel qui avait également un projet sur la culture du champignon. J'aimerais savoir s'il y a une corrélation avec ces deux projets ou si ce sont deux projets tout à fait différents. Sur le dossier 66, nous avions également un avis sous réserve de réponse aux questions posées. Nous avions posé un certain nombre de questions par rapport à la Société antillaise d'exploitation de ports de plaisance... nous n'y sommes pas encore. Je suis allée trop vite.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur CHARPENTIER-TITY, Monsieur CLEON, Monsieur BARTHELERY et Monsieur MARTINE.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je terminerai mon intervention par une question mais je ne demande pas une réponse absolument immédiate. Effectivement, dans les dossiers que nous avons eu à étudier, nous avons vu qu'une grande partie des organismes de fonds européens sont sollicités à savoir le FEADER, le FEAMP etc. C'est vrai que c'est un peu le rôle de la presse d'être un peu provocatrice, un peu annonciatrice de mauvaises nouvelles mais ce qu'il faut quand même rappeler,

c'est qu'en 2015 il y avait 2 % de consommation des fonds européens. Aujourd'hui, nous sommes à près de 30 %, je dis que les choses ont bougé. Je n'incrimine pas la gestion précédente, je pense qu'ils auraient également mis en route les mécanismes afin de les utiliser.

J'ai constaté également qu'au niveau de l'administration de la CTM, il y a une montée en compétences par rapport à cette question. Sur des fonds qui ne sont pas une faveur, nous n'allons pas entrer dans la façon dont ces fonds circulent mais nous ne devons pas avoir à l'esprit que c'est une faveur. Ce qui me paraît important, c'est que vu les difficultés financières avérées que connaît notre Collectivité qui la collectivité majeure, mais que connaissent aussi la quasi-totalité des collectivités martiniquaises, l'appel aux fonds européens est de plus en plus notable. La question que je me pose et que beaucoup de martiniquais se posent, c'est comment aider à cette nouvelle culture alors que la CTM est des deux côtés de la barrière. Comment faire en sorte que tous les porteurs de projets soient à égalité devant la demande de ces fonds européens? Je ne demande pas une réponse détaillée sur la procédure, j'ignore si ceux qui sont en charge de ce domaine ont déjà pensé à cela, j'ai vu qu'il y a des conférences qui se tiennent sur cette question mais il y a de plus en plus de demandes. Les conseillers territoriaux sont interpellés sur cette question, par conséquent je trouve légitime de la poser.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Monsieur le conseiller, vous souhaitez répondre question par question ou vous souhaitez que l'on recueille toutes les questions ?
- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> Je pense que le mieux c'est de laisser l'ensemble des collègues s'exprimer. Il y a peut-être des questions qui vont se regrouper.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Très bien. Monsieur CLEON.
- **M.** Georges CLEON Ce n'est pas une question, c'est un avis. La commission « Infrastructures et équipements » a eu à examiner le rapport 70. La commission a émis un avis favorable sur ce dossier.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Nous n'y sommes pas encore.
- M. Georges CLEON Il s'agit bien de l'attribution des aides européennes ?
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Oui, oui. Nous avons fait un tir groupé mais moins large. Collègue BARTHELERY.
- M. Richard BARTHELERY Je voulais intervenir par rapport aux fonds européen, aux fonds de la Collectivité territoriale qui sont alloués à tous ceux qui ont un rapport avec la canne. La collègue LESDEMA vient d'ailleurs de le rappeler, je souscris totalement à sa demande parce qu'effectivement la Collectivité territoriale soutient tout ceux qui ont cette activité et qu'en retour, très souvent la SAEM du Galion n'est pas pourvue en cannes parce qu'il y a toujours des dysfonctionnements s'agissant des paiements avec l'ASP (Agence de Service des Paiements). C'est de l'argent public, il y a d'énormes contrôles, c'est beaucoup plus long alors que les distillateurs paient les livreurs rapidement. C'est une première chose. Je crois que si nous les soutenons, tout comme le logement, il faut que nous puissions leur demander de livrer des cannes fraîches à la SAEM du Galion.

Juste une petite précision mais qui a toute son importance, toutes les entreprises locales qui reçoivent des fonds européens sont tenues – d'ailleurs l'Europe l'exige – de mettre le drapeau européen sur les installations qui ont été financées par l'Europe. Il faudra que dorénavant toutes ces entreprises qui sont financées par la Collectivité territoriale de Martinique mettre le logo de la Collectivité territoriale sur les installations qui ont été financées par la Collectivité également. Cela me semble important parce que j'ai

l'occasion d'aller dans des manifestations sportives qui étaient financées par la Collectivité et où il n'y avait pas le logo. Je suis allé également dans une grande entreprise qui a été financée par la CTM où il n'y avait pas le logo de la collectivité. C'est simplement pour que les gens puissent se rendre compte que leur entreprise est également financée par des fonds publics et que tout le monde le sache.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je crois qu'il n'y aura pas de difficulté mais le conseiller vous répondra. Monsieur COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Mwen ka kwè ke la nou ka pozé pwoblem-lan. Pou koumansé mwen lé di ke pou sé dosié-a ki traité-a, nou santi ke ni an travay ki fèt tant par les commissions que par les administratifs pou lé fonds kon FEADER etc. Woulo bravo. Mwen lé osi souligné an bagay ki ka sanb mwen potalan, lagrikilti pa limité a dé lantripriz ki ka lansé de nouveaux projets ou dé lantripriz alantou kann, alantou bannann. Lagrikilti ka alé osi andidan an diversifikasion pou dé ti lantripriz ki an difikilté. Assez souvent andidan sé dosié-a ki dépozé, yo ka observé ke yo ka pran tan pou trapé an répons ek labank paka misé épi yo asousa. Mwen ka kwè fok nou sé alé fouillé andidan sé karton-an,, alé gadé lé diféran dosié ki la pou nou ba sé moun ta-la an pal pou soti andidan kriz-la. Mwen ka fè zot sonjé ke lè ou sé an lagrikiltè ek ou poté an pwajé, ou monté an lantripriz ki ka mò, sé kréasion-an ki ka disparèt mé sé osi kapasité'w a nouri fanmi-ou, pou payé chaj ou ni. Mwen sé voudré ba an lexamp, mwen ka pran'y asou Gros-Morne mé nou pé pran'y anlot koté, ni dé sitiasion labitation Jouvence : ni an madanm ki la dépi lanné, ditan la réjion i té za ka di sèten bagay asou éli a ki té ni an chai lagrikilti. Mwen palé bay andidan téléfon, i té ka di mwen i bout, i ni ti manmay pou vréyé lékol, i ni lesplwatasion'an pou mennen douvan douvan, Sa inposib bay di antré asou lesplwatasion-an. Mwen sé voudré nou gadé ba fanmi tala, paske madanm tala esayé trapé lajan pou serres i té ni ek i rivé v pèd lajan tala paske chimen-an pa ka permèt i rivé bò serre-la. Le désanklavman sé an dosié pou nou gadé paske sérièzeman. Toupré madanm tala, toujou asou labitasion Jouvence, yonn di sé pli bel stikti ki ka formé jenn matinitjé, ke yo rikonèt dan la Caraïbe ka fè ti bren lapen ka fonktioné près san moyen. Apré an visit Pwézidant komision-an té fè ek dot kanmarad, Madanm-lan té ka di nou labank té pou vini estimé valè teren'y pou yo pran ledispozision aske i ka rankontré difikilté. Mwen ka kwè sé dé dosié nou pé pa mété asou koté. Mwen pa lé pran plas Pwézidant-lan donk mwen pa ka ba sé nom-an, mwen ka pansé i ké alé relansé sé dosié tala. Mwen lé kan menm di ke ledésanklavman pou lé agrikilté ke permet yo valarisé tè agrikol, sa ké permet osi ke nou rété bo lézagrikiltè pou vo pwodwi plis, pou vo ni pwodwi de kalité pou lè nou mété foire agricole nou an plas nou ni ankò plis pwodwi matinik. An woulo bravo pou sé moun-lan ki organizé, pou koordinatè. Sé sa mwen té lé di, sojé lé zagrikiltè an difikilté.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur COUTURIER. Monsieur MARTINE.

<u>M. Raphaël MARTINE</u> – Juste une demande de précision, au niveau du rapport 54. Est-ce que le rapporteur pourrait expliquer le terme « héliosec » car je n'ai pas trouvé l'explication dans le rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur BELLUNE, Madame RENARD puis Madame BERNABE.

M. Claude BELLUNE — Ma question s'adresse au conseiller exécutif. C'est vrai que nous étudions beaucoup, nous sommes sur un volet assez important. Ma question porte sur un point que je n'ai pas vu. Je pose la question parce qu'elle a une certaine importance. La SAEM du Galion a fait une demande à l'autorité de gestion des fonds européens, pour un montant de 4 M€. Ce fonds répond à son souci de modernisation qui est plus qu'important, je dirai même capital. Il ne suffit pas de demander que l'on envoie des cannes au Galion, encore faut-il que le Galion soit en capacité de les traiter et de les traiter correctement. J'aimerais savoir où en est cette demande, si vous avez instruit ce dossier.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Madame RENARD.

Mme Nadine RENARD – Je voudrais revenir sur les propos du collègue COUTURIER pour préciser deux choses. Tout d'abord, concernant le FEADER, la question est revenue à plusieurs reprises de la part de divers collègues sur le fait que les dossiers qui nous sont présentés sont pour beaucoup des dossiers cannes et bananes et que l'on voit très peu la diversification. Il y a plusieurs explications à cela, la première étant à la fois le seuil des dossiers présentés en plénière. Le conseiller exécutif a dit que les dossiers présentés en plénière sont les dossiers de plus de 150 000 euros. Bien souvent, les dossiers de diversification sont inférieurs à ce seuil et passent uniquement en conseil exécutif. Je crois qu'au vu des différentes interrogations des conseillers élus mais également de la population martiniquaise et des agriculteurs qui nous écoutent, il serait intéressant de faire de temps en temps, selon une fréquence à déterminer, un point sur ces dossiers de diversification afin que la population soit informée du fait qu'il y a également des dossiers de ce type qui sont traités auprès de notre Collectivité et qu'il y a des dossiers qui sont financés dans le cadre du FEADER pour la diversification. Je pense que c'est important en termes d'information parce que l'on pourrait avoir le sentiment que ce sont toujours certaines filières qui sont financées. Or, ce n'est pas le cas. Cette information n'est pas disponible au grand public et ne l'est pas non plus auprès des élus de l'Assemblée, je pense que c'est dommage. Lors d'une prochaine plénière, je pense que ce serait bien de faire un petit focus sur cette filière de diversification pour pouvoir montrer qu'il y a des aides qui sont accordées également. Cela permettrait aussi d'encourager certains agriculteurs qui ont le sentiment qu'ils ne sont pas éligibles à ce dispositif et qui ne prennent même pas la peine de nous solliciter. Ce serait à la fois un travail d'information et de sensibilisation sur le fait que l'on peut aussi demander des dossiers de subventions sur les fonds européens pour des projets de diversification. Étant donné que c'est l'axe fort sur leguel nous avons voulu orienter notre politique agricole, ce serait un signe d'encouragement que de faire un focus là-dessus.

Par ailleurs, le collègue COUTURIER a évoqué les dossiers des entreprises en difficulté pour lesquelles certains agriculteurs sont dans l'attente depuis longtemps. J'ai déjà eu l'occasion il y a quelques mois d'intervenir sur cette question. Je voudrais, même si je fais un travail régulier de sensibilisation et d'alerte auprès des services et des instances de la Collectivité en charge de ces questions, dire qu'il y a vraiment des agriculteurs en grande difficulté aujourd'hui. Le contexte économique du monde agricole est très, très difficile, les intempéries ne font que rajouter à la difficulté et il y a urgence à traiter un certain nombre de demandes, notamment pour les entreprises qui sont déjà en difficulté et qui attendent ces aides. Je renouvelle l'appel que nous avons déjà eu l'occasion de passer en ce sens, sur le fait d'accélérer le traitement de ces dossiers pour permettre à certains d'avoir un peu d'espoir pour l'avenir.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci pour cette intervention. En vous écoutant, j'échangeais avec le Directeur des services et je lui demandais s'il était possible, qu'en dehors du recueil des actes administratifs qui nous est transmis mais qui l'est avec un certain décalage, que nous puissions avoir au fil de l'eau les décisions arrêtées par le Conseil exécutif. Il m'a rassuré là-dessus, le Conseil exécutif est en train d'y réfléchir. Cela répondra à votre demande, nous serons ainsi mieux informés pour transmettre l'information de manière plus complète et plus exhaustive. Madame BERNABE, allez-y.

<u>Mme Kora BERNABE</u> – Les collègues précédents ont déjà soulevé les problématiques. Les producteurs rencontrent souvent deux problèmes qui sont le montage même du dossier au niveau de l'accompagnement et le préfinancement des fonds européens. Il y a des solutions qui ont été trouvées à la Réunion par exemple où la Collectivité préfinance, après je ne sais pas s'il pourrait y avoir d'autres solutions mais il y a une réelle réflexion à mener et des actions à engager sur ces sujets.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien, un pré-financement. Monsieur LAVENTURE note tout cela. Monsieur BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – Le collègue BELLUNE vient de soulever un problème extrêmement sérieux. Il est administrateur de la SAEM du Galion donc il sait de quoi il parle, la SAEM du Galion a fait une demande de fonds européens depuis août 2016 – ça fera deux ans en AOÜT 2018 – à l'autorité de gestion de la CTM. Jusqu'ici la SAEM du Galion n'a toujours pas eu de réponse favorable, malgré toutes les demandes de complément d'informations. la SAEM du Galion n'a pas de réponse officielle lui disant que les fonds seront acceptés ou refusés. Je rappelle que c'est dans le cadre de la modernisation et que sa demande est éligible aux fonds européens. Je ne suis pas un juriste, je ne suis pas technicien. De plus, la CTM est l'actionnaire majoritaire de la SAEM (Société Anonyme d'Economie Mixte) du Galion et c'est la CTM qui gère les fonds européens. Nous n'avons toujours pas de réponse. Je rappelle que l'usine du Galion fonctionne avec quatre moulins dont deux ont plus de 61 ans. Ils sont plus âgés que le directeur qui gère l'usine. Ce sont des moulins qui étaient à l'usine Lareinty et qui sont encore en fonctionnement à l'usine du Galion. Ils sont vieillissants, je ne sais pas s'ils tiendront encore très longtemps, s'ils pourront résister à une prochaine campagne sucrière mais il nous faut absolument de ces fonds. Si nous ne les avons pas - je dis bien si nous ne les avons pas - il faudra absolument que la CTM (Collectivité Territoriale de Martinique) fasse une proposition de financement en remplacement de ces fonds européens. Je puis vous dire que la situation est extrêmement critique. seuls deux moulins ont moins de 61 ans, nous sommes donc dans une situation extrêmement fragilisée qui mérite vraiment une étude très sérieuse du fonctionnement de cette usine. Voilà ce que je voulais dire pour compléter ce qu'a dit l'administrateur de la SAEM du Galion, Claude BELLUNE, qui apparemment maîtrise bien le dossier. C'est vrai qu'au mois d'août 2018, ca fera deux ans que la demande de fonds européens a été faite à l'Autorité de gestion.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur DUVERGER puis Madame TELLE.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voudrais dire que je soutiens les collègues qui disent que les élus de l'Assemblée sont souvent tenus hors circuit, hors savoir, hors information. Nous l'avons toujours dit, d'autres aussi, il ne s'agit pas d'une affaire de majorité et d'opposition. Ce serait intéressant que ce qui se passe à l'Exécutif soit porté à la connaissance des élus de l'Assemblée. Ce n'est même pas entrer en guerre avec qui que ce soit, que de dire cela tant pour nous que pour vous. Je ne veux pas non plus m'enfermer dans ce que l'on pourrait considérer comme un (inaudible) de pensées qui chaque fois en 2018 va comparer ce qui a été fait en 2015, sinon je vais demander quelle est la date de la signature. Si c'est dans deux mois, on dira que faire 2 % en deux mois, ce n'est pas plus mal. Je veux dire que je suis élu et qu'il y ait beaucoup de demandes d'aides sur les fonds européens, ça me réjouit et je peux contribuer à ce qu'il y ait beaucoup de demandes. Le fait qu'il y ait beaucoup de demandes ne nous gênent pas, même en étant de l'opposition, au contraire. Avoir beaucoup de demandes dit qu'il y a encore beaucoup à faire et beaucoup à satisfaire. Il n'y a pas d'autosatisfaction à tirer. Le fait qu'il y ait beaucoup de demandes explique bien qu'il y a beaucoup de choses à faire. L'exemple c'est ça : est-ce qu'il appartient à l'opposition ou à la majorité de se préoccuper d'une demande faite par le Galion ? Je crois que non. Nous pouvons tous nous poser la question de savoir pourquoi de 2016 à 2018, cela n'a pas été fait. Il y a sûrement des réponses mais est-ce que c'est s'enfermer dans une opposition et qu'il y aura en face une espèce de discussion etc. le Galion n'a pas uniquement en présence que des élus de l'opposition mais des gens qui veulent faire avancer les choses. Je veux dire que tant que nous pouvons intervenir pour qu'il y ait des dossiers et souhaiter que les dossiers soient traités urgemment, ce n'est pas dans un camp que ça se fera, c'est une volonté d'élus politiques. Je dois dire à certains que de temps en temps, je suis à un âge où par delà disputes et querelles, je pense à bâtir l'avenir.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur DUVERGER. Madame TELLE puis Monsieur LORDINOT.

Mme Patricia TELLE – Pour emboîter le pas aux trois collègues qui m'ont succédé, je voudrais savoir quel type de problème, quel est l'écueil que l'on rencontre pour traiter le dossier de demande de subvention de la SAEM du Galion pour modernisation de l'outil. Je ne reprendrai pas les propos de notre collègue Richard BARTHELERY qui en est le Président. Quel type d'écueil rencontre t-on ? D'autant que notre conseiller exécutif en charge a eu l'occasion de dire qu'il y avait une cascade de dossiers qui avaient été traités concernant les fonds européens, je pense que plus nous traiterons de fonds européens, mieux ça sera puisqu'on a besoin de consommer ces fonds.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Je ne maîtrise pas le dossier aussi bien que mes collèques qui m'ont précédé mais pour avoir été membre du conseil d'administration de l'usine du Galion en son temps, je peux me permettre de soumettre quelques propositions. C'est une question que je commencerai à poser au collègue Président : a t-il remis toutes les pièces ? C'est ce qui a été objecté à la collègue Kora BERNABE pour son dossier mais je referme la parenthèse. A t-il remis toutes les pièces pour le dossier? Ou sav ou pé ni piès kann, piès loto, i mantjé piès. Il faut avoir l'assurance que toutes les pièces ont été remises, s'il l'a fait la question ne se pose pas pour l'instruction du dossier. Ce dossier est effectivement ancien mais je veux saluer le travail qu'il fait aujourd'hui comme Président de la SAEM du Galion puisqu'il a réussi à éviter la dépense de 15 M€ qui devait être faite pour acheter une nouvelle chaudière. C'est directement à son actif, il va entrer dans l'histoire comme le Président qui a permis de raccorder l'usine du Galion à ALBIOMA. C'est pour moi quelque chose de fondamental pour l'avenir de l'industrie sucrière mais peut-être doit-il aller dans ce sens comme il a déjà permis de faire 15 M€ d'économies, il a permis de faire aussi 400 000 euros d'économies par ce raccordement puisque c'est ce que l'usine va économiser du fait de la suppression de la chaudière. A son actif, il y a aussi la fin des émanations de fumée. Ce mélange de fumée et d'eau qui polluait les martiniquais. Voilà un Président de la SAEM du Galion qui travaille directement à l'amélioration des performances industrielles et environnementales de la SAEM du Galion. Je voudrais publiquement l'en féliciter. Je lui dis que je soutiens aussi sa demande de modernisation parce que de mémoire, je crois que le dossier concerne guelques 7 M€ – il me semble parce que ca fait longtemps – mais surtout qu'il y a eu une augmentation du capital où l'actionnaire, le partenaire privé... le collègue BRANCHI n'est pas là, mais la multinationale, vous savez le vendeur d'alcool pour le citer, Monsieur (inaudible), qui a mis de l'argent. Il dit « je suis prêt, moi actionnaire privé, à suivre le programme de modernisation de l'usine ». Pour une fois que nous avons un capitaliste qui veut venir avec nous dans une usine dont on me dit qu'elle va faire perdre de l'argent, emboîtons lui le pas, instruisons rapidement ce dossier. Ca nous permettra d'améliorer les performances économiques de l'usine parce que ce que nous voulons c'est améliorer les performances économiques de l'usine, faire qu'il y ait moins d'arrêts industriels et que le sucre ainsi que l'excellent rhum que nous produisons soient compétitifs sur le marché, que l'on puisse les vendre et que les martiniquais surtout puissent l'acheter. Je ne reviendrai pas sur cette affaire de sucre mais il est important que les martiniquais achètent le sucre. En payant le sucre, nous payons les ouvriers. Dire que nous allons prendre le sucre sans le paver. I pa bon manmail-la. An nou pévé sik-la pas sé produksion péyi-a. Je pense que le Président sera d'accord.

Sur cette question des fonds européens et de la modernisation de l'outil industriel, je suis persuadé que le conseiller exécutif ira dans le même sens parce que la réalité c'est que nous devons attirer davantage de petits planteurs vers l'usine du Galion. Plus l'usine sera performante économiquement, plus les petits planteurs viendront. Je ne pourrai pas entendre que la Collectivité martiniquaise jette les petits planteurs dans les bras des capitalistes martiniquais qui détiennent les distilleries. C'est ce que

l'on me dira donc si on ne veut pas envoyer les petits planteurs dans les bras des capitalistes martiniquais qui, je le rappelle, emploient quand même des martiniquais et produisent du rhum martiniquais qui est vendu sur le marché mondial, il faudrait peut-être que la Collectivité assume sa responsabilité. Je terminerai en disant que chaque mot a un sens. Depuis 2016, la Collectivité Territoriale de Martinique est devenue Autorité de gestion des fonds européens. Chaque mot a un sens, le mot « autorité » a un sens, le mot « gestion » a un sens. Alors rapidement, faisons en sorte que ce dossier soit voté à la majorité pour pouvoir faire que l'usine du Galion reste attractive et compétitive.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci collègue LORDINOT, je pense que nous avons fait le tour de la question. Non ? M. BARTHELERY, vous vouliez intervenir à nouveau ?
- <u>M. Richard BARTHELERY</u> Je ne serais pas très long. Juste pour dire à Me LORDINOT que le Président n'a pas besoin d'avocat, c'est plutôt la SAEM du Galion qui a besoin d'un avocat.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Très bien. M. le conseiller LAVENTURE, pouvez-vous répondre à toutes ces questions, à toutes ces attentes ?
- M. Miguel LAVENTURE Je répondrai avec d'autant plus de certitude que je pense qu'il y a vraiment nécessité de partager quelques éléments. Je répondrai à quelques questions particulières en premier lieu, puis j'évoquerai la question de la SAEM Galion.

Il y a trois attentes sur les questions particulières qui ont été manifestées. La première porte sur le fait que l'on puisse mieux savoir comment s'organise l'accès aux fonds européens, cela a été dit sous des formes multiples. Je veux juste rappeler que pendant ce mois de mai qui vient de s'écouler, il y a un certain nombre de manifestations dont l'initiative a été prise par la direction des fonds européens. Il y a d'autres éléments qui sont envisagés. Si les collègues considèrent qu'il y a une suggestion qui peut être mise en œuvre et qui peut être entendue par la direction des fonds européens, il y a une cellule qui s'appelle la cellule d'appui aux porteurs de projets pour les démarches individuelles. Cette unité intervient parfois sur un mode plus global donc les initiatives qui pourront être suggérées seront les bienvenues. A cet égard, j'espère beaucoup- je ne voudrais pas prendre d'engagement qui pourrait être contrarié - mais l'espère beaucoup que l'option qui a déjà été exprimée ici en plénière de faire parvenir aux membres de l'Assemblée les éléments de décision du Conseil exécutif en matière d'affectation des fonds européens pourra être matérialisée à la prochaine plénière (il y en a une dans deux ou trois semaines). J'espère que ce sera effectif et qu'ainsi chacun pourra par cet élément, disposer de trois données : la première c'est le concret de l'identité des projets qui sont ainsi financés par le Conseil exécutif, la deuxième c'est la dynamique réelle qui est en route et qui permet de mieux apprécier les volumes en croissance qui existent en la matière et enfin – cela a été dit par plusieurs collègues - le fait que toute une série de petits acteurs du monde agricole sont réellement des bénéficiaires des fonds européens parce que les dossiers sont d'un montant inférieur au seuil de compétence de la plénière, par conséquent ils ne sont pas examinés en plénière. C'est dommage que de ce fait, l'information ne soit pas disponible.

Autre questionnement qui a été formulé, celui de savoir si on peut inciter les bénéficiaires de fonds européens pour la plantation de cannes à livrer leur production à l'usine et pas seulement à se précipiter vers les distilleries. Je constate qu'il y a ici des défenseurs, même s'ils sont persifleurs, je constate leur efficacité à la fois pour les réussites internationales dont tout le monde est maintenant bien informé, je parle de l'excellence du rhum martiniquais n'est plus à discuter mais qui aujourd'hui ne sont pas les seuls à pouvoir faire prospérer le produit agricole que constitue la canne Cela m'amène par conséquent a parlé de la SEAM Galion. Ce n'est pas la première fois que nous le faisons en plénière, j'entends bien les collègues qui le font avec un certain effort d'éloquence mais les données sont

parfaitement connues. D'abord, s'il y a des moulins qui ont 61 ans en 2018, cela veut dire qu'ils en avaient 59 il y a deux ans ou 58 il y a trois ans, ou 57 il y a quatre ans et qu'ils n'ont pas subi simplement un phénomène de vieillissement accéléré après 57 ans. Donc l'éloquence trémolo... repositionnons-la. La deuxième chose c'est que nous savons que c'est une société anonyme, elle s'appelle la SAEM Galion. Il s'agit par conséquent de respecter un certain nombre de règles, à défaut, nous encourons des sanctions garanties. Une société anonyme – je le dis pour ceux qui veulent nous donner des leçons ou au minimum des incitations à la consommation des fonds européens - une société anonyme ne peut pas recevoir au-delà d'un certain montant de fonds publics dont les fonds européens. Les fonds européens ne peuvent pas intervenir seuls. Il faut qu'ils aient en plus d'autres fonds publics dits nationaux – on assimile le national à tout ce qui est Etat et Collectivités – pour faire la preuve que si on croit vraiment à un projet, on risque sur ce projet le fonds public national, même de manière modeste en même temps qu'on sollicite les fonds européens. En la matière, les taux ne permettent pas d'aller à 50 % donc tous les plans de financement que l'on peut envoyer, adoptés en conseil d'administration de manière répétée... envoyés, déposés et livrés par lettre recommandée, portés solennellement dans des rendez-vous officiels, publiés dans tous les médias ne peuvent pas ignorer cette réalité. Par conséquent, nous sommes aujourd'hui dans la recherche de solutions qu'il nous faut faire de manière partagée. Les solutions ont été imaginées à tel point que des expertises juridiques, à la fois privées et publiques c'est-à-dire auprès des services spécialisés des Ministères, ont été diligentées pour savoir jusqu'où nous pouvons aller. Oui, la CTM est actionnaire principale. La CTM c'est une Collectivité actionnaire dans une SAEM, dans une société anonyme et cela crée des contraintes particulières.

Je voudrais qu'il soit clair pour tout le monde qu'il n'y a pas ignorance des courriers adressés par la SAEM Galion. Le Président BARTHELERY sait que non seulement ses courriers sont arrivés, mais qu'ils sont traités, qu'ils ont fait l'objet de réunions. Les personnels du Galion savent pour avoir été reçus, notamment les élus du Comité d'entreprise que j'ai personnellement reçus mais je ne suis qu'un de ceux qui les ont reçus. Par conséquent ils savent que nous sommes complètement mobilisés sur la question. Les responsables autres sont également informés de l'attention qui est portée à ce sujet. Je regrette ici – parce que la situation aurait été beaucoup plus clairement exprimée si nous étions dans une situation autre – que le Président du Conseil exécutif, pour des raisons qui tiennent à son emploi du temps, ne soit pas présent : ce qu'il fait habituellement assez systématiquement quand il est question de la SAEM du Galion. Dans la minute, il aurait pu vous donner des informations que je considère qu'il vaut mieux qu'ils les apportent personnellement. Je crois pouvoir dire en son nom que la question de la SAEM du Galion est vraiment au cœur des préoccupations et qu'aujourd'hui nous espérons parvenir à une solution... nous espérons parvenir à une solution. Dans l'état actuel de ce que nous lisons, de la façon dont nous lisons, de la façon dont les experts lisent avec nous la réglementation, la solution ne pourra pas venir de la seule attribution pour les montants sollicités de fonds européens. Il n'y a rien de plus simple que de faire un rapport, de venir ici en plénière, de le présenter et si ça correspond à une modalité licite, d'enregistrer l'unanimité enthousiaste voire applaudissante d'une Assemblée sur un sujet pour lequel on sait qu'il y a une attente collective partagée.

Par conséquent, je demande aux collègues de bien faire... je dirai crédit au fait que ce sujet est un sujet qui aujourd'hui est une préoccupation centrale. Je répète : nous faisons le pari que nous aurons la possibilité de venir devant l'Assemblée avec des solutions... pas des illusions, pas des contournements de la règle, pas des faux-semblants mais des solutions que nous serons en capacité de mettre en œuvre et qui apporteront les réponses à une situation qui est aujourd'hui extrêmement préoccupante.

Le dernier élément que je veux évoquer concerne la question des petits planteurs. Cela renvoie un peu à ce que je disais au tout début sur l'information de ce qui est fait en Conseil exécutif mais nous avons aussi d'autres dispositions que nous essayons de mettre en œuvre. Je voudrais que ce que je dis

maintenant ne soit pas perçu comme la mise en cause ou la mise à l'index ou la mise au pilori de qui que ce soit. Mais oui, la CTM est « Autorité de gestion ». Autorité, c'est le mot... de gestion c'est le mot mais la CTM n'est pas seul acteur « Autorité de gestion ». Restons quelques instants là-dessus. La modalité d'intervention du FEADER pour laquelle, me semble t-il, nous avons fait si ce n'est de la pédagogie mais un effort d'information à travers les Power Point que nous avons présenté - je me rends compte qu'il va falloir recommencer à la plénière prochaine – en quoi consiste-elle ? Quel est le cheminement d'un dossier FEADER ? Une personne a une idée, elle fait élaborer son dossier. Elle a plusieurs possibilités, si elle en a la capacité elle le fait tout seul sinon elle s'adresse à des cabinets de conseil, sinon elle fait appel à des structures publiques qui sont aujourd'hui habilitées à le faire notamment la Chambre d'agriculture et elle dépose le dossier. Le montant de ce qu'elle dépense en accompagnement est plafonné mais il existe. On ne lui dit pas « allez chercher et débrouillez-vous pour payer ».Le montant pris en charge au titre du dossier existe. Le dossier étant déposé au guichet unique qui vaut pour tous les fonds européens, une fois que l'on a vérifié qu'il est complet, il va à la DAAF (Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Forêts) pour instruction parce la que Région – la CTM en a pris la suite – a signé avec la DAAF ce que l'on appelle une délégation de tâches, considérant que l'expertise est plus domiciliée à la DAAF que nulle part ailleurs. Par conséquent, la DAAF transmets ensuite un rapport d'instruction. L'instruction de la DAAF se fait à partir de divers éléments. Bien entendu, le corpus de règles qui doivent être appliquées mais également les outils qui en permettent l'analyse. Ces outils sont mis en œuvre par un autre acteur qu'est l'ASP (Agence de Service et de Paiements) et l'exploitation faite par l'ASP s'organise à partir d'outils informatiques, lesquels sont élaborés par l'ASP au niveau national puis mises en œuvre ici par les équipes dédiées. Une fois ces éléments utilisés, la fiche d'instruction qui en résulte est effectivement communiquée à la CTM qui procède à l'examen conduisant aux décisions pour les dossiers inférieurs à 150 000 euros au niveau du Conseil exécutif et pour les dossiers supérieurs à 150 000 euros au niveau de la plénière.

Au moment où nous parlons, nous sommes enfin parvenus à obtenir de l'ASP que... on va dire la très grande majorité – parce que tout n'est pas complètement fini et épuisé à mi 2018 – est aujourd'hui disponible pour un programme 2014-2020. Par conséquent, nous avons de vrais soucis à ce niveau-là. Pour ne rien vous cacher, il y a exactement une semaine, une réunion spécifique à ce sujet – elle n'était pas liée à la plénière – s'est tenue à la DAAF, le Directeur Général des Services ici présent y était avec les représentants de la DAAF bien entendu mais également ceux de l'ASP. A cette occasion, nous avons (je ne pense pas que le Président s'offusquera de ce que je l'annonce) obtenue que puissent nous être adressées, présentées et j'espère traitées dans les jours qui viennent, les demandes qui intéressent beaucoup de petits planteurs, concernant les mesures agro-environnementales pour lesquelles jusqu'à présent, aucune décision n'était intervenue. Cela signifie qu'il s'agit de dossiers de 2015. D'ici la fin de ce mois de juin, j'espère que la totalité de ces dossiers sera enfin réglée, je ne dis pas que c'est parce que nous avons fait la réunion mardi mais je crois qu'elle a été déterminante. J'espère que dans la foulée, disons dans les mois qui suivront... je n'ose pas dire juillet août mais dans les mois qui suivront, nous aurons également à traiter 2016 et qu'ainsi de proche en proche, nous pourront arriver à une actualisation.

Nous sommes donc sur des procédures pour lesquelles il y a des éléments de difficultés, d'obstacles qui ne sont pas liés à l'autorité de gestion proprement dite, même s'il lui revient bien évidemment d'assumer la globalité et de tout faire pour que les diligences soient mises en œuvre. A cet égard, je veux dire que le Président a eu l'occasion d'intervenir à plusieurs reprises auprès du Ministre de l'agriculture – puisque l'ASP est sous l'autorité du Ministre de l'agriculture, la DAAF est sous l'autorité du Ministre de l'agriculture – pour que les dysfonctionnements ou insuffisantes diligences que nous avons constatées trouvent un terme. Je rappelle qu'ici en plénière, nous avons en décembre dernier voté un dispositif d'assistance technique pour renforcer les moyens de la DAAF à cet effet pour un montant de 1.5 M€. Je le dis de mémoire mais je suis sûr de ne pas me tromper. Je rappelle que la

CTM pour sa propre part, a décidé de renforcer ses effectifs – si le Directeur Général des Services souhaite intervenir, je pense que le Président ne s'y opposera pas – qui ont conduit à quasiment doubler les moyens que nous avons trouvés en janvier 2016 pour être aujourd'hui, je pense, en adéquation avec ce qui est nécessaire. Nous verrons à l'usage s'il faut encore faire un effort. Les effectifs ont pratiquement doublé en deux ans et demi. Je dis tout cela pour que nous mesurions bien qu'il y a une situation qui n'est pas simple. Vous avez bien vu que je n'essaie pas de dire avant et après. Je dis que ce sont plus des problèmes de structures, de mécanismes, de modalités telles que prévues par cette catégorie de financement qui mérite que nous les regardions... évidemment, je suppose que vous devinez bien que je suis le plus impatient, parfois même on trouve que j'ai un peu de nervosité dans la façon de solliciter l'avancement des affaires, mais vous devinez bien qu'il y a là une volonté de l'autorité de gestion pour faire en sorte que les choses aillent mieux.

Pour en finir, Monsieur le Président, mes chers collègues, je dirai que je pense que le Président sera d'accord pour entendre ce qui a été exprimé ici par les collègues, à savoir faire en sorte que l'on partage un peu mieux les informations, les décisions du Conseil exécutif par exemple, la possibilité de savoir qui peut émarger, qui ne peut pas émarger aux fonds européen, l'accompagnement de ceux qui sont les moins outillés dans cette culture ou cette pratique de recours aux fonds européen, par conséquent multiplier peut-être les relais, les structures à partir desquelles on peut organiser cette facilité d'accès et enfin faire en sorte que nous puissions avec ces fonds européens répondre à la volonté de dynamisation renforcée encore pour l'ensemble de l'agriculture martiniquaise. Voilà, Monsieur le Président, ma réponse.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci pour cette réponse. Tout le monde ne sera peut-être pas d'accord mais tout le monde sera satisfait de ce que vous ayez apporté des réponses très précises. Je vais donc procéder au vote de ces dossiers.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons maintenant au dossier 64. Vous avez noté – vous l'avez souligné Monsieur le conseiller – que les membres de l'Assemblée, au-delà des clivages politiques, souhaitent plus d'échange et d'information. Peut-être pourrions-nous réfléchir conjointement de notre côté et du côté de l'Exécutif, aux modalités de rencontre dont le contour reste à définir, peut-être avec les présidents de commissions et ceux qui veulent... mais avoir une forme de rendez-vous un peu régulier pour échanger de manière un peu informelle afin que nous ayons cette fluidité dans les échanges. Il vous est quelquefois difficile de répondre quand on vous interpelle, pas le conseiller LAVENTURE en particulier mais d'une manière générale. Peut-être que ces échanges vont fluidifier, c'est une idée que je lance et sur laquelle nous pouvons prospérer les uns, les autres. Monsieur ADENET, je ne voudrais pas relancer un débat mais allez-y.

M. Lucien ADENET – Je souhaite faire remonter une information. Sur le salon de l'agriculture, nous avons distribué deux brochures qui sont disponibles. C'est une petite brochure qui met en évidence et qui relate toutes les aides européennes et régionales pour le développement rural donc les dispositifs CTM pour l'agriculture. Il y a aussi une autre brochure concernant le Programme de Développement Rural de la Martinique (PDRM). Ces brochures papier existent, elles ont été distribuées sur la manifestation et on peut encore en trouver. Les petits agriculteurs ayant un revenu annuel de moins de 13 000 euros peuvent avoir recours au dispositif de crédit purement CTM c'est-à-dire qu'ils n'ont pas besoin de faire appel aux crédits européens. Ce sont des aides venant de la Collectivité. Nous l'avons

voté ici en Assemblée. Enfin, il y a toute la panoplie d'aides européennes donc les dossiers qui émargent aux fonds européen. Je voulais apporter cette information supplémentaire pour bien montrer que nous essayons d'accompagner les agriculteurs avec un certain nombre de moyens, un certain nombre de dispositifs. J'en ai terminé.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci de ces précisions. Monsieur LAVENTURE pour le point 64.

64/ DEMANDE D'ATTRBUTION D'AIDE EUROPÉENNE AU TITRE DE LA MESURE 69 - TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE DE L'AQUACULTURE (PROGRAMME OPÉRATIONNEL NATIONAL FEAMP 2014-2020) - SARL LES TI'FUMES DE CLÉMENT - PFEA 690018CT0970002 »

65/ DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PON FEAMP 2014-2020 - CTM DGARHPFEA 780218CT0970001 - « ASSISTANCE TECHNIQUE FEAMP 2016-2018 RÉMUNÉRATIONS »

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Voilà, Monsieur le Président, pour la présentation de ces deux dossiers au titre du FEAMP.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur le conseiller. Je demande l'avis des commissions : avis des commissions des finances et commission « Pêche ». Monsieur BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – La commission a formulé un avis favorable pour ces deux dossiers.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien. Il n'y a pas eu d'avis de la commission pêche ? Madame LESDEMA ?

Mme Marie-Line LESDEMA – Fonds européens.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Fonds européens, excusez-moi. Mais la pêche n'a pas... ? Non. Monsieur BOUQUETY n'est pas là. Allez-y Madame LESDEMA pour les fonds européens.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Nous avons donné un avis favorable avec quelques observations que le conseiller exécutif a certainement en sa possession. Nous attendons les réponses.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Pouvez-vous formuler ou ce sera fait par le conseiller ? Il vaudrait mieux reformuler pour permettre à l'Assemblée d'entendre.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Nous avons vécu quelque chose de formidable, les observations devaient être adressées à la Présidente de la commission mais je ne les ai pas eues. Cela a été fait pour l'Exécutif. Je ne m'en rappelle plus. Nous faisons les observations à chaud, ce n'était noté. J'attends normalement les avis des administratifs que je n'ai pas eus.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame LESDEMA vous embarrassez Monsieur LAVENTURE qui me dit de vous demander de rappeler les questions afin qu'il y répondre. Il ne pourra pas répondre à des questions si on ne les lui pose pas, à moins qu'il ne soit devin.

- <u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> J'ai donné l'explication. Nous n'allons pas nous éterniser là-dessus. La réalité est celle-là.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Monsieur LAVENTURE, pouvez-vous répondre à une question qui a été posée mais que vous ne connaissez pas ?
- M. Miguel LAVENTURE Ce que je crois deviner, c'est que les membres de la commission ont répété un élément que nous avons d'ailleurs partagé sur le FEADER à l'instant, c'est-à-dire le fait que les professionnels de la pêche sollicitent de manière trop insuffisante le FEAMP. Nous retombons sur les problèmes de complexité, les problèmes de difficulté de pouvoir fournir un certain nombre d'éléments. Pour faire simple, il y a deux exigences qui aujourd'hui ne paraissent pas aisées à satisfaire. La première, c'est que pour pouvoir apprécier la situation du demandeur, on lui demande de décrire à quel point il en est sur le plan économique et de l'exprimer par la présentation des factures de ce qu'il vend. Par conséquent, ce n'est pas systématiquement satisfait. Deuxièmement, au-delà des factures on lui demande de pouvoir tenir une comptabilité. Là aussi, on ne peut pas dire que l'on ait systématiquement une réponse aisée.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Vous voulez dire que quelquefois on essaie de noyer le poisson ?
- M. Miguel LAVENTURE Disons que la réglementation européenne à ces exigences. Si on ne les respecte pas, il y aura nécessairement un contrôle un jour. Ce contrôle est terrible car il a une conséquence financière, non seulement on vous demande de rembourser pas le bénéficiaire proprement dit mais l'État ou la Collectivité qui en assume la responsabilité mais en plus on est pénalisé. Cela veut dire qu'il y a des montants supplémentaires qui viennent s'ajouter à ce que l'on demande de rembourser.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> D'accord, cela me parait légitime qu'il y ait ces exigences. Monsieur DUVERGER, Madame TELLE.
- M. Jean-Claude DUVERGER A un moment précis, il y a eu ce qu'on appelait des réunions décentralisées des Collectivités. Il nous est arrivé d'aller dans une commune et de voir que la commune n'avait pas pu monter des dossiers. J'oublie le terme exact mais ce sont des réunions décentralisées que l'on tenait le jeudi avec les présidents, y compris le Président Émile Maurice. Nous avions convenu de la nécessité de mettre en place une structure d'aide pour aider les gens à monter les dossiers. La solution peut être aussi comment aider les pêcheurs parce que chaque pêcheur est une entreprise. Comment les aider à monter les dossiers ? On peut réfléchir dans ce sens.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Monsieur DUVERGER, j'entends ce que vous dites. Le collègue et conseiller exécutif LAVENTURE a été très élégant, il n'a pas voulu préciser. Peut-être n'est-il pas aisé de fournir certains éléments d'information ou pas souhaité.
- M. Jean-Claude DUVERGER Pas du tout, sans défendre... au contraire, il y a une information qui permet de dire parce qu'un pêcheur ne voit pas pourquoi il faut déclarer 100 000 euros, s'il pense qu'on lui dira qu'il doit 5000 euros d'impôts. Si dans l'information, on lui précise que c'est ce qui permettra qu'il bénéficie de prêts, qu'il bénéficie d'un certain nombre de choses, il y a des informations à faire passer. Nous avions commencé dans ce sens. Au contraire, il faudrait de temps en temps donner des éléments y compris sur l'assurance. Vous savez qu'à un moment, il y avait des difficultés pour l'assurance. Il a fallu d'une campagne pour demander aux gens de s'assurer.

M. le Président Yan MONPLAISIR – A ma connaissance, ces réunions se tiennent encore. Par ailleurs, je sais que le Comité des pêches fait un gros travail d'information là-dessus. Je ne veux pas être tout à fait naïf mais je ne crois pas que ce soit là un déficit d'informations parce que dans d'autres domaines, quand l'information s'avère nécessaire pour l'obtention de certains soutiens, elle est assez facilement obtenue. Il faut que nous sachions faire la part des choses aussi. Je pense, pour parler clairement que les pêcheurs n'ont peut-être pas intérêt – je ne porte pas de jugement de valeur – à être tout à fait transparents donc en contrepartie, ils n'arrivent pas à avoir les fonds. C'est un peu çà, Monsieur LAVENTURE ?

M. Miguel LAVENTURE – Pour obtenir, il faut demander. Pour demander, il faut un formalisme. Pour que le formalisme soit satisfait, il faut des justificatifs. Si on prend la procédure dans le sens inverse, il n'y a pas de justificatif donc pas de formalisme, il n'y a pas de formalisme donc pas de demande, il n'y a pas de demande donc pas d'attribution.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame TELLE.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Je pense que, quoi qu'il y ait eu des réunions, quoi qu'il y ait eu une démarche pour parler des fonds européens et particulièrement du FEAMP, il faut être encore plus offensif. Concernant les documents qui manquent aux dossiers des marins, nous avons évoqué hier les activités du Comité régional des pêches et des élevages marins et dans la programmation d'actions pour 2017, outre l'accompagnement classique, il y avait aussi l'idée de s'adosser à un centre de gestion agréé. Je crois que le...

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je suis capable de vous écouter, j'espère ne pas vous gêner. C'est surtout l'attention de Monsieur LAVENTURE qu'il vous faut, je suis chargé de l'organisation du temps, de l'organisation de la salle, de savoir à quelle heure on va déjeuner, combien de temps ça va durer. Il y a un conseiller qui doit partir, il est de mon obligation de gérer tout cela en même temps. Mme Patricia TELLE – Je comprends ces contingences, Monsieur le Président. Je pense que la création ou l'adossement à un centre de gestion agréé est une urgence qui répondrait aux préoccupations exprimées par le conseiller exécutif. Je crois aussi qu'il y a quand même un certain nombre de dossiers qui sont dans les tiroirs. En décembre 2017, je me félicitais... nous nous félicitions avec notre groupe, du passage du 1ier dossier d'aquaculteur bénéficiant de 46 000 euros de FEAMP. mais c'était son dossier 2016, nous étions en décembre 2017. Cet aquaculteur a également produit un dossier pour 2017. Je pense et je le répète parce que j'y crois, que plus on fera savoir, plus on fera de la communication, plus les personnes qui ont perçu – même si pour l'instant elles sont peu – le diront et plus cela incitera les marins-pêcheurs. Je ne crois pas qu'ils soient dans la position que vous avez exprimée tout à l'heure, Monsieur le Président. Je pense qu'il y a une certaine frilosité parce qu'ils ne voient pas très bien ce qu'il y a à l'horizon. Je crois que si les marins-pêcheurs et les aquaculteurs qui auront perçu, disent qu'ils ont fait la démarche et que ça a marché, s'ils en parlent ça fera tâche d'huile.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Monsieur LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – Je suis d'accord. Je suis totalement d'accord. Je pense qu'il y a un effet pas seulement de contagion mais que l'on est amené à y croire dès lors que l'exemple a été vérifié que ça fonctionne.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Pouvons-nous passer au vote maintenant ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au dossier suivant, le dossier 66.

66/ DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020-MQ0013956 - ANTILLAISE D'EXPLOITATION DE PORTS DE PLAISANCE -SAEPP- MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous faisons tout le FSE, Monsieur LAVENTURE ?

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Ce sont des dossiers qui relèvent effectivement du PO FEDER FSE, je propose que nous les énoncions puisqu'il y a une certaine analogie avant d'ouvrir la discussion. Je donnerai les montants au fur et à mesure.

67/ DEMANDES D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL - SOCIÉTÉ CARAÏBES DE COMMERCE « ÉVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE L'HÔTEL BAMBOU »

68/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR - MQ0008271 - SAS BELLONIE ET BOURDILLON SUCCESSEURS - « MODERNISATION DES SITES TOURISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ BBS DOMAINE LÀ MAUNY ET PLANTATIONS TROIS RIVIÈRES »

69/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 201-2020 POUR LA SOCIÉTÉ ANTILLAISE DE PRODUCTION DE YAOURTS (SAPY) – MQ0013097

70/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE – MQ0009713 – RESTAURATION DE LA CATHEDRALE DU MOUILLAGE – PHASE 3/RESTAURATION DE LA NEF Y COMPRIS LA VOUTE DU VAISSEAU PRINCIPAL ET LA RESTITUTION DES DEUX TOURS

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports

71/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE ET COFINANCEMENT LIÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 POUR LA SAS BIOMETAL - MQ0012745 – « COMPENSATION DES SURCOÛTS DE FRET LIÉES À L'ULTRA-PÉRIPHÉRIE POUR LES ANNÉES 2016 2017 – AIDE AU FRET »

M. Miguel LAVENTURE — Nous entrons dans une série de plusieurs dossiers qui concernent trois dossiers pour la question de l'aide au fret. Un mot rapide parce qu'il y a parfois des perceptions inexactes au sujet de l'aide au fret. Sans faire long, l'aide au fret c'est deux choses : l'aide au fret pour faire entrer en Martinique et l'aide au fret pour exporter. Pour faire rentrer en Martinique, exclusivement quand il s'agit d'aider à rendre plus efficaces, plus performantes, plus productives des entreprises de transformation. Je le dis pour que l'on n'imagine pas... je pense que si c'est véhiculé, c'est que ceux qui le font ne sont pas toujours bien informés, je n'imagine pas qu'ils soient délibérément malveillants. Il ne s'agit pas d'importer des choses d'une manière qui les rendrait moins chers, de telle sorte qu'elles puissent concurrencer la production locale. C'est absolument l'inverse. On sait que produire localement, ce n'est pas facile. Par conséquent, on arrive des coûts de production qui sont élevées et donc à des prix de vente qui font que ces produits sont en situation de compétition difficile avec justement les produits importés. Pour faciliter la production locale, on donne un soutien à celui qui veut transformer en finançant les coûts d'approche, les coûts de fret qui font que la matière première qu'il va transformer, ait un coût d'usage qui soit moins élevé que celui qu'il aurait dû être si on avait respecté les différents éléments.

Pour faciliter un certain nombre d'opérations pour l'export, y compris quand il s'agit de choses que l'on exporte parce que l'on ne peut pas faire autrement, notamment les déchets dangereux, il faut aider à le faire sinon on ne saura pas comment exporter les déchets dangereux. Dans ces conditions, ils risquent de rester ici avec les dommages environnementaux que l'on peut imaginer.

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Nous passons au dossier 72, exactement le même type de dossier pour la SAS SCIC Martinique.

72/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE LIÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 D'AIDE AU FRET IMPORT DE MATIERES PREMIERES ET EXPORT DE PRODUITS FINIS - « COMPENSATION DE SURCOUT DE FRET LIES A l'ULTRA-PERIPHERIE POUR L'ANNEE 2017 » SAS SCIC MARTINIQUE-MQ0010178

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Le dossier 73 porte aussi sur la demande d'attribution d'aide européenne, d'aide au fret.

73/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL FEDER-FSE 2014-2020 D'AIDE AU FRET IMPORT DE MATIERES PREMIERES ET EXPORT DE PRODUITS FINIS - « COMPENSATION DE SURCOUT DE FRET LIES A I'ULTRAPERIPHERIE POUR L'ANNEE 2017 » SAS PROCHIMIE INDUSTRIE MQ0012748

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur le conseiller LAVENTURE. Avis de la commission des affaires européennes, Madame LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Tous les dossiers présentés par le conseiller exécutif LAVENTURE ont eu un avis favorable. Par contre, nous avons un amendement concernant le dossier 67, dossier de demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement pour l'évolution des infrastructures de l'hôtel BAMBOU. Ce dossier a été vu par le Conseil exécutif en mai 2018 certainement mais déposé en Collectivité en mai 2017. On pourrait comprendre que la répartition de la liquidation des crédits était programmée de façon très, très faible c'est-à-dire 15 % en crédite de paiement en 2018, 66 % en crédits de paiement en 2019 et 19 % en crédits de paiement en 2020. On sait aujourd'hui toute l'importance que revêt le tourisme de séjour dans notre département d'où l'importance d'aider davantage les structures qui font l'effort de se moderniser pour recevoir nos visiteurs dans de très, très bonnes conditions. C'est pourquoi nous avions demandé au niveau de la commission – car je pense que le programme est bien avancé – que cette liquidation soit vue à la hausse par rapport au crédit de paiement 2018. Au lieu des 15 %, il serait souhaitable que l'on puisse au moins augmenter cette liquidation à environ 40 %. Nous avons visité cet établissement et nous avons vu que les travaux ont bien avancé. Pour aider en trésorerie et pour aider cet établissement, nous proposons cet amendement pour augmenter le pourcentage en crédits de paiement sur l'année 2018. Voilà notre proposition.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Madame la présidente. Monsieur le Président de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Nous avons formulé un avis favorable pour tous ces dossiers. Je reviens un peu sur la question de l'aide au fret – le conseiller LAVENTURE a été très soft – en réalité, notre Collectivité a été accusée publiquement d'aider à l'importation de produits qui concurrencent la production locale. Je crois qu'il faut profiter de l'occasion pour dire que le combat pour l'industrialisation de la Martinique a été un combat important dans les années 70. C'est une victoire qui a été remportée contre l'État central. Je me souviens d'ailleurs que dans ce combat, nous avions rencontré quelqu'un qui n'est pas du tout de mon bord politique, c'était Monsieur Max Élysée. Il a fallu inverser totalement la vision économique qui disait que la Martinique n'était pas vouée à l'industrie pour faire admettre l'idée que l'on pouvait créer ici une petite industrie d'abord par ce que l'on appelle l'import substitution c'est-à-dire de substituer des importations de produits importés par une production locale. Ensuite, après l'acte unique européen, il a fallu se battre contre la vision libre échangiste de l'Europe pour faire admettre que l'on pouvait entre autres, aider à l'importation des intrants dans la production – c'est-à-dire les produits qui vont constituer non seulement la matière première mais les produits finis – de façon à ce qu'ils soient mis en œuvre localement et créer ce que les économistes appellent de la valeur ajoutée. La valeur ajoutée ce sont les salaires, c'est de l'emploi.

C'est une mesure dérogatoire c'est-à-dire qu'elle n'est pas dans la philosophie européenne, Il a fallu faire admettre en plus que l'on pouvait exporter non pas vers l'Europe qui n'est pas notre marché naturel mais dans notre environnement géographique. Cela aussi a été un combat politique qui a été gagné en partie. C'est pourquoi je me permets de souligner que dans les voies de développement, il y a encore de la marge pour créer de l'industrie en import substitution. En prenant cette décision, c'est un acte de foi dans l'avenir, dans les capacités de la Martinique – nous ne deviendrons pas un pays industriel bien sûr – à augmenter la valeur ajoutée c'est-à-dire l'emploi martiniquais. Merci beaucoup.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur JOSEPH-ANGELIQUE.

M. Charles JOSEPH ANGELIQUE – Je voudrais revenir sur le dossier 66. La commission n'a pas été sollicitée à ce sujet. C'est la commission européenne présidée par Madame LESDEMA et dont je fais partie, qui a été sollicitée. En étudiant le dossier, nous avons pu noter que le mode de fonctionnement en l'autoconsommation puisqu'il y aura des panneaux photovoltaïques, ne permet ni la revente à EDF sur le réseau public, ni le stockage. Ce qui m'a été rapporté, concernant le stockage, c'est qu'on ne

peut pas avoir de fonds FEDER. Il y a plusieurs sons, le conseiller exécutif pourra très certainement nous éclairer publiquement à ce sujet. Pour nous, c'est un peu une aberration parce qu'en période cyclonique, en général les bateaux viennent se réfugier dans le port du Marin qui est un des ports sûrs de la caraïbe. A ce moment-là, il y a une demande pour la consommation. Or si on ne peut pas fournir en autoconsommation alors que l'on sait qu'en période cyclonique il y a des manquements à EDF, il faudrait quand même avoir du stockage de façon à pallier la demande de consommation. C'est sur ce problème que j'aimerais que le conseiller exécutif nous éclaire publiquement puisque la commission n'a pas été consultée là-dessus.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur ADENET.

M. Lucien ADENET — Mon observation s'adresse au rapporteur. C'est une observation concernant la forme d'ordre technique. Dans tous ces dossiers de demande d'aides européennes en cofinancement avec une contrepartie nationale que tu nous as présentés, tu ne donnes que les financements publics. Or, dans tous ces dossiers il y a aussi une part privée. Je le dis simplement pour revenir un peu à la discussion qui a eu lieu sur d'autres dossiers. Certains dossiers ne peuvent être traités sérieusement au niveau de la direction des fonds européens, simplement parce que certains maîtres d'ouvrage donc les porteurs de projets... les demandeurs n'arrivent pas à avoir cette part privée. Or, il y a toujours une part privée. Je me souviens que dans certains organismes que l'on défend ici, la part privée était demandée à la CTM. En plus de la part de la CTM, ces organismes disaient qu'ils n'avaient pas la possibilité d'avoir cet apport personnel et demandaient encore à la CTM de pallier cette difficulté, ce qui est tout à fait interdit , tout à fait illégal. C'est ce que je voulais ajouter. Dans le document que j'ai présenté tout à l'heure concernant les dispositifs relevant de crédits territoriaux, j'ai parlé de revenus de petits agriculteurs inférieurs à 13 000 euros. Il s'agit de 13 000 euros par an soit environ 1000 euros par mois. Vous voyez bien que ce sont de petits agriculteurs qui sont très nombreux en Martinique. Nous avons donc mis en place ces dispositifs pour aider les agriculteurs en Martinique

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur ADENET. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je laisserai le conseiller apporter les réponses Monsieur LAVENTURE.

M. Miguel LAVENTURE – En fait, il n'y a pas eu beaucoup de guestions. Le collègue ADENET a fait un complément d'information. Il a recommandé que dans l'énoncé des financements des différentes opérations, nous donnions la totalité du financement. Comme il s'agit d'attribuer des fonds européens et la contrepartie CTM, on se limite à cela mais c'est bien effectivement. Nous le ferons peut-être systématiquement, je le remercie pour la suggestion. Nous donnerons également le montant privé. Si nous l'avions fait, nous aurions remarqué que pour tous les dossiers du FEDER, dès lors qu'il s'agit de bénéficiaires qui sont en forme juridique privée, la participation est plafonnée. Je n'entre pas dans le détail, il peut s'agir de 40 %, de 45%, de 50 ou 55 %, c'est le maximum parce que c'est la réglementation européenne. Ce n'est pas laissé à notre appréciation. Par ailleurs, il y a eu une interrogation de la part de Charles JOSEPH-ANGÉLIQUE qui a posé la question du stockage. La démarche c'est autoconsommation donc par définition, le cas extrême de possibilité d'aide pour les utilisateurs occasionnels parce qu'il y a un problème de type cyclonique etc. n'a pas été pris en compte. Je pense qu'il faut que nous disjons aux porteurs de projets de ne pas ignorer cette éventualité. La logique de réflexion d'organisation de ce projet est basée sur de l'autoconsommation ce qui évidemment ne rend pas aussi indispensable la solution à la question du stockage qui effectivement n'est pas finançable. Enfin, sur les informations concernant les petits agriculteurs, je n'y reviendrai pas trop puisque nous sommes maintenant sur le FEDER et plus sur le FEADER.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur LAVENTURE. Avant de passer au vote, je voudrais vous dire simplement que vous devrez nous laisser un espace de temps afin que le Président

de l'Exécutif puisse – conformément à sa demande et à la loi – s'adresser à vous puisqu'il souhaite le faire. Je passe au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur LAVENTURE, vous allez céder la place à Monsieur le Président de l'Exécutif à qui je demande de venir pour s'adresser à l'Assemblée.

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Est-ce qu'on finit avec les fonds européens ou pas ? Il y a juste une délibération de la SAMAC.

74/ MODIFICATIONS DE LA DÉLIBÉRATION 17-100-1 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE PUBLIQUE EN COFINANCEMENT AVEC LA SOCIÉTÉ AÉROPORT MARTINIQUE AIMÉE CÉSAIRE (SAMAC) SYNERGIE MQ0007514 – MODERNISATION ET EXPANSION DES INSTALLATIONS ET DES INFRASTRUCTURES DE L'AÉROPORT MARTINIQUE AIMÉ CÉSAIRE

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

M. Miguel LAVENTURE – C'est simplement une indication d'ordre comptable budgétaire où l'imputation de chapitres a fait l'objet d'une inversion. Comme il y a un formalisme d'une délibération qui a été votée, il faut évidemment que cette modification intervienne en plénière.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Président, avant de terminer, je n'ai pas eu ma réponse sur la demande faite pour le Bambou. Je n'ai pas entendu ce qui a été dit.

M. Miguel LAVENTURE – Nous avons acté la demande sur la ventilation par exercice. Nous avons acté la demande, au lieu d'avoir 15 %, ce sera 40 %.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Très bien, merci beaucoup.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur LAVENTURE. Vous souhaitez que l'on vote ? Chers collègues, je nous dispense de toute autre discussion. Il s'agit d'un formalisme pour rétablir une situation qui est d'ailleurs importante puisqu'il s'agit de notre aéroport. Je soumets directement au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur le conseiller LAVENTURE. Monsieur le Président de l'Exécutif, merci de venir vous adresser à l'Assemblée. Vous avez la parole, Monsieur le Président.

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Je ne serai pas très long. Je monte à la tribune de l'Assemblée avec un sentiment de honte. Ce sentiment de honte vient du comportement de certains élus. Je m'adresse aussi bien aux élus de l'opposition qu'aux élus de ce qui reste de la majorité. C'est inadmissible, il y a un vieux proverbe qui dit que « Lè chat pa la, rat ka bay bal. » On dit n'importe quoi

ici. Celui qui vous parle. J'ai écouté... même si j'avais des rendez-vous ailleurs, les déclarations de certains élus sont inadmissibles et je les condamne automatiquement ce soir. On peut ne pas être d'accord sur tout, il n'y a aucun problème là-dessus mais on ne va pas jusqu'à l'humiliation. Il y a un degré que nous ne devons dépasser entre nous. Je le dis à tous mes collègues, je ne le supporte pas. J'aurais pu ne pas lire mais j'ai rédigé pour que ça reste, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

A l'occasion de la plénière d'hier, a été évoqué le cas de l'avancement du dossier de Valcaco porté par Madame Kora BERNABE. Pour mémoire, le dossier en question concerne une subvention de 45 000 euros qui avaient était accordée à cette structure sous l'ancienne mandature, par délibération du 17 novembre 2015, pour la mise en place de la filière cacao en Martinique. Où est le problème ? Sur la base d'une convention passée entre la Collectivité Territoriale de Martinique et l'association Valcaco le 27 mai 2016, un acompte de 22 500 euros a été versé donc j'honore... guand je dis que j'honore, je respecte les décisions qui ont été prises. Elle disposait d'un an pour demander le versement du solde de la subvention, lequel solde devait être versé sur présentation du bilan financier et les documents comptables certifiés et approuvés par l'assemblée générale de sa société. Le 5 mars 2018, soit plus d'un an après, l'association a sollicité un délai supplémentaire pour permettre la clôture de son programme et percevoir le solde de la subvention. Où est le problème ? Mais la convention était échue. Il fallait donc une nouvelle décision pour permettre à la Collectivité de verser ce solde. Pour la validation de la demande par le conseiller exécutif en charge de ce dossier, ce dernier a réclamé la communication des pièces justificatives lors de la réunion de coordination qui a eu lieu le 19 avril 2018. afin de s'assurer de la réalisation effective du programme pour lequel la convention avait été consentie. Je peux le comprendre. Les pièces réclamées ont été transmises au service à la date du 30 avril 2018. Le dossier est aujourd'hui finalisé et je tiens à te dire qu'il fera l'objet d'un examen programmé au prochain conseil exécutif ce jeudi 7 juin 2018. Un point c'est tout.

M. Fred LORDINOT – (Intervention inaudible hors micro)

M. le Président Yan MONPLAISIR – Collègue LORDINOT, laissez le Président s'exprimer...

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Ce n'est pas une interpellation dans le mauvais sens. Il est (inaudible) comme d'habitude mais je rétablis. J'ai décidé, un point c'est tout et çà se passera là immédiatement. J'ai horreur que des élus outrepassent leurs droits et décident à la place du Président. M. le Président Yan MONPLAISIR, vous êtes le Président de l'Assemblée et je respecte vos prérogatives, quelles que soient les difficultés que nous pourrions avoir entre nous, c'est un autre problème. Si on ne te respecte pas, on ne me respectera pas non plus. Je respecte les décisions donc j'ai pris la décision de donner satisfaction ; satisfaction vous sera donnée immédiatement. Un point c'est tout ;

(Applaudissements)

<u>M. le Président Alfred MARIE-JEANNE</u> – Je le dis et je m'adresse à ce qui en reste de mes camarades, attention, vous n'avez pas été élus pour humilier les gens de cette manière. Si on m'interpelle sur d'autres sujets, j'interviendrai. Je le répète pour d'autres sujets semblables.

M. Fred LORDINOT – Mwen pa ni pwoblem épi'w.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur LORDINOT, je vous en prie, écoutez le Président.

<u>M. le Président Alfred MARIE-JEANNE</u> – LORDINOT, calme toi, ce n'est pas envers toi. Ce que je veux te faire comprendre, c'est que si on m'interpelle sur d'autres sujets, je répondrai mais la question

ne peut pas forcément venir de vous. La question peut venir de l'autre côté aussi, je répondrai si on m'interroge sur d'autres sujets. Je me réserve le droit de répondre. Ce sont des sujets délicats.

S'agissant maintenant du salon de l'agriculture qui s'est tenu les 1er, 2 et 3 juin dernier, je tiens à rappeler ici que cette initiative qui date de 2016 émane de la volonté conjointe du Président de la Collectivité Territoriale de Martinique et du Président de la Chambre d'agriculture, Monsieur Daniel BERTOME, et de personne d'autre. Comprenne qui voudra. Nous avons été amenés à reporter cette manifestation à deux reprises, premièrement à cause des intempéries de 2017, deuxièmement du fait de contingences administratives et techniques : appel d'offres par-ci, bagay par la. J'ai sollicité personnellement le Président de la Chambre d'agriculture en mars 2018, il a réitéré son intérêt pour que cette manifestation ait lieu cette année. Je tiens à le dire ici très solennellement, nous ne pouvons pas continuer ainsi à faire de telles manifestations chaque année. J'ai proposé et j'ai décidé puisqu'on ne veut pas m'écouter, que ça se fera tous les deux ans de façon convenable. On n'a même pas le temps de finir qu'il faut recommencer, nous n'avons pas le temps de travailler. Ce n'est pas un rejet, c'est pour plus d'efficacité. J'irai même plus loin, en ce sens, Monsieur le Président. Carrère nous appartient, au lieu de dépenser des sommes folles inutilement, ces sommes seront mises à disposition pour réparer Carrère.

(Applaudissements)

Un point c'est tout. La terre nous appartient. Quand je dis « nous appartient », elle n'appartient pas à l'opposition, elle nous appartient à nous les élus. Elle est à la Collectivité Territoriale de Martinique, nous allons nous installer chez nous. Je veux que ce soit écrit au procès-verbal. Qu'est-ce que ca veut dire? C'est chez vous, c'est chez nous. Il n'y aura pas de querelle. J'ai personnellement sollicité, le Président de la Chambre d'agriculture en mars 2018 à qui j'ai demandé son intérêt pour que cette manifestation ait lieu cette année. Il était pour moi indispensable que dans cette initiative, nous devions faire pour l'agriculture mais avec les représentants désignés des agriculteurs. Yo sé di nou ka fè bagay ba kò nou. Sé pa ba kò nou, nou ka fè'y, nou ka fè'y épi yo. Le comité technique composé d'administratifs de la CTM et de la Chambre d'agriculture me rendait personnellement compte des avancées de l'organisation. Pour la manifestation elle-même, c'est plus d'une centaine d'agents - CTM et chambre d'agriculture confondus – qui se sont mobilisés sur les trois jours. Je les remercie. J'entends ici leur exprimer tous mes remerciements pour leur engagement et leur professionnalisme dans l'organisation et la réussite du salon. Je veux aussi remercier les responsables qui nous ont fait confiance car, contrairement aux propos rapportés et véhiculés çà et là, le Président n'a exclu personne. J'insiste là-dessus parce qu'il y a des gens qui sont venus faire de la provocation. Du fait de cette provocation, j'ai été amené à leur dire d'enlever leur truc mais nous n'avions exclu personne. On ne vient pas faire de la provocation. Si on me taquine, je saurai nommer les gens le moment venu.

Je voudrais en dernier lieu remercier la population martiniquaise qui s'est déplacée massivement – soit pour l'instant plus de 24 000 visiteurs – et qui a fait que cette manifestation soit un véritable succès. Cela a été fait gratuitement, toutes les charges ont été prises en charge par la Collectivité Territoriale de Martinique et par personne d'autre. J'ai assumé. J'en ai terminé, Président. Je vous prie de m'excuser de cette manière de faire mais je vous regarde tous dans les yeux. Je ne fais pas d'ostracisme ici mais que personne ne s'érige en donneur de leçons à ma place parce que ce n'est pas de ma nature. Que cela soit dit et entendu une fois pour toutes. Mèsi anpil, mèsi an chay

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier d'être venu éclairer notre Assemblée. Je pense que l'Assemblée est satisfaite de votre intervention et qu'il était important que cette suspicion qui avait été jetée, soit levée. Je souhaitais qu'elle le soit, je vous remercie d'être venu le faire, avec la solennité de votre fonction, c'est ce que nous avions souhaité. Je

sais que si tant est que cette tentation ait pu exister, elle ne pouvait pas venir de vous. Je veux vous faire ce crédit, je le sais, mais il était vraisemblablement légitime que cette inquiétude soit levée aujourd'hui. Je vous remercie de l'avoir fait. Merci Monsieur le Président, les choses sont claires. Monsieur LORDINOT vous vouliez dire quelque chose ?

M. Fred LORDINOT – Oui, les propos tenus par le Président du Conseil exécutif sont clairs et je les prends comme tels. Il ne manquait donc aucune pièce au dossier pour le financement de cette association. Il a dit que les dossiers ont été reçus au mois de mai et il a dit aujourd'hui que le dossier sera examiné jeudi prochain. Ce n'est pas le discours que j'ai entendu hier dans cette tribune. Alors, respect pour chacun... respect pour chacun, à la fois pour le Président du Conseil Exécutif, les élus de l'opposition et la collègue Kora BERNABE. Que l'on ne vienne pas nous dire comme on l'a fait hier, qu'il manquait des pièces à un dossier qui était complet.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Chacun est dans sa mission mais il m'appartenait, en votre nom, de remercier le Président de l'Exécutif d'avoir entendu l'Assemblée. Je le remercie. Monsieur le Président, merci encore. Nous passons au point suivant, nous nous étions arrêtés au point 74.

75/ CESSION DE LA PARCELLE R 128 SISE A DUCOS PAR MME C.D.

M. Miguel LAVENTURE – Après l'intensité de la concentration qui vient d'avoir lieu sur un sujet qui rétablit les choses, nous revenons à notre ordre du jour tranquillement avec une affaire assez classique puisqu'il s'agit d'autoriser une transaction qui se situe à Ducos, au quartier Fond savane, dans l'environnement du barrage de la Manzo et pour lequel il y avait évidemment quelques contraintes juridiques qui avaient été prévues au moment de sa réalisation. Je vais directement à la conclusion, il s'agit de se prononcer sur la renonciation par la Collectivité sur la totalité d'une parcelle qui fait 1164 m² d'une action à répétition à l'interdiction d'aliéner et par conséquent autoriser la personne à disposer de l'intégrité de sa parcelle précitée et donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre les dispositions utiles pour ce faire.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il des avis de commission ? La commission « Infrastructures » ? Aucune commission n'a donné d'avis là-dessus ? Monsieur NARCISSOT.

<u>M. Marius NARCISSOT</u> – Ce n'est pas l'avis d'une commission mais vous avez dit, Monsieur le Président, qu'il s'agit d'un dossier qui se trouve dans le périmètre du barrage de la Manzo. Or, j'ai lu dans l'exposé détaillé, que le terrain est situé au quartier Fond savane. Il faudrait bien préciser que c'est au quartier Manzo parce que Fond savane ce n'est pas la même chose.

M. Miguel LAVENTURE – Merci pour ce lapsus.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? La commission des finances n'a pas d'avis ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité 76/ REGULARISATION DES EMPRISES EFFECTUÉES SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA SMHLM ET DES COPROPRIÉTAIRES DE LA FONDATION D'AUTEUIL DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DES GIRATOIRES DE LA MEYNARD OUVRAGE ET SOUTÈNEMENT ACCEPTATION ET CESSION DE TERRAIN À TITRE D'ÉCHANGE

M. Miguel LAVENTURE – Il s'agit d'une opération assez classique. Elle est liée aux activités qui sont portées habituellement par le collègue conseiller exécutif MARIE-SAINTE, qui m'a d'ailleurs un peu enseigné sur la matière parce que ce ne sont pas vraiment des domaines que je pratique habituellement. Il y a toujours une nécessité d'assurer la bonne maîtrise foncière concernant les interventions en matière de travaux routiers. Trois interlocuteurs sont concernés : la SMHLM, la fondation d'Auteuil et la Collectivité Territoriale elle-même.

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Je suppose que nous avons à recueillir l'avis de la commission des finances et celui de la commission des infrastructures. Monsieur CLEON.

M. Georges CLEON – L'avis de la commission est favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres commissions qui se sont penchées sur le sujet ? Non. Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention, nous passons au vote.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point 77. Il s'agit à peu près du même dossier, M. LAVENTURE, vous pouvez le présenter rapidement.

77/ ACQUISITION DE LA BANDE DE TERRE OBJET DE L'EMPRISE DE 97 m² EFFECTUEE SUR LA PROPRIETE DES HERITIERS G

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci Monsieur le conseiller. Avis des commissions, commission des infrastructures.

M. Georges CLEON – Avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point 78.

78/ ACCEPTATION DE LA REMISE PAR L'ÉTAT A LA COLLECTIVITÉ DE LA VILLA « LES BOSQUETS » (OU « HÔTEL DU PROCUREUR ») CADASTRÉ SECTION BD N° 104 SISE À FORT-DE-FRANCE

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Nous recueillons l'avis des commissions, la commission des infrastructures.
- M. Georges CLEON La commission a émis un avis favorable. Elle a également réitéré sa demande d'exposer l'inventaire du patrimoine de la CTM ainsi qu'une réflexion sur les destinées et la gestion de ce patrimoine.
- M. le Président Yan MONPLAISIR La commission des finances.
- M. Michel BRANCHI La commission n'a pas été consultée.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant qui est le point 79

79/ DOMAINE DE FONDS SAINT JACQUES - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION DU DOMAINE - MISE EN ŒUVRE AVANT TRAVAUX D'UNE OPÉRATION DE DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE.

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Madame LEOTIN, souhaitez-vous intervenir ? C'est une affaire qui concerne également les aspects culturels.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Je voudrais simplement apporter une information. Les travaux ont commencé au domaine de Fond Saint Jacques depuis le mois de novembre 2017. Il y a des fouilles complémentaires à faire mais les travaux avancent, le domaine est actuellement fermé pour cause de travaux mais nous espérons être bien avancés courant 2018 dans le déroulement des travaux.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci pour cette information. Monsieur CLEON pour la commission des infrastructures.

M. Georges CLEON – Avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il d'autres commissions qui se sont prononcées ? Non. Des demandes d'interventions ? Je passe au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant qui est le point 80.

80/ INDEMNISATION PECUNIERE DES USAGERS DES ROUTES DEPARTEMENTALES ET NATIONALES VICTIMES DE DOMMAGES MATÉRIELS ET IMMATERIELS DE FAIBLE MONTANT ET REMBOURSEMENT DE LA FRANCHISE AU TITRE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Monsieur le Président de la commission des finances. Pouvons – nous avoir l'avis de cette commission ?

M. Michel BRANCHI – Un avis favorable a été formulé.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant, le 81.

81/ COMMISSION DE RÉFORME DES BIENS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Monsieur le conseiller. Avons-nous des commissions qui se sont penchées sur ce sujet ? La commission des finances.
- <u>M. Michel BRANCHI</u> La commission des finances s'est prononcée et a donné un avis favorable. Je dois dire, qu'à titre personnel, le collègue BARTHELERY et moi avons participé à cette commission de réforme qui a fait un travail d'inventaire très minutieux pour défendre les intérêts de la collectivité.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> M. BARTHELERY, souhaitez-vous intervenir ? Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point 82 de l'ordre du jour.

82- COMMUNICATION D'UN AVIS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation de l'avis

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous prenons acte. Nous passons au dossier que nous avions convenu d'ajouter, le dossier 111. Je vous passe la parole Monsieur le conseiller.

111/ FIXATION DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE (CESECEM)

- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> J'ai envie de dire que ce dossier comporte un contenu de décisions importantes à prendre. Nous essaierons de le résumer pour aller à l'essentiel.
- M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci. Nous avions reconnu l'urgence de l'examen de cette question. Monsieur le Président de la commission des finances.
- **M. Michel BRANCHI** Je crois que ce rapport est clair, c'est la transparence. On voit très bien ce que perçoivent ceux qui se consacrent à l'activité publique.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Y a t-il des demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention, nous passons donc au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Proposition adoptée à l'unanimité

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Je crois, Monsieur le conseiller LAVENTURE, que vous avez terminé votre exercice pour aujourd'hui. Merci.
- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> Je remercie évidemment l'ensemble des collègues pour leur très utile contribution et surtout pour les votes qui, me semble t-il, sont tous intervenus à l'unanimité.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci. Nous allons passer maintenant à Monsieur CAROLE.
- M. Georges CLEON C'est l'heure de déjeuner.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Monsieur CLEON de nous rappeler à l'ordre. J'essayais de vois si nous pouvions tout faire dans la foulée mais ce sera beaucoup trop long. Je vous propose une pause et la reprise des travaux à 16h00. Merci.

Suspension de séance

- M. le Président Yan MONPLAISIR Monsieur CAROLE est présent. Nous abordons le point 23.
- 23/ FIXATION DE l'OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES (O.E.D) DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX TARIFIES POUR L'EXERCICE 2018
- M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Très bien. Je vais demander l'avis de la Présidente de la commission « Action sociale, gérontologie et action pour les personnes en situation de handicap. » Madame NORCA.
- <u>Mme Stéphanie NORCA</u> Notre commission s'est réunie et a émis un avis favorable en faveur de ces mesures en direction des établissements tant pour les personnes âgées que les personnes en situation de handicap et l'enfance.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Madame la Présidente. Y a t-il une autre commission qui s'est réunie ? Madame PLANTIN.
- <u>Mme Maryse PLANTIN</u> La commission s'est réunie et a pris acte de l'effort budgétaire et financier demandé aux établissements et services de la protection sociale de l'enfance. Elle partage l'inquiétude contenue dans le rapport quant aux difficultés à venir pour les allocations de ressources qui seront données aux établissements de la protection sociale. La commission recommande que soit priorisé le maintien du volume budgétaire nécessaire à ces établissements et que ne soit envisagée l'ouverture de nouvelles structures que si cet équilibre est assuré. L'avis est favorable.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Madame la Présidente. Y a t-il d'autres commissions ? La commission des finances n'a pas été concernée ?
- M. Michel BRANCHI Sur ces questions, la commissions des finances a déjà adopté comme position de se conformer aux avis des commissions spécialisées. Malgré le taux zéro qui a été adopté pour les

mesures anciennes, nous avons une enveloppe qui augmente de 3,77 %, c'est-à-dire trois fois plus que l'inflation.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame PINVILLE.

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Nous avons étudié ce dossier en commission et avons donné un avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Monsieur CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – Nous observons en effet qu'il y a des dispositions à prendre pour les structures d'accueil, qu'il y a des moyens qui sont mobilisés. Ce qui nous préoccupe aujourd'hui c'est surtout la qualité des résidents que nous avons au niveau des structures, des infrastructures qui sont bien connues par le conseiller exécutif qui est allé à la rencontre des structures. Nous nous retrouvons dans deux étapes : la première c'est la base de reconduction au niveau zéro alors que nous avons été confrontés à de grandes difficultés bien connues, la deuxième qui couvre un grand panel de l'ensemble des secteurs pour les allocations budgétaires. Certaines institutions sont déjà en grande difficulté. Ma question est la suivante : est-ce qu'au-delà de cette décision budgétaire, nous aurons à prendre en considération ou est-ce que cette question sera traitée dans le cadre du CPOM ? Dans les institutions qui sont ciblées, nous avons quand même une grande préoccupation parce que nous observons que pour le secteur des personnes âgées, il y a 30 établissements : EHPAD, trois unités etc. et un hospice. Nous sommes depuis très longtemps le seul département a encore avoir un hospice. Il s'agit de l'hospice de Basse-Pointe. Il est temps – on n'a pas cessé de le répéter – de transformer cette structure en EHPAD afin qu'elle ait les vrais moyens lui permettant de prendre en charge les personnes âgées dans des conditions correctes. Il y a là une action à mener au niveau de la CTM pour amener également le partenaire, en l'occurrence l'État, à régler ce problème parce que c'est une difficulté.

Nous avons également observé la mise en place d'une évolution budgétaire, certes mais nous observons qu'il y a une baisse inquiétante de l'enveloppe dédiée en 2018 par rapport à 2017 puisque nous avons plus de 2 M€ de différence dans cette période. Il y a aussi une question qui se pose par rapport à l'évolution, nous sommes autour des 81 M€. Est-ce que les surcoûts sont pris en considération dans ces enveloppes que nous mettons en place ? Étant entendu qu'aujourd'hui, au niveau des budgets qui sont mis en place par l'État, les surcoûts de 20 % sont pris en charge dans le cadre du budget. Je veux parler du coefficient géographique, de l'éloignement etc. par rapport à la métropole. Il y a donc une question d'évaluation réelle des coûts par rapport aux besoins des institutions parce que cela crée des difficultés.

Enfin sur le champ des difficultés du GIR, j'ai cru comprends que tous les établissements n'avaient pas encore été évalués. On va certainement négocier un CPOM mais est-ce que le contrôle du GIR moyen pondéré n'est pas un peu faussé puisqu'on n'a pas fait l'état de l'ensemble des situations? Je voulais quand même ajouter que compte tenu de la situation extrêmement dégradée que nous connaissons notamment au niveau des structures d'accueil pour les personnes âgées pour la prise en charge de la qualité des soins; considérant cette situation le Ministère a enfin décidé, pour garantir la qualité de la prise en charge, de mobiliser en EHPAD une infirmière de nuit pour garantir cette sécurité de soins la nuit parce que c'est une vraie difficulté. En tout cas, nous observons qu'il y a malgré tout une démarche soutenue de la CTM mais enfin, il y a quand même cette préoccupation quant à l'écart entre 2017 et 2018. De grâce, faisons en sorte que cesse cette histoire d'hospice que nous sommes en train de cibler dans nos propositions de financement aujourd'hui.

- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci Monsieur CATHERINE pour cette intervention très précise et documentée. Monsieur MARTINE, vous vouliez intervenir ?
- M. Raphaël MARTINE Eu égard à l'enveloppe disponible au budget 2018 qui est de l'ordre de 76 M€ et compte tenu du fait que la demande dépasse les 80 M€, est-ce qu'on peut penser qu'il y aura une mise en adéquation à travers une Décision Modificative pour répondre à cette continuité de prise en charge ?
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Cette question complète la précédente. Y a t-il d'autres interventions ? Monsieur CAROLE.
- M. Francis CAROLE Concernant l'enveloppe, nous n'avons rien à cacher, nous l'avons écrit pour que ce soit transparent. C'est un peu l'expression de ce qu'est le budget de la Collectivité aujourd'hui. Nous avons besoin de 81 M€, nous avons voté au budget 76 M€, compte tenu de la situation budgétaire. Vous voyez qu'il y a une différence. Il est évident que nous savons que si nous ne versons pas la différence au cours de l'année à travers des Décisions Modificatives, ces établissements auront d'énormes difficultés. L'engagement c'est qu'il faudra compléter ces 6 M€ de différence que nous avons notés et que nous avons explicités dans le rapport afin que chacun soit conscient de la situation et des difficultés auxquelles nous somment aujourd'hui exposées.

Concernant l'hospice dont il a été question, ce n'est pas une proposition. Nous avons une proposition de montant pour l'hospice mais il existe depuis belle lurette. Nous nous sommes engagés dans des discussions avec le Lorrain et Basse-Pointe sur la question de l'évolution de cette structure d'autant que dès 2016, j'ai rencontré des syndicalistes notamment ceux de la CDMT, qui ont attiré mon attention sur cette question. Il y a une urgence à travailler et il faut le faire avec l'Etat. De même qu'à Emma VENTURA, il y a des choses extrêmement graves qui s'y passe. Là, c'est plutôt dans un cadre hospitalier, nous faisons ce que nous pouvons, nous accompagnons et nous n'avons pas été les seuls à le faire mais l'État doit faire un effort singulier. En même temps, il s'agit de martiniquais et nous sommes extrêmement attentifs à cela.

Nous évoluons effectivement vers les CPOM qui permettront de donner une visibilité à l'action de ces structures. Nous signerons les premiers CPOM en cours d'année. Il faut également dire que nous devons aller vers une harmonisation. Je prendrai un exemple très simple. Il y a beaucoup de structure de 40 places par exemple, qui n'ont que 20 places et nous payons 40 places. Il faut donc aller vers une harmonisation pour réduire autant que possible les coûts mais il est évident qu'il faut un effort de l'État aussi − tu l'as souligné également − en termes de personnel. J'ai participé à la réunion à laquelle la Ministre de la santé a annoncé l'enveloppe de 300 M€ mais évidemment, ce ne sera pas suffisant pour faire face à toutes ces difficultés. Au-delà, la question qui est posée, que d'autres ont posée et que nous avons en tête, c'est comment allons-nous financer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, dans un contexte où l'économie de la Martinique a plutôt tendance à connaître un certain nombre de difficultés et où il faudra nécessairement changer de modèle ? Ce sont des questions − je l'ai rappelé à maintes reprises − qui sont extrêmement importantes et qu'il nous faut traiter. Cela doit s'inscrire dans une volonté économique beaucoup plus large.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Y a t-il d'autres demandes d'intervention avant de passer au vote ? Non.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

24/ NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT SOCIAL ET DE L'HABITAT

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. Fred LORDINOT – Ne prends pas trop de temps car il y a des collègues de notre groupe qui doivent partir. Vous êtes 20 dans la majorité, vous risquez de ne pas avoir le quorum.

M. Francis CAROLE – Collègue LORDINOT, tu me connais pour mon esprit de synthèse. Si nous avons perdu temps aujourd'hui, c'est peut-être parce qu'il y a plus bavard que moi. Ne demande pas à celui qui synthétise le plus, d'être encore plus synthétique.

M. Fred LORDINOT – Prends ton temps, je te dis que pour le moment, vous êtes 20.

M. Gilbert COUTURIER – Le quorum c'est sur l'ensemble ou pas ?

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Sur l'ensemble. Nous sommes tous d'accord pour aller jusqu'au bout. Je vous remercie tous de cette compréhension et de cette implication au service des martiniquais.

M. Francis CAROLE poursuit la présentation du dossier.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Pouvons-nous recueillir l'avis des commissions ? Madame PINVILLE ? Madame BAURAS, excusez-moi, pour la commission du logement.

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Bien évidemment la commission « Logement, habitat » a émis un avis favorable sur le nouveau cadre d'intervention de la CTM dans le domaine du logement social et de l'habitat. Mais compte tenu des contraintes du contexte budgétaire tant pour les collectivités territoriales que pour l'État, il est proposé que pour toutes les mesures, le nombre maximum de dossiers soit fixé annuellement par le Conseil exécutif. C'est le vœu que nous avons émis.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres avis de commissions ? Madame BONNAIRE.

<u>Mme Michèle BONNAIRE</u> – C'est juste un avis personnel. Je crois que ce nouveau dispositif répond énormément aux attentes des martiniquais parce que non seulement il parait clair et efficace mais il donne suffisamment d'informations pour que chacun sache à quel niveau il se pose, notamment pour les administrés et les citoyens qui nous demandent souvent à quel moment ils peuvent faire les demandes, est-ce qu'ils sont dans les normes ou pas ? Ce dispositif parait vraiment très clair et permet de répondre aux attentes des martiniquais et surtout aux nôtres, à nous élus qui avons souvent besoin d'information pour répondre beaucoup plus directement à ceux qui nous approchent. Je félicite le travail effectué par le service administratif sous couvert du conseiller exécutif Francis CAROLE.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame TELLE puis Madame TINOT.

<u>Mme Patricia TELLE</u> – Bien évidemment dès que les choses sont faites pour améliorer les dispositifs, notre groupe ne peut que dire bravo et surtout merci pour les populations les plus fragiles et les plus vulnérables. Ma question est la suivante : peut-on envisager que la CTM (élus et services) aillent vers

les communes, vers la population pour expliquer les dispositifs ? Les services sociaux de l'île (assistants sociaux, CCAS) seront-ils bien informés et auront-ils un relais avec la CTM pour que la cible recherchée – les personnes les plus fragiles, les plus vulnérables – soit bien mobilisée pour bénéficier de ces aides ?

Mme Marie-Frantz TINOT – Je rejoins les collègues, c'est effectivement un dispositif qui va améliorer les conditions de vie des personnes concernées. Mon intervention portera sur l'axe 1. Je pose la question concernant une personne en situation de handicap qui saisit la CTM pour l'adaptation de son logement. Sachant qu'il existe à la MMPH l'aide technique pour l'adaptation des personnes en situation de handicap, l'usager aura t-il à solliciter les deux (CTM et MMPH)? Le conseiller exécutif a parlé de la limite pour l'aide qui a été fixée à 70%. Est-ce que les 30 % pourraient être donnés par la MMPH?

M. Francis CAROLE – C'est une excellente question...

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Il y a une question de Monsieur MARTINE puis Monsieur COUTURIER.

M. Raphaël MARTINE – S'agissant de l'aide à l'amélioration de l'habitat, si je salue l'effort conséquent qui a été fait par notre Collectivité pour améliorer le maintien des familles dans des logements décents, j'émets le vœu qu'un effort particulier soit fait au niveau du suivi des dossiers de demandes afin de réduire le délai d'attente entre la décision et le versement de l'aide. Nous sommes souvent interpellés par les administrés qui sont obligés d'attendre cinq ou six ans avant de recevoir le versement de la CTM, ce qui bien évidemment perturbe la réalisation de nos objectifs tels que nous nous les sommes fixés.

M. Gilbert COUTURIER – C'est toujours dans l'amélioration de l'habitat. J'ai déjà échangé à ce sujet avec le conseiller exécutif. Je veux dire que ce qui est bon pour le Gros-Morne est bon pour toute la Martinique. Il faut donc que tous les élus se mobilisent pour éviter que l'on ne pense demain que la CTM fait pour une partie. Il faut que les élus aient les informations et aillent sur le terrain pour apporter les informations à leurs administrés. Je le dis parce qu'il arrive souvent qu'ils ne soient pas au courant, ils reçoivent quelquefois l'information mais ont du mal pour le suivi de l'avancement des dossiers en cas de réponse positive, surtout s'il s'agit de personnes âgées isolées. Je veux associer mon intervention à celle de la collègue TELLE au sujet de l'association des CCAS. Je ne veux pas non plus me tromper. Nous avons une grosse difficulté sur certains secteurs où des assistantes sociales, nonobstant leur engagement et leur professionnalisme, on a quelquefois l'impression que les remontées d'information des administrés et le suivi de leurs dossiers, l'accompagnement de l'assistante sociale n'est pas toujours assuré. C'est la raison pour laquelle je fais appel à l'implication des élus. Très souvent, les entreprises vont voir ces personnes vulnérables qui ont des maisons très insalubres, malheureusement il existe des chefs d'entreprise mal intentionnés ce qui fait qu'ils signent des contrats avec les propriétaires et les travaux sont commencés mais pas achevés.

Il y a le temps de traitement du dossier mais il y a aussi des entreprises qui proposent leurs services à ceux qui ont bénéficié de ces aides, qui feront plus que ce que la personne possède en les mettant en difficulté. Nous avons toute une série de cas de ce type. Cela aurait été bien que les élus (maires, conseillers municipaux, conseillers territoriaux) puissent être sur le terrain pour voir ce qui se passe afin que ces personnes vulnérables soient mieux accompagnées. Je le dis parce que nous avons une quantité de personnes dans ce cas sur le territoire.

Je terminerai par une question adressée au conseiller exécutif. Je suis conscient de l'effort fait par la Collectivité pour former les personnes au niveau du désamiantage mais gu'est-ce qui est mis en place

pour les particuliers dont la maison est amiantée, pour essayer de voir si dans chaque commune, on peut aider à désamianter ? C'est la partie qui coûte le plus cher, pour désamianter il faut compter au minimum 20 000 euros et maximum autour de 38 000 euros. Quel plan Marshall est mis en place pour aider les personnes qui ont des maisons amiantées à sortir de cette situation ? C'est une question de santé publique.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Juste pour porter une information à la collègue TINOT sur la question du complément de financement auquel pourrait prétendre les personnes en situation de handicap quand elles sollicitent le Fonds territorial de compensation au niveau de la Maison Martiniquaise des Personnes en situation de Handicap. Pour avoir travaillé sur les dossiers de ces personnes en situation de handicap qui sollicitent la MMPH pour obtenir des aides dans le cadre de l'amélioration de leur habitat et du logement, j'ai proposé en séance que nous puissions avoir des circuits courts entre la MMPH et le service logement de la Collectivité. Quand nous aurons des sollicitations, cela nous permettra de donner les indications, d'informer et d'orienter la personne qui demande un complément de financement, une fois que le besoin aura été évalué. A la limite, il faudrait instaurer un circuit entre la MMPH et la Collectivité pour être dans une logique d'efficacité parce que quand un dossier arrive à la MMPH, il est quasiment complet. Nous considérons que la MMPH est un satellite de la Collectivité. C'est la proposition a été faite, nous attendons que le conseiller exécutif et la direction du logement valident cette proposition. Je pense qu'une fois que nous aurons un retour des services, la collègue informée des modalités de suivi et de fonctionnement.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame NORCA. Madame LESDEMA.

Mme Marie-Line LESDEMA – Je trouve que c'est une stratégie bien cohérente pour s'adapter à cette nouvelle politique de l'aide au logement, sachant que la nouvelle loi ELAN n'aidera pas beaucoup les plus démunis, c'est souvent le travail fait par les acteurs publics. On ne peut que féliciter cette démarche. Je voudrais cependant, demander qu'un suivi consciencieux soit fait lors de ces opérations afin que les demandeurs ne se trouvent pas confrontés à toutes les difficultés administratives ou à être renvoyés de service à service. A mon avis, la cohésion de tous les dispositifs qui existaient devrait renforcer cette aide aussi bien aux particuliers, qu'aux personnes avec des logements très sociaux. Je voudrais poser une guestion au conseiller exécutif. Sur l'un des axes, on parle de rachat des HLM. Est-ce que cela se fait toujours parce que je pense que cette partie est budgétisée. Si elle est budgétisée et qu'elle reste lettre morte, vérifions s il y a encore des ventes au niveau des HLM. Je pense que cela se faisait beaucoup à une certaine période mais que ça se fait de moins en moins. Si ce budget peut être mis ailleurs, vérifions convenablement. Les opérations d'entrée de bourg sont une excellente chose parce que nous avons beaucoup de dents creuses. Le fait d'aider les propriétaires qui ne sont pas forcément dans l'indivision mais qui ne peuvent pas, par leurs propres moyens, réhabiliter les maisons et connaissant le parc très limité de logements, je trouve que c'est une excellente chose. Encore bravo à cette initiative.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame LESDEMA. Monsieur LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Je remercie le conseiller exécutif pour son esprit de synthèse. L'harmonisation prend du temps mais elle vient tout de même après quelques mois. Ma question est de savoir s'il y a un effet rétroactif à la réforme. Est-ce que tous les dossiers qui sont déjà déposés se verront appliquer le nouveau dispositif ? Comment cela va-t-il se passer ? Est-ce que vous écrirez aussi aux personnes qui ont fait ces demandes pour les informer du nouveau dispositif ? Il y a une petite expression martiniquaise qui dit « papié-a ka rivé a la vitès di an zéklè, mé lajan-an ka rivé a la vitès di an

môlokoy. » J'espère que cet état de fait sera amélioré. Ensuite, le conseiller peut-il nous dire la date prévue pour la séance d'évaluation de la performance du nouveau dispositif ?

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Avant de passer la parole à ce vif éclair qu'est notre élu, je voudrais savoir si il y a d'autres questions. Il n'y en a pas.

M. Francis CAROLE – J'essaierai d'être très synthétique. Il nous faudra faire de manière très précise un travail dans l'articulation MMPH et Collectivité, de manière très précise. Effectivement, il y a des sommes notamment en direction des personnes en situation de handicap – pas en direction des personnes âgées – c'est ce segment qui nous intéresse et pour lequel il faudra trouver des harmonisations. Cela ne devrait pas être difficile de trouver des articulations dans la mesure où le Président de la MMPH est aussi le conseiller exécutif des affaires sociales. Par ailleurs, beaucoup de collègues de la majorité ou de l'opposition sont à la MMPH, par conséquent ils pourront apporter un certain nombre de contributions. Concernant la question de l'amiante, c'est une question importante. Seulement, vous savez que la Collectivité vient en complément de l'action de l'État. Ce sont des prix importants mais cela ne nous dispense pas d'avoir une négociation avec l'État pour savoir comment cette question de l'amiante est prise en considération. On voit encore des communes ou des quartiers où il y a du fibrociment, il y a réellement là une question que nous allons approfondir.

Une question a été posée sur la question du suivi de l'accompagnement. Il faut dire qu'il y a une révolution à faire. Il y a une révolution affaire, pas de langue de bois, il faut le dire cela clairement. Il faut que nous soyons une administration moderne, que nous soyons en capacité de répondre rapidement aux gens. On accuse réception d'un dossier, on le traite dans un délai maximum de deux mois et il faut que nous soyons capables d'instaurer une traçabilité du dossier pour que nous n'ayons pas de « mwen pas sav, mwenn kay chèché. Mwen kay ba'w an répons adan an mwa ». Non, nous ne pouvons pas continuer à fonctionner ainsi. Il faut vraiment un effort, je le dis très clairement sans mettre en cause qui que ce soit. Je le dis d'autant plus que j'ai été au Conseil général pendant très longtemps, pendant sept ans. Le Président LISE a beaucoup fait dans le domaine du logement mais au-delà des collectivités locales, il y a des progrès considérables à faire dans nos administrations de manière générale. A partir de là, il faut travailler. Je suis conseiller municipal, je suis également membre de la CACEM, je connais la lenteur des choses. Je pense que c'est un défi, non pas de la majorité ou de l'opposition, mais de la Martinique. Ce sera une preuve de la considération que nous avons pour ces personnes parce que lorsque les gens viennent nous demander des aides, ce n'est pas la charité que nous leur donnons. C'est un droit. Par conséquent il faut que nous soyons en capacité d'accueillir correctement, de traiter correctement les dossiers etc. Nous l'avons fait un peu à la MMPH, nous avons réduit les délais de manière importante mais il faut encore continuer à faire des efforts. La question du suivi de l'accompagnement est vraiment une des priorités que nous avons dans notre administration, la moderniser, trouver des techniques, former les gens. Cela ne vient pas toujours des politiques. Il y a vraiment beaucoup à faire, c'est une priorité absolue. De même que le suivi, ce sont aussi les entreprises qui ne font pas ce qu'elles ont à faire. Là aussi, il faut être extrêmement clair.

Une question a été posée par Madame TELLE sur la question de l'explication et des CCAS. Nous allons commencer avec le collègue Martine, nous irons sur place expliquer les dispositifs du social. Chaque fois qu'une commune nous demande de venir expliquer, nous le faisons. Il faut être proactifs c'est-à-dire prendre l'initiative d'une véritable caravane d'explication, c'est ce que nous sommes en train de faire sur la base d'un Power Point, nous irons expliquer les dispositifs du social.

Concernant la question du CCAS, nous avons rencontré ici même le bureau des CCAS. La Collectivité est le chef de file de l'action sociale et être chef le file de l'action sociale c'est donner le « la » mais aussi organiser la cohésion de l'ensemble. Nous les avons rencontrés, il y a eu une deuxième réunion

de travail et nous les rencontrerons encore ces temps-ci pour voir comment harmoniser le travail. Les CCAS demandent ce type d'action et dans l'intérêt de la Martinique, il faut renforcer le maillage de l'action sociale à travers le territoire ; de même que nous renforçons le maillage avec la CAF dans d'autres domaines. Il y a véritablement cette volonté extrêmement forte qui n'est pas seulement un vœu pieux mais qui est une pratique qui se met en place.

Concernant la question du collègue LORDINOT relative à la rétroactivité, nous n'avons pas pensé à la rétroactivité mais la question que tu poses est une question extrêmement importante. A quel moment le dispositif entrera t-il en œuvre ? Il faut évidemment attendre la sortie de la délibération, le contrôle de la légalité pour pouvoir fixer une date avec le Président du Conseil Exécutif. Il faut d'abord faire de l'information parce que les gens ne peuvent pas déposer de nouvelles demandes sans connaître le nouveau dispositif. Il y a donc un travail d'information à faire en amont, nous allons fixer une date qui pourrait être septembre, c'est-à-dire que les gens qui déposeront leur dossier à partir du mois X entreront dans le nouveau dispositif. L'effet rétroactif demanderait que des dossiers qui ont déjà été travaillés par les services soient retravaillés, cela demande du temps et va accentuer le retard. Nous allons plutôt fixer un mois X à partir duquel tout nouveau dossier sera considéré comme entrant dans les nouveaux dispositifs.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Juste un point, si je puis me permettre là-dessus. Il semble que nous ayons un problème sur la rétroactivité légale. A partir du moment où le dispositif sera opérationnel, il faudrait peut-être inviter les personnes à représenter le même dossier.

M. Francis CAROLE – C'est exactement cela. Vous avez bien compris la place que nous donnons à l'action en faveur des personnes âgées. Si une personne âgée a présenté un dossier qui n'entrait pas dans le cadre du dispositif, nous n'allons pas lui dire que c'est fini. Nous lui demanderons de représenter un dossier dans le nouveau cadre quitte à alléger la procédure, pour que la personne n'ait pas tout à refaire. Il faudra trouver des souplesses parce que l'objectif n'est pas le nombre de dossiers mais de répondre à la demande des gens. Il nous faudra trouver une souplesse à ce niveau.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je voulais ajouter que nous avons eu une difficulté pour les porteurs de projets. Il leur arrive d'être éligible et après accord on leur verse 60 %. On observe que pour avoir le solde, ils rencontrent beaucoup de difficultés et l'information est remontée. Comment peut-on faire pour aider ces personnes qui attendent le solde ? Est-ce que le nouveau dispositif prévoit une prise en charge pour les accompagner et leur montrer qu'on ne les a pas oubliés ?

M. Francis CAROLE – c'est une question à laquelle nous nous sommes heurtés, la question de l'argent. Monsieur LORDINOT disait « papié-a ka alé vite ek lajan-an ka fè tòti. » Tu connais bien puisque tu as été un financier. C'est une réalité, les gens attendent souvent d'être payés. Là aussi, je pense qu'à partir du moment où quelqu'un a fait la démarche de demander une aide, elle est dans une dynamique de construction, il faut que nous puissions répondre rapidement. Le deuxième problème qui se pose et que soulevait le collègue COUTURIER, c'est que nous donnons quelquefois 20 % ou 40 % mais il arrive que la personne ne puisse pas continuer parce qu'elle n'a pas les moyens. Finalement, on lui demande finalement de pré-investir et on rembourse après. C'est la raison pour laquelle il nous faut trouver un système qui mette la personne en possibilité de construire réellement. Nous trouvons des situations où les gens ont commencé mais ne peuvent pas terminer et comme elles n'ont pas terminé, elles ne peuvent pas justifier des sommes qu'elles n'ont pas dépensées parce qu'elles n'ont pas cette somme. Il faut véritablement trouver une articulation, j'ai demandé aux services de travailler sur cette question afin d'avoir quelque chose de précis.

- M. Fred LORDINOT Le Conseil général de Guadeloupe a mis en place un certain nombre de conventions partenariales avec les banques. Je pense que vous pourrez voir les mêmes banques si vous le souhaitez. Les dispositifs que j'ai pu voir sont assez intéressants car ils permettent moyennant des taux d'intérêt réduit à la personne qui veut faire un emprunt pour ces réparations d'obtenir relativement... je dis bien relativement facilement, ce crédit à la banque. Ça semble fonctionner en Guadeloupe.
- M. Francis CAROLE Nous avons également envisagé cette possibilité. Nous vous ferons très rapidement une proposition assez synthétique à ce sujet parce que c'est l'un des problèmes auxquels nous nous heurtons. Il y a un autre problème : dans le cadre de la Ligne Budgétaire Unique, l'État finance, la Collectivité finance mais on demande à la personne d'apporter une petite contribution de l'ordre de 7000 ou 10 000 euros mais les collectivités ne peuvent rien faire parce que la personne a déjà atteint les 80 % de financements publiques. Beaucoup d'opérations n'aboutissent pas à cause de cela. Nous sommes sur plusieurs pistes, évidemment il faudra apporter une réponse à cela.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Il me semble que nous avons fait le tour sauf si une question a été oubliée. Nous allons pouvoir passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Il nous reste encore quelques points mais je le remercie quand même pour çà. Ce n'est pas que je sois pressé de le voir partir. Il nous reste 28, 29, 30, 31, 32 et 112. Est-ce que vous voulez présenter toutes les demandes de subventions ?

M. Francis CAROLE – Je peux les présenter très synthétiquement.

28/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADIN'JEUNES AMBITION POUR LA CAMPAGNE « CARAVANE DE LA NON-VIOLENCE » AU TITRE DES ANNEES 2017 ET 2018

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Peut-on avoir l'avis des commissions ?

Mme Maryse PLANTIN – Avis favorable pour la commission « Santé».

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Nous avons également émis un avis favorable à l'attention de cette association qui mène des actions en direction de la jeunesse.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Y a t-il d'autres commissions ? Madame LESDEMA pour la commission « Affaires européennes ».

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Ce n'est pas un avis. Si les commissions ont terminé, je voudrais poser un certain nombre de questions.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Allez-y Madame LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Avant de me prononcer sur ce vote, je voudrais que l'on me fasse parvenir le bilan des manifestations. Il nous faut avoir les bilans des politiques publiques menées parce que je n'ai pas de retour de cette association. J'ai déjà posé la question au conseiller exécutif en charge de cet axe. Je ne sais pas si les commissions ont eu plus d'informations mais je pense qu'il serait souhaitable que nous puissions avoir un bilan des actions menées.

M. Francis CAROLE – Effectivement, la collègue LESDEMA m'a posé cette question. Je lui ai demandé de la poser dans l'Assemblée parce qu'en fait, nous exigeons un bilan de toutes les associations. Par contre, il y a une deuxième question : est-ce un bilan réel ou un montage en écriture ? Je dois avouer que nous rencontrons quelquefois cette difficulté parce que nous n'avons pas la capacité à la Collectivité – je pense qu'aucune collectivité ne l'a – d'aller voir chaque action financée, sauf si c'est médiatisé auquel cas nous avons des témoignages de la presse etc. Je pense que c'est une vraie question parce qu'on peut avoir un bilan formel... nous avons eu 15 personnes etc. j'ai même vu « nous avons touché 300 000 personnes ». Quel est l'instrument de mesure ? On ne le sait pas. C'est ça, la difficulté réelle. Je suppose que si la collègue LESDEMA me pose cette question, c'est parce qu'elle a quelques interrogations sur la réalité des actions menées.

Mme Marie-Line LESDEMA – Tout à fait. C'est une association que nous avons eu à interpeller plus d'une fois. Je n'ai pas de retour. Une association de jeunes parlant de non-violence qui devrait être très participative et que l'on ne voit pas beaucoup dans les conférences ou dans les réunions appelant justement à la non-violence ou aux problèmes d'addiction. A mon avis, il faudrait une visibilité plus importante de cette association qui est logée gratuitement par la Collectivité dans les locaux de l'IMS.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame MONROSE.

Mme Michelle MONROSE – Je ne partage pas du tout le point de vue de Mme LESDEMA sur ce point parce que MADIN'JEUNES Ambition est très visible. La caravane de la non-violence est visible et lisible auprès des jeunes. Elle a déjà eu à effectuer des interventions au niveau scolaire, elle intervient quelquefois dans les grandes manifestations de jeunes ou à l'université. Quant au bilan, il me semble qu'il y a un bilan dans les documents qui nous ont été donnés, tout au moins un état de ce qui a été fait. Ma question : pourquoi avoir diminué le montant attribué à MADIN'JEUNES ? Si j'ai bien lu le rapport, ils avaient obtenu 20 000 euros la dernière fois et là on leur donne 15 000 euros alors que je sais qu'ils interviennent dans de nombreux domaines, ils utilisent le sport, l'éducation pour essayer de limiter les effets de la violence et leur action de prévention est intéressante.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur le conseiller.

M. Francis CAROLE – Pour une raison très simple, une raison que nous sommes obligés de rappeler à chaque fois. La situation actuelle de la Collectivité lui impose de réduire les aides. Je l'ai expliqué ce matin pour une demande de réhabilitation de cuisine, je l'ai expliqué tout à l'heure par rapport aux établissements du social. Il faut bien comprendre que ce n'est pas par plaisir mais vraiment parce qu'il faut que nous fassions attention. Nous ne pourrons pas répondre à toutes les demandes, en tout cas pas au même niveau que nous le faisions habituellement. C'est uniquement pour cette raison.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Madame LESDEMA. Monsieur LORDINOT, vous souhaitez prendre la parole après Madame LESDEMA ?

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – La collègue dit que l'an dernier, on leur avait donné 20 000 euros alors qu'ils avaient demandé 30 000. Je dirai heureusement parce que le budget réel s'est élevé à 21500.

cela signifie qu'ils ont eu 1500 euros. Je ne comprends pas parce qu'il y a des partenaires, on leur a donné 20 000... sauf si je ne comprends pas comment le bilan du projet a été rédigé. On dit que des actions ont été menées en semaine... le FIPD par exemple donne 10000 euros, la DDJS donne 3000 euros, les aides privées 8000 euros, les dons 500 euros. Où est l'apport de la Collectivité quand on parle du budget réel ? Effectivement, s'ils font tant d'actions, il y a des photos, il y a des vidéos. L'Exécutif dit que c'est difficile. Si on s'attache à demander des bilans hors du bilan papier, c'est palpable. Il faudrait que l'on puisse se rapprocher un peu plus. Sur l'ensemble des associations, même sportives, je demande que l'on fasse de vrais bilans. On utilise de l'argent public, il est donc important que l'on puisse avoir un retour chiffré, un retour palpable sur les actions menées par toutes les associations qui sont aidées.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je pense que c'est un propos pertinent parce qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec de l'argent public. Monsieur LORDINOT.

M. Fred LORDINOT – Sans prolonger le débat, c'est la question de l'économie sociale et solidaire. Il y a des marges de manœuvre d'accompagnement, il y a une Chambre régionale. Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de bénévoles en Martinique, peut-être faudrait-il veiller à ne pas trop décourager les bonnes volontés et surtout les bonnes volontés venant de la jeunesse qui souvent – je le dis comme je le perçois – refusent toute structure qui les encadre ou qui leur impose une règle. J'appellerai à une certaine tolérance, non pas un laxisme parce qu'il faut que les comptes publiques soient contrôlés, j'ai vu qu'il y a la participation d'une administration de l'État qui est connue et reconnue, qui porte une sorte de...

Mme Marie-Line LESDEMA – 3000 euros

<u>M. Fred LORDINOT</u> – Oui, 3000 euros mais attention 3000 euros c'est 3000 euros. Bon nombre d'associations de communes ou de quartiers aimeraient avoir 3000 euros. Je dis simplement – ce n'est pas pour vous contredire ou entrer dans une polémique – qu'en Martinique il y a des associations très anciennes qui fonctionnent et qui doivent faire appel à des administrateurs judiciaires pour leur fonctionnement. Il faut rester très prudent mais je dis de ne pas décourager les bonnes volontés des jeunes qui tentent de faire quelque chose et donnent de leur temps pour s'adresser à une jeunesse qui bien souvent n'est pas intéressée par un certain nombre de sujets qui concernent cette jeunesse ellemême.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je suis mal placé par rapport à mon intervention. Au sein de la commune du Gros Morne – je pense que c'est valable pour toutes les collectivités – il ne faudrait pas que quand les dirigeants d'associations formulent une demande de subvention, ils pensent que parce qu'ils ont demandé 200 000 euros, ils les obtiendront. Je crois qu'il faut dire la vérité aujourd'hui. Il faudrait continuer à travailler dans l'idée de contrats d'objectifs. Compte tenu du nombre d'associations qui existent et qui se créent tous les jours, il y a de bonnes volontés. Le collègue a signalé qu'il y a beaucoup de bénévoles en Martinique, le bénévolat est une source qui se tarit. En tout cas pour cette association, nous savons que ce sont des emplois civiques. A partir de contrats d'objectifs, il faut pouvoir dire aux dirigeants d'associations de faire des projets à partir desquels on verra comment les subventionner et les aider à trouver des fonds. Il ne faut pas s'attendre à ce que tout vienne des Collectivités parce que, qu'on le veuille ou pas, les collectivités de plus en plus sont pointées du doigt par rapport aux subventions données. On les soupçonne de faire du clientélisme ou de servir leurs amis. Sur ce point, il faut aider les associations mais il faudrait que les choses soient très clairement définies. Je suis d'accord avec ce qui a était dit, il faut aider mais quand les dirigeants d'associations

sont aidés, il faut qu'ils puissent en retour dire ce qu'ils ont fait avec l'argent reçu. Nous devons également connaître leur programme pour voir ce qui est fait avec l'argent publique.

Enfin, la présence de notre logo sur les manifestations. Ce n'est pas propre à la CTM ou aux communes, on le voit également pour les EPCI. Je peux même vous dire que j'ai eu le Président de CAP Nord qui m'a interpellé pour me dire qu'il y avait une compétition sportive, que le logo de l'EPCI n'étant pas affiché, ils ne verseraient pas l'argent. A un moment donné, il faudrait véritablement que l'on puisse dire aux dirigeants d'associations qu'il est normal qu'ils fassent des demandes de subventions mais que l'on donne parce que l'on a compris qu'il y a un intérêt public, un intérêt pour la jeunesse, un intérêt pour l'intergénérationnel. C'est ce que nous devons rechercher. Je suis d'accord pour faire l'évaluation des subventions publiques que nous donnons aux associations, mais il faut aussi que les collectivités vérifient si elles ont bien mené leurs missions.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Cette demande revient depuis ce matin. Je crois qu'il va falloir que nous soyons –pas seulement au niveau du social mais de manière générale – dans la signature des conventions, que nous puissions inclure l'obligation de faire apparaître l'implication, le soutien de la Collectivité au travers d'un affichage de cet engagement. Madame LESDEMA et Monsieur BARTHELERY avant de passer au vote.

Mme Marie-Line LESDEMA – J'insiste. Je demande à ce que l'on puisse m'expliquer ce rapport. Je vois que l'association a eu 50000 euros en 2014, 20 000 euros en 2015, je ne sais pas pour 2017 mais en 2018, on lui propose 15 000 euros. Si elle avait eu 20 000 euros en 2017, il y a une diminution de 5000 euros. Je voudrais que l'administratif qui a monté le rapport ou à travers la voix du conseiller exécutif, que l'on puisse m'expliquer. D'une part, je vois que le budget prévisionnel de l'action s'élevait à 77 500 euros. Avant, on me dit que le budget réel s'est élevé à 21500 euros pour l'année 2017. Estce que ce sont les recettes reçues, est-ce que c'est le budget parce que quand on parle de recettes, je ne vois pas apparaître la participation de la Collectivité qui est de 20 000 euros. Il y a un flou que je voudrais comprendre.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je pense que toutes ces demandes sont justifiées. Peut-être que pour la prochaine demande, s'il y en a une autre, la commission pourra faire venir un représentant de cette association pour lui demander ces éclaircissements en direct. Je pense que cela pourrait être une manière de faire, parce que c'est vrai que c'est compliqué de vérifier toutes les associations. Au bout d'un moment, il faut d'un minimum de confiance, il ne faut pas les décourager mais en même temps nous travaillons avec des fonds publics. Il ne faudrait pas que l'on nous accuse demain de laxisme, surtout si certains élus sont inquiets. Je pense que c'est quand même un point important. Monsieur BARTHERLERY.

M. Richard BARTHELERY – Cela me fait plaisir d'entendre aujourd'hui que le logo de la Collectivité Territoriale de Martinique n'est pas suffisamment visible. Ce n'est pas une obligation d'exiger qu'il soit visible, par contre la Collectivité peut prendre une délibération pour demander dans toutes les conventions signées avec les partenaires que soit affiché le logo de la Collectivité Territoriale. Cela me semble important, c'est une manière pour nous de dire que la Collectivité Territoriale de Martinique n'est pas à l'arrêt – on l'a souvent répété. J'ai eu l'occasion d'aller dans une compétition sportive au Lorrain pour laquelle la CTM était partenaire, il n'y avait pas le logo. Je leur ai demandé les raisons, ils m'ont dit que c'est parce qu'il ne l'avait pas. J'ai donc exigé qu'ils mettent le logo de la Collectivité. Il faudra le faire même pour les entreprises. Je propose, Président, que l'on prenne un de ces jours, une délibération pour exiger des entreprises qu'elles mettent le logo de la Collectivité pour toutes les actions qui se feront en partenariat avec elle.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Ce sera mis dans la convention. Je me suis permis d'insister parce que vous êtes plusieurs élus à avoir soulevé ce problème. Je pense que le représentant de l'Exécutif aura entendu, le Directeur se fera le relais de l'Assemblée, il y a le procès verbal, je pense que tout le monde aura entendu. Je ne vois pas pourquoi l'Exécutif serait le dernier à entendre ce qui parait être une question de bon sens.

Madame TINOT, vous allez clôturer sinon ce sera un débat interminable.

Mme Marie-Frantz TINOT – Le débat est intéressant parce que vu le travail de nos bénévoles, il faut trouver le juste milieu dans l'accompagnement. Je voulais rebondir sur ce qu'a évoqué la collègue LESDEMA je comprends quand elle parle des villes, il arrive quelquefois que les associations reçoivent des aides logistiques qui ne sont pas quantifiées. C'est peut-être le cas pour cette association. Il est fréquent que les associations ne mettent pas la logistique (abris etc.) qui a un coût. C'est l'occasion de leur dire de tout mettre pour une bonne lisibilité du projet. Il nous est arrivé au François d'apporter des aides et de ne pas les voir apparaître dans le budget réel.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je ne voudrais pas qu'il y ait des frustrations parce qu'il y a des points de vue un peu divergents. Vous avez raison de parler du non-apparent puisqu'en réalité cette association est hébergée gratuitement par la Collectivité, ce qui a un coût.

Madame MONROSE, vous êtes vraiment la dernière. Ne relancez pas de polémique.

Mme Michelle MONROSE – J'ai entendu des choses qui m'interpellent au sujet des associations, je ne parle pas forcément de MADIN'JEUNES. Concernant le logo, je suis d'accord, c'est normal. Si la CTM offre un partenariat qu'il soit d'ordre logistique ou financier, il est normal que le logo apparaisse. Maintenant, j'espère pour les collègues de la majorité et pour nous-mêmes, que l'action de la CTM ne se résume pas à donner des subventions pour dire que la Martinique n'est pas à l'arrêt. Je tenais à le dire. Je me vexerais si on me disait que la présence du logo de la CTM qui montre que la Collectivité a donné de l'argent prouve que la Martinique n'est pas à l'arrêt. Concernant les associations, j'ai entendu plein de choses et je suis d'accord avec ce qui est dit au sujet du principe des finances publiques. C'est vrai que la Collectivité Territoriale aide les associations de Martinique mais j'aimerais bien que nous soyons d'accord sur quelque chose, que nous partagions au moins quelque chose, c'est un don. La Collectivité n'est pas obligée de donner mais elle doit avoir une politique générale pour savoir ce qu'elle veut pour ces associations. Il y a des contraintes budgétaires, je suis d'accord, je ne reviendrai pas sur le cas de MADIN'JEUNES mais je suis quand même un peu déçu parce que c'est une association qui rayonne. Pour les associations de façon générale, ce qui me gêne dans ce que j'ai entendu, c'est qu'on a l'impression que nous faisons un don aux associations alors que nous avons une politique publique à mener. C'est à nous de savoir si nous décidons d'avoir un tissu associatif fort sur lequel nous pouvons nous appuyer parce que de façon plus pragmatique, le relais de l'action de la CTM sur le terrain ce sont les associations. Il faut que nous soyons tous d'accord sur la politique que nous menons. Il faut effectivement respecter toutes les obligations publiques mais nous devons aussi faire passer le message selon lequel nous sommes conscients du rôle de relais des associations et que nous nous appuyons sur le tissu associatif comme il s'appuie sur nous.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Etant donné que l'on remet en cause certains aspects de la démarche politique, je souhaiterais que vous apportiez une réponse rapide.

M. Francis CAROLE – Concernant le dossier lui-même, je ne souhaite pas que l'on jette l'anathème sur l'association. Ce n'est pas du tout ça. C'est une association mais après nous sommes libres d'analyser, les élus ont le droit de demander un certain nombre de comptes. Nous avons une plénière le 20 et le 21 juin, je propose de sortir ce dossier et d'apporter les compléments d'information que vous avez légitimement demandés.

Concernant le logo, il est dans toutes les conventions. La question est de savoir si on le met ou pas mais la précision figure dans toutes les conventions. L'intervention de la collègue LESDEMA relative à ce que l'on demande aux associations pour l'évaluation, est intéressante. Il ne s'agit pas simplement d'une déclaration je pense qu'il faut y réfléchir pour avoir de vrais moyens de contrôle.

Concernant la CRESS dont j'ai entendu parler, elle est aujourd'hui en liquidation, ce n'est pas quelque chose qui existe réellement. Il y aura une nouvelle CRESS. Evidemment, il ne faut pas décourager les bonnes volontés. Le tissu associatif est important mais quand il s'inscrit dans une politique que nous accompagnons – nous ne pouvons pas les accompagner toutes – il y a des initiatives qui sont prises par des associations et qui ne correspondent pas à la politique globale de la Collectivité. Je ne parle pas de cette association. Par rapport à nos moyens, il nous faut accompagner les associations qui correspondent à la politique globale que nous voulons mener. Cela ne veut pas dire que ces gens exécutent la politique de la Collectivité, en tout cas il faut que ces associations puissent tendre vers les grandes valeurs que nous essayons de défendre. Je propose que ce dossier revienne le 21 juin.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vais le soumettre à l'Assemblée puisque c'est elle qui décide si nous examinons ou pas un dossier que vous nous avez présenté. Je vous propose de reporter l'examen de ce dossier, nous passons au vote

VOTE
Contre ? (16)
Abstentions ? (0)
La proposition de report a été rejetée à la majorité des présents

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous allons en débattre puisqu'il y a une minorité. Je vais donc soumettre maintenant l'appréciation sur l'accord de subvention à hauteur de 15 000 euros pour cette association.

Réactions hors micro

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Comment ? Attendez, vous n'avez pas voté pour le report. Si vous n'êtes pas d'accord pour le report, il faut bien que le dossier soit examiné aujourd'hui.

Mme Manuella CLEM-BERTHOLO – Je n'ai pas compris.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vous explique. Il y a une proposition de Monsieur le conseiller exécutif qui demande de reporter. Je vous demande si vous souhaitez que l'on reporte. J'ai demandé qui ne souhaite pas le report. J'ai une minorité qui dit «nous ne souhaitons pas que ce soit reporté »... vous avez raison, vous souhaitez que ce soit reporté. Vous avez tout à fait, nous allons reporter cette opération, nous n'allons pas la voter. Je crois que je commence à être fatigué par l'heure. Vous vous engagez donc à nous représenter le dossier avec un rapport complémentaire et un début d'enquête ?

M. Francis CAROLE – Oui, avec des éléments complémentaires demandés par l'Assemblée.

M. le Président Yan MONPLAISIR – S'il y en a qui connaissent et qui peuvent apporter des compléments d'information, je pense que le conseiller exécutif sera preneur. Il se chargera après de vérifier. Madame MONROSE, vous semblez bien connaitre cette association, si vous avez des éléments qui permettront d'éclairer les élus, il serait peut-être bon de les porter à la connaissance de Monsieur CAROLE.

M. Francis CAROLE – Vous mettez Madame MONROSE dans une situation difficile.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Pourquoi ?

M. Francis CAROLE – Il faut simplement que les services rencontrent l'association.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je n'ai pas dit que ce sera suffisant mais ça va alimenter. Il ne faudrait pas que l'on revienne la prochaine fois et que l'on nous dise que les services n'ont pas pu ou n'ont pas eu le temps. Je souhaiterais que nous ayons un débat aussi éclairé que possible. C'est un peu la logique de la vie, il y a des élus qui connaissent mieux certaines associations et il y a des élus qui disent « je ne les connais pas trop, je n'en entends pas grand-chose, il semblerait qu'ils ne fassent pas grand-chose. Nous sommes un peu dans le flou ». Si nous avons des faits précis, il faut les amener des deux côtés. Je suggère aux élus de l'Assemblée qui ont des éléments d'information – pas seulement vous deux mais tous les élus – de les porter à notre connaissance afin que d'avancer sur ce dossier et que cette association ne soit pas pénalisée parce que nous n'avons pas eu le temps etc. Je sais que notre conseiller à l'Exécutif est vif et clair mais il y a de des dossiers qui demandent un certain temps et d'autres que l'on pourra alimenter en informations en l'espace de 10 jours.

<u>Mme Michelle MONROSE</u> – Monsieur CAROLE, je ne serai pas dans une situation difficile. Les informations que j'aurai, ce sera avec plaisir que je vous les transmettrai.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien. Il y aura ainsi un début d'information. Je vous remercie. Nous passons au point 29.

29/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION OBJECTIF PREVENTION MARTINIQUE « OMP » POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS 2017

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je demande l'avis des commissions.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous, il s'agit d'un avis favorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Est-ce qu'il y a une autre commission... ? Madame PINVILLE.

Mme Josiane PINVILLE – Avis favorable, Président.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous n'avons pas d'autres commissions. Avez-vous des demandes d'intervention ? Très bien, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au dossier suivant, le dossier 30.

30/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MAISON ROUGE : MAISON DES ARTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2017

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je recueille l'avis des commissions.

Mme Josiane PINVILLE – Avis favorable pour le montant proposé.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Est-ce qu'une autre commission a eu à se prononcer ? Non. Y a t-il une demande d'intervention ? Madame CLEM-BERTHOLO et Monsieur COUTURIER.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – J'accueille favorablement cette proposition parce que non seulement elle touche au domaine social mais elle touche aussi au domaine des arts puisque s'y développent un certain nombre d'activités, notamment de la danse et d'autres activités ludiques qui permettent aux jeunes de ce quartier, de connaître un peu mieux son patrimoine grâce à des sorties.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Monsieur COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – L'aide qui est apportée montre que quand les choses sont claires, quand il y a un contrat d'objectifs, quand on sait quelle politique est mise en place, demander 40 000 euros et en obtenir 35 000, je crois que c'est quand même une bénédiction apportée à cette association, pour les membres qui vont en bénéficier. Woulo bravo pour la proposition qui a été faite.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Il y a d'autres demandes d'intervention ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au dossier 31.

31/ SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2017 A L'ASSOCIATION « CE CEDILLE » DANS LE CADRE DES 20 ANS DE LA STRUCTURE ET POUR L'ORGANISATION D'UN FORUM DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Ralph MONPLAISIR – Pouvons-nous recueillir l'avis des commissions ?

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Avis favorable de notre commission pour le montant proposé.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il une autre commission ou des demandes d'interventions ? Monsieur BELLUNE.

M. Claude BELLUNE – Simplement pour dire que ça me fait plaisir de voir que l'on aide cette association non seulement parce qu'elle a 20 ans mais parce qu'elle est d'une importance capitale pour

nous, en tout cas dans le nord. On essayé de territorialiser les formations, c'est une association qui répond souvent, qui propose beaucoup de formations et qui aide le nord dans ce domaine. C'est une association très active.

M. Francis CAROLE – Effectivement.

- M. le Président Yan MONPLAISIR J'allais poursuivre, Madame le Maire de Basse-Pointe n'est pas là mais je vais m'exprimer je pense dans le sens où elle se serait exprimée. Pouvez-vous nous expliquer comment vous justifiez le fait que la demande soit de 26 000 euros... vous nous direz qu'il n'y a pas d'argent mais nous le avons déjà. Comment justifiez-vous le quantum sur lequel vous vous arrêtez, compte tenu de ce que nous connaissons je remercie, M. BELLUNE de l'avoir souligné de l'importance de cette association dans une zone qui est particulièrement en demande. C'est une association qui a un rôle social, un rôle d'éducation etc. qui, à mon avis, est essentiel dans cette zone.
- M. Francis CAROLE N'oubliez pas que nous sommes en train de financer deux opérations ponctuelles c'est-à-dire l'anniversaire et un forum. A côté de ça, l'association bénéficie d'autres aides auprès de la Collectivité. Il s'agit là d'opérations ponctuelles mais cette association mène en général des actions permanentes que nous finançons. Nous sommes conscients de l'importance de cette association dans une zone où il y avait une nécessité de dynamique sociale. Elle joue ce rôle et nous l'aidons pour bien d'autres choses. Ils ont vraiment plusieurs segments dans leurs activités.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Merci de cette précision. Madame LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Tellement préoccupé de répondre rapidement sur Basse-Pointe, Monsieur le conseiller exécutif a fait mine de ne pas voir mon doigt.

M. Francis CAROLE – Ce n'est pas moi qui donne la parole. Ne crée pas de contradiction entre nous.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Allez-y, Madame LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Simplement pour dire que c'est effectivement une association qui est visible parce que l'on voit voit ce qui est réalisé et qu'il y a un tampon social dans le nord. Elle vient en aide aussi bien aux formations sociales qu'aux formations pour le permis. C'est une association très réactive qui est toujours prête à proposer des formations ou des actions très pointues, ne serait-ce que pour mettre au goût du jour, ceux qui sont dans des cybers base. C'est vraiment une association à aider. Comme l'expliquait le conseiller exécutif, c'est une action ponctuelle. Cette association est aidée sur l'ensemble de son plan d'actions. Elle sait bien pointer et bien monter ses dossiers.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien. Monsieur COUTURIER.

- M. Gilbert COUTURIER Je salue le geste qui est fait parce qu'à cause des problèmes de transport, de toutes les difficultés que rencontrent souvent ceux qui sont à la recherche de leur insertion, quand une association développe de telles activités, je pense que c'est une très bonne chose. Bravo pour le Grand Nord, bravo pour « Ce Cédille » et pour tous ceux qui vont bénéficier des formations. Bon anniversaire à cette association.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Merci. Il n'y a plus de demande d'intervention. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au dossier suivant, l'avant-dernier pour vous.

32/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADIN'EKITAB DANS LE CADRE DE LA 6ème EDITION DU FESTIVAL MADISOLIDD

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Quels sont les avis des commissions ? Madame PINVILLE, vous avez examiné ce sujet ou pas ?

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Nous avons donné un avis favorable et avons suivi les orientations du Conseil exécutif.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Y a t-il une autre commission? Des demandes d'intervention? Pas de demande d'intervention. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons à votre dernier dossier. Vous avez souhaitez qu'il soit étudié maintenant. Il est assez lourd mais je sais que vous avez l'esprit de synthèse. Nous allons examiner le rapport 112, l'avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022. Je sais que Monsieur CATHERINE qui est sorti souhaiterait intervenir, je propose que nous continuions sur le programme qui était prévu, que nous terminions avec Mme NELLA qui a la patience qu'il faut pour attendre tous ces longs débats puis nous examinerons la motion de la Collectivité Territoriale de Martinique concernant le problème des sargasses et nous aborderons le problème avec Monsieur CATHERINE qui d'ici-là sera peut-être revenu.

112/ AVIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE 2018-2022 (2ème génération)

M. Francis CAROLE procède à la présentation du rapport.

M. Francis CAROLE – Ce que je propose d'un point de vue méthodologique, c'est qu'on est un avis global et que les éléments qui seront sortis de l'assemblée, accompagne l'avis que nous donnons, de sorte que soit noté les préoccupations exprimées par les uns et par les autres.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je pense que cette proposition est bonne, sauf que je ne peux pas trop la retenir parce que cela voudrait dire que si une personne émet un avis, ce n'est pas nécessairement l'avis du reste de l'assemblée. Est-ce que vous allez faire un inventaire, ou est-ce qu'il va falloir que l'on vote sur chaque avis ?

M. Francis CAROLE – Je pense que l'on peut voter simplement. L'idée c'est de donner soit un avis favorable défavorable etc. et c'est ce que nous avons fait au CT CA, nous avons donné un avis favorable parce que nous savons le travail qui a été fait et que c'est surtout un travail partenarial avec beaucoup d'associations, de syndicats etc. il y a beaucoup de choses qui vont dans le bon sens mais à côté, de manière démocratique, sans voter sur chacune des appréciations mais notez chacune des appréciations qui étaient sorties de la discussion considérant que ces appréciations, même si elles sont contradictoires, peuvent aider à apprécier le document, mais la collectivité en tant que tel, devra donner un avis global favorable ou défavorable.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien, donc nous allons procéder comme çà. Nous allons vous laisser enregistrer les avis ou les appréciations des uns et des autres au travers du débat mais nous allons voter sur le document qui nous est soumis. Pouvons nous avoir l'avis des commissions concernées, s'il vous plait : commission de la santé, avez-vous un avis sur... Vous n'avez pas eu le temps de vous réunir compte tenu que c'est un dossier qui est arrivé en urgence, c'est çà ? La réponse est logique mais je pose quand même la question. Madame NORCA, allez-y.

Mme Stéphanie NORCA – Juste une observation. C'est vrai que nous avons reçu ces dossiers relativement tardivement donc nous n'avons pas pu, en tous les cas, à travers notre commission, étudier les dossiers, sur l'aspect social et médico-social. Sur le travail qui s'est fait au préalable, malheureusement, nous n'avons pas forcément participé aux travaux pour partager quelques informations, malheureusement on est dans l'incapacité de partager quoi que ce soit avec nos collègues.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Est-ce que je peux recueillir cette appréciation, que vous avez du mal à vous... est-ce que cela peut être représenté dans quelques jours, M. le conseiller ? Ou il y a un impératif de date ?

<u>M. Francis CAROLE</u> – Au moment où nous parlons, nous n'avons plus d'impératif. Ce ne serait pas gênant que ce soit reporté. Alors j'ai su que Mme Louise TELLE avait tenu une réunion, que la commission santé avait eu le temps de tenir cette réunion mais je ne sais pas ce qui en est sorti.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Mme PLANTIN.

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – Je vais vous donner ce qui en est sorti, mais on n'a pas eu le temps de travailler en profondeur le dossier. C'est en arrivant, Monsieur Catherine peut en témoigner, il est quand même assez conséquent. Donc dans le cadre de la procédure d'urgence, avis et propositions quant au PRS2 : Projet Régional de Santé numéro deux.

Il est souhaitable que la coopération médicale avec les pays de la caraïbe, singulièrement avec cuba, en raison de son niveau technique en médecine, pour que soient possibles les échanges d'expériences et aussi des renforts provisoires. Mais il reste que soit favorisé le retour et l'aide à l'installation de médecins martiniquais. Cette proposition devrait concerner en priorité la zone des communes du Nord de la Martinique, sur la base de ces observations la commission donne un avis favorable à ce projet régional de santé.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je trouve que c'est un avis déjà très pertinent. Cela veut dire que vous avez quand même bien travaillé sur ce dossier. Je ne vois pas de... Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? M. BELLUNE Allez-y.

M. Claude BELLUNE – C'est vrai que c'est arrivé en urgence, je n'ai pas eu le temps de le lire en profondeur. Donc il se peut que ce que je dis que je n'ai pas trouvé, et dedans et que je n'ai pas le temps de l'exploiter. Le contexte que l'on nous présente, je trouve que l'analyse est assez bien faite. On pose vraiment le contexte, notamment sur l'aspect territorial de la guestion. Il y a manifestement un manque de l'offre de soins dans le nord. Vous signalez que c'est dans quatre nord. Donc j'ai lu le document mais je ne vois pas dans les axes, et on dit que ce sera la feuille de route sur les 10 ans à venir, les axes qui permettraient d'infléchir ce constat, de manière concrète. C'est-à-dire que on nous dit qu'il y a une disparité, on nous dit qu'il faut tenir compte de la territorialité, d'accord mais dans le document, sauf si je ne l'ai pas bien lu parce qu'il est arrivé tardivement, je n'ai pas eu le temps de tout exploiter, je ne vois pas les mesures concrètes que l'on préconise pour pouvoir réduire ces disparités. Je prends un exemple très simple. Quand on parle de la maison de Basse-Pointe, je fais court pour aller vite, on nous dit que d'accord, les fonds qui sont alloués sont suffisants mais que le problème vient d'un déficit de fréquentation. Je schématise. On peut être d'accord avec le constat, mais on ne nous dit pas qu'est-ce qu'on met en place pour pouvoir infléchir cela. Je prends un exemple très simple mais s'il n'y a pas une connexion de transport entre les communes limitrophes vers Basse-Pointe et bien la fréquentation sera ce qu'elle est. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de malades dans ce secteur. Cela ne veut pas dire que l'offre est... Cela veut dire qu'il faut aller plus en profondeur pour analyser un certain nombre de chose. Je n'ai pris qu'un exemple, je ne suis pas allée loin. J'ai trouvé que le diagnostic était bien posé mais je n'ai pas trouvé ce qu'on mettait en face de manière concrète pour réduire ce qu'on avait constaté comme inégalité.

M. le Président Yan MONPLAISIR – C'est une proposition d'une observation qui peut-être annexer à l'issue de notre vote. Parce que je pense qu'effectivement, il ne suffit pas de faire des constats, il faut aussi faire des propositions. M. CATHERINE, M. COUTURIER, Mme LESDEMA.

M. CATHERINE n'a pas de micro. Je signale cela simplement. Il a la lumière mais pas le micro. Vous avez voulu censurer mon ami collègue LORDINOT, vous avez censuré toute la rangé (Rires).

Voilà, on vous amener un micro, merci. Il n'y a pas de discrimination c'est tout le monde.

M. Félix CATHERINE – Très bien merci. Tu ne fais de discrimination, Président, j'entends.

Au niveau de la commission, nous avons d'abord pensé que, il s'agissait là d'une intervention que nous aurions eu à faire, simplement sous contrainte parce qu'on était persuadé que c'était un dossier qui était arrivé à la dernière minute, nous étions donc préoccupé de cela. Donc nous avons observé qu'il fallait donner les réponses dans un délai contraint sur des objectifs essentiels à atteindre pour le territoire de santé. En fait, nous étions même déjà insurgés sur le fait que ce dossier arrivait comme çà. Le conseiller exécutif a donné une explication, indiquant même que nous avons participé au conseil territorial de la citoyenneté et de l'autonomie et qu'à ce titre-là, donc on a donné quelques avis.

En tout cas, ce que nous pouvons dire, si ce dossier montre qu'il y a un travail en profondeur, considérable, parce que évidemment il y a beaucoup de travail qui a été fait, en lien avec la réalité, les professionnels, les usagers et puis les acteurs associatifs, parce que c'est très important. Même si il apparait en effet qu'il y a beaucoup de choses mais nous pensons qu'il mérite d'être complété, particulièrement parce qu'il est nécessaire, en tout cas pour nous de porter l'attention sur l'idée qu'il faille garder la qualité des soins satisfaisantes et viser l'excellence du système de santé sur le territoire, au regard des orientations notamment, indiquées par le conseiller des objectifs généraux et des orientations stratégiques, cités notamment à la page 4. Si ce document prend en considération les éléments essentiels pour améliorer, pour aller vers cette excellence, il mérite d'être enrichi notamment sur des points importants et le collègue BELLUNE a déjà apporté un certain nombre d'éléments ainsi que la commission. Mais enfin nous croyons que la question de la démographie médicale, évidemment dans certaines spécialités, pour éviter que la permanence médicale ne soit pas mise à mal et qu'aujourd'hui c'est absolument nécessaire, il faut y revenir.

D'ailleurs, tant le ministère que l'ARS et la direction des hôpitaux ont été alertés. Par conséquent, nous attendons des réponses sur la question de la réanimation pédiatrique, parce que c'est une vraie question aujourd'hui, sur la gastro-entérologie qui a été supprimé au niveau du CHUM alors que nous avions l'un des services les plus performants de France, je dis bien de France en gastro-entérologie. La néphrologie, l'hématologie, et la greffe de moelle pour lequel on n'a pas de réponse aujourd'hui, la nécessité de mesures dérogatoires pour restructurer pour le recrutement, le collègue l'a dit tout à l'heure, des praticiens étrangers, mais aussi la mise en place, ici-même l'assemblée en a déjà parlé, de la faculté d'un plein exercice, qui est une priorité reconnue pour nos jeunes aujourd'hui à la Martinique, et surtout pour répondre des besoins que nous avons en termes de couverture. On disait tout à l'heure qu'il y avait un désert médical qu'on ne pouvant pas couvrir, il y a ce besoin-là.

L'accord-cadre de coopération avec le Guyane, la Guadeloupe et l'affichage du cyclotron, ce sont des choses qui nous semblent importantes. Nous notons que le PRS2 fait apparaître une perspective de mise en place d'un projet médical commun avec la Guadeloupe. Alors-là il y a un questionnement quand même. Nous nous interrogeons pour savoir si la Guadeloupe est sur cette même longueur d'ondes, quand nous voyons ce qui se passe pour le cyclotron Nous avons une vraie difficulté-là, donc nous observons par ailleurs que pour mener à bien les actions affichées, pour ne pas dire dans le catalogue, et bien il faut l'appui d'une structure hospitalière forte pour contribuer à la réalisation de celle-ci en l'occurrence donc le CHUM.

Par conséquent nous observons que les lits de médecine, de chirurgie obstétrique et des unités de soins intensifs sont insuffisants car embolisés, et attendu que bon nombre ont été supprimés de manière drastique, de manière inconsidérée. Bref, Président, ces quelques observations que nous apportons là-dessus, évidemment nous ne sommes pas rentrés en profondeur mais il y a là de vrais questionnements. Donc nous voulons de vraies perspectives de solutions qui apporteront des réponses à nos attentes, parce que c'est de cela qu'il s'agit. Nous ne voulons pas seulement d'illusions.

Par conséquent, le PRS2, s'il a le mérite d'exister dans ces objectifs généraux et ces orientations stratégiques, mais nous n'avons aucune simulation sur les indications à la fois financière de réalisation et de moyens humains. Par conséquent, je redis que nous avons observé, dans l'ensemble des actions qui sont fléchées ici, qui sont à mener et bien que la CTM est partenaire. C'est-à-dire qu'il faut que nous ayons un regard extrêmement vigilant sur ce qui doit se faire et que nous puissions apporter notre contribution et notre parole dans cette affaire-là afin que l'on nous entende. En tout cas, voilà ce que je voulais dire mais j'insiste sur l'idée que nous avons amené cette action la et pour mener cette action-là, président, il faut une structure d'appui, la seule structure d'appui c'est le CHU de Fort-de-France. Le CHU Martinique qui est dans les conditions que nous connaissons et donc...

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – dont vous allez nous parler dans un moment.... Merci de cette intervention. M. COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Président et chers collègues, il faudrait rappeler que la santé est une prérogative de l'Etat et l'Etat ne peut pas se dégager comme il a toujours l'habitude faire, de ses prérogatives. Quand bien même le conseil général, hier, participait dans ses prérogatives. Je crois qu'aujourd'hui il y a une catastrophe de santé qui est annoncé et tous aujourd'hui nous devrions nous mobiliser. Nous devrions d'une même voix dire à l'Etat de pouvoir prendre ses responsabilités. Prendre ses responsabilités, pas seulement autour du CHUM, mais autour de l'ensemble des établissements sur tout le territoire, EHPAD, hôpital de jour, hospice, toutes les structures. Le collègue BELLUNE disait qu'il fallait se poser cette question : sur le manque de médecins qui hésitent à venir, à s'installer dans les zones qu'ils considèrent éloignées, dont le grand nord, c'est pour cela que l'on parle de désert médical. Quelles sont les mesures que l'Etat, ou que nous élus pouvons préparer et proposer, arrêter dire à l'Etat, voici ce que nous voulons sur notre territoire. Je crois que la chose est politique-là! Je

crois que l'heure est venu pour qu'une déclaration forte, unie, à hauteur d'hommes avec l'Etat Français, pour leur dire qu'on ne va pas regarder laisser mourir nos parents, nos enfants, nous laisser mourir nous-mêmes, parce que l'Etat a besoin de faire des économies.

Sur ce plan-là, si le travail qui est fait et qui est déjà mené est intéressant, aujourd'hui il est impératif pour tous les élus territoriaux, les élus pour les communes, pour le EPCI que tous, nous nous mobilisions d'une même voix, pour qu'ils comprennent que il faut. Et si M. MACRON a un représentant ici est capable de pouvoir lui apporter, puisqu'on parle d'état providence, et bien que les 50 millions demandés pour le CHUM qui est urgent, rapide, mais nécessairement le diagnostic que nous allons faire avec un plan de financement qui permettra à terme, que tout citoyen, tout martiniquais soit égal au niveau des soins. Et bien je crois que le moment est venu et je crois que c'est dans une dynamique politique, dans une déclaration, dans un engagement publique que nous pouvons faire cela. C'est ce que je voulais dire.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci chers collègues. M. CATHERINE a demandé une intervention. J'ai demandé qu'il soit un peu patient. Je voudrais que l'on conclue sur ce dossier si vous me le permettez. Alors Mme VALENTIN ne soyez pas trop longue. Mme LESDEMA d'abord, puis Mme VALENTIN après. Mme LESDEMA ne soyez pas trop longue, s'il vous plait.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – On essaiera. Simplement pour porter une précision et un peu pour rebondir, comme disait le collègue Catherine, il sera de vigilance. Parce que nous avons la présentation d'un plan régional de santé numéro 1... Cela me perturbe quand je vois les gens ...

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame LESDEMA, cela vous arrive à vous aussi quelquefois. Moi qui suis d'ici, je vous vois des fois parler pendant que d'autres interviennent, alors soyez un peu conciliante. A cette heure-ci, on est tous un peu fatiqué. Allez-y.

Mme Marie-Line LESDEMA – Ce n'est pas pareil, vous êtes en face et cela me perturbe.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Allez-y.

Mme Marie-Line LESDEMA – Je voulais dire que je rebondissais un peu sur ce que disais le collègue CATHERINE par rapport à la vigilance parce que nous avons eu à étudier le plan santé régional numéro 1 où il nous avait été fait plein de promesses, un joli catalogue. Aujourd'hui effectivement, on a ce plan de santé régional deuxième génération qui arrive, il y a à nouveau des propositions, mais je pense que, à ces propositions de façon très régionale, nous devons également ajouter une connexion par rapport au plan santé chlordécone et par rapport au plan santé amiante. On parle dans 10 ans, a-t-on pensé à la prise en charge des malades qui auront été en contact avec l'amiante? Comment seront pris en charge tous les ouvriers agricoles et bien d'autres qui ont été mis en présence de la molécule chlordécone ? Et aujourd'hui sargasse, puisque on ne sait pas ce que cela donnera, puisque ce plan est sur 10 ans.

Ensuite j'aimerais également que l'on puisse avoir une attention particulière dans le cadre de ce plan santé que l'on puisse y ajouter les problèmes de lutte contre les drogues et toutes les formes de toxicomanie. Parce qu'on a parlé d'errance et de squats, mais c'est important de l'ajouter et également avoir un regard particulier par rapport aux jeunes de 16 à 25 ans, c'est important que l'on puisse y penser puisque on est dans l'anticipation. Je vois également que l'on parle de nutritions santé. OK on n'y va mais par quels moyens? Qu'est-ce qui est mis à disposition quand on sait que les établissements ne sont pas légion. Donc, que l'on nous dise! On parle d'améliorer les indicateurs de périnatalité. Ok mais quelles sont les crèches qui vont recevoir les gamins après? Parce qu'il y a une prolongation mais faire encore plus d'enfants c'est bien mais quels sont les maternités qui vont les suivre, a-t-on assez d'aides-soignants, et de gynécologues parce qu'on sait que cette spécialité a

tendance a également diminué. Il faut que l'on se pose toutes ces bonnes questions pour que cette coordination de régionalité territoriale soit faite dans les meilleures conditions. Merci.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci pour cette contribution. Finalement, votre proposition sera bien enrichie par tous ces avis. Allez-y, Madame VALENTIN.

Mme Sandra VALENTIN – Merci Président. Je pense que ce sujet, compte tenu de l'actualité, de notre système de santé, méritent d'être pris en considération pleinement, quand bien même nous n'ayons pas tout eu les moyens d'étudier de manière détaillée ce plan. Il faut que nous puissions prendre le temps de débattre. Je rappelle que ce plan définit la stratégie de santé pour l'outre-mer avec deux objectifs qui nous ont été présentés, améliorer l'état de santé de la population et diminuer les inégalités sociales et territoriales. Avec trois axes : d'abord le cadre d'orientations stratégiques qui lui nous est opposable pour 10 ans. Donc je rejoins ce que mes collègues ont dit nous nous engageons où il nous est proposé un plan d'engagement pour la santé pour 10 ans. Deuxièmement un schéma régional de santé qui lui nous est opposable pour cinq ans, et enfin ce fameux programme régional relatif à l'accès et à la prévention aux soins pour les personnes les plus démunies.

Maintenant concernant ce fameux PRAPS, je veux renforcer le fait que, il y a une population, dont il n'est pas question ici, en matière de cible qui, à mon avis, doit être pris en compte, en terme de population démunie, de sont les personnes qui sont atteintes de cancer. Parce qu'on voit bien que cette pathologie, le cancer atteint toutes les tranches d'âge et pour les personnes qui ont une activité professionnelle, nous connaissons l'impact que un arrêt maladie due à ce type de pathologie peut avoir sur l'économie des ménages. Donc je pense que, dans le cadre de ce programme, on puisse identifier, la population concernée, en se rapprochant des structures, des professionnels en la matière et intégrer dans la cible les populations qui sont atteintes de cancer. Cà c'était pour le premier point.

Il est également question dans le diagnostic qui nous est présenté, alors je dis au passage, que je rejoins également mes collèques, en disant que c'est un document qui est très élaboré, très fourni et qui a le mérite d'avoir recensé l'avis des professionnels, des personnes du terrain, des associations. Néanmoins il est aussi question d'un diagnostic sur le vieillissement accéléré de la population, autrement dit, comme disait notre collègue ce matin, la longévité croissante de notre population martiniquaise, et notamment la population en situation de dépendance. Hors, ce public, il est pris en charge ou il est accompagné soit à domicile, soit dans des structures d'accueil, soit dans des structures sanitaires ou médico-sociales, avec ce qu'on appelle, une prise en charge dans le cadre de ce qu'on appelle, des soins de suite et de réadaptation. C'est un dispositif qui permet d'accompagner par des soins particuliers et de prévenir la diminution de l'impact de la déficience sur la population. Et il apparait que dans notre programme, dans ce plan qui nous est proposé, il n'est pas fait état des soins de suite et de réadaptation, donc il faut absolument que l'on puisse intégrer une projection parce que, aujourd'hui il existe 600-650 lits de soins de suite et de réadaptation, malheureusement l'activité hospitalière des différents hôpitaux de l'île est souvent embolisée par des personnes qui ont, ce qu'on appelle une très longue durée de séjour parce qu'on a du mal à les accueillir dans des établissements qui sont dédiés aux soins de suite. Il faut véritablement qu'il y ait un plan pour l'accompagnement et le suivi des personnes qui ont une difficulté particulière, une diminution de leur capacité et de leur autonomie. Donc on nous parle de virage ambulatoire, mais le virage de la réadaptation doit également être pris en compte puisque, qui dit soins de suite et de réadaptation, suppose un plateau technique et d'investissement avec du matériel lourd, mais dit également du personnel spécialisé. Il faut absolument, en conclusion, sur ce point-là, que l'on développe la prise en charge dans le domaine des soins de suite et réadaptation absolument pour ces patients qui ont des moyens physiques et psychologiques réduits, mais aussi pour nos aînés. Parce que beaucoup sont des aînés.

Quatrième point sur lequel je souhaite insister sur ce dossier qui nous est soumis, et là aussi, certains d'entre nous en ont fait état, il s'agit de la démographie des personnels de santé, et la démographie singulièrement des médecins. Aujourd'hui nous avons des corps de métier soignants qui sont dit en tension. Cela veut dire que, aujourd'hui certaines infirmières détiennent une technicité particulière, mais il y a peut-être une ou deux personnes et elles vont partir à la retraite, pour ces prises en charge, il y a une difficulté particulière donc il faut que l'on puisse prendre en compte, dans notre projection sur notre programme de santé, que l'on ait un souci sur la démographie des soignants, mais également des médecins. Il en a été fait état. Oui c'est la question des spécialités telle que la gastrologie, la néphrologie mais c'est aussi la question de la pneumologie. Quand nous savons que de plus en plus, nous avons des indices 8, 9, 10 en termes de qualité de l'air. Nous avons un développement de plus en plus important de pathologies pneumologiques, il faut que l'on ait une attention particulière pour ces spécialités également. L'hématologie, il en a été guestion. Et oui, il y a un décret qui est sorti le 22 novembre 2017 qui permet que l'on ait recours à des médecins étrangers, sauf que l'arrêté n'est toujours pas paru. Il faut absolument que nous puissions avoir une intervention réelle pour que cet arrêté soit pris et que les hôpitaux aient les moyens d'avoir recours à ces professionnels, qui de toute façon ont des conditions de recrutement et de vérification de leur véritable capacité à travailler sur nos territoires, mais il faut que l'on puisse avoir les moyens d'y recourir.

J'en arrive presque à la fin. Il faut, à mon sens, développer la coopération médicale, cela a été dit effectivement, avec la caraïbe, avec la Guyane, avec la Guadeloupe mais aussi avec l'Amérique du sud. Parce qu'en Amérique du sud, il y a aussi de très grandes spécialités qui sont développés d'une part. Parce que la coopération nous permet de répondre à la problématique de, ce qu'on appelle le recrutement local, puisque nous ne sommes que 373 000 habitants, et pour certaines prises en charge très pointues, nous n'avons pas un niveau d'activité suffisant qui permet aux professionnels de, sinon maintenir, tout au moins développer leurs technicités. Donc pourquoi nous ouvrir sur notre marché, notre bassin de prédilection qui est la caraïbe, avec l'Amérique du sud d'une part. D'autre part, bénéficier également, puisque la coopération ce n'est pas que dans un sens, l'expertise de nos voisins sur certains plans. Donc il faut que, à mon sens, soit aussi prévue dans ce programme à 5 ans pour la vision opérationnelle et à 10 ans pour la vision stratégique, il faut que nous puissions vraiment asseoir, et là c'est notre rôle de politique, que nous voulons que le bassin caribéen puisse être prise en considération dans la question santé.

Alors juste un petit aparté pour rappeler que nous avons à être vigilant sur ce qui se passe sur la santé parce que je parlais tout à l'heure du fait que nous avons un bassin de population qui n'était pas forcément suffisant pour certaines techniques. Mais aujourd'hui, depuis quelques mois, il y a eu une convention qui a été signé entre le centre hospitalier de Cayenne et l'assistance publique des hôpitaux de Paris, l'AP-HP pour lesquels certains patients sont envoyés directement à Paris, alors même que si, nous avions une mise à niveau des moyens matériels et humains du centre hospitaliers universitaires de Martinique, nous aurions les moyens de les prendre en charge, et pas leur faire faire 8 heures de vol pour être pris en charge, puisque les professionnels de santé que nous avons en Martinique, sont capables de les prendre en charge. Là aussi, je crois qu'il faut que dans ce programme, nous ayons une attention particulière sur les conventions que nous pouvons passer avec les autres DFA (départements du territoire français d'Amérique).

Enfin, le grand absent de ce plan, c'est le Centre hospitalier Universitaire de Martinique. Alors je me suis interrogé. Faut-il penser qu'il est déjà enterré, puisque compte tenu de l'état de notre système hospitalier, s'il n'est même pas fait mention...

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous avons un problème de micro, encore. Alors on va vous amener l'autre micro. On ne s'impatiente pas parce que votre propos est très intéressant, et bien documenté, très bien. Je pense que c'est important et pertinent.

Mme Sandra VALENTIN – Donc je disais que, je me suis demandé s'il fallait y voir un exéat, un avis d'obsèques avéré de notre centre hospitalier universitaire puisque c'est la pierre angulaire de notre système de santé et a aucun moment il n'est fait mention, dans la coordination des soins du territoire de, comment cela va se passer autour des services du notre centre hospitalier universitaire de Martinique, mais également, le collègue Félix CATHERINE en a parlé, pourquoi le cyclotron n'y apparait pas. Je suis désolée, encore une fois, à mon sens, c'est un positionnement politique fort que nous devons avoir nous, élus de Martinique, par rapport au cyclotron. Je rappelle que nous avons un président qui a affirmé que nous aurions le cyclotron mais ce n'était pas une faveur qu'il nous avait fait. Ce dossier avait été conçu par des professionnels, par des techniciens de la chose, dossier qui avait été présenté à une commission et avait été accepté pour la formulation, la présentation et le modèle économique qu'il représentait; puisqu'il était question également de fournir des molécules à nos amis de la caraïbe. Il était démontré que nous avions, nous en Martinique, un positionnement géographique stratégique, et il n'y apparait pas!

Alors j'entends dire qu'il serait probablement lui aussi enterrer, ou alors qu'il suffirait de fonctionner avec celui de la Guadeloupe. Je rappelle que le cyclotron qui a été développé, alors à un rythme record, c'est vrai, ce sont des fonds privés. Nous savons bien effectivement que la réactivité du public ne peut pas égaler celle du privé. Néanmoins le cyclotron de la Guadeloupe n'est pas en mesure de prendre en charge la population pour lesquels il faudrait faire des dépistages de cancer en Martinique. C'est un leurre. Ne nous laissons pas berner par ce discours ! Oui, à la marge un, deux, oui quelques patients peuvent être sans doute pris en charge, mais aucunement le volume de personnes atteintes et que nous devons soigner ici en Martinique.

Donc nous devons affirmer très clairement et fortement, nous ici élus, que nous souhaitons que le cyclotron, qui répond à des éléments d'organisation et de prise en charge correcte de patients martiniquais et de notre environnement, soit mis en place.

Enfin, on n'y fait pas mention non plus dans l'immobilier, quid de ces structures, de ces organisations qui vont accueillir ces beaux projets, ces belles lignes de stratégies des soins apportés à la santé, et enfin quid de l'endettement de nos hôpitaux. Parce que c'est vrai que nous parlons beaucoup du CHU parce puisqu'il y a un collectif, il y a une association etc. Mais ces personnes qui sont membres du collectif, dont je fais partie d'ailleurs, ne parlent pas que pour le CHU. Parce tous les hôpitaux de Martinique, et bien sûr pas que la Martinique puisque c'est un sujet qui concerne aussi l'Hexagone, mais nous parlons de ce qui nous concerne, parce nous n'avons pas tous les moyens ni matériel, ni financier pour prendre un billet d'avion et partir se soigner à l'extérieur, et bien il faut que nous ayons un regard particulier sur le financement des hôpitaux et des établissements médico-sociaux en Martinique. Parce que le médico-social est financé en partie par la collectivité territoriale, mais ce n'est pas à vous que j'expliquerais que les finances ne sont pas toujours au rendez-vous pour pouvoir répondre comme il se doit aux besoins de ces établissements médico-sociaux.

Donc je dirais en conclusion, qu'il faut absolument, à mon sens, que ces points figurent, et que, dans la mesure où il est demandé à nous élus de la collectivité territoriale de la Martinique, de se prononcer sur la vision de la santé que nous voulons pour les Martiniquais, nous devons marquer fortement nos orientations pour que la population martiniquaise reçoivent les soins qui lui sont dus, et qu'effectivement il y ait une équité de prise en charge des martiniquais, ici comme ailleurs, sur le territoire français. Je vous remercie.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien, Madame. Je remercie tous les élus et je remercie Madame Valentin pour cet exposé très pertinent. M. ADENET, on essaie d'être un peu bref, et M. LORDINOT après.

<u>M. Lucien ADENET</u> – C'est une phrase. Je vous ai écouté religieusement. J'ai regardé un peu le document. A mon avis, est-ce que dans ce document, on retrouve l'impact de la charge de travail et des conditions de travail dégradé et du stress sur la santé de nos personnels soignants ? C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Président Yan MONPLAISIR – M. LORDINOT, allez-y.

M. Fred LORDINOT – Merci M. le Président. Je sais que l'heure avance mais je ne peux pas, ne pas m'adresser directement à l'assemblée, et au conseil exécutif. C'est lui qui nous a appris tout à l'heure que le document a été transmis à la CTM au mois de mai. Et que c'est l'annulation de la plénière qui fait qu'on n'a pas pu avoir ce débat de fond sur un des enjeux majeurs de notre pays, qui est l'enjeu de la santé, et je le regrette. Parce que le document nous a été adressé lundi soir, un lundi par mail, 273 pages. Donc j'ai passé une partie de la nuit à le lire, comme vous, mais ce débat est utile, les martiniquais l'attendent, surtout dans la situation du centre hospitalier. Nous dire maintenant que le délais est passé pour donner notre avis, j'avoue que c'est un petit peu déplaisant, et j'espère que sur un sujet aussi important, on aura l'occasion d'un vrai débat de fond puisque cela préoccupe tout le monde ici. C'est un débat, peut-être le grand débat de la décennie à venir, le débat de la santé en Martinique. C'est peut-être le grand débat!

Le contexte il a été rappelé : le vieillissement de la population, le vieillissement accéléré, la plus forte baisse démographique des départements en France, c'est la Martinique et cela aura des conséquences sur les soins. Parce que dans le document, on nous dit même que ceci peut avoir des incidences sur les filières de soins dans le pays. Le constat qui est dressé là est alarmant quand on le lit! « La Martinique fait partie des territoire les plus touchés par la mortalité maternelle. On constate une forte prévalence de l'obésité et de ses comorbidités telles que le diabète, les maladies rénales chroniques, les maladies cardio-vasculaires et les troubles musculo-squelettiques sur tous les territoires martiniquais. Les cancers restent la première cause de mortalité avec une prévalence importante de certains cancers : cancer de la prostate pour les hommes : 515 cas par an et du sein pour les femmes : 208 cas par an, mais aussi des cancers colorectaux : 88 cas par an. » Donc c'est quand même quelque chose de grave. Il y a un représentant de l'administration qui est venu ici pour nous dire : « oui, mais vous savez vous n'avez pas plus de chance de mourir du cancer par rapport à l'hexagone, comme si le fait ce n'était pas que c'est la cause de mortalité la plus importante dans notre pays. Et comment on peut traiter ces maladies graves, couteuses si on n'a pas un système de soins approprié.

Le constat, donc je le partage avec vous, j'ai vécu un gros travail fait par les professionnels. Beaucoup de réunions ont été faites, il y a beaucoup d'informations dans ce document qui apparait comme un grand catalogue où il y a tout dedans, et surtout il n'y a pas de maquette financière. Alors on va me dire l'état fait des plans sans maquette financière, moi je ne crois pas au plan, sans maquette financière. Il faut me dire combien d'argent chaque action va coûter puisque la CTM est associée à quasiment toutes les actions, sauf deux dans le document. Je ne vais pas rentrer dans les détails.

Mais qu'est-ce qui intéressent les martiniquais aujourd'hui ? Combien de temps çà prend pour avoir un rendez-vous avec un gynécologue, un cardiologue ou un ophtalmologue ? Et la collègue et plusieurs d'entre vous avez souligné les choses. L'union régionale des médecins libéraux a publié un petit document que je vous recommande de lire, qu'on retrouve sur le net. Les médecins en Martinique sont vieillissants : 55 % des omnipraticiens ont plus de 55 ans, 43 % des spécialistes ont plus de 55 ans. Qui

va soigner les martiniquais dans dix ans ? La grande question c'est que ce débat de fond, il nous faut l'avoir, et oui collègues pour s'adresser directement au Président MACRON pour lequel j'ai appelé à voter, mais comme beaucoup de gens ici, je l'ai dit ici, y compris le président du conseil exécutif. Parce que ce n'est pas M. MACRON qui a trouvé les longs délais pour avoir des rendez-vous avec les spécialistes. Au mois de juin, il vous nous proposer une réforme de la santé. Quand je parle de nous, c'est nous, citoyens de la république française. Je me considère comme un citoyen de sa république. Il va donc proposer cela à la fin du mois. Mais je l'ai dit en commission des finances, à notre cher président des finances de la collectivité. Il faut se réjouir lorsque les résultats économiques de la république française s'améliorent. Et on apprit que le trou de la sécurité sociale est un en train de se résorber. On a appris que, grâce aujourd'hui à la progression des salaires versés dans le public et à l'augmentation du prix des cigarettes, le déficit de la branche maladie sera divisée par dix. On apprend que, à partir de 2019 et 2020, il y aura des excédents. Et bien c'est à partir de cela, que l'on peut revendiquer pour l'hôpital public. C'est parce qu'il y a des excédents à venir et que l'Etat aura un problème, en tout cas devra faire un choix pour la répartition de ces excédents. Il faut que nous soyons tous mobilisés, quelle que soit notre appartenance politique. Je ne suis pas membre de la politique en marche, je suis membre d'un collectif qui s'appelle : convergence progressiste matnik. Je ne suis pas élu de M. MACRON. Je dis, si tous les martiniquais se mettent d'accord pour faire une revendication au gouvernement pour lui dire : « aujourd'hui, il nous faut tant d'argent pour l'hôpital public. » Et bien, moi je serai à la manifestation lundi, même si...

M. le Président Yan MONPLAISIR – Vous anticipez, Monsieur. Je vais donner la parole là-dessus, à M. CATHERINE tout à l'heure.

M. Fred LORDINOT – Oui, il n'y a pas de souci, le collègue CATHERINE est dans mon groupe, cher président, rassure-toi.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je ne suis pas inquiet.

M. Fred LORDINOT – Et ben voilà, je suis content. Lundi, il y a deux ministres, le 12, qui viendront ici, du gouvernement de M. Edouard PHILIPPE, mais c'est l'occasion de leur rappeler la réalité du centre hospitalier de la Martinique. Moi, je serai à côté des compatriotes, et j'espère qu'ils seront très nombreux. Parce que, aujourd'hui, faut-il discuter avec ces deux ministres ? Ma position personnelle c'est non. Il faut discuter, au moins, avec M. Edouard PHILIPPE, de cette question fondamentale. Je le répète la question des centres hospitaliers ne se pose pas simplement pour le centre hospitalier de Martinique. Le fait que soyons, et c'est souligné dans le rapport, une région insulaire, cela cause une contrainte, au mot handicap. L'Europe parle de handicap structurel, je préfère parler de contrainte structurelle. Ces contraintes font que le coût des soins est supérieur et que les parcours de soins sont plus difficile à réaliser. Mais tous ici, nous espérons être en bonne santé. Nous voulons qu'il y ait un véritable parcours de soins personnalisé. Cela veut dire que nous voulons qu'il y ait une véritable collaboration entre l'hôpital public et les médecins libéraux. Cela veut dire qu'il y ait une collaboration entre le médical et le médico-social. Donc c'est à nous, martiniquais, de définir notre projet, de dire, voilà ce que nous voulons.

Dans le document, je donne un exemple. Je n'ai pas tout lu mais, vous avez vu comme moi-même qu'il parle de la maison médicale de santé de Basse-Pointe, en disant on a 2,5 emplois à temps plein équivalent, mais par contre il n'y a pas assez de consultations. La semaine dernière, on nous a dit que çà a été liquidé. On nous dit de donner un avis sur un plan comportant des mesures de sauvegarde de structure qui ont déjà coulé. De qui se moque-t-on? Et c'est la question qu'il nous faut, nous élus martiniquais, poser au-delà de nos appartenances, droite ou gauche, indépendantiste ou autonomiste.

Est-ce qu'on peut se mettre d'accord sur un véritable plan de la santé et combien d'argent de manière réaliste, nous pouvons exiger du gouvernement. Mais nous même, nous avons des efforts à faire! Il ne faut pas non plus qu'on se voile la face. C'est le fonctionnement même de notre centre hospitalier. Donc je ne veux pas éterniser le débat, le collègue Catherine veut faire cette communication, mais M. le conseiller exécutif, j'espère que nous aurons l'occasion de débattre plus longtemps, et d'envoyer un vrai avis circonstancié, motivé avec des chiffres représentant de l'Etat, et monsieur Edouard PHILIPPE, premier ministre du gouvernement de la république française, pour lui dire que maintenant, nous sommes déterminé à sauver nos hôpitaux publics et à faire que les martiniquais aient les soins qu'ils méritent en tant que martiniquais mais aussi en que citoyens de la république française.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Et bien M. LORDINOT, si il y a un terrain sur lequel nous devrions pouvoir trouver l'unanimité des martiniquais, c'est celui-là. En tout cas, c'est le sentiment que j'ai. Je crois que vous avez raison, avant de donner la parole au conseiller exécutif CAROLE pour qu'il vous répondre, vous avez raison sur le fait de dire que l'Etat, qui nous reproche un certain nombre de choses, qui nous reproche localement d'être responsable de notre situation, traite ce dossier avec beaucoup de légèreté, et si aujourd'hui il y a un Cyclotron en Guadeloupe et que certaines voix nationales disent : « n'en faites pas un deuxième, c'est incohérent. » Il faut retourner la responsabilité de cette incohérence au président de la république qui, dans un vol d'une demi-heure a changé d'avis sous la pression politique d'un élu guadeloupéen, pour ne pas le citer M. LUREL. Donc M. HOLLANDE ne peut pas avoir pris une décision et que le gouvernement de la France aujourd'hui, nous reproche d'être les responsables du manque de sens des responsabilités de l'Etat, au travers du Président de la république. Je voulais souligner cette incohérence de l'Etat supplémentaire. M. le conseiller vous avez une tâche un peu compliqué mais vous allez faire la synthèse, je l'espère de tout cela. Ensuite, je vais vous faire une proposition qui, je l'espère va recueillir l'avis de tous, parce qu'il faut qu'on soit unanime là-dessus, je rejoins toux ceux qui se sont exprimés, je crois que les propos étaient unanimes.

M. Francis CAROLE – Je suis très satisfait de la tournure du débat. Je n'en attendais pas moins. D'abord, notons qu'il ne s'agit pas d'un débat sur l'état de l'hôpital, mais l'état de l'hôpital est un élément de la réflexion. Il s'agit d'un débat sur les grandes orientations en matière de santé en Martinique. Cet exercice a vu la mobilisation de nombreux acteurs locaux de la santé en Martinique : associations, syndicats, etc. Donc nécessairement dans le document, il y a beaucoup d'orientations, je parle d'orientations, qui vont dans le sens que nous souhaitons.

Une autre problématique est la problématique de l'applicabilité, la mise en œuvre de ces orientations et c'est là où il y a une interrogation fondamentale à avoir. Je rappelle aux collègues, que généralement on dit « la santé, c'est l'Etat » et c'est vrai. C'est une mission régalienne de l'Etat, mais vous avez du constater que dans toutes les régions et dans tous les départements, on s'engage parce qu'on a compris que la santé, c'est certainement le bien le plus précieux des citoyens, des administrés. On s'engage dans le e-santé, partout. Chers collègues, n'oubliez pas qu'ici nous ne sommes pas en reste. Nous avons organisé une dizaine de journées de réflexion sur la santé en Martinique, nous avons abordé l'obésité, la maladie mentale, les dyslexiques etc. C'est-à-dire que la collectivité avait bien compris qu'elle devait s'engager et qu'il n'était pas question de simplement dire, l'Etat est responsable et que nous, nous ne réfléchissons pas. C'est ce qui a motivé, à contre-courant de ce qui se dit en général, qui a motivé l'organisation des journées territoriales de réflexion sur la santé, menées par notre collectivité, avec ici parfois des centaines de gens qui sont venus.

Et nous avons, pas tout, mais les grandes plaies en matière de santé, qui frappe notre pays, nous les avons abordé, et nous avons des propositions, partout : obésité, santé mentale, etc. Maintenant nous n'avons pas fait que cela, nous sommes allés sur place voir l'état des hôpitaux, à Colson, et les FRAM du nord caraïbe, etc. Nous sommes allés, nous avons fait des préconisations et nous avons aidé. C'est

dire le niveau d'implication de la collectivité dans les questions de santé de la Martinique, d'où notre participation active aux différentes commissions qui ont travaillé sur ce plan régional de santé.

Je crois qu'il y a deux orientations. Je suggère. La première chose, parce que c'est vrai en quelque part, dans ce document on retrouve à la fois un diagnostic qui est le bon, certains l'ont souligné et on trouve aussi des orientations qui conviennent à ce que nous voulons faire. Donc qu'on puisse donner un avis favorable à ce qui est dit dans ce plan ne me gênerait pas.

Par contre dans la logique de ce qu'on a commencé, à savoir les journées territoriales de réflexion sur la santé, moi je pense que de plus en plus, une collectivité comme la nôtre, qui est une collectivité unique et qui sera interpellé, sur les questions de santé, qui sera confronté à ces questions, parce que les gens nous disent que « oui, sé zot ki la », même si ce n'est pas de notre responsabilité régalienne. Je pense qu'il faut que nous ayons, nous, notre feuille de route. C'est-à-dire qu'en matière d'obésité, nous avons des propositions, que nous sommes en train d'élaborer. Alors je vais entendre que la santé n'est pas de la responsabilité de la collectivité, mais nous sommes en train de rédiger un projet santé sur ce qui touche à l'obésité, l'hypertension, le diabète etc. De manière transversale, nous sommes en train de rédiger cela. C'est-à-dire que nous ne sommes pas restés là sans réfléchir.

Concernant le cyclotron, je ne serai pas long Président, mais j'aimerais expliciter. Concernant le cyclotron, il était prévu de le mettre à la Martinique, parce que la Martinique est au centre de cet arc de la caraïbe. Chacun a le droit de défendre sa région,, il y a eu cette démarche de M. LUREL, qui a obtenu plus de 100 000 signatures demandant un cyclotron en Guadeloupe. Et l'ancien président de la république a dit à Monsieur LUREL en Guadeloupe vous aurait votre cyclotron, et il nous a dit en Martinique vous aurez le cyclotron celui qui était prévu etc. Mais n'empêche que le faite que les Guadeloupéens ont très rapidement mise en œuvre une démarche de construction de cyclotron, cela a changé la nature de l'analyse que l'on pouvait avoir de la région. C'est vrai qu'au plus haut niveau, des gens se sont posé la question de savoir s'il fallait un cyclotron en Martinique. Quand je dis des gens, pas nous, mais au sommet de l'État. Et si le premier marché que nous avons lancé n'a pas abouti, c'est parce qu'il y a un peu de cette explication dans cette affaire. Nous avons eu un marché inacceptable parce qu'à la sortie les prix des doses étaient 10 fois supérieurs à ce qui se pratique en moyenne en France. C'est cela la réalité! Le président MARIE-JEANNE est déterminé à avoir le cyclotron. C'est un élément de santé publique. Deuxièmement, nous imaginons un cyclotron qui soit en capacité de faire un certain nombre de choses, surtout que la technologie a beaucoup évolué ces dernières années, et nous sommes entrain d'y travailler. Ce n'est pas par hasard que le Président Marie-Jeanne a versé 12 millions. Nous sommes en train d'y travailler maintenant. Nous allons poursuivre l'effort, et nous sommes en train de convaincre nos partenaires qui se sont la RS, qui sont d'accord pour que l'on aille dans ce sens. Ainsi que le sud. Nous avons mené une série de réunions et le moment venu nous ferons le point sur cela. Mais je ne voudrais pas qu'ici ou ailleurs on pense que nous avons baissé les bras. Non, il nous faut un cyclotron en Martinique et pas n'importe lequel, et nous y travaillons. Mais ce ne sera pas avec un cyclotron qu'on aura réglé les problèmes de santé en Martinique. C'est un élément important c'est aussi un élément d'attractivité dans la région. Donc nous maintenons les orientations que nous avons prévues. Et demain il y a une réunion des ministres de l'assemblée à Grenoble, demain jeudis vendredi nous y seront pour défendre cette orientation et pour faire ce qu'il faut en la matière puisque nous avons pris contact avec eux le réseau de gens de la caraïbe. Nous allons dans ce sens. Donc je vais proposer, si tu en es d'accord président, qu'autour de la commission santé, au lieu de créer un groupe il y a la commission santé, les autres collègues qui vont travailler iront, qu'il nous fasse une réflexion beaucoup plus approfondie à partir de ce qui a été dit, parce que moi je trouve que ce qui a été dit est extrêmement riche et d'ailleurs cela vient de nos collègues qui connaissent le secteur et que nous puissions avoir un document plus élaboré mais qui est pour nous, notre feuille de route notre vision qui va s'enrichir de ce que nous avons fait précédemment. Mais je pense que ce débat était nécessaire, même si bien entendu on peut noter, qu'il y a ça et là quelques insuffisances de formalisme.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame VALENTIN, allez-y.

Mme Sandra VALENTIN – J'ai très bien entendu la proposition du conseiller exécutif Francis CAROLE, néanmoins je pense qu'il ne faut pas que nous nous trompions de cible. Il y a des sujets qui ne relèvent pas effectivement de la CTM et pour lequel les élus en conscience prendront leur responsabilité politique pour pouvoir agir, mais néanmoins la RS qui va être chargée de l'application de ce programme régional, qui est le bras armé de la santé puisque c'est le préfet en Martinique, va être en charge d'appliquer ce PRS de. Et notre collègue laisse démarre la bien dit tout à l'heure, que le PRS un promettaient mots et merveilles, et qu'à l'arrivée, nous avons eu beaucoup de déception et de désillusion. Nous voyons que dans ce PRS deux il y a un élément dont il est fait mention pour ne pas le nommer, c'est la maison de santé de basse pointe pour leguel entre-temps aucune solution n'a été apportée qui fait que aujourd'hui cette maison de santé n'existe plus alors même que l'on connaît les problèmes d'attractivité du territoire de sous-équipement en soins, en prise en charge soins pour les concitoyens du nord donc je pense que dans ce PRS il y a des éléments qui doivent malgré tout figurer. Parce que si nous sommes consultés c'est bien parce que notre voie politique doit être inscrit dans ce PRS de. Donc effectivement nous pouvons élaborer ensemble, à travers la commission santé des éléments de feuille de route des éléments de feuille de route en matière de santé pour la collectivité mais néanmoins je pense que il faut que la parole politique de la collectivité territoriale soit inscrite dans ce PRS2. Aujourd'hui nous avons un directeur de l'ARS qui est présent, demain ce sera un autre. Mais nous, nous sommes des martiniquais, et nous restons. La santé de notre population nous y sommes confronté quotidiennement, ils viennent nous voir, ils nous sollicitent etc. etc. donc nous avons à être vigilant sur ce qui va être inscrit pour nous et, comme je le rappelle une fois de plus, qui va nous engager pour cinq ans pour la dimension opérationnelle et pour dix ans pour la dimension stratégique. Oui, et en même temps...

M. Francis CAROLE – Nous sommes d'accord, il n'y a pas de contradiction.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Oui, et en même temps, comment le traduisons-nous ? J'entends par là, si nous votons ce document, d'une certaine manière, nous le validons. Nous le validons avec des réserves, qui sont en somme toutes les interventions que nous avons eu aujourd'hui. C'est bien çà ? Nous sommes bien d'accord que c'est comme cela que ce sera fait. Donc je soumets... Avant Mme LESDEMA et M. NARCISSOT, et M. COUTURIER. M. COUTURIER avait déjà fait une intervention et il veut renforcer cette intervention.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Simplement pour dire, pas des réserves, mais des compléments, de l'enrichissement, de tout ce qui a été dit aujourd'hui.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Il ne s'agit pas de réserves, il s'agit... Il y a eu quelques réserves aussi, il y a à la fois des réserves et des compléments, des précisions. Il faut effectivement tenir compte de toutes ces observations. Merci Mme LESDEMA. M. NARCISSOT allez-y.

M. Marius NARCISSOT – Merci Président. Je ne serai pas long. Je veux tout simplement féliciter le collègue CAROLE pour la présentation de ce projet régional de santé où on voit que les orientations stratégiques ont bien été identifiées. Les objectifs ont été ciblés, et les problématiques clés ont été posées clairement. C'est vrai que ce projet a été enrichi par le débat auquel nous avons assisté, les interventions des collègues et je crois qu'il faut saluer la qualité de ce travail. À travers cela, je veux aussi remercier le président Marie-Jeanne pour les orientations qui sont prises pour justement le

développement et la prise en main concrète de la Martinique. Pourquoi je le dis, parce que on voit le travail qui est fait au sein de l'exécutif. On a vu Marinette TORPILLE qui nous a présenté, en début d'année, le plan d'action du schéma de développement économique d'innovation et d'internationalisation. Ensuite nous avons vu Louis BOUTRIN nous présenter le schéma de modernisation des ports de pêche. Aujourd'hui Francis CAROLE qui nous présente le projet régional de santé. On voit que le conseil exécutif, que l'assemblée, la collectivité est bien cerne les problématiques de développement de la Martinique et nous ne pouvons que saluer cela et c'est pour cela que je tenais à remercier le collèque CAROLE pour la qualité de son travail de ce dossier qui nous est présenté.

M. le Président Yan MONPLAISIR – M. COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je ne serai pas long. Concernant maison de santé de Basse pointe, je veux simplement dire qu'en conseil communautaire, avec les élus de Cap Nord, où il y avait le président de l'ARS, nous avons ajourné une décision, mais nous pensé assez rapidement peut-être investir sur le bâtiment. Parce qu'il n'est pas question qu'on puisse perdre cette maison. Cela n'empêche pas que nous puissions investir dans le travail qui est fait. Le conseiller exécutif disait que cela n'empêche pas que la réflexion puisse continuer à se faire autour de ce qui s'est passé là aujourd'hui. Alors je veux dire qu'il faudrait que l'on arrive à mettre une plénière en place avec trois points. Il faut que les commissions réfléchissent, venir là en plénière et échanger. Un point sur la réflexion sur le logement en Martinique, un point sur les logements sociaux, un point sur le débat autour de l'avenir de l'usine de Galion et notamment du sucre et un point autour de la santé. En faisant cela, cela peut démontrer que, en plus des commissions ont réfléchi, mais tous les élus se réunissent et débattent sur cela, parce que c'est aussi l'avenir de la Martinique.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci M. COUTURIER. Nous avons, je l'espère bien couvert le sujet, même si ce ne sera jamais suffisant puisque nous allons y revenir un peu sur certains aspects. Je vous propose donc de soumettre, à notre assemblée, au vote l'approbation de ce projet et évidemment avec toutes les réserves, toutes les observations, toutes les propositions très pertinentes que nous avons entendues aujourd'hui. On sent bien que c'est un sujet qui nous préoccupe tous et on sent bien l'utilité de la connaissance et de la spécialisation de certains d'entre nous sur certains sujets.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je vous remercie. Merci M. le conseiller Francis CAROLE, merci beaucoup. Nous allons donner la parole à Madame NELLA, nous n'avons que cinq points à voir. Je propose que nous examinions ensuite la motion sur les sargasses et à nouveau le point sur la santé. Je pense que Monsieur CATHERINE saura être synthétique et que nous saurons lui apporter notre soutien pour la demande qu'il nous présentera. Madame NELLA je vous prie de bien vouloir nous présenter les points 10 à 15. Merci d'avoir été très patiente, merci au conseiller LAVENTURE qui a toujours peur qu'on engage un peu trop les finances et nous met un peu par sa présence, sous l'œil vigilant. Merci en tout cas d'avoir assisté à toute cette séance.

10/ ANNULATION D'UEN CREANCE NEE D'UN PRET ETUDIANT

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Est-ce que l'on peut recueillir l'avis des commissions concernées. Monsieur CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER -TITY - Pour la commission « Education », avis très favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Y a t-il d'autres commissions qui souhaiteraient donner un avis ? Je suppose que toutes les enquêtes, tout cela a été réglé. Y a t-il des demandes d'intervention ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point 11.

11/ PROJET DE LOI PORTANT EVOLUTION DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU NUMERIQUE

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame BAURAS, pour la commission « Logement ».

Mme Christiane BAURAS – Merci à Madame NELLA qui a effectivement bien expliqué ce qui est écrit dans le texte. Quand on nous parle d'évolution, il faut regarder les contreparties pour la bonne et simple raison que ce qui est affiché, quand on prend le temps de rentrer dans nos populations et de regarder les applications, on se rend compte que tout n'est pas toujours facilement applicable. On comprend bien que le texte traduit en clair la remise en question du modèle économique du logement social en France par le nouveau Gouvernement. Quand on parle de la France, les territoires et départements d'Outre-mer sont concernés. Il est en effet regrettable que les financements ne soient pas annoncés dans ce projet de loi, alors que les dispositions majeures pour le territoire sont envisagées à budget constant.

Je veux rappeler ici que le modèle économique du logement social Outre-mer est basé sur le modèle de financement suivant... je tiens à donner ces précisions car nous savons qu'il y a des gens qui écoutent et que nous parlons d'un projet de loi qui par endroits, sera certainement contesté par les élus ça et là mais il faudrait qu'ils comprennent ce que l'on contexte et pourquoi on le conteste. Je disais que le modèle économique du logement social Outre-mer est basé sur le modèle de financement suivant : ce sont des subventions, des prêts bonifiés, une fiscalité adaptée telle que l'exonération de la taxe foncière sur 25 ans jusqu'en 2018, la TVA à taux réduit etc. Le socle du financement du logement social c'est la LBU. Depuis un certain nombre d'années, cette enveloppe est constante, mais nous avons eu aussi des éclairages nous permettant de comprendre que ce volume est basé sur des superficies. En tout cas, c'est 14 M€ pour un volume de logements toujours plus important que nous avons ici à la Martinique. Bien évidemment, les bailleurs sociaux avec lesquels nous travaillons depuis longtemps

dans une franche collaboration, ont relevé le défi et ont fait preuve d'ingénierie financière pour produire davantage de logements à enveloppe de LBU constante, en utilisant notamment les dispositifs de la défiscalisation et du crédit d'impôt. Ces deux dispositifs qui ne sont pas cumulables viennent en complément de la LBU. C'est grâce notamment à ceux-ci que la baisse des taux LBU a pu être absorbée. Ces dispositifs ont permis de maintenir des niveaux de loyers acceptables aux locataires du parc social. Pourtant l'arrêt de ces dispositifs est prévu à l'horizon 2020 c'est-à-dire 2017 pour le premier et 2020 pour l'autre. Or, ce complément de financement est plus que nécessaire aux équilibres d'opération. C'est un modèle de financement qui a fait ses preuves et qui se révèle adapté aux fragilités des populations outre-mer logées dans le parc social. Ce modèle a permis des loyers de sortie optimisés et des taux d'effort moins importants pour les locataires et aussi pour l'État.

Pour revenir à la loi dans son titre 2, les articles 25 à 29 relatifs à l'évolution du logement social appellent quelques observations. La notion de logements accessibles côtoie celle de logements adaptables ou évolutifs. En effet, seuls 10 % de logements devraient être accessibles et 90 % évolutifs, c'est-à-dire adaptables à la perte d'autonomie et au vieillissement. Je veux parler effectivement des cloisons amovibles, des rampes etc. Dois-je comprendre que les dispositions de l'article 17 de la loi ELAN mettent un terme au principe de l'accessibilité universelle des logements neufs posé par la loi handicap du 11 février 2005 et traduisent un recul aux droits du logement pour les personnes en situation de handicap? Par ailleurs, la facilitation de l'accession sociale à la propriété pour les locataires HLM dont on vient de faire état, par la vente de certains logements sociaux, paraît être objective mais peu réaliste car en effet les acheteurs présumés c'est-à-dire les anciens locataires n'auront pas forcément les moyens d'accéder à la propriété et s'ils y arrivent, auront-ils les moyens de financer la copropriété ? L'effet pervers reste donc la sortie de ces logements du cadre social pour les transférer dans un patrimoine privé. On dit bien que « le diable se cache dans les étables ». Aujourd'hui, le Gouvernement vise les 40 000 ventes par an contre 8000 actuellement. Les bailleurs avec lesquels nous travaillons jugent cette mesure inappropriée aux territoires ultra marins. Pourquoi ? Parce que ce qu'il faut comprendre c'est que la vente de logements dans les DOM ne génère pas suffisamment de plus-value pour financer dans sa globalité les constructions neuves. La somme réinjectée suite à la vente d'un appartement chez nous n'est que d'un rapport de « trois sur un ». Il faut donc trois logements cédés pour reconstruire un logement alors que sur l'Hexagone le rapport est de « un pour deux » environ.

Pour terminer, je mentionnerai les dispositions de l'article 28 relatif à la suppression de l'obligation des concours d'architecture, quoique contestée à certains niveaux car elle peut conduire à une dégradation de la qualité de l'habitat. Par contre, ces dispositions sont bien accueillies au niveau local parce que l'obligation d'un concours d'architecture selon les bailleurs locaux, rallonge les délais et comporte un risque de non maîtrise de la qualité ou encore un risque de non prise en compte des contraintes de construction liées au climat et à la topologie des différents territoires sans compter le risque de dérives des coûts de construction. Par ailleurs, le tissu déjà fragile des entreprises d'architecture locale risquerait de se voir davantage précarisé par des concurrents extérieurs. Bien évidement, le texte mérita que l'on s'arrêtât sur d'autres points tels que la réforme dans l'attribution des logements sociaux, les critères pour la cotation des candidats, les actions de revitalisation des territoires ces fameux PPA (Projets Partenariaux d'Aménagement), la prévention des expulsions locatives, la lutte contre l'habitat indigne avec le renforcement des sanctions, l'encadrement des loyers avec le rôle de l'ADUAM comme observatoire agréé, la réduction de la fracture numérique etc. Pourquoi ? Je ne m'arrêterai pas sur tout cela parce que ce serait beaucoup trop long mais tous ces points impacteront l'activité de la CTM et à terme les missions de la DHLS (Direction de l'Habitat et du Logement Social). C'est dire tout simplement que l'analyse étant longue, le travail d'approche et de dialogue permanent avec les organismes œuvrant dans le domaine du logement est à poursuivre, selon moi.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Madame BAURAS. Puis-je avoir l'avis de la commission en conclusion ?

Mme Christiane BAURAS – C'est un avis favorable avec toutes ces précautions d'observations que j'ai expliquées. Nous avons acté tout ce qui a été mis parce qu'il faut bien comprendre qu'il s'agit d'un projet de loi, qu'il y a quand même près de 60 articles. Nous n'avons pas été totalement d'accord sur tous les articles. C'est pour cela que j'ai attiré un peu l'attention des gens. Quand on parle de l'achat de logements anciens, je pense que si nous sommes élus et que nous voyons qu'il y a une crainte à avoir à ce niveau, il est peut-être de bon ton que nous prenions le temps d'expliquer les choses et que ceux qui seraient peut-être enclins à acheter, fassent un peu attention et réfléchissent à deux fois. On sait très bien qu'à partir du moment où on devient propriétaire, les choses changent. On n'a plus le même statut que quand on est locataire donc il faut peut-être faire attention. Il faut comprendre aussi que la copropriété et la manière de garder les logements en bon état ne sont pas si faciles.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame BAURAS. Il n'y avait aucune malice dans ma question. Je n'ai peut-être pas écouté le début, excusez-moi. Vous aviez tellement expliqué que c'était dangereux, que j'en étais arrivé à la conclusion...

<u>Mme Christiane BAURAS</u> – Non, non, je suis allée sur les points qu'il fallait mettre en exergue. J'ai même parlé des évolutions. Il y a des évolutions dans la loi et j'ai bien dit que quand on entend évolution, on entend amélioration, on a toujours le sentiment que les choses se font très bien. J'ai bien dit qu'il y a quelquefois des contreparties. J'ai seulement mis en exergue les points sur lesquels il faudrait peut-être faire attention.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Madame BAURAS. Est-ce que la commission des infrastructures... Monsieur CLEON.

<u>M. Georges CLEON</u> – Les commissions « Textes », « Logement' et « Développement numérique » ont travaillé conjointement avec la conseillère territoriale, d'ailleurs. Pour ce qui est du numérique, nous avons déploré le fait que le texte affiche des intentions mais que les moyens ne sont pas mis en face. C'est la réserve principale que nous émettons. Avis favorable mais avec cette réserve essentielle.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Pouvons-nous ouvrir le débat ?

Mme Marie-France TOUL - Commission « Textes et affaires juridiques ».

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je pensais que Monsieur CLEON s'était prononcé. Allez-y Madame.

Mme Marie-France TOUL — Je tiens à signaler que devant l'ampleur du projet de loi et devant la complexité des différents articles, la commission « Textes et affaires juridiques » a tenu à faire une réunion conjointe avec les commissions « Logement et habitat », « BTP équipements réseau numérique ». Nous avons eu à nous réunir à deux reprises notamment en présence des socioprofessionnels. La commission conjointe a émis un avis favorable assorti de réserves sur le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. La commission est donc favorable aux objectifs du texte, en ce sens qu'il vise à répondre au besoin prégnant de logements. Ainsi, le texte encourage la production de logements, simplifie les normes de construction et les procédures administratives. Il prévoit les modalités de contractualisation avec les collectivités au service du développement de l'offre de logements. Cependant, le texte appelle des réserves car il ne prend pas en compte la situation du logement en Outre-mer. En effet, il ne prévoit ni titre consacré aux Outre-mer, ni mention sur la prise en compte des propositions faites dans le cadre des Assises des outre-mer. En

l'espèce, le texte n'évoque pas le financement des logements sociaux Outre-mer. Par ailleurs, le schéma de vente prévu pour le logement social en Martinique ne semble pas prendre en compte l'absence de foncier disponible, ni les habitudes ultra-marines. Les commissaires notent également que si le bail mobilité constitue une avancée, sa mise en œuvre avec un délai de bail préfixe peut s'avérer complexe.

Sur la question plus globale du logement, ils indiquent que le travail de fond avec les acteurs du secteur sera poursuivi et ils seraient favorables à une séance plénière consacrée à cette thématique. Par ailleurs, s'il est intéressant de constater que le texte favorise le numérique et affiche une volonté de lutter contre la fracture territoriale, il est regrettable que les financements ne soient pas annoncés. Les commissaires se prononcent favorablement à ce texte qui supposerait néanmoins une meilleure prise en compte des problématiques in situ.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Madame NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Notre commission s'est penchée sur cette thématique et nous nous sommes rendu compte de toute la précarité que génère ce texte. On se rend compte que sur l'augmentation de l'aide à la pierre ou de l'aide à la personne, de façon très opérationnelle et ce dès janvier 2018, nous avions déjà les premiers impacts. Ce que nous craignons à long terme – je crois que la collègue BAURAS en a parlé légèrement – c'est le système de ghettoïsation que cela va générer sur la question du logement social, notamment sur la partie accession sociale à la propriété. Je prends un exemple très simple, celui de la cité Bon air où on a eu la cohabitation à la fois entre des locataires et des propriétaires, on a vu ce que ça a donné en termes de vivre ensemble, de gestion de patrimoine et de copropriété. Quand on sait que nos populations sont amenées à vieillir avec des revenus très, très bas, quelle sera la capacité d'accéder à la propriété ? Quelle sera la capacité financière à financer la copropriété, les ravalements de façade, tous les frais liés à l'entretien de la copropriété ?

Sur le territoire national, ça peut fonctionner mais avec le vieillissement et la précarité ici en Outre-mer ou particulièrement ici en Martinique, on se rend bien compte que l'enjeu est beaucoup plus important chez nous ici en Martinique. La question et la manière dont nous avons abordée ce point sur la question de la qualité, de la plus-value que cela apporte ici en Martinique, l'impact est beaucoup plus important, parce que beaucoup de personnes qui sont locataires aujourd'hui, bénéficient d'une aide au logement. C'est vrai qu'en diminuant l'allocation logement, en diminuant l'aide à la pierre, c'est aussi la capacité à réhabiliter et à entretenir le patrimoine qui est important. Vendre une partie du patrimoine à hauteur de 10 %, ce qui représente 40 000 logements globalement sur une dizaine d'années, c'est immense. On imagine toute la répercussion sur le vivre ensemble dans le logement social de façon globale sur le territoire, sachant que le logement social représente un tiers de l'habitat ici en Martinique.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame NORCA. Madame LESDEMA.

<u>Mme Marie-Line LESDEMA</u> – Il me semble que sur ce dossier, c'est juste un avis que l'on demande à l'Assemblée, quand bien même nous aurions participé à des séances de travail. Nous avons encore un peu de chance que ce projet de loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique nous soit proposé en avis bien avant que ça ne passe. Je ne sais pas si nos interventions ou nos préoccupations arriveront jusqu'à l'œil, jusqu'aux oreilles de ceux qui décident d'autant que c'est voté par ordonnance. Nous savons que dans ce cas, nous n'avons pas trop de marge de manœuvre.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE – je ne serai pas très longue car nous avons travaillé ensemble sur le sujet et que beaucoup de choses ont déjà été dites. Je veux simplement renforcer les propos de Madame NORCA qui a parlé du risque de ghettoïsation. Au risque de ghettoïsation je veux rajouter le risque que constitue l'aménagement du territoire. Où aurons-nous le plus intérêt à vendre des logements ? Est-ce là où les situations seront déjà tendues ou est-ce là où les situations seront distendues ? C'est donc pernicieux. Quel type de logements seront vendus ? Est-ce les logements qui sont déjà amortis. Est-ce que ce sont de grands ensembles ? Est-ce que ce sont de petits ensembles ? Je veux souligner là, les risques pernicieux de cette loi. Je veux bien comprendre qu'il y a un modèle et une vision parisienne du logement social, simplement je veux rappeler qu'il ne peut pas y avoir de vision du logement social sans être proche, au plus près des territoires. Cela me paraît fondamental parce qu'il s'agit pour l'État de se désengager financièrement de la construction de logements sociaux en permettant la vente mais c'est pernicieux. Etre locataire n'est pas la même chose qu'être propriétaire, nous le voyons déjà à travers les accessions à la propriété qui se font déjà un rythme moindre. La plupart de ceux qui sont dans nos logements sont âgés et arrivent à un moment donné à ne plus être en capacité de contracter des prêts. Comment les accompagne t-on ? Que met-on en place pour la copropriété ? C'est fondamental de souligner ces risques pernicieux que l'on trouve à travers cette loi qui apparaît être une loi pour mieux financer, mieux construire, plus construire, mais en tout cas les risques sont bien là et ils doivent être soulignés.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame MONTROSE. Si j'ai bien compris, nous allons émettre un avis favorable mais avec des réserves. Je soumets cela à l'approbation de l'Assemblée.

VOTE Pour: (43) Contre? (1) Abstentions? (0)

Adopté à l'unanimité moins une voix

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous avons une voix contre, voulez-vous donner une explication de vote ou pas ? Très bien. Madame SAINT-AIME, vous avez une procuration qui vous est donnée par... ?

Mme Sandrine SAINT-AIMÉE – Monsieur Charles JOSEPH-ANGELIQUE.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – M. JOSEPH-ANGÉLIQUE qui se prononce comme vous ? Vous ne savez pas ?

Mme Sandrine SAINT-AIMÉ – Je me prononce pour moi.

M. le Président Yan MONPLAISIR – D'accord, une voix contre. Nous passons au point 12.

Mme Aurélie NELLA – Président, si tu permets, je souhaiterais quand même signaler tous les avis que nous avons recueillis concernant le texte et la participation dans l'ensemble des acteurs. La présidente de la commission l'a indiqué, il y a aussi l'ADUAM qui a participé aux rencontres, il y a également l'avis du conseil consultatif qui a souligné la nécessité de prendre en compte la problématique de nos territoires à la fois sur la question du vieillissement de la population et sur notre foncier qui est particulier. Le Conseil a beaucoup insisté à la fois sur la nécessité de la mise en œuvre véritable de mesures favorisant la mixité sociale et sur la question de l'avis de l'architecte des bâtiments de France

qui est marginalisé aussi dans ce texte et qui ne doit pas remettre en cause la qualité des logements en Martinique.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Aucun problème, nous avons intégré tout cela en même temps. Nous passons au point 12. Merci.

12/ PROJET DE DECRET PORTANT ADAPTATION AUX DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER ET CERTAINES COLLECTIVITES D'OUTRE-MER MENTIONNÉES AU LIVRE V DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES (PARTIE RÉGLEMENTAIRE) DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Madame. Avons-nous des avis de commissions ? Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL – La commission a émis un avis favorable. Les commissaires se félicitent de l'initiative anticipatrice au plan local et déplore une fois de plus l'absence de prise en compte dans le projet de décret, de la nouvelle dénomination correspondant au changement institutionnel intervenu suite à la loi du 27 juillet 2011. À cet égard les commissaires souhaitent qu'à l'instar de la dénomination qui a été retenue pour Saint-Pierre-et-Miquelon et pour les collectivités de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, la dénomination « Conseil Territorial de la Citoyenneté et de l'Autonomie » soit retenue dans le projet de décret et donc dans le futur cinquième de l'article D-524–14 du code de l'action sociale et des familles ainsi que dans toutes les autres dispositions concernant la Martinique, notamment dans les articles D.312–10.13 et D.312–193-6. C'est un avis favorable.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Madame TOUL pour la commission des textes. Y a t-il une autre commission qui souhaite donner un avis? Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? <u>Mme Stéphanie NORCA</u> – La commission « Action sociale, gérontologie et personnes en situation de handicap » n'a pas été sollicitée.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Pas de demande d'intervention. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant.

13/ PROJET DE DECRET RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONDITIONNALITE DES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Est-ce qu'il y a un avis de la commission « Agriculture » ou de la commission des textes. Madame TOUL.

Mme Marie-France TOUL – La commission des textes a émis un avis favorable sur ce projet de décret relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune. Les commissaires ont cependant émis les observations suivantes : alors que l'Union européenne préconise des sanctions pour les agriculteurs non respectueux des règles de conditionnalités, elle soutient simultanément les limites maximales de résidus élevées concernant le chlordécone. Plutôt que de parler de bien-être des animaux, il est peut-être préférable de parler de non maltraitance animale. La prise en compte du bien-être des animaux implique un coût, souvent les sanctions sont appliquées alors que les services de la DAAF n'accompagnent pas les agriculteurs. Outre la nécessité d'une prise de conscience effective, un accompagnement s'avère nécessaire en termes de formation du personnel, du financement des mises aux normes et de réflexion sur le modèle économique. La rédaction des aides agricoles pour le non-respect des règles relatives au bien-être animal est un moyen supplémentaire, selon les commissaires, de réaliser des économies par la stigmatisation des agriculteurs.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Madame TOUL. Monsieur ADENET pour la commission « Agriculture ».

M. Lucien ADENET – Il y a quelques nuances par rapport à ce qui a été dit. La commission « Agriculture » a donné un avis favorable sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune. Cependant elle a émis cinq observations. Nous avons d'abord dit que le bien-être animal est une notion bien établie répondant à un objectif lié à la qualité du produit. Nous avons eu connaissance de l'observation de l'autre commission, nous disons que nous n'avons pas relevé la notion de maltraitance. On parle plutôt de bien-être animal puisque c'est une notion qui est très bien établie. Deuxièmement, l'encadrement du brûlage est une nécessité eu égard aux contraintes en matière de pollution atmosphérique et de réduction des gaz à effet de serre. Troisièmement, en termes de sanction, la priorité doit être donnée à l'avertissement pour éviter qu'il y ait deux poids deux mesures. Les agriculteurs martiniquais ne doivent pas faire l'objet de sanctions plus lourdes comparativement à ce qui se passe généralement en France où la réduction des aides est estimée à 0,1%. Quatrièmement, il importe d'insister sur la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des agriculteurs en considération des normes de protection de l'environnement en vigueur. Enfin, la vigilance exigée des agriculteurs quant aux respects des règles de conditionnalité doit être comparable à celle qui doit présider au contrôle des limites maximales de résidus dans l'alimentation d'origine animale ou végétale. Nous rejoignons un peu l'autre commission.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Très bien. Il n'y a pas de demandes d'intervention ? Nous mettons donc aux voix.

VOTE
Pour : (43)
Contre ? (1)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité moins une voix

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous passons au point suivant, qui est le point 14.

14/ PROJET DE DECRET RELATIF AU ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS, AUX ASSOCIATIONS D'ORGANISATION DE PRODUCTEURS ET AUX GROUPEMENTS DE PRODUCTEURS

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Voilà globalement ce que je pouvais dire, Président, en précisant toutefois que ce projet est déjà publié.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Pour le principe, nous émettrons une fois de plus notre désapprobation pour ce type d'attitude, ça semble arranger un peu dans certains cas. Madame TOUL, vous allez nous donner votre avis pour la commission des textes.

Mme Marie-France TOUL - Les commissaires ont pris acte de la publication du décret. Ils notent cependant que même si les critères ultra périphériques ont été mis en avant pour diminuer les seuils de reconnaissance, ces seuils de reconnaissance peuvent s'avérer élevés, notamment concernant la viande au regard des réalités martiniquaises et au regard des filières martiniquaises. L'économie des textes communautaires en la matière montre que l'Union européenne a laissé aux états membres le soin de déterminer ces fameux critères de reconnaissance. Eu égard aux réalités martiniquaises, ces seuils ne prennent pas en compte la densité de la population du territoire concerné, la densité des élevages sur le territoire, les surfaces en bâtiment et la production en termes de quantités produites, critères qui auraient pu présider à une détermination plus fine du nombre de producteurs pouvant prétendre à minima composer une organisation de producteurs. La détermination des critères doit dépendre d'une connaissance fine des réalités du territoire et des filières. Ceci est d'autant plus important que l'appartenance à une organisation de producteurs conditionne l'accès à certaines aides. Cela appelle la réflexion sur l'impératif de structuration professionnelle pour la survie des agriculteurs concernés. Par ailleurs, il convient aussi de considérer les réalités productives avec la nécessité de préserver la production locale et même de la faire croître. Faut-il rappeler en exemple une chute libre au niveau du poids carcasse ? Pour toutes ces raisons, la commission des affaires juridiques et des textes prend acte de la publication de ce décret et s'aligne sur la position de la commission « Développement agricole, agro-transformation et élevages ».

M. le Président Yan MONPLAISIR – Très bien, nous aurons maintenant la position de la commission « Développement agricole et agro élevages ». Monsieur ADENET.

M. Lucien ADENET – La commission « Agriculture » a pris acte de la publication du décret relatif aux associations d'organisations de producteurs et aux groupements de producteurs publié au Journal Officiel du 28 avril 2018, tout comme la commission des affaires juridiques et des textes. Elle s'associe à la position de cette commission en soulignant la nécessité d'assouplir les critères de reconnaissance concernant les fruits et légumes et le secteur de l'élevage. Le recours aux critères ultra périphériques retenus ne répond pas suffisamment aux réalités martiniquaises ce qui implique l'intérêt d'une adaptation différenciée qui tienne compte des risques naturels, des aléas climatiques et de la nécessité de structuration des filières. Il faut en effet rappeler que bénéficier de la qualité d'organisation de producteurs est une condition d'obtention de certaines aides financières en matière agricole.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci. Je vais demander à Madame la conseillère de préciser, j'ai peut-être mal compris, mais j'ai cru que des critères avaient été adaptés.

Mme Aurélie NELLA – C'est-à-dire qu'il y a des critères qui ont été adaptés aux régions ultrapériphériques mais malgré l'adaptation de ces critères, nous considérons qu'ils ne sont pas peut-être pas suffisamment proportionnés à la réalité de notre marché local et de nos agriculteurs locaux. Sur ce point, je tiens à dire que nous avons sollicité pas mal de partenaires, pas mal de d'organismes, les services internes bien sûr, mais toutes les organisations martiniquaises. Les services ont fait un large effort de consultation externe pour consulter la FDSEA, les SICA, un certain nombre de partenaires. Nous avons eu quelques retours qui sont conformes à la position de la commission de politique agricole et qui se croisent avec la commission « Textes » puisque il y a eu une commission commune pour travailler ces sujets. Il n'y a pas de désaccord entre nous, Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je ne soulignais pas un désaccord.

Mme Aurélie NELLA – Effectivement il y a des critères ultra périphériques qui sont déjà...

M. le Président Yan MONPLAISIR – ...qui sont trop larges pour s'adapter à chaque territoire.

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Exactement, surtout que ça conditionne effectivement l'obtention d'un certain nombre d'avantages.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous allons soumettre au vote, sachant que c'est un avis à postériori décision. Je soumets pour le principe. Quelle est la position que nous retenons ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Excusez-moi, il y avait Monsieur LOUIS-REGIS et Madame TOUL.

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – La commission « Affaires juridiques et textes » n'a donné ni d'avis favorable, ni d'avis contre. Il faut que l'on puisse noter que nous avons juste pris acte concernant ce texte, de même que la commission « Agriculture ».

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Il faut surtout dire que nous avons regretté de ne pas avoir eu certains retours de partenaires qui sont les mieux placés pour éclairer de leur lumière, les élus que nous sommes.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Mais nous devons quand même émettre un avis puisqu'il y a un vote là-dessus. Avec les réserves que vous indiquez, notre avis est un avis...

<u>Mme Marie-France TOUL</u> – Nous ne sommes pas obligés d'émettre un avis. L'Assemblée de Martinique a pris acte.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – D'accord. Est-ce que tout le monde est bien d'accord sur cette approche ? Nous avons tous pris acte. Monsieur LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS REGIS – C'est ce que j'allais souligner.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Je crois que tout en prenant acte, il est bon d'émettre les réserves qui ont été indiquées. Nous passons donc au point 15.

15/ PRESENTATION DU COMPTE DE l'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE CONTENTIEUX POUR LA PERIODE DU 16 MARS AU 27 AVRIL 2018

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du compte-rendu

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous n'avons pas de vote là-dessus, il est prévu que nous en prenions acte. Merci Madame NELLA, merci de votre patience, merci de cette présentation.

Je vous demande quelques instants encore, nous avons deux sujets dont celui qui nous préoccupe beaucoup puisque nous en avons parlé suffisamment. C'est le sujet relatif à la santé, notamment le CHUM. Je demanderai à Monsieur CATHERINE de venir. Vous voulez rester là. Allez-y Monsieur CATHERINE.

APPEL A LA MOBILISATION POUR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE ET LA SANTE

M. Félix CATHERINE – La question de la santé, je pense que le sujet a déjà été abordé dans la mesure où nous avons déjà traité un certain nombre de questions. La santé est d'actualité, une actualité lancinante que nous connaissons puisque comme vous le savez, le CHU est sous administration provisoire depuis le 3 janvier 2018. Ici même, nous avons eu à prendre une motion de soutien en défense de la santé à la Martinique et en exigence de moyens pour l'hôpital public et plus particulièrement pour le CHUM. J'ai indiqué que nous sommes depuis le 3 janvier 2018 sous l'autorité d'une administration provisoire. Nous observons qu'aucune avancée, aucune concession n'a été obtenue depuis. Je voudrais également vous rappeler que là-dessus, les grandes questions qui sont posées restent d'actualité. Vous avez entendu le Directeur chargé de l'administration provisoire, déclarer à une télé que rien ne pouvait se faire si le Ministère ne débloquait pas les 50 M€ indispensables à la trésorerie pour régler en partie les fournisseurs et singulièrement faire l'acquisition des médicaments absolument nécessaires pour permettre à l'institution de fonctionner.

Aujourd'hui nous pouvons observer non seulement que notre établissement est lourdement endetté avec les 350 M€ cumulés, qu'il ne peut pas payer ses fournisseurs. Je vous rappelle que certains fournisseurs viennent aujourd'hui à l'hôpital pour récupérer leur matériel parce qu'ils ne sont pas payés. Cela pose un véritable problème. Ils refusent de livrer du matériel et des prestations indispensables au bon fonctionnement de l'établissement. On doit 150 M€ aux fournisseurs. Cela signifie qu'aujourd'hui, le CHUM est en train de tuer un certain nombre de petites entreprises à la Martinique. Il n'y a pas de réponse sur les actions que nous attendons, pas de réponse sur les priorités en termes d'acquisition de matériel et d'équipement, pas de réponse sur le manque d'équité territoriale engendré par cette situation que nous connaissons, pas de réponse sur les mesures indispensables à prendre pour stabiliser le coefficient géographique puisqu'il y a un surcoût et la revalorisation de ce que l'on appelle les MIGAC (Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation). Ce sont des actions qui sont menées et qui ne sont pas prises en compte au niveau du paiement de ces actes.

Bref, ce qu'il faut entendre c'est qu'à la fin de l'administration provisoire – puisque nous arrivons au terme cette première mission – nous n'avons aucun signe d'amélioration. Au contraire, la situation s'aggrave dangereusement pour la santé à la Martinique. Le Ministère ne répond de rien du tout. Nous l'avons rencontré très récemment, le 30 mai, évidemment il n'y a eu aucune réponse. L'Etat est en train de tuer l'hôpital public en Martinique et plus singulièrement le CHUM. Lorsque le CHUM éternue, les autres établissements sont grippés. Nous sommes dans une situation d'extrême difficulté, c'est la

catastrophe. L'État est en train, par ce fait également, de tuer la population parce que notre santé est en danger. De plus, nous arrivons dans une période où nous aurons des événements qui viendront perturber la situation au niveau de la région sanitaire déjà perturbée avec ce que nous connaissons en l'occurrence les sargasses. Il y a lieu véritablement de s'inscrire dans une dynamique d'action pour défendre la santé à la Martinique. L'exigence c'est à la fois la défense de la santé et la mobilisation des moyens. Nous sommes dans une situation gravissime qui met chaque jour en danger les patients qui ont pourtant besoin de soins, mais qui met également chaque jour en danger les soignants. Ceux-là sont exténués, épuisés. Il s'agit de maltraitance administrative dans le champ du système de la santé, à l'endroit de la population martiniquaise. Nous devons réagir. A cet effet, il y a eu une rencontre de l'association des maires qui s'est tenue le 31 mai. Il y a un appel à la mobilisation de l'ensemble des élus. Les organisations syndicales ont appelé à une mobilisation générale le 12. Ce n'e sont pas simplement les syndicats de la santé qui vont se mobiliser étant entendu que vous avez dû remarquer que depuis deux ou trois ans sans arrêt, les organisations syndicales et le personnel de la santé se sont mobilisés non pas pour demander des augmentations ou autre chose sur l'organisation du travail, mais pour exiger les moyens pour permettre la prise en charge et la qualité des soins pour la population. Il y a donc une proposition qui est faite à la population avec une expression tout à fait particulière. C'est un appel à la mobilisation pour chacun des martiniquais, ce ne sont pas simplement les élus mais l'ensemble de la population qui est appelée à défendre la santé car il s'agit de l'équité des soins sur le territoire national que nous réclamons pour la Martinique également. Tous les usagers ainsi que les salariés, la population sont appelés à se mobiliser, à manifester leur solidarité et leur adhésion pour exiger que nous obtenions les moyens du Gouvernement pour répondre à cette attente. Nous sommes dans cette obligation.

Il y a un plan d'actions qui est lancé, l'association des maires appelle l'ensemble des élus à se mobiliser, il y a quand même un millier d'élus. Il serait fort intéressant de constater que les élus sont déterminés – pas seulement dans cette salle – à prendre des motions mais à s'inscrire dans la mobilisation afin d'exiger des réponses. Il est prévu le lundi 11 à 8h00, une sirène d'alerte dans les mairies – c'est ce qui a été arrêté avec l'association des maires – nous appelons évidemment les élus de la CTM et la CTM à s'inscrire dans cette dynamique avec cette action. On a prévu un concert de klaxons, les automobilistes sont invités à attacher un ruban rouge à leurs antennes et à klaxonner pendant quelques minutes quel que soit le lieu où ils se trouvent sur le terrain de la Martinique. Il est également prévu une manifestation devant les entreprises, les salariés sortent pendant 15 minutes, se rassemblent devant leurs entreprises privées, publiques ou associatives. Tout ceci se passe le lundi. Il est prévu une manifestation d'envergure avec les entreprises et les salariés le mardi 12, c'est un appel à la grève générale interprofessionnelle pour 24 heures reconductibles. Évidemment, les professionnels de la santé seront tous mobilisés. Nous appelons toute la communauté de la santé, la communauté hospitalière et toute la population, les salariés, les retraités et les jeunes à se mobiliser. Le rendez-vous se situe au niveau de la maison des syndicats à 9h00 où un cortège partira en direction de la Préfecture. Il est demandé aux élus de venir avec leur écharge, pour bien marquer leur détermination en exigence des moyens et des réponses au Gouvernement. Il est prévu également le mercredi 13, une opération ville morte en collaboration avec les maires.

Voilà rapidement tracée, Monsieur le Président, l'expression de la démarche de mobilisation et l'appel à la mobilisation pour exiger des réponses de la part de notre Gouvernement au sujet de la situation de la santé en Martinique, plus particulièrement l'exigence de la mobilisation des moyens indispensable pour permettre au CHUM de répondre à sa mission de soins sur le territoire sanitaire de la Martinique.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur CATHERINE. Madame LESDEMA et Monsieur COUTURIER, allez-y. Mme Marie-Line LESDEMA – simplement pour dire qu'il faudrait une mobilisation très importante ou du moins une remobilisation très constructive et très importante du personnel du CHUM et des hôpitaux de Martinique parce qu'à un certain moment, le personnel s'est senti abandonné. Nous sommes en contact avec les professionnels, nous les entendons dire que ce sont les mêmes qui les ont lâchés qui leur demandent aujourd'hui de se rassembler. Il est important que chacun comprenne qu'il y a une difficulté globale, que tous les ressentiments que nous pourrions avoir devront être oubliés pour se mettre en avant comme un seul homme. C'est très difficile car j'ai entendu plus d'un qui dit que ça vient trop tard. De ma toute petite influence je leur dis que c'est déjà ça. Nul n'est à l'abri d'une erreur, peut-être que les choses n'avaient pas été comprises en leur temps. Si tout le monde comprend aujourd'hui, rejoignez le groupe. Je pense qu'il y a ce travail à faire au niveau du CHUM Douvan, Douvan. Comme l'a dit le collègue CATHERINE, nous devons être les relayeurs dans nos entreprises. Avant d'être des élus, nous sommes des professionnels. Même sur notre temps libre, nous devrions pouvoir sensibiliser le plus grand nombre. Toute la difficulté est là, nous avons vu que lors des derniers rassemblements de samedi, il n'y avait qu'une trentaine de personnes, soyons performants.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame LESDEMA. Monsieur COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Wè. Nou ka rivé en fin jounen et Président yni an lot point ki important pou toujou pwoblem mobilisation élus face a gouvènman ki ka casé zorèy-li. Mé an nou palé dabor la santé puisque ni an mouvman ki ka vini. Man rapelé an bagay ki important et Marie-Line ou ni réson de di ke certains proifessionels de la santé, manmay ki toujou ka béché ni limpression key o paté compris, yoka laché yo, parce que y opa pranw an consideration. Sa nou pé di, dépi mobilisation coumansé, épi yo ca mophrasé a lantou gros doukou-a ka préparé pou lundi 11 ek madi 12. Nou ka apran aussi ke si y ni dé entrepriz, cé entrepriz yo paka payé piti mé nou aussi des salariés ki yo bayo an let ba bank yo po di yo yo ké ni rété anlè salaire-yo. Donc sa déjà an bagay ki importan pou montré gravité situasion-an. Sa ki importan aussi sé tand des fanmi de patients ki ka diw ke man di fanmi-mwen lopital-la, man obligé minnin médicaman descende. Fok minnin coton, fok minnin drap, fok minnin. Sa ka montré ke moun matnik, les infirmié, les moun de la santé, yo rivé an bout jadin man augustine parce que l'2tat français pas en marche pour la santé mtnik, ou bien yo en mach ariè. Et asou sa nou obligé pren sa an consideration, nou obligé mété kô-nou doubout pichan, nou obligé di tout moun, pa gadé asou voizinan.

Au contrè di tout moun fok desan-n, fok vini massivement fè sé moun-la compran arêté fè djindjin épinou. Sé sa ki nou lé fè pasé com message pou ke tout moun pé la. Ki moun ki pou lopital trinité, ki moun ki pou ehpad, kelkesoi coté ou ka trouvé kow, nou pou di ke nou ka défan-n tout coté matinik ki ni lopital, ki ni ehpad, ki ni centre de séjour, éti moun la yo ka ba moun soin, poukè sé moun-lan mobilisé ko yo et ke gouvèman fwansé compran-n ke lè-a vini soi y ka pran responsabilitéy ou bien y ka y paka prand et pi nous av ki pou fè. Mé sa man ka pé tèt pensé ki importan pou nou fè soti, pou ke tout moun ki ka couté, tout moun ki ka suiv, et demain pèson pa di yo paté sav. Paske pèson pa sav. Jodi-a nou ka palé la, il sufi de lé sè dé second et nou rivé pli ba, nou pété zotey nou. Nou asou an branka et nou ka atend 23 jou. Donc man ka kouè ke sa fondamental ke nou sensibilisé ke les élus nou pran pot-voix nou pou ay di moun, les professionnels santé continué mobilisé ek pèp-la aussi, moun ki passé lopital, les patients, zot aussi fè travail-yo. Sé sa kini pou fè pou ke nou pé compran. Sé sa man télédi, Président, mèci an pil, mèci an chay.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Merci Monsieur COUTURIER. Qui d'autre veut s'exprimer ? Madame VALENTIN.

<u>Mme Sandra VALENTIN</u> – Simplement pour dire que c'est vrai que la première population concernée, ce sont peut-être les professionnels de santé parce qu'ils voient l'envers du décor, ils vivent cette situation de difficulté. Certains sont confrontés à des choix de soins, compte tenu de ce qu'ils ont en

main comme matériel, ils s'interrogent pour savoir quel patient prioriser par rapport à tel autre. Quel patient aura droit de vie ou droit de mort compte tenu du peu de matériel disponible. Mais la population également, on n'a pas besoin de lui faire de schéma. Comme l'a dit le collègue COUTURIER, tout moun-lan ka wè, tout moun-lan ni an fanmi ki an jou ka ritwouvé ko'y aux urgences, ka ritwouvé ko'y andidan an service éti anbrazur la pòt-la sé féray. Si ou kolé trop bo'y ou ka trapé tétanos, ek ou pa même sèten twouvé adidan lopital-la an bon pitjhi pou sové'w. Il ne s'agit plus de dire « on aurait dû, comment se fait-il que...? Pourquoi n'avons-nous pas? » Ce n'est pas la question aujourd'hui. An-ni gadé sa ka rivé gwadloup. L'hôpital de la Guadeloupe, le CHU de Guadeloupe est à terre. Ils en ont au moins pour deux à trois ans avant de se relever, mé yo za ni an lopital ka atann-yo, ki finansé à 100 % par l'Etat français. Plus de 500 millions d'investissement financés à 100 %, lorsqu'au CHU de Martinique, yo ka di yo « nou ka ba zot an ti subvention mais mandé labank lajan prété ». Zot pa ni lajan, nou mandé-zot, nou oblijé zot fuzioné twa lopital jénéral déficitè an dé lanné, débrouillé kò zot, mété kô zot ansanm pou travay mais jamais il n'a été pris en considération, la dette de chacun de ces établissements hospitaliers. Donc, manmay pa tronpé kô nou di konba. Aujourd'hui, nous voyons dans quel état se trouve notre environnement, sargasses ka toufé-nou, ou pé pa respiré, chlordécone an kònou, an san-nou, an tout lapo-nou paske nou ka brè'y adan dlo-a. Au-delà du CHU de Martinique, c'est vraiment une question pour la santé et pour laquelle nous devons nous battre. C'est le premier point.

Par ailleurs, imaginez un établissement universitaire avec des spécialistes qui se retrouve dans cette situation, qu'est-ce qu'il adviendra des autres hôpitaux qui sont des hôpitaux généraux, qui sont des établissements de personnes âgées dépendantes, qui sont d'autres types de structures? Si aujourd'hui, nous ne nous prenons pas en main pour nous battre pour notre santé qui est quelque chose d'important, d'inestimable pour chacun d'entre nous, ki moun-ki ké fè'y? Encore une fois, oui les hospitaliers ont intérêt à se mobiliser parce que ce serait quand même incongru que les élus soient plus nombreux dans la rue que ceux qui subissent, qui sont tous les jours en burn-out, qui sont en arrêt maladie parce qu'ils ne supportent plus la pression, parce qu'ils sont épuisés, y compris les médecins. Il faut vraiment que chacun d'entre nous soit conscient de l'enjeu qui se présente à nous aujourd'hui... pas demain, ni après-demain, ni avant-hier, l'enjeu qui se présente aujourd'hui. Le 11 – je répète le 11 de 8h00 à 8h15 chak moun lan koté-a zot yé-a mété kò zot doubout pour manifester votre solidarité sur le fait que vous souhaitez qu'il y ait une prise en considération réelle de la santé en Martinique. Pour ceux qui sont en voiture, vous avez un ruban rouge, klaxonen. Les mairies ont déjà prévu leur sirène. Le mardi matin, tout sa ki pé, moyennant un service minimum dans vos structures, rejoignez-nous à la maison des syndicats, rejoignez-nous à la Préfecture pour manifester le fait que vous souhaitez qu'il y ait un autre traitement de la santé en Martinique. C'est çà le plus important. Le CHU c'est le soutien, c'est la partie visible mais le fond du problème c'est la santé des martiniquais. Merci beaucoup, merci à tous.

(Applaudissements)

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? Non. Je crois que c'est un sujet... il n'y a qu'à voir la gravité des visages, nous avons bien compris que c'est un sujet qui fait plus que nous interpeller, qui nous alarme. Nous avions d'ailleurs pris le 13 octobre 2017 une délibération avec une motion des élus pour la défense du centre hospitalier du CHUM et le droit à la santé pour tous. Nous avions, en ce sens, tiré plus que la sonnette d'alarme. Merci à tous les intervenants, merci à tous ceux qui ont porté toutes ces informations très inquiétantes à la connaissance de ceux qui ne les avaient pas déjà. Effectivement, notre situation a ceci de particulier dans la grande difficulté de l'ensemble des établissements nationaux, c'est que nous sommes isolés. Il faut bien le rappeler. On entend ici et là des mécontentements sur le continent mais il est certain qu'il y a pas très loin, des centres de très grande performance qui sont accessibles, alors que nous sommes dans un territoire insulaire. Il faut que l'Etat l'admette et qu'il prenne ses responsabilités, il faut donc que

les élus soient mobilisés pour soutenir – c'est ce que nous faisons, c'est ce que vous avez fait – pour soutenir parce que si nous n'avons pas une action massive et unanime, nous aurons du mal à faire bouger le mammouth. Il faut que nous soyons tous mobilisés. Je crois que nous avons démontré par la qualité et la gravité des interventions, que nous sommes mobilisés, il faut maintenant que nous l'exprimions tous ensemble en étant présents et en soutenant ce mouvement.

Monsieur CATHERINE, vous vouliez peut-être ajouter quelque chose? Je crois avoir résumé le contenu de nos échanges mais aussi l'expression de notre volonté. Avant de vous libérer, je crois que Monsieur LOUIS-REGIS doit nous donner connaissance d'une motion. Là aussi, ça concerne la santé. L'attitude de l'Etat est la même, il a tendance à nous dire « débrouillez-vous sur votre coin de terre làbas » même si notre Préfet – je veux quand même le souligner – est très actif là-dessus. Il faut quand même le souligner, nous avons un Préfet qui est mobilisé mais qui a du mal à faire passer le message là-bas, il faut que nous l'aidions. Monsieur LOUIS-REGIS.

MOTION CONCERNANT LES SARGASSES

M. Denis LOUIS-REGIS – Comme tu l'as rappelé, c'est un sujet aussi important qui peut nous amener sur la santé des martiniquais. Il s'agit bien des algues sargasses. On vous a remis une motion qui consiste à interpeller l'Etat sur l'échouage massif des algues sargasses qui impacte fortement l'activité économique mais également la santé de nos populations qui se trouvent sur la côte. Bien sûr, il y a des collectivités qui ont pris des initiatives. Malheureusement avec le peu de moyens qu'elles ont à leur disposition, ça n'a pas donné grand-chose comme effet. Je vous donne lecture de la motion surtout pour ceux qui nous écoutent et qui nous regardent également.

M. Denis LOUIS-REGIS donne lecture de la motion.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Monsieur LOUIS-REGIS. Avant de passer la parole, je crois qu'il faut insister sur le fait que les élus sont mobilisés depuis longtemps mais il est d'autant plus important que nous votions cette motion, qu'elle pourra être plus audible en raison de la proximité de celui qui est responsable des problèmes de l'environnement à l'échelon national. Monsieur ADENET puis Monsieur BELLUNE.

M. Lucien ADENET – A la 2^e ligne, il est écrit «le danger que pourrait représenter l'échouage des algues ». Je mettrais « le danger que représente l'échouage des algues» puisque l'on montre dans tout le texte que cela représente des dangers pour la santé, pour l'activité économique. Je mettrais donc « que représente » tout simplement.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur LOUIS-REGIS.

M. Denis LOUIS-REGIS – Je peux comprendre puisque d'autres élus m'ont interpellé là-dessus mais si on commence par le début, je dis bien que « des élus n'ont cessé d'alerter ». Cela veut dire que ça fait bien longtemps. Selon mes recherches, depuis le début des années 2000, des élus et des organisations – notamment des organisations scientifiques – alertaient déjà sur le danger que pourrait occasionner l'échouage des algues. Cependant, je peux entendre ce que dit le collègue ADENET.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur BELLUNE.

M. Claude BELLUNE – Ma remarque porte sur la 1ère et la 2ème ligne « Des élus de la Martinique et des organisations écologiques n'ont cessé d'alerter et de signaler aux pouvoirs publics etc. » cela me gêne

parce que les élus font partie du pouvoir publics, je pense qu'ils ont alerté l'Etat parce que la suite montre que les pouvoirs publics n'ont pas réagi. Je fais partie d'une municipalité qui dès le début est sur le terrain, nous sommes fatigués donc les pouvoirs publics ont réagi, c'est l'Etat qui n'a pas réagi. Ce que nous demandons, nous le demandons à l'Etat, pas aux pouvoirs publics puisque la CTM, 'Assemblée à laquelle nous appartenons fait partie des pouvoirs publics. Or, je ne pense pas que le texte vise l'action de la CTM. Je dis simplement que si ça s'adresse à l'Etat, il faut dire l'Etat parce qu'en disant « les pouvoirs publics » on inclut tout le monde.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Cela semble judicieux. Monsieur LOUIS-REGIS, qu'en pensezvous ?

M. Denis LOUIS-REGIS – Je suis d'accord d'autant que j'ai dit en préambule que certaines collectivités ont pris des initiatives mais que malheureusement, avec le manque de moyens, elles n'ont pas pu mener à bien leurs initiatives.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – Nous remplaçons donc « pouvoirs publics » par « l'Etat ». Madame MONTROSE et Madame TOUL.

Mme Diane MONTROSE – Je ne reviens pas sur le texte de la motion, bien évidemment on peut apporter quelques améliorations. Je voudrais porter une réflexion un peu plus globale sur le sujet. Nous demandons à l'Etat de nous porter des solutions. Dans les solutions, il faut aussi penser aux personnes qui habitent le littoral, avec des examens peut-être de santé réguliers et pris en charge pour ces personnes parce que nous ne mesurons pas les conséquences. Il y a quand même un risque sanitaire. Si les appareils électroménagers sont touchés, j'aurai du mal à penser que l'humain lui-même n'est pas touché. Il y a donc une prise en charge à mettre en place pour ces personnes habitant le littoral avec une surveillance renforcée pour ces personnes au niveau de la santé, qui n'est pas à débourser pour le faire. C'est sur le plan de la santé.

Plus en amont, il y a des réunions au sommet de COP 21 où on parle du réchauffement climatique. Ce sujet doit être mis dans l'agenda de ces réunions avec une véritable coopération, non seulement avec nos voisins de la Caraïbe qui sont aussi touchés par cette problématique mais aussi avec les autres territoires d'où proviennent ces sargasses puisqu'il y a eu des études scientifiques qui ont été faites, on analyse les courants et donc il doit y avoir un véritable travail de coopération avec l'ensemble de ceux qui sont à la fois touchés, mais aussi les territoires d'où viennent ces sargasses pour que des solutions soient véritablement portées. En tout cas, que la réflexion soit véritablement portée par tous parce que ça vient de quelque part et ça atterrit quelque part. Si on ne traite pas le problème initialement, en tout cas si on ne réfléchit pas à la question, nous serons constamment obligés de ramasser.

Il y a aussi d'autres actions à mettre en place, notamment au niveau de l'Europe. Il faut peut-être qu'il y ait des modifications des PO et des lignes qui nous permettent de faire face à ces problématiques, à travers des lignes et des fonds qui soient aujourd'hui abondés pour nous permettre de trouver des solutions, pour lancer des appels à projets, pour que des initiatives soient portées ne serait-ce que sur la problématique de l'entreposage des sargasses. Il y a peut-être une problématique de pollution du sol. Il y a des actions à porter, tant au niveau international avec la coopération qu'au niveau européen avec des déclinaisons PO pour nous permettre de dégager des fonds et de porter des solutions scientifiques techniques pour des appels à projet, qu'au niveau de l'Etat français lui-même, à travers la mise à disposition de moyens. Il faut qu'il y ait la pérennisation d'une ligne financière au niveau du budget de l'Etat tant que cette problématique ne sera pas réglée globalement dans une coopération. Il ne s'agit pas de nous dire oui aujourd'hui et non demain. La problématique demeure, elle est récurrente chaque

année, il faut que les solutions soient pérennes, jusqu'à ce qu'il y ait résorption totale de la problématique.

Mon intervention est générale en disant que l'intérêt pour nous, c'est bien évidemment des solutions immédiates mais ça va au-delà des solutions immédiates : la santé des personnes, la coopération avec les pays puisqu'il y a des pollueurs. On sensibilise les pollueurs et on voit avec eux comment mettre en place des solutions, on prévoit des impacts budgétaires à la fois sur le budget de l'Etat et au niveau européen pour que des solutions puissent être trouvées pour la valorisation, le stockage, le ramassage des sargasses. Merci Président.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci Madame MONTROSE. Je m'associe d'autant plus à cette proposition que j'ai eu l'occasion de proposer. Pour avoir eu des échanges avec un certain nombre d'états de la caraïbe... vous connaissez ma proximité familiale avec le premier Ministre de Sainte-Lucie, je considère que nous appelons à la responsabilité de l'Etat mais il faut aussi lui donner quelques pistes. On ne peut pas régler ce problème hors de la coopération inter-régionale, toute la caraïbe est mobilisée. Les contacts que j'ai eus me laissent penser qu'il y a une approche très positive de cette proposition d'organisation d'une conférence. Les petits états qui sont autour de nous vont se rassembler, ils ont la nécessité, ils n'ont pas le poids de la France mais si ces petits états trouvent à côté d'eux un état plus puissant comme la France, cela aura d'autant plus de poids. Je pense que l'Etat aura d'autant plus de mal à se dérober qu'on l'inscrira dans une démarche et dans un contexte international. Je pense qu'il serait bon d'ajouter que nous demandons à l'Etat de prendre l'initiative d'organiser une conférence régionale des Caraïbes afin qu'une solution globale soit trouvée pour l'ensemble des territoires concernés. L'Etat français devrait prendre cette initiative, il devrait prendre cette initiative. La France est la seule représentation européenne des Caraïbes. C'est à la France de prendre cette initiative et d'inviter les autres états de la caraïbe. Je pense qu'il est important de le mettre parce qu'avec la venue de Monsieur HULOT, il faut qu'on le lui dise. Il faut que cette conférence soit organisée, les autres états sont preneurs - j'en ai parlé avec des gens de Trinidad, de la Jamaïque, mais aussi avec le premier Ministre de Sainte-Lucie – ils sont preneurs. A un moment donné, ils le feront, ils en parlent déjà au niveau de l'OECS etc. Mais il faut maintenant qu'il y ait un état plus puissant qui porte cela. Si vous en êtes d'accord, il faudrait peut-être le rajouter également. Madame TOUL, Monsieur COUTURIER et Monsieur LORDINOT.

Mme Marie-France TOUL — Je suis vraiment solidaire de cette motion d'autant, qu'en tant que Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, avec mes collègues de Guadeloupe et de la Guyane, nous avons adressé un courrier commun Monsieur HULOT. Pour revenir à la motion qui nous est présentée aujourd'hui, je rejoins les propos de ma collègue Diane MONTROSE, tout d'abord pour ce qui concerne la santé. C'est la raison pour laquelle je proposerais sur l'avant-dernier paragraphe où il est écrit « demandent à l'Etat de prendre des mesures d'accompagnement des professionnels mis en difficulté par cette catastrophe » d'ajouter « ainsi que celui des riverains, notamment des personnes vulnérables ». Je pense qu'il important de le signaler.

Au niveau de la coopération, là aussi il faut que l'on donne des pistes à l'Etat, je crois qu'il est important d'aller dans ce sens en mobilisant la convention de Carthagène. C'est vrai qu'on n'en parle pas. La France est signataire de la convention de Carthagène. Il faudrait demander l'application de cette convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin. Je crois que l'on peut interpeller la France pour qu'elle puisse à son tour, solliciter l'ONU sur les programmes des Nations-unies pour l'environnement. Il y a selon moi beaucoup de pistes et qu'il ne faudrait pas que nous nous contentions de rester à notre niveau. Il faut vraiment faire jouer la coopération.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Monsieur COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Pou mwen alé vite, dans les considérants 3e paragraphe « Considérant que l'activité économique (pêche, tourisme, loisirs) est fortement perturbée voire impossible par endroit ». Avant de mettre loisirs, j'aurais bien aimé que l'on rajoute l'activité restauration. Il faudrait au moins préciser parce qu'on dit « économique », mais ce serait bien que l'on précise l'activité restauration. Les restaurateurs qui sont sur le littoral ont des difficultés à recevoir à des clients.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je pense que c'est inclus dans le large mais il n'y a pas de mal à apporter une précision. Je ne sais pas ce qu'en pense le rédacteur.

<u>M. Denis LOUIS-REGIS</u> – Je pense effectivement que cette précision peut être incluse dans l'activité économique, d'autant que nous avons parlé du tourisme. On pourrait tout mettre dans la motion. Ceci étant dit, ce n'est qu'une motion. Nous ne pourrons pas y inscrire toutes les propositions mais il est bien d'entendre les propositions de chacun.

<u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> – On peut considérer que c'est suffisamment sous-entendu. Monsieur LORDINOT, allez-y.

M. Fred LORDINOT – Je propose une modification pour le 2e alinéa, la formulation suivante : « ce phénomène est constant et ne cesse de croître ». Il n'est plus périodique puisque il v a quelques années il y avait des périodes de sargasse, on voit qu'il n'y a plus de « saisonnalité » pour les sargasses puisque depuis quelques mois, on voit que les échouages sont de plus en plus massifs et répétés donc dire que cela arrive de facon périodique, ce n'est pas tout à fait la réalité. C'est constant et ça ne cesse de croître. L'autre réflexion que je voudrais faire porte sur l'alinéa suivant. Dire que les solutions sont connues depuis des décennies, cela ne me semble pas être la réalité puisque c'est la 1^{ière} fois qu'il y a des échouages aussi massifs en quantité donc les solutions ne sont pas connues. Au contraire, il faut demander à l'État de faire en sorte qu'il y ait une recherche qui soit amplifiée pour trouver des solutions à la mesure du phénomène croissant. J'ai lu aussi un peu, j'ai cherché mais je ne connais pas d'unité de valorisation massive, on me parle du Japon mais ce n'est pas de du tout la même nature, il n'y a pas d'hydrogène sulfuré etc. Aujourd'hui, il y a un problème qui se pose sur les normes. La valorisation des sargasses peut être faite dans des pays indépendants de la Caraïbe parce qu'il n'y a pas justement les normes sanitaires qui sont imposées par l'Union européenne. En ce qui me concerne, je ne suis pas trop favorable pour renoncer à ces normes sanitaires, compte tenu de l'accumulation des pollutions que nous avons dans l'environnement. Je pense qu'il faut peut-être mieux formuler cela et demander qu'un effort soit fait. Je partage tout à fait l'idée de coopération pour mutualiser puisque la France, en tant que 2ème puissance maritime du monde a un certain nombre de droits mais d'obligations. Il ya surtout le fait qu'il faut financer le coût du matériel. Peut-être qu'il nous faut trouver des industriels, au niveau planétaire, capables de fabriquer des sargatores pour l'ensemble des îles de la caraïbe. La formulation laisse penser que tout est déjà dit, tout est connu, tout est su et que l'on n'agit pas. Je ne crois pas que ce soit la réalité.

Enfin, je pense qu'il faut ajouter un considérant sur les efforts et l'implication des communes martiniquaises qui sont confrontées aujourd'hui à cette réalité. Je pense au collègue du Robert qui parlait des expériences menées sur la ville du Robert mais j'ai vu aussi des gens qui mettaient le fameux barrage dans la baie du Robert, sans équipement individualisé. Les gens qui étaient en train de mettre en place les barrages n'avaient pas de masque et n'avaient pas l'équipement approprié. Je sais que ça peut causer quelques désaccords mais je dois vous avouer ma position, nous élus martiniquais de la CTM, nous devrions dire que nous sommes prêts aussi à abonder ce fonds et que nous n'avons pas peur de nos responsabilités. Il ne s'agit pas de dire c'est l'Etat, ce n'est pas nous etc. Je pense qu'il

nous faut dire aussi que nous sommes prêts à contribuer à la mise en œuvre de ce fonds qui permettra d'apporter les solutions pour régler la question.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Je crois simplement que le propos est très pertinent. Il y a plus qu'une réflexion qui est en cours de la CTM donc je pense qu'il faut que nous ayons des propositions là-dessus, l'appel est d'autant plus pertinent. Concernant les normes, il faut effectivement faire attention parce qu'il a été trouvé des traces de métaux lourds dans les algues, il y a donc un vrai problème. Il ne faudrait pas que l'on dise demain que le sol a été pollué à cause de la valorisation à travers le sol. Concernant l'organisation de cette conférence, elle paraît tout à fait nécessaire. Je crois qu'il faut aussi chercher l'origine du problème parce qu'à court terme c'est bien de ramasser, mais il y a une part de l'origine qui relève de l'activité humaine et ce n'est pas nous qui allons interpeller le Brésil. Nous n'avons pas le poids face au Brésil pour aller leur dire « il faut peut-être que vous fassiez un effort. » Par contre, un regroupement de tous les états de la caraïbe avec une grande puissance comme la France, voire l'Europe à travers la France qui peut être mobilisée, ça n'aura pas le même poids.

Monsieur LOUIS-REGIS, vous avez beaucoup d'alimentation, une vraie mer de sargasses qui arrivent vers vous, est-ce que vous allez pouvoir gérer tout çà ?

- M. Denis LOUIS-REGIS Le collègue a proposé d'ajouter un autre considérant, c'est très bien mais je crois que nous risquons d'entrer dans d'autres considérations. Je persiste, collègue, et je dis que des solutions existent depuis des décennies. Il ne faut pas se limiter strictement à la connaissance au niveau de la Martinique. Il y a eu des expériences qui ont été menées ailleurs. Maintenant, il faut bien comprendre aussi que cette situation devient un cas de danger sanitaire pour la population à partir du moment où les algues échouent. Si elles sont récupérées en mer, il n'y a plus de danger pour la population. C'est à ce niveau qu'il faut les récupérer, pour les valoriser, pour les transformer après les avoir dépollués. Il ne faut pas laisser les algues échouer sur nos côtes parce que c'est là qu'elles pourrissent et dégagent le H2S, l'hydrogène sulfuré.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Quelle est la proposition finale ? Collègues, il va falloir que nous avancions un peu.
- <u>M. Denis LOUIS-REGIS</u> Je suis preneur des amendements, il n'y a aucun problème. Je pense que les collègues le sont aussi.
- M. le Président Yan MONPLAISIR Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Sinon, nous passons au vote et nous demandons au rapporteur M. LOUIS-REGIS qui a bien voulu prendre en compte les différentes propositions qui lui ont été faites, de rédiger avec les corrections telles qu'elles auront été formulées au cours des débats. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur COUTURIER.
- M. Gilbert COUTURIER C'est plus pour une question de méthodologie. Je pense que le rapporteur ou l'élu qu'est M. LOUIS6REGIS a entendu toutes les propositions, les administratifs ont noté donc on rédige et ensuite on approuve. Il faut déjà se dire que nous sommes d'accord sur tout ce qui a été dit, majorité comme opposition.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> Après c'est une question de rédaction. Nous pouvons faire confiance à la fois à l'administration et à Monsieur LOUIS-REGIS pour que ce qui sera écrit dans cette motion reflète ce qui a été dit. Après, si on doit reprendre les virgules etc. moi je veux bien lui faire le crédit, c'est sous sa responsabilité.

- M. Denis LOUIS-REGIS J'ai noté les différentes interventions et les demandes. Il y a le collègue BELLUNE je crois et un autre collègue qui a parlé de remplacer « les pouvoirs publics » par « l'Etat ». Le collègue LORDINOT a demandé que « périodique » soit remplacé par « constant », c'est bien cela ? Ensuite, il y a eu une demande pour le rajout de « prise en charge des populations sur leur santé », « travail de coopération avec la caraïbe » et solliciter l'ONU je crois que c'est Marie-France TOUL qui l'a demandé pour les actions sur l'environnement.
- M. le Président Yan MONPLAISIR ...et l'implication des communes.
- M. Denis LOUIS-REGIS Le collègue n'était pas présent, je crois que j'avais dit en préambule que...
- M. le Président Yan MONPLAISIR Il souhaiterait que ce soit spécifié. Sommes-nous d'accord ?
- M. Gilbert COUTURIER Je crois que Madame Frédérique FANON et le collègue Denis LOUIS-REGIS ont tout noté. Nous n'avons qu'à mettre aux voix et ils feront le nécessaire.
- <u>M. le Président Yan MONPLAISIR</u> C'est ce que j'allais faire, merci M. le Président. J'allais mettre aux voix. Je mets aux voix avec les amendements.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Yan MONPLAISIR – Nous terminons sur une unanimité, rassemblés par le défi des sargasses. Je remercie tous les élus, tous les conseillers exécutifs qui sont encore là, Madame LEOTIN, Madame NELLA et Monsieur LAVENTURE ainsi que tous ceux qui nous ont soutenus, assistés et qui ont répondu à nos questions, qui nous ont supportés. Je remercie tous les élus. Je vous remercie très sincèrement d'avoir accompagné avec moi, cet effort. Nous sommes un certain nombre, quand je suis de l'autre côté, à dire que nous devons faire un effort de ponctualité. C'est pour cela que je me suis permis parce que je savais que c'était une demande d'un grand nombre d'élus. Je vous remercie. Je veux remercier tout le monde, les personnes qui font les traductions pour malentendants.

M. Félix CATHERINE – La copie nous sera transmise, Président ?

M. le Président Yan MONPLAISIR – Elle sera transmise dès que tout sera rédigé. Merci également à tout le personnel administratif qui nous subit, qui subit nos retards parce que Monsieur le Directeur fait en sorte de retenir sur leur salaire, s'ils ne sont pas à l'heure. Ils sont là, eux, à l'heure. Merci à vous tous. Nous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue pour la prochaine fois à notre Président, Monsieur Claude LISE qui n'a pas pu être présent avec nous. Merci à tous.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Président, nous te remercions toi aussi d'avoir tenu pendant ces deux jours, merci.

M. le Président Yan MONPLAISIR – Merci. Merci encore Madame LEOTIN.

Séance levée à 20h52

INDEX DES MATIERES

	· -
lecture de l'ordre du jour par le président de séance	page 15
1 / approbation du procès-verbal de la séance des 19 et 20 décembre 2017	page 17
2/ convention de coopération entre la collectivité territoriale de Martinique (CTM) et	Page 17
l'institut national de l'audiovisuel (INA)	
3/ dénomination du collège des trois-ilets	Page 18
4/ dénomination du lycée professionnel de Dillon	Page 19
5/ approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération de relogement de la cité scolaire de Sainte-Marie	Page 20
6/ approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération concernant des travaux de démolition et de construction du bâtiment g du lycée d'enseignement général et technologique « la jetée » de la ville de François	Page 25
7/ approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération de renforcement parasismique de la cité scolaire Beauséjour-f. fanon sur la commune de trinité	Page 27
8/ approbation enveloppe prévisionnelle des travaux à financer pour l'opération construction du lycée Victor Schœlcher	Page 28
9/ approbation du plan de financement prévisionnel concernant l'opération sur l'autonomie énergétique partielle de 12 lycées	Page 28
10/ annulation d'une créance née d'un prêt étudiant	Page 177
11/ projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique	Page 177
12/ projet de décret portant adaptation aux dom et certaines collectivités d'outremer mentionnées au livre v du code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) des dispositions relatives au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie	Page 182
13/ projet de décret relatif à la mise en œuvre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune	Page 182
14/ projet de décret relatif aux organisations de producteurs, aux associations d'organisations de producteurs et aux groupements de producteurs	Page 184
15/ présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation donnée au président du conseil exécutif en matière de contentieux pour la période du 16 mars au 27 avril 2018	Page 186
16/ mise en place des dispositifs financiers d'action sociale en faveur du personnel au sein de la direction du service social du personnel – dossier retiré de l'ordre du jour	Page 15
17/ création et composition des commissions consultatives paritaires de la collectivité territoriale de Martinique	Page 93
18/ portant composition et fonctionnement du comité technique (ct) et comité hygiène sécurité et conditions de travail (chsct) et organisation des élections professionnelles	Page 93
19/ fonds de restructuration des services d'aide à domicile – approbation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de mise en œuvre du dispositif a passer avec l'association départementale d'aide aux familles et d'actions éducatives	Page 95
20/ demande de subvention de l'association des clubs des ainés de la ville de fort de france	Page 96
21/ demande de subvention formulée par l'association d'action sociale de Martinique (a.a.s.m.) en vue de la construction des vestiaires annexes a la cuisine de l'ESAT de rivière l'or	Page 97

22/ demande de subvention de l'association « la maison de la solidarité de la Martinique (msm) » pour son programme d'actions	Page 98
23/ fixation de l'objectif annuel d'évolution des dépenses (O.E.D.) des établissements	Page 146
et services sociaux et médico-sociaux tarifés pour l'exercice 2018 24/ nouveau cadre d'intervention de la collectivité territoriale de Martinique dans le	Page 149
domaine du logement social et de l'habitat	
25/ demande de subvention exceptionnelle de la smhlm pour fondations spéciales pour 26 lls de l'opération « cour marine 3 » a fort-de-france	Page 99
26/ demande de levée de déchéance quadriennale pour le dossier d'aide à la construction durable de madame v. m.	Page 101
27/ demande de subvention formulée par l'association la ruche dans le cadre de l'organisation des journées de réflexion intitulées sur le thème « de l'errance des jeunes à la radicalisation »	Page 102
28/ demande de subvention de l'association madin'jeunes ambition pour la campagne « la caravane de la non-violence » au titre des années 2017	Page 154
29/ demande de subvention de l'association objectif prévention Martinique « opm » pour la réalisation de son programme d'actions 2017	Page 160
30/ demande de subvention de l'association la maison rouge : maison des arts pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2017	Page 161
31/ subvention au titre de l'année 2017 à l'association « ce cedille » dans le cadre des 20 ans de la structure et pour l'organisation d'un forum de l'emploi et de la formation professionnelle	Page 161
32/ demande de subvention de l'association madin'ekitab dans le cadre de la 6ème édition du festival madisolidd	Page 163
33/ approbation du plan de financement prévisionnel dans le cadre de l'opération de protection contre la houle de la rn2 sur la commune du Carbet	Page 30
34/ approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération de protection contre la houle de la rd10 entre les communes de saint-pierre et le prêcheur	Page 32
35/ approbation du plan de financement prévisionnel portant sur l'opération de protection des routes de la Martinique contre les chutes de blocs	Page 33
36/ approbation du plan de financement prévisionnel dans le cadre de la réalisation de travaux de protection contre les inondations de la plaine de Rivière-salée	Page 34
37/ approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération de protection contre les chutes de blocs et élargissement de la rd10 pr33+150 à 33+500 à l'entrée de Grand-rivière	Page 40
38/ approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération de construction d'un aérodrome sur le territoire de la commune de basse-pointe	Page 41
39/ passation d'une convention pluriannuelle entre la société IRSTEA et la CTM portant sur des travaux de recherche et de développement, ainsi que sur une expertise pour la surveillance du barrage de la manzo	Page 44
40/ convention transactionnelle avec la société orange sa	Page 45
41/ conventions transactionnelles à passer avec les entreprises de transports	Page 46
scolaires suivantes pour la réalisation de prestations supplémentaires: - sarl transport boniface - sertrans sarl - sarl transtour caraibes	
42/ modification du protocole de transaction de l'agence de services et de paiement (asp)	Page 47
43/ compte-rendu de l'exercice de la délégation du président du conseil exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres	Page 48
44/ plan d'investissement dans les compétences (pic) année 2018	Page 48

45/ convention entre la collectivité territoriale de Martinique et le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (fpspp) – année 2018	Page 50
46/ partenariat avec les écoles de la 2ème chance pour la réalisation de leur	Page 50
programme d'activités en 2018 dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens	1 4 5 5 5
47/ annulation de la délibération n°17-53-1 du 9 février 2017 relative à la demande	Page 103
de garantie sollicitée par la société d'hlm ozanam à hauteur de 40 % d'un emprunt	
d'un montant total de 3 187 270,00 €, destiné à la construction de 47 logements	
sociaux (32 lls et 15 llts) situes rue de la glacière à faubourg la camille quartier sainte-	
thérèse a fort-de-france - nouvelle demande de garantie à hauteur de 40 % d'un	
emprunt d'un montant total de 3187 270,00 € -	
48/ demande de garantie sollicitée par la société martiniquaise d'hlm (smhlm) à	Page 103
hauteur de 40 % d'un emprunt d'un montant total de 1 096 450,00 € destiné à la	
construction de 15 logements sociaux- quartier ravine vilaine a fort-de-france	
49/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la martinique (simar)	Page 103
à hauteur de 100 % d'un pret de haut de bilan bonifié d'un montant total de 2 455	
759,00 € destiné aux travaux de confortement parasismique du parc ancien de	
logements sociaux	
50/ demande de garantie sollicitée par la société d'hlm ozanam à hauteur de 100 %	Page 103
d'un pret de haut de bilan bonifié d'un montant total de 330 000,00 € destiné aux	
travaux de réhabilitation et de confortement sismique du parc ancien de logements	
sociaux	
51/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 117
développement rural de la Martinique pdrm feader 2014-2020 -	. 0 -
rmar040117da0970086 - sarl paquemar - "plantation de vitroplants 2017 - drainage"	
52/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 119
programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 « sarl habitation	
grand sud - installation irrigation sur 33 ha, réalisation de drainage et de traces pour	
2°014 - rmar040116da0970031»	
53/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 119
développement rural de la martinique 2014-2020 «earl laudamar - plantation de	
canne et acquisition de matériels2017 - rmar040116da0970328»	
54/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 119
développement rural de la Martinique 2014-2020 «sarl exploitation petit morne -	
irrigation gouttes a gouttes (40 ha), installation de 3 heliosecs - 2014 -	
rmar040116da0970175	
55/ numéro non attribué	
56/ modification d'une aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 119
programme de développement rural de la Martinique 20142020 « sas héritiers	
crassous de medeuil plantation de 19,24 ha de bananes et de 9,75 ha de cannes	
acquisition d'un appareil de traitement rmar040116da0970249	
57/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 120
développement rural de la Martinique 2014-2020 « sarl société nouvelle des	_
plantations concorde – aménagement de hangar, réalisation de 6000 ml traces et	
plantations de bananes (2017) - rmar040117da0970053»	
58/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 120
développement rural de la Martinique 2014-2020 - « sarl champimar - réalisation	-
d'une unité de production de champignons de paris (2016) - rmar040116da0970023»	
59/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 120
développement rural de la martinique 2014-2020 «sas martinique aviculture -	
amélioration de la productivité -rmar040218da0970001»	

60/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 120
développement rural de la Martinique 2014-2020 « earl exploitation agricole rivière	
la manche – plantation de vitroplants banane sur 15 ha et de canne à sucre sur 34,93	
ha e 2017 - rmar040117da0970114»	
61/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 120
programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 - « sarl habitation	
trianon – irrigation pour les plantations de 12,18 ha de 2015 et 1500 ml de création	
de traces - rmar040116da0970034»	
62/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 120
programme de développement rural de la martinique 2014-2020-« s.m.p.s.j société	
martiniquais des plantations saint-james (ex-smcs)- investissements agricole 2014 –	
2015 ((dossier 2/2 : améliorations foncières – mécanisation) –	
rmar040116da0970203	
63/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 120
développement rural de la Martinique 2014-2020 - « sas distillerie agricoles de sainte-	
luce - travaux de dérochages, amélioration foncière et mise en place d'un système	
d'irrigation expérimental sur l'exploitation dasl en 2017 -rmar040116da0970092	
64/ demande d'attribution d'aide européenne au titre de la mesure 69 -	Page 131
transformation des produits de la peche de l'aquaculture (programme opérationnel	. 0.80 202
national du feamp 2014-2020) - « sarl les ti'fumes de clement - pfea690018ct0970002	
»	
65/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 131
po feamp 2014-2020- ctm dgarhpfea 780218ct0970001 - "assitance technique feamp	1 ugc 131
2016-2018 rénumérations"	
66/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 134
programme opérationnel feder-fse 2014-2020 - mq0013956 - antillaise d'exploitation	1 agc 134
de ports de plaisance - saepp - "maitrise de la consommation d'énergie	
67/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 134
programme opérationnel feder-fse 2014-2020 pour la mq0013008 - société caraibes	rage 134
de commerce "évolution des infrastructures de l'hotel bambou »	
68/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 134
programme opération nel feder-fse 2014-2020 pour - mq0008271 - sas bellonie et	rage 134
bourdillon successeurs - "modernisation des sites touristiques de la société bbs:	
domaine la mauny et plantation trois-rivières	
69/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 134
programme opérationnel feder-fse 2014-2020 pour société antillaise de production	rage 134
de yaourts (sapy) - mq0013097	
70/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	Page 134
programme opérationnel feder-fse 2014-2020 pour la commune de saint-pierre -	1 agc 134
mg0009713 - rénovation de la cathédrale du mouillage - phase 3 / restauration de la	
nef y compris la voute du vaisseau principal et la restitution des deux tours	
	Page 134
71/ demande d'attribution d'aide européenne et cofinancement liés dans le cadre du	rage 134
programme opérationnel feder-fse 2014-2020 pour la sas biométal - mq0012745 -	
«compensation des surcouts de fret liés a l'ultra-péripherie pour les années 2016-	
2017 - aide au fret»	naga 125
72/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme	page 135
opérationnel feder-fse 2014-2020 d'aide au fret import de matières premières et	
export de produits finis – « compensation de surcoût de fret liés à l'ultra-périphérie	
pour l'année 2017"sas scic Martinique - mq0010178	

73/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme opérationnel feder-fse 2014-2020 d'aide au fret import de matières premières et export de produits finis - "compensation de surcoût de fret liés à l'ultra-périphérie pour l'année 2017"sas prochimie industrie- mq0012748	Page 135
74/ modification de la délibération 17-100-1 portant octroi d'une aide publique en cofinancement a la société aéroport Martinique Aimé Césaire (samac) – synergie mq0007514 - modernisation et extension des installations et des infrastructures de l'aéroport Martinique Aimé Césaire	Page 138
75/ cession de la parcelle r 128 sise a ducos par mme c. d.	Page 141
76/ régularisation des emprises effectuées sur les propriétés de la smhlm et des copropriétaires de la fondation d'auteuil dans le cadre de l'aménagement des giratoires de la meynard ouvrage et soutènement acceptation et cession de terrains à titre d'échange	Page 142
77/ acquisition de la bande de terre objet de l'emprise de 97 m² effectuée sur la propriété des heritiers g	Page 142
78/ acceptation de la remise par l'état a la collectivité de la villa « les bosquets » (ou « hotel du procureur ») cadastrée section bd n° 104 sise a fort-de-france	Page 143
79/ domaine de fonds saint-jacques projet d'aménagement et de valorisation du domaine mise en œuvre avant travaux d'une opération de diagnostic archéologique	Page 143
80/ indemnisation pécuniaire des usagers des routes départementales et nationales victimes de dommages matériels et immatériels de faible montant et remboursement de la franchise au titre de la responsabilité civile	Page 144
81/ commission de réforme des biens de la collectivité territoriale de Martinique	Page 144
82/ communication d'un avis de la chambre régionale des comptes	Page 145
83/ modification de la subvention actc 2015 allouée pour la rénovation de la cathédrale (phase 3° - ville de saint-pierre	Page 55
84/ modification des articles 4 et 5 de la convention acrc n° 14-1788- 33/29-04 pour l'opération "études de faisabilité et de conception relatives à la réfection de la voierie communale" - acrc 2013 de la ville de sainte-marie	Page 56
85/ demande de subvention exceptionnelle relative à l'opération : "travaux d'aménagement de la rue des étages" de la ville de sainte-marie	Page 57
86/ levée de déchéance quadriennale pour l'opération a.c.t.c "ex arpel" - acquisition d'une parcelle de terrain m.252 appartenant aux héritiers l. " de la ville du robert	Page 57
87/ ctm : dispositif de soutien aux contrats de milieu	Page 58
88/ plan eau dom : contrat de progres odyssi et guichet unique	Page 58
89/ cacem : animation du contrat de la baie de fort-de-france 2016-2017	Page 64
90/ cacem : animation du contrat de la baie de fort-de-france 2018	Page 65
91/ cacem : évaluation du contrat de la baie de fort-de-france	Page 66
92/ réalisation d'un projet d'interventions pédagogiques sur l'environnement a la martinique en 2017 et 2018 (sepanmar)	Page 67
93/ réalisation du programme 2018 de suivi des cétaces "pelagos 972" (sepanmar)	Page 67
94/ création de la commission consultative d'élaboration et de suivi (cces) du plan de prévention et de gestion des déchets de martinique (ppgdm)	Page 68
95/ ideal connaissances : assises antillo guyanaises de l'assainissement non collectif	Page 69
96/ centrale cass'auto : projet de convention relative la modernisation du centre de traitement des véhicules horsd'usage (vhu)	Page 69
97/ validation du contrat de projet forêt d'exception 2018-2023, en vue de la labellisation des forêts départementalo-domaniales de la montagne pelée et des pitons du carbet	Page 70

98/ suivi des populations de chiroptères de Martinique — seconde année d'étude (sfepm)	Page 72
99/ approbation du plan de financement de l'opération portant sur des aménagements de superstructures sur l'aménagement pour la pêche d'intérêt territorial (apit) du françois	Page 52
100/ approbation du plan de financement prévisionnel de l'opération portant sur des aménagements de superstructures sur le port de pêche territorial du marin	Page 54
101/ approbation du plan de financement de l'opération portant sur des aménagements de superstructures sur le sur le port de pêche territorial de grand-rivière	Page 54
102/ demande de subvention pour l'acquisition d'une machine à glace ville du prêcheur	Page 74
103/ participation financière au programme d'actions 2017 du comité des pêches maritimes et des élevages marins (crpmem)	page 76
104/ participation financière à la 12ème édition du concours de pêche de l'association zagayak	Page 78
105/ augmentation de la participation de la collectivité territoriale de Martinique au prix de la tonne de canne dans le cadre de l'aide à la balance	Page 78
106/ poursuite du plan d'action et des actions de communication en 2018, concernant l'eau de la retenue de la manzo et la qualité de l'eau su pise au travers du plan manzo 2018	Page 81
107/ demande de subvention de fonctionnement de la safer au titre de l'année 2017	Page 82
108/ demandes de subventions des ligues et comités sportifs supérieures à 100 000 € - programme d'actions 2017-2018	Page 90
109/ caraïbe surf project organisation de l'édition 2018 du Martinique surf pro	Page 90
110/ modification de la délibération n° 17-483 portant attribution d'une subvention à m. harry tanic pour la réalisation de la saison sportive 2017 de son fils craig tanic	Page 92
111/ fixation des indemnités des membres du conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation de martinique (cesecem)	Page 145
112/ avis sur le projet régional de santé 2018-2022 (2ème génération)	Page 163
113/ motion de l'assemblée de la collectivité territoriale de Martinique sur l'état de catastrophe naturelle lié aux sargasses	Page 190
APPEL A LA MOBILISATION POUR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE ET LA SANTE	Page 186



COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel : courrier@collectivitedemartinique.mg www.collectivitedemartinique.mg